TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 085

DERNIÈRE ÉDITION

SAMEDI 20 SEPTEMBRE 1980

Le sommet franco-britannique

Paris souhaite un « dialogue permanent » avec Londres sur les affaires mondiales

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,50 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 2,30 dir.; Tunisie, 220 m.; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 CFA ; Danemark, 4,75 kr.; Espagne, 50 pes.; G.-B., 35 p.; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 rls. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 700 L ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 35 esc. ; Sénégal, 225 CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; E.-U., 85 cts; Yougoslavie, 38 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

M. Lech Walesa accuse les autorités d'entraver l'application des accords de Gdansk

Grignotage

La véritable crise polonaise a sans aucun doute commencé lorsque les autorités aux abois ont satisfait les revendications des grévistes. Dès ce moment, les changements apportés au système étaient tels que les tenants du « socialisme existant », comme on dit à Moscou, ne pouvaient s'en accommoder. Les sentiments de tels ou tels dirigeants sont secondaires. Peu importe qu'ils soient ou non favorables à une démocratisation authentique et profonde. Ils sont tolérés, aidés par leurs alliés aussi longtemps qu'ils paraissent capables de redonner, à terme, au parti la maîtrise complète du pays. Dans cette période difficile, il leur est permis de biaiser, de céder du terrain pour gagner du temps, afin de reprendre en souplesse ce qui a été perdu pendant l'épreuve de force.

Telle est, semble-t-il, la politique de M. Kania. A la différence de MM. Gomulka et Gierek, le nouveau premier secrétaire n'a guère pris contact avec la population. Il ne cherche pas, dans la phase actuelle, à mobiliser ses concitoyens pour une grande tâche. Il se tait, de peur qu'une intervention imprudente ne relance une agitation endiguée à grand-peine.

Pour le pouvoir, il faut d'abord consolider la paix sociale, ou plutôt l'armistice, qu'il a payé si cher. Ses représentants répètent que tous les engagements pris seront tenus. Ils évitent de faire quoi que ce soit qui donnerait déjà l'impression d'un retour en arrière. Le premier secrétaire s'impose d'être discret à l'égard de la foule parce que c'est, présentement, la seule façon de l'apaiser, et il entend profiter de ce répit pour se consacrer à un objectif fondamental : la reconstruction du parti.

Dans la tourmente, la pierre angulaire a vacillé. Dirigeants et militants ont été ébranlés. L'appareil, sans lequel il n'y a pas de régime communiste, est paralysé. Il s'agit maintenant de le remettre sur pied en sacrifiant évidemment un certain nombre de personnages particulièrement corrompus. Lorsqu'il est allé à Gdansk et à Katowice, M. Kania n'a pas rencontré les grévistes : il a donné tout son temps aux activistes locaux du parti. Il leur a dit qu'il y aurait des syndicats indépendants puisque les ouvriers l'exigeaient. En même temps, il a fait l'éloge de l'unité syndicale, qui doit rester l'idéal des travailleurs.

Les cadres du parti ont-ils entendu ses propos comme une invitation à appliquer, sans faire de zèle, les accords conclus ou même à entraver la mise en place de nouvelles institutions ? Les délégués des syndicats indépendants réunis à Gdansk ont cité des exemples de tracasseries, voire de chantage, puisque des salariés ont été menacés de perdre les avantages acquis s'ils adhéraient aux syndicats autogérés. Après avoir écouté les communications de ces délégués, M. Lech Walesa a déclaré à l'envoyé spécial de l'A.F.P. que les autorités commençaient « à arracher petit à petit » ce qu'elles avaient donné. Comment faire front à cette contre-offensive ?

A la réunion de Gdansk, des délégués souhaitaient créer une centrale qui fût de taille à affronter le pouvoir. M. Walesa s'y est refusé parce qu'il connaît les méfaits du centralisme, et aussi parce qu'une telle initiative provoquerait une épreuve de force. Mais il sait que la dispersion engendre les périls. Ce serait un jeu pour le pouvoir d'avaler les plus faibles ou d'exploiter la turbulence des plus excités. Pour maintenir la cohésion, un comité de coordination des syndicats indépendants est mis en place. Il est décidé à user du droit de grève si les autorités « grignotent » les accords conclus.

Le parti a accepté en août un « modus vivendi » dans l'espoir de mettre fin à une grève. Ses objectifs sont-ils compatibles avec ceux des ouvriers ? On peut en douter.

La presse polonaise a indiqué, jeudi 18 septembre, que des grèves se poursuivaient dans seize entreprises. Elle n'a donné aucune précision à ce propos. Les transports de Katowice, notamment, seraient touchés par le mouvement. D'autre part, dans une interview à l'A.F.P., M. Lech Walesa reproche aux autorités de faire obstacle à l'application des accords conclus.

Au lendemain de la réunion des représentants des syndicats indépendants, M. Lech Walesa a reçu à Gdansk l'envoyé spécial de l'A.F.P. Il est inquiet par les nouvelles que lui ont données les délégués de toute la Pologne.

Interrogé sur l'état actuel de réalisation des accords de Gdansk, M. Lech Walesa répond : « *Ils* (les autorités) *commencent à nous les arracher petit à petit parce que nous ne sommes pas assez fermes. Nous parlons très concrètement, mais nous n'aimons pas qu'on nous pleure à l'oreille. Nous avons été trop conciliants, et les autorités, par leurs gestes diplomatiques, en ont profité. Il faut changer cela fondamentalement.* »

A titre d'exemple, M. Lech Walesa prend la question de la messe à la radio : « *Il avait été convenu que la messe passerait sur la première chaîne de radio, et maintenant un envoyé de l'épiscopat vient nous appeler au secours car on leur impose une émission par région et censurée. J'ai déjà téléphoné deux fois au ministre. Je n'ai pas eu de réponse.* »

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

D'accord... ...pas d'accord

Nous ne sommes pas d'accord avec la Grande-Bretagne sur sa contribution financière au Marché commun, sur les zones de pêche et la grandeur des mailles de filets. Quant à la guerre du mouton, elle n'a jamais véritablement cessé entre nous.

Mais Mme Thatcher et M. Giscard d'Estaing n'en parleront pas ou presque, pour consacrer l'essentiel de leurs discussions à des sujets comme l'Afghanistan et le Proche-Orient, sur lesquels ils sont d'accord... Ce qui, évidemment, devrait leur faciliter la tâche pour se convaincre mutuellement.

MICHEL CASTE.

Les syndicats étalent leurs divisions « à la base »

M. Maire gagne son procès contre le P.C. à Belfort

La manifestation de soutien aux travailleurs de Manufrance, qui s'est déroulée jeudi 18 septembre à Saint-Etienne, a confirmé l'ampleur des divergences entre les confédérations ouvrières. Hier le conflit de la pêche, aujourd'hui celui de l'entreprise stéphanoise, demain celui des P.T.T., où C.G.T. et C.F.D.T. se disputent l'initiative des consignes de grève : ces trois exemples parmi d'autres soulignent l'importance de la désunion syndicale (lire page 40 les articles de Claude Régent et de Joanine Roy).

Cependant, M. Edmond Maire et la C.F.D.T. ont obtenu, vendredi, gain de cause dans le procès en diffamation intenté à M. Jean-Marie Martin, secrétaire de la fédération du parti communiste du Territoire de Belfort (lire page 14).

Pour le président de la C.G.C., M. Jean Menu, la grande priorité devrait porter sur l'élaboration rapide d'un véritable plan de lutte contre le chômage.

Point de vue

Candide, ou les avatars d'un plan

par JEAN MENU (*)

Les réflexions qui suivent sont celles d'un néophyte, impliqué pour la première fois dans les travaux d'élaboration du Plan, au sein de l'organisme de synthèse qu'est la commission du développement : c'est ce qui justifie le titre de cet article, qui se propose de décrire succinctement les espoirs et les déceptions de ce Candide chez les technocrates.

Il avait déjà démarré bien mal, ce VIII[e] Plan, lorsque les premières options en ont été définies (c'était avant mon arrivée dans ces instances) : un esprit de résignation aux contraintes extérieures y soufflait déjà ; en raison des difficultés ressenties pour établir des prévisions, toute fixation volontariste des objectifs proposés à la nation a été abandonnée, en particulier celle d'un taux de croissance, qui était le point-clé des plans précédents

(Lire la suite page 41.)

(*) Président de la C. G. C.

M. Barre définit les axes de la politique universitaire : autonomie et rentabilité

Recevant les représentants des présidents d'université, le 18 septembre, M. Raymond Barre a longuement défini sa politique universitaire, qui repose sur un accroissement de l'autonomie des établissements ouvrant la voie à une concurrence entre les universités, qui, ainsi, devraient être plus attentives à la rentabilité de leurs enseignements.

Les universitaires peuvent être rassurés : le premier ministre a répété plusieurs fois que la politique menée par le gouvernement dans l'enseignement supérieur est « *mûrement délibérée* ». C'est « *à sa demande* » que le ministre des universités a entamé un examen des formations de troisième cycle. Que l'on ne cherche donc pas, dans les propos de M. Raymond Barre, un désaveu de l'action de Mme Alice Saunier-Seïté.

SERGE BOLLOCH.

(Lire la suite page 17.)

Concurrence

Enfin, le gouvernement semble avoir une politique en matière d'enseignement supérieur : liberté pour les universités de trouver des ressources, liberté de créer des formations spécifiques et de garantir elles-mêmes la qualité de leurs diplômes.

Il était temps. Que d'incohérences, en effet, se sont succédé jusqu'à l'intervention du professeur Raymond Barre. Incohérences parfois en apparence. Ce qui bien souvent n'est apparu que comme la conséquence des foucades du ministre des universités — qui en a tout de même profité pour régler des comptes — procédait, en fait, d'une stratégie lente. M. Barre le reconnaît lorsqu'il précise : « Depuis quatre ans le gouvernement n'a eu d'autre préoccupation que de redonner à nos universités profondément affaiblies par la rude secousse de 1968 et ses séquelles, la vigueur et la qualité nécessaires à l'accomplissement de leur mission et de leur avenir. J'y ai personnellement veillé. »

De la mise en place des formations à finalité professionnelle à leur rejet, en passant par ses atteintes moqueuses à l'autonomie, aujourd'hui réhabilitée, Mme Saunier-Seïté n'a été que l'exécuteur des basses œuvres. Un long moment de la tactique du gouvernement. L'autonomie tant décriée est devenue aujourd'hui l'idée-force du premier ministre, dans le droit fil du discours libéral du président de la République.

Mais de quelle autonomie s'agit-il vraiment ? Il ne faut pas oublier que, pour le gouvernement, la loi d'orientation avait donné précipitamment une marge d'autonomie à des universitaires « irresponsables » à qui l'on doit la création de diplômes non rentables.

Il fallait donc commencer par reprendre en main le personnel, en redéfinissant les conditions de recrutement (été 1979), puis élaguer dans les diplômes (été 1980). Le ménage ainsi fait, le gouvernement pouvait enfin octroyer à nouveau l'autonomie. D'autant plus qu'il a pris le soin, entre temps, de s'assurer le contrôle de chaque établissement en modifiant le mode d'élection des présidents. En insistant, en outre, sur l'indépendance dans la diversification des ressources — y compris privées — il espère que cette liberté débouchera sur des universités rentables et concurrentielles.

● L'EUROPE ET SES JUGES

Sur l'initiative de M. Michel Debré, le Comité pour l'indépendance et l'unité de la France organise, samedi 20 septembre, au Sénat un colloque ayant pour thème « La souveraineté du droit français ». On lira page 10 les articles de Maurice Duverger, François Goguel et Philippe Boucher sur « la Cour de Luxembourg et le privilège des Etats ».

● L'IRAK DES GRANDES AMBITIONS

Riche en pétrole, l'Irak qui a entrepris sous le régime baasiste un important effort de développement, se prépare à présider, à partir de 1982, le Mouvement des non-alignés.

Notre envoyé spécial, Jean Gueyras, décrit dans une série de deux articles cet « Irak des grandes ambitions » (lire page 5).

Entretien avec...

M. Lionel Jospin

● Le P.C. et la C.G.T. orchestrent certains conflits
● Le P.S. recherche une nouvelle dynamique

La réunion du comité directeur du P.S., prévue samedi 20 septembre à Paris, doit notamment permettre de fixer un terme à la procédure de désignation du candidat socialiste pour l'élection présidentielle de 1981. Cette procédure devant être ouverte le 19 octobre prochain, il importe, en effet, de déterminer à quelle date il ne sera plus possible de faire acte de « candidature à la candidature ».

Evoquant cette échéance, M. Lionel Jospin estime, dans l'entretien que nous publions ci-dessous, que le débat qui va s'ouvrir devant les militants socialistes permettra de désigner, sinon un candidat de consensus, du moins le candidat d'un consensus possible.

M. Jospin, qui est au sein du secrétariat national chargé des questions internationales, a également pour tâche de coordonner les activités de la direction : à ce titre, il est le numéro deux du P.S. et s'exprime sur toutes les questions d'actualité.

« *Etes-vous sensible à la dégradation du discours politique et à l'aggravation de sa virulence ?*

— J'ai été frappé par la violence des déclarations récentes de M. Barre sur les « nantis » du secteur public et de M. Beullac sur les enseignants, par exemple. Il y a une arrogance dans le discours politique de la droite qui n'est pas justifiée par la situation. Il y a un discours politique irréaliste, auquel s'ajoutent de véritables agressions. C'est M. Beullac, lorsqu'il dit : « *Il faut tuer cette vieille idée selon laquelle les enfants sont égaux.* » Ce sont les propos de M. Poniatowski sur les socialistes. Il y a un optimisme officiel complaisamment répandu autour de l'idée que le pouvoir est installé pour vingt ans, que la gauche ne peut pas le battre, qui ne me paraît pas du tout correspondre à ce que l'on est en train d'accumuler dans la société française. On accumule en fait des éléments explosifs. La France n'est pas un pays conservateur dans lequel les rapports des forces, la réalité sociologique, font qu'on puisse poursuivre impunément la politique actuelle.

— *Cette arrogance du discours est-elle préméditée ou spontanée ?*

— Il y a des comportements et des discours symétriques. D'une certaine façon, la dureté des discours du pouvoir correspond à la dureté apparente des discours du parti communiste. Il y a une orchestration d'un certain nombre de conflits par le P.C. et dans une certaine mesure par la C.G.T. On ne peut que constater la symétrie des deux discours qui se répondent l'un l'autre : le gouvernement emploie, pour attaquer le P.C. et la C.G.T., des arguments qui sont utilisés comme des hommages par Georges Séguy pour dire : je suis meilleur qu'Edmond Maire ou qu'André Henry. Il y a donc une certaine préméditation à laquelle s'ajoute l'utilisation cynique par la droite d'une situation politique.

Propos recueillis par RAYMOND BARRILLON et JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 12.)

LE DEUXIÈME FESTIVAL BERLIOZ A LYON

Populaire jamais banal

Comme l'an dernier déjà, mais sans canons ni rayons lasers cette fois, le Festival Berlioz s'est ouvert en fanfare sur la place Charles-de-Gaulle, conçue comme un théâtre de plein air, et qui fait face à l'auditorium Maurice-Ravel. Qu'on n'aille pas imaginer qu'il s'agissait d'un arrangement de la *Symphonie fantastique* pour orchestre d'harmonie, le programme ne comportait que des œuvres originales écrites pour de grandes masses chorales et d'importants effectifs instrumentaux, susceptibles de sonner hors des murs d'une salle de concert : *la Marche hongroise, l'Apothéose* de la *Symphonie funèbre et triomphale, le 5 Mai, l'Impériale, la Menace des Francs, l'Hymne à la France* et *la Marseillaise.*

Pour la circonstance, Bernard Tétu avait réuni près du zoo choristes de la région, et l'orchestre, placé sous la direction de Sylvain Cambreling, était celui des élèves du Conservatoire de Lyon. Il s'agissait donc d'une réunion d'amateurs dans le meilleur sens, et c'est sans doute à cela que pensait Berlioz lorsqu'il a écrit en tête de son arrangement de *la Marseillaise* (au lieu de l'indication : soprano, ténor et basse): « *Tout ce qui a une voix, un cœur et du sang dans les veines !* », montrant par là qu'il souhaitait que le plus grand nombre puisse s'unir dans la circonstance à cette grande cantate, dont la mélodie et les paroles de Rouget de l'Isle formaient le support.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 26.)

VIVRE

Le mal de vivre ne date pas d'hier. Ce dont il est question dans cette page, c'est des moyens de le surmonter en donnant un sens à l'existence. Jean Lacroix rend compte de l'ouvrage de Michel Maffesoli, qui, excluant la Création comme la Fin, élabore une « sociologie des circonstances » consistant essentiellement dans la conquête du présent. Citant Alfred Fabre-Luce, dont il a aimé le dernier livre, Gabriel Matzneff se tourne, quant à lui, vers le passé en demandant à ses « fantômes » de l'aider à vivre. Anne Claude pose la question : « vivre passablement » ou « follement » ? Michel Sentis, enfin, voit la clé du bonheur personnel et collectif à la fois dans la cohésion intérieure et dans la cohérence entre vie personnelle et réflexion politique.

Conquérir le présent

par JEAN LACROIX

DEPUIS bien des années, les études sur la *présence* se sont développées. C'est le présent qui est l'objet du dernier livre de Maffesoli : *la Conquête du présent*, c'est-à-dire la vie quotidienne. Le présent n'est jamais pauvre. On peut maîtriser le passé ou évaluer l'avenir, il est impossible d'*apprécier toute* la richesse de l'« *intérêt du présent* ». Il se met en scène, se joue, s'illusionne sous des masques divers : c'est une sorte d'acte du réel et de l'imaginaire, car on ne vit pas la vie quotidienne sans de perpétuelles images. Vivre le présent c'est vivre dans un rapport *social* avec autrui tout en gardant son quant-à-soi. D'où une sorte d'équilibre perpétuel entre la rigidité des emplois et les ruses de l'existence. Maffesoli analyse d'abord les grandes *formes* dans lesquelles se moule la jouissance sociale, il montre ensuite leur conséquence tragique. C'est une vie double, où l'illusion de la réalité s'accompagne de la conscience de cette illusion. Tout est jeu et théâtre vécu suivant des rites fondamentaux et *toujours suivis*.

Les analyses de l'auteur sous-tendent une sorte d'opposition entre la *morale* et l'éthique : il y a une étroite morale du devoir-être, à l'opposé une dynamique immoralisée qui conduit à cette éthique profonde que recèle le social. Les hommes ont réalisé la nécessité d'un collectif diversifié : le jeu de la différence permet la neutralisation des pouvoirs et, par là même, les relativise. Le Panthéon grec n'avait pas d'autre fonction : en se combattant entre eux, dieux et héros se relativisaient, donnant ainsi l'image d'une organisation idéale.

Le mythe, le sacré, ont influencé un polythéisme social qu'on trouve sous une *forme ou sous une autre*. La diversité des métiers permet à chacun d'atteindre son but sans *empêcher les autres d'atteindre* le leur. Le mécanisme de complémentarité s'exprime dans le jeu de la différence : il est à la base de toute structure sociale. Cet équilibre conflictuel, opposé à tout égalitarisme de commande, crée la globalité harmonique. Changer le monde est un slogan qui émane de la morale du devoir-être et sombre dans l'irréalisme. Si la vie *quotidienne* reste imparfaite, cette imperfection même l'équilibre. Le présent est un « *enracinement dynamique* ». L'écologie, le régionalisme, les particularismes, le folklore, attestent de manières diverses un en deçà ou un au-delà du politique. Il faut échanger pour exister : la pluralité des échanges, de paroles, de biens, de sexe est constitutive de *la trame sociale*.

Une forte tension

Il y a donc une forte tension entre le social, où dominent l'interdépendance, la subordination, qui permettent l'accomplissement de l'individu dans sa relation à autrui, et le politique, ou l'Etat, qui entend limiter l'interdépendance et réduire l'impact du social. Dans le collectif, il existe une forte confiance dans les us et coutumes domestiques et les groupes. La familiarité de la maison et la banalité de la vie mêlent une richesse qui sert de « réservoirs » à la continuité vécue. Dans cette continuité de l'histoire et des *histoires* il y a invariance d'attitudes et de situations. Maffesoli donne un grand rôle à l'espace. *Le désir d'être ensemble* se structure à partir et autour d'un territoire. C'est sur lui que se *développe le jeu de la différence*, source de l'équilibre même. L'épicerie, les boutiques, les places, les *lieux publics*, sont autant d'occasions de vivre ensemble, de s'unir dans l'espace.

Cette correspondance ne détruit pas le fantastique de la vie quotidienne. La ruse, la hâblerie, l'hypocrisie, *structurent* une existence double. Aussi ne peut-on avancer que masqué. Toutes ces attitudes supposent une liberté intérieure, qui n'a aucun rapport avec un sens de la vie ou une transcendance. Les actes sociaux sont vécus dans leur seule présence : ils sont dépourvus de tout fondement, de toute relation à un au-delà qui les soutiendrait ou les orienterait. « *L'être est la somme des apparences comme la nature est la somme des artifices* », écrivait Clément Rosset.

Il y a bien cependant une hiérarchie sociale, mais sans rapport avec la hiérarchie politique. L'incohérence collective exprime quelque chose de profond : un véritable ordre entre les différences. La vie sociale est une immense cérémonie : la duplicité lui permet d'exister. En préconisant le masque, le double jeu, l'homme de la vie courante ne fait qu'exprimer le sentiment du tragique. Il y a relation entre le quotidien et le dramatique. La ruse, le simulacre, le clinquant, sont l'expression de la puissance sociale qui s'épuise dans l'apparence. La *parure constitue* la société comme l'apparaître structure l'être individuel. Si l'espace est fondamental, *le* temps ne l'est pas moins. Vécu individuellement et socialement, il réalise la circularité. Aussi Maffesoli en conclut-il qu'il n'y a pas de place pour une Création ou une Fin : le mythe du paradis ou le fantasme de la vie éternelle en tiennent lieu.

Dès lors, le jeu apparaît bien comme l'élément fondamental de la société. La théâtralisation de la vie dirige tout : les rôles s'interpellent et se répondent à loisir. La légèreté de l'apparence sert de contrepoint au tragique : les divers rites sont de l'ordre du combat. Dans toutes les religions, *ils enfantaient le sacré*. Les sacrifices, la musique, les châtiments, unissent les cœurs et établissent l'ordre. La ruse sociale permet une résistance individuelle et collective, créatrice de valeurs sans rapport avec une transcendance. « *Persona est à l'origine un masque de théâtre, et ce n'est pas pour rien qu'il a rapidement désigné ceux qui le portaient ; de la même manière, le rituel est cela même qui peut permettre à cet individu organique qu'est le social d'exister en tant que tel* », conclut Maffesoli.

Ainsi s'élabore une « sociologie des circonstances » qui analyse directement les rites de l'existence humaine : ce remarquable ouvrage complète et éclaire les deux précédents sur la violence fondatrice et totalitaire dont j'ai rendu compte ici même. Une question cependant se pose : cette vie quotidienne est-elle la signification de tout l'homme ? ou bien, si, comme le dit aussi Maffesoli, est elle l' « *actualisation de l'être* », l'être n'est-il pas supérieur à ce type apparent d'actualisation ? L'existence est-elle vraiment sans « référentiel » ? Le fictif *et le jeu sont-ils les seuls* éléments essentiels de la vie même sociale ?

Une *discussion* philosophique serait ici trop longue. Mais au moins faut-il signaler que bien des psychanalystes aujourd'hui dépassent le freudisme et posent de nouveaux problèmes pour l'homme. Frank, par exemple, a créé et développé, scientifiquement la *logothérapie*, qui montre comment la vie humaine témoigne profondément de soi-même et renvoie à un *sens*. Elle ne le crée pas, elle le découvre. Elle se fonde sur la « volonté de sens », dont l'organe est la conscience. Cette orientation vers un sens devient le meilleur critère de la santé psychique. Le problème alors ne serait-il pas, dans les deux sens du *terme*, de « découvrir » dans l'homme un au-delà transcendant qui l'appelle et qu'il s'efforce d'approcher sans l'atteindre pleinement ? N'y aurait-il pas, jusque dans la vie quotidienne, ce qu'on pourrait appeler un cheminement de l'esprit vers une Fin qui est aussi sa Source ?

★ *La Conquête du présent*, par Michel Maffesoli, P.U.F., 1979, 1 vol. de 200 pages.

La parole est aux fantômes

par GABRIEL MATZNEFF

LE 21 septembre 1972, dernier jour de l'été, Henry de Montherlant, à 15 h. 59, se tirait une balle de revolver dans la bouche et, simultanément, pour être certain de ne pas se rater, croquait une ampoule de cyanure. Dimanche, il y aura huit ans. Mon Dieu, comme le temps passe ! Huit ans déjà, mais c'est le même mois de septembre, mélancolique, oppressant, avec ses nuits qui s'augmentent, les grilles du Luxembourg qui chaque jour se ferment un peu plus tôt, et ses malheurs qui surgissent sans bruit. Septembre est le mois de la mort, ce soleil pâle. En septembre, les époux divorcent et les amants rompent. L'été, saison fatale aux amours. Seigneur, qu'avons-nous fait de nos couronnes nuptiales ?

Septembre est le mois où les choses finissent. Il est aussi celui des commencements : la rentrée scolaire, le début de l'année liturgique. A chaque office, l'Eglise prie pour les morts, et cette mémoire des morts est ce qu'il y a de plus important dans la religion qui est, étymologiquement, ce qui nous relie à Dieu et aux êtres créés. Elle n'est pas le privilège des chrétiens, et Tacite, décrivant la simplicité des funérailles chez les Germains, commente ainsi : « Aux femmes il sied de pleurer, aux hommes de se souvenir. »

Un véritable artiste ne perd jamais une occasion d'évoquer ses maîtres et de se référer à eux. Les livres des grands créateurs, un Stendhal, un Nietzsche, sont bourrés de citations, car citer les gens qu'on aime, c'est proclamer la famille spirituelle à laquelle on appartient, c'est s'inscrire dans une lignée. Publier ses admirations est le propre d'une âme noble, et les auteurs qui répugnent à citer leurs aînés, par crainte de paraître moins originaux, sont toujours des médiocres. Citer un philosophe décrié, ou un poète tombé dans l'oubli, ou un moine byzantin dont, dans la France d'aujourd'hui, personne ne connaît plus le nom, c'est proclamer qu'on se sent en communion avec eux, c'est transmettre la flamme, c'est accomplir un acte de résurrection.

Alfred Fabre-Luce vient de publier La parole est aux fantômes (1). C'est un livre que j'ai lu avec passion, peut-être le plus beau de ses livres, en tout cas celui qui me touche le plus. L'écriture et la pensée y atteignent à leur plénitude. C'est le sourire pacifié du Bouddha, et cette tristesse supérieure qui est la marque des grandes œuvres d'art. Ce livre rayonne d'une féconde piété envers les morts, les souvenirs, les êtres et les choses évanouis. Alfred Fabre-Luce, qui est octogénaire, écrit : « Le cerveau que je vais perdre contient la mémoire d'un siècle. J'ai connu Léon Blum et Raymond Barre, déjeuné chez l'impératrice Eugénie et chez Valéry Giscard d'Estaing. D'autres iront chez Giscard, mais il leur manquera toujours Eugénie. » *Fabre-Luce nous restitue l'impératrice, et beaucoup d'autres. Ses fantômes ne sont pas nécessairement les miens. Pourtant, en cet affreux septembre qui ne me parle que de la mort, ils vont m'aider à vivre.*

(1) Julliard, 1980.

Passablement ou follement ?

par ANNE CLAUDE

SI l'on veut bien dormir, c'est facile. Avant de se coucher, il faut apprendre quelques vérités, afin de soulager sa conscience, parce qu'on a perdu son temps toute la journée, à *courir*, à *marcher* pour rien, à consumer le temps ; il faut bien s'occuper. Mais pourquoi *vivre* si c'est pour faire du sur-place ?

Si vous vivez vraiment, c'est-à-dire si vous riez à en perdre le souffle ou si le désarroi vous casse pour *de* longues années, si vous luttez pour votre idéal ou pour asseoir votre *compétence*, votre vie pourrait être schématisée par une série de courbes à fortes amplitudes, positives s'il s'agit de bonheur, négatives s'il s'agit de *souffrance*. Mais quand l'habitude devient routine, quand *les gestes sont automatiques*, que l'on pourrait vous remplacer par une machine, c'est l'équilibre, la ligne droite qui partage le bonheur du malheur, la joie du désarroi, les festins de la faim.

Profiter du moment qui s'offre et le vivre avec toute la sensibilité possible, avec tout ce dont un être est capable. Ressentir sa joie, sa peine, jusqu'au fond de soi, jusqu'au plus profond de ses *mains, de son corps, c'est cela* la vie. Ne pas se laisser prendre par la fausse habitude, ou par le prétendu poids des contraintes extérieures. Ne pas se laisser prendre au jeu des : « je dois, il faut que dès à présent... », qui *sont pour* beaucoup des prétextes pour ne pas aller de l'avant. Il est peut-être plus *agréable d'être* auto-télécommandé. L'habitude vous dit que vous avez déjà ressenti cette impression et que ce n'est pas la peine de la revivre pleinement. Et par la suite ? De plus en plus superficiel ? Que *restera-t-il* ?

Ressentir pleinement une peine, c'est sentir qu'elle vous écorche vif, que vous n'êtes plus rien, qu'elle vous sépare de vous-même. Travailler vraiment, c'est vivre. Travailler un peu, ce n'est rien. La différenciation, c'est la vie. Ou alors, la vie n'est plus qu'un *assemblage de « je dois, il faut* que », qui permettent par simple collage de définir un individu figé certes, mais dont la route est tracée, définie : il ne reste plus qu'à *se laisser guider*.

Mais qu'y a-t-il au bout d'une vie d'équilibre et *d'une vie* remplie d'impressions et de souvenirs ? Qu'y a-t-il au bout de cette ligne, qu'elle soit plane ou sinusoïdale ? Le plein épanouissement, puis la tempérance, le *calme* après la tempête, puis le sommeil, la fin, la mort.

Mener une vie équilibrée, c'est marcher sur un rail qui conduit à la mort, c'est attendre que le chemin soit parcouru. Vivre, c'est traverser ce rail pour aller d'un *désespoir à une joie, pour* revenir au rail et repartir vers d'autres craintes, d'autres épanouissements.

Une mort longue et morne est-elle plus enviable qu'une mort brutale, courte, qui arrive parce qu'on est au stade du plein épanouissement et *que*, sans le savoir, on est arrivé « au bout du rouleau » ; c'est la fin. Ceux qui vivent vraiment rapprochent la date de leur mort. Alors, pouvez-vous prévoir la date ? Mais ce point final, cet aboutissement, est-il le même *pour* tous ? Où se situe-t-il ? Pourrait-on essayer de rallonger la vie, dépasser la date de la mort ? La mort est le développement total de la personne.

L'équilibre attire

Alors, pour bien dormir, il faut revenir près du rail, de cet équilibre, et ne pas trop s'en éloigner lorsqu'on fera semblant de vivre. Aimer, hurler de joie, être brisé par le malheur, vous ne connaîtrez pas ces impressions, car, *pour vous*, les *contraintes sont* inattaquables, bien sûr ; les devoirs toujours inassouvis, bien sûr. Alors vous passerez vos vacances en famille, dans un appartement confortable, grâce au salaire mensuel un peu *maigre peut-être, mais* il faut reconnaître que la place est *stable*, le revenu *garanti*, la sécurité assurée. Deux pas en avant pour voir l'étendue du précipice, deux pas en arrière, content de se retrouver comme avant et fort d'avoir vu.

Le rail de l'équilibre est attirant. Il repose vraiment : plus de gros soucis, plus de grandes peurs, mais plus de grandes joies *non plus*. Ses quelques plaisirs, ses pauvres déconvenues, sont *suffisants. Ils restent dans* l'échelle de l'agréable et du triste. L'équilibre attire. C'est un tourbillon qui guette chaque initiative. Celui qui lâche un moment prise à la vie est vite engouffré. Il faut pouvoir s'en sortir, car on y prend vite goût, comme s'il était plus agréagle de mourir que de vivre. Il faut pouvoir avoir amassé assez de courage pour se dégager du rail de l'équilibre si l'on ne veut pas mourir tout de suite. Les idées sont petites, elles engendrent des *horizons* petits, des vies vides, des cœurs remplis au dixième.

Que choisir ? Aimer la vie passablement, en attendant la mort dans son fauteuil, devant la télévision ou même à son bureau, ou aimer follement la vie, le *risque, le jeu, la difficulté, la* peur, le chagrin ? C'est du risque de mort que l'on encourt dans telle ou telle entreprise que dépend l'amplitude de la courbe *vitale, c'est-à-dire l'écart* par rapport au rail de l'équilibre.

De l'intime au mondial

par MICHEL SENTIS (*)

L'IDEE que nous nous faisons de l'homme et de son bonheur *commande notre réflexion sur* la société et détermine par suite notre conception du monde. *C'est dans l'intimité de notre comportement* que se dessinent les structures du monde que nous espérons.

Les quelques *réflexions* que je voudrais esquisser ici se sont dégagées de mon contact avec des hommes de conditions de vie, de culture, de milieu religieux ou philosophique extrêmement divers, que j'ai eu l'occasion de côtoyer dans mes diverses activités au sein du *Réarmement moral*.

Deux mots-clés s'imposent à mon esprit : *cohésion* et *cohérence*.

Cohésion d'abord, parce que l'homme s'accomplit par son unité intérieure. C'est dans le silence, *accepté comme discipline de vie*, que je reprends jour après jour ma cohésion : je prends conscience des *impulsions divergentes qui m'habitent*, j'apprends à dominer celles-ci pour demeurer libre de choisir mon chemin de vie, je reconquiers ma liberté par *rapport* aux puissantes forces sociales qui veulent m'écarteler au mépris de ma personnalité. *Mais, avant tout, dans ce silence*, l'homme choisit ce qui sera son unique projet de vie, source de cohé*sion intérieure, auquel il subordonnera* tous les aspects de sa vie personnelle et sociale.

La seule vraie liberté qu'a *l'homme*, c'est de choisir sa propre servitude, et la plus satisfaisante des servitudes est un *projet de vie intégré* et conforme à la volonté de son Créateur. C'est cela une vocation.

Cohésion intérieure donc, mais par suite *cohérence entre vie* personnelle, vie familiale et vie sociale.

La conception que l'on se fait du *bonheur de l'homme passe d'abord*, sous peine de vacuité, par l'expérience personnelle que l'on a pu *faire d'une vie satisfaisante* ; la critique ressentie contre une vie ou une société non satisfaisante ne nous *permet pas, à elle seule, de proposer* une notion de la vie heureuse et des recettes pour l'acquérir.

Mon expérience, mais surtout l'expérience devenue publique de ces hommes séquestrés dans le goulag, l'*expérience* d'amis rencontrés l'an dernier dans les favelas de Rio-de-Janeiro, celle de ces nombreux *réfugiés du Sud-Est asiatique* ballottés de prison en camp puis en exil, cette expérience répétée à travers les *siècles confirme que chacun* peut trouver et maintenir cette cohésion intérieure et cette cohérence de vie, quelles *que soient* les *conditions* de son existence. La longue lignée des martyrs prouve que ce patrimoine, quand *on le possède, est plus cher* que la vie.

Ceux qui contribuent le plus à améliorer la société ne se recruteront pas nécessairement parmi les grands esprits dont la culture a développé le sens critique, mais parmi ceux, si ignorants soient-ils, qui ont le courage de conquérir en eux-mêmes ce patrimoine de cohésion et de cohérence.

Tant de chemins empruntés par tant de révolutionnaires débouchent sur *des désillusions* parce qu'ils avaient pris comme jalons leurs vues critiques de la société et non pas l'expé*rience existentielle* qu'ils auraient faite d'une vie satisfaisante.

Comme dans le cycle de l'œuf et de la poule, l'expérience de vie satisfaisante *engendre une volonté* d'améliorer les conditions de vie, et l'amélioration des conditions de vie suscite un plus *grand* potentiel de vie satisfaisante. L'erreur de certains contemporains, il me semble, est de vouloir imposer ce qu'ils imaginent être des améliorations de la vie so*ciale, qui* ne sont pas nées d'une expérience exaltante de leur *propre* existence. C'est pour cela que la faible voix de Mère Teresa parle plus haut que la leur.

Notre vision de l'homme est que chacun peut trouver en lui-même, dans le silence *de sa vie intérieure*, les jalons de son cheminement révolutionnaire. Notre expérience — étonnante *pour qui* ne croit pas en un Créateur unique, décisive pour ceux qui ont le courage de la voie expé*rimentale*, — c'est que ces chemins révolutionnaires, tracés par la multitude des expériences d'hommes les *plus divers, de* partout dans le monde, convergent.

Quand l'homme se retrouve dans son intériorité, l'humanité se retrouve dans son unité. Là réside notre grande *espérance. C'est dans l'intime* que se gagnera la bataille du mondial.

(*) Responsable du Réarmement moral.

Le Monde

étranger

EUROPE

DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE

Les journaux et les radios de l'Europe de l'Est ont traité avec embarras les événements polonais

Surprise, étonnement, embarras mal dissimulé et surtout beaucoup d'inquiétude : telles sont, en substance, les réactions des médias est-européens aux événements polonais. Si la place réservée aux informations varie considérablement d'un pays à l'autre, si leur contenu est différent, un même souci apparait chez tous les responsables de l'« agit-prop » : présenter, dans toute la mesure du possible, la situation en Pologne en fonction de leurs propres préoccupations nationales. La conception de l'information à l'Est rejette la notion d'objectivité, « trait de philosophie bourgeoise ».

La « couverture sélective » de l'affaire polonaise montre toutefois, ou confirme, que le degré de liberté de la presse n'est pas le même dans les différentes démocraties populaires.

Le pays le plus préoccupé par la situation polonaise est, à l'heure actuelle, la Roumanie. Après un silence de plusieurs jours, Radio-Bucarest, dans une émission diffusée le 16 août, a surtout retenu du discours de M Edward Babiuch (alors premier ministre) le passage dans lequel le chef du gouvernement insistait sur le point suivant : *« Les difficultés en Pologne ne peuvent être résolues que par l'augmentation de la production. »* Le reste du discours a été rapidement résumé, presque « oublié ».

Avec une journée de retard, la même station a également consacré (le 19 août) une information rédigée à sa manière aux propos de M. Edward Gierek : *« Parlant à la radio et à la télévision,* a notamment dit Radio-Bucarest, *le premier secrétaire s'est référé en détail aux événements des semaines passées et particulièrement à ceux de ces derniers jours concernant les problèmes économiques de la Pologne. »* L'auditeur n'a pas su de quels événements il s'agissait.

Ce style sibyllin sera utilisé jusqu'au 28 août, jour où le quotidien du parti, *Scinteia,* a publié un article *« en réponse aux lettres adressées par ses lecteurs demandant des détails sur les événements polonais ».* Cette *« réponse »* — encore une riche trouvaille pour traiter ce sujet délicat — explique que des phénomènes semblables aux difficultés que connaît la Pologne peuvent se produire dans n'importe quel pays, étant donné qu'ils sont liés aux problèmes auxquels se trouve confronté actuellement le monde entier.

Le quotidien du parti roumain explique pourquoi des actions telles que les interruptions du travail ne peuvent résoudre ces problèmes. En fait, les arguments évoqués pour condamner les grèves s'adressent plutôt à des mineurs roumains qui, selon des informations concordantes, ont récemment débrayé. Est-ce une coïncidence si, au lendemain des accords de Gdansk, le président Ceausescu s'est rendu dans le bassin minier le plus important de la Roumanie ? *« Une attention particulière a été accordée* (pendant la visite entourée d'une large publicité) *à l'amélioration continuelle des conditions de travail et de vie, préoccupation permanente de la direction du parti et de l'Etat, et personnellement celle du camarade Nicolas Ceausescu, pour l'élévation du bien-être matériel et spirituel de tout le peuple »* (extrait d'un commentaire de *Luméa,* paru le 6 septembre).

Vraisemblablement pour contrebalancer l'influence de la radio-télévision ouest-allemande, la population de la R.D.A. a été régulièrement informée des événements polonais. Le terme grève *(Streik)* a été utilisé dès le 19 août par la radio de l'Allemagne de l'Est alors que la plupart des médias est-européens parlaient encore des *« arrêts temporaires de travail ».* Quant aux commentaires, d'ailleurs peu nombreux, ils ont insisté de préférence sur *« les méfaits des ennemis du peuple polonais essayant d'exploiter les tensions à des fins politiques ».*

Ce thème revient aussi régulièrement dans la presse bulgare. A ceci près que les Allemands de l'Est réservent une place non négligeable aux informations relatives aux événements, alors que les quotidiens de Sofia ou la radio se montrent plutôt discrets. Certes, le 30 août, par exemple, Radio-Sofia a bien annoncé l'accord réalisé à Szczecin, *« accord portant sur le problème de la réorganisation des syndicats »,* mais elle n'a pas fourni la moindre précision sur le contenu.

C'est évidemment en pensant à la situation polonaise que le ministre bulgare de l'intérieur, dans un discours diffusé le 11 septembre, a dénoncé *« les Etats impérialistes qui veulent créer une opposition légale dans les pays socialistes ».*

La dénonciation des *« tentatives des ennemis de la Pologne »* est le thème favori des commentateurs tchécoslovaques. Le 23 août, M. Vaclav Kvasnicka, de Radio-Prague, a notamment expliqué qu'il y a douze ans le sort du socialisme était en jeu en Tchécoslovaquie et que, maintenant, certaines forces antisocialistes en Pologne, bénéficiant de l'appui de centres anticommunistes en Occident, voudraient jouer un jeu semblable dans les villes de la Baltique. Dans son numéro du 17 septembre, l'hebdomadaire idéologique du parti tchécoslovaque, *Tribuna,* réaffirme que les desseins des forces antisocialistes en 1968, en Tchécoslovaquie, et maintenant en Pologne sont semblables, *« même si leur tactique n'est pas la même ».*

Quelques jours plus tôt, à l'occasion du soixantième anniversaire de *Rude Pravo,* le quotidien du parti, M. Vasil Bilak, qui passe pour avoir soutenu l'intervention soviétique en août 1968, a affirmé que *« la Tchécoslovaquie ne saurait rester indifférente à ce qui se passe en Pologne » ;* il a parlé des *« patriotes et internationalistes polonais qui sauront préserver les acquis du socialisme » :* c'est un vocabulaire familier...

Réactions différentes en Hongrie, où la sympathie de la population pour la Pologne fait partie d'une tradition millénaire. Les nouvelles publiées ou diffusées reflètent le désir des dirigeants de donner le maximum d'informations crédibles, tout en évitant les commentaires trop engagés dans un sens ou un autre. Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres pays de l'Est, les principaux discours polonais sont à peu près fidèlement relatés. A l'aide de citations de sources polonaises, on explique aussi au public que nulle part les manifestations ouvrières de la Baltique n'ont visé le rôle dirigeant du parti, ni mis en cause le caractère socialiste de la société.

Des récits des correspondants hongrois en poste à Varsovie contiennent de nombreux éléments qui ne figurent pas dans d'autres comptes rendus est-européens. Le 13 septembre, par exemple, le correspondant de Radio-Budapest s'est longuement entretenu avec un rédacteur en chef adjoint de l'agence PAP, expliquant aux auditeurs hongrois en quoi consistent les nouveaux syndicats autogérés.

A Belgrade et à Tirana

Enfin, les deux pays « non conformistes » du monde communiste européen, la Yougoslavie et l'Albanie, s'intéressent également aux événements polonais, bien que le ton des commentaires soit différent à Belgrade et à Tirana. Les Yougoslaves sont informés de l'essentiel, y compris de l'attitude soviétique et des réactions occidentales. D'une manière générale, les opinions émises sont favorables à l'action des grévistes. Le 5 septembre, le quotidien *Vjesnik* de Zagreb a même souligné que *« les grévistes polonais veulent démocratiser le socialisme ».*

Que ce soit dans la presse ou dans les bulletins de Radio-Tirana, les Albanais n'ont cessé de critiquer les *« dirigeants de la clique révisionniste au pouvoir à Varsovie »,* donnant des informations détaillées sur l'évolution des grèves, sans oublier de saluer en passant *« le prolétariat en lutte dans la Baltique »*

Le 7 septembre, *Zeri I Popullit* a publié un article-fleuve résumant la position officielle : *« Ces grèves,* écrit l'éditorialiste, *étaient dirigées contre un régime contre-révolutionnaire, inspirées et manipulées par la bourgeoisie capitaliste occidentale, par l'Eglise catholique et la réaction internationale. Les organisateurs et les instigateurs de ces grèves cherchaient à arracher le pays des tentacules des social-impérialistes soviétiques et à le soumettre à la domination du capitalisme occidental. »* Personne n'est oublié...

Malgré la diversité et l'abondance de textes inspirés par les événements polonais, jusqu'à ce jour aucun organe de presse, aucune station de radio ou de télévision est-européen n'a encore expliqué l'essentiel. A savoir comment et pourquoi, dans un Etat de dictature du prolétariat, une grève spontanée des ouvriers a donné naissance à un nouveau type de syndicalisme, sans aucun rapport avec ce qui existe depuis 1917 en Union soviétique et depuis 1945 en Europe centrale et orientale.

THOMAS SCHREIBER.

Les accusations de M. Lech Walesa

(Suite de la première page.)

M. Walesa menace de rendre publique cette nouvelle : *« Il va falloir réfléchir à ce qu'on peut faire, y compris la grève. Concrètement, fermement, finie la rigolade, on essaie de nous attirer sur une voie de garage. »*

Le processus qu'il dénonce n'est-il pas le même que celui qui s'est produit après les précédentes révoltes de 1956, de 1968 et de 1970 ? M. Walesa répond : *« Cette fois, nous sommes allés plus loin. Nous avons obtenu beaucoup plus. Nous nous étions donné une marge pour céder un peu. C'était prévu. Mais maintenant, ils en veulent trop. La discussion nous amollit. C'est pourquoi, maintenant, nous disons non et nous allons agir en conséquence. »*

Selon M Walesa, il y a encore quelques grèves dans de petites entreprises. *« A cause du manque d'information ». « Mais ce n'est pas notre faute,* dit-il. *Moi, j'ai mis fin à beaucoup de grèves. Il ne s'agit pas de faire la grève pour la grève, car cela retombe sur nous tous. Mais c'est une arme de défense utile. »*

A une question touchant aux astuces juridiques pouvant amener les autorités à refuser l'enregistrement de tel ou tel syndicat, M. Walesa répond : *« Oui, je sais que ça existe, mais cela ne m'intéresse pas. Je sais que nous avons le droit à la grève et à d'autres actions. C'est pourquoi il faut pousser les autorités à accepter notre point de vue pour le bien des deux parties. »*

M. Walesa avait déjà dit que la Pologne devrait être divisée en quatre ou six régions pour faciliter le travail administratif des nouveaux syndicats. *« Ces syndicats pourront,* précise-t-il, *venir se renseigner au M.K.Z.* (comité fondateur du syndicat) *de Gdansk et y chercher des documents à diffuser. D'autre part, nous comptons constituer en plus un groupe très fort d'intervention qui n'ira sur place que dans les cas les plus difficiles. »*

Sur le plan financier, M. Walesa affirme que *« tout va bien pour le moment. » Les cotisations arrivent, mais cela ne suffira pas pour l'avenir. Nous serons obligés de demander de l'argent à nos amis. »*

« L'ACCORD DE GDANSK REND ENCORE PLUS INSUPPORTABLES LES ASPECTS ESSENTIELS DE LA RÉALITÉ TCHÉCOSLOVAQUE »

estime le comité présidé par M. Artur London

Après l'interpellation à Prague de douze personnalités tchécoslovaques, dont plusieurs anciens dirigeants du parti communiste, au moment où ils s'apprêtaient à envoyer une lettre de solidarité aux ouvriers de Gdansk, le « comité pour la défense des libertés en Tchécoslovaquie », présidé par M. Artur London (1), élève une vive protestation contre cette nouvelle atteinte aux libertés. Il constate que *« les événements de Pologne ne peuvent rester sans répercussion en Tchécoslovaquie. Les peuples tchèque et slovaque sont confrontés à des problèmes de même nature. (...) L'acquis pratique que constitue, pour la Pologne et pour l'ensemble des pays socialistes, l'accord conclu entre les ouvriers de Gdansk et leur gouvernement, fait ressortir et rend encore plus insupportables les aspects essentiels de la réalité tchécoslovaque : les libertés ouvrières élémentaires que sont le droit de grève et le droit de constituer un syndicat indépendant n'existent pas; la censure, loin de voir limiter ses pouvoirs, règne toujours sur les moyens d'information et la vie culturelle. L'expression des opinions, dans leur pluralité, reste totalement bannie. Au lieu de libérer les prisonniers politiques, on les soumet à de nombreuses vexations et de nouvelles arrestations ont lieu périodiquement. Le poids de l'intervention militaire de 1968 susbiste... »*

(1) Chez M. Francis Jacob, 155, rue de la Pompe, Paris (16e).

Union soviétique

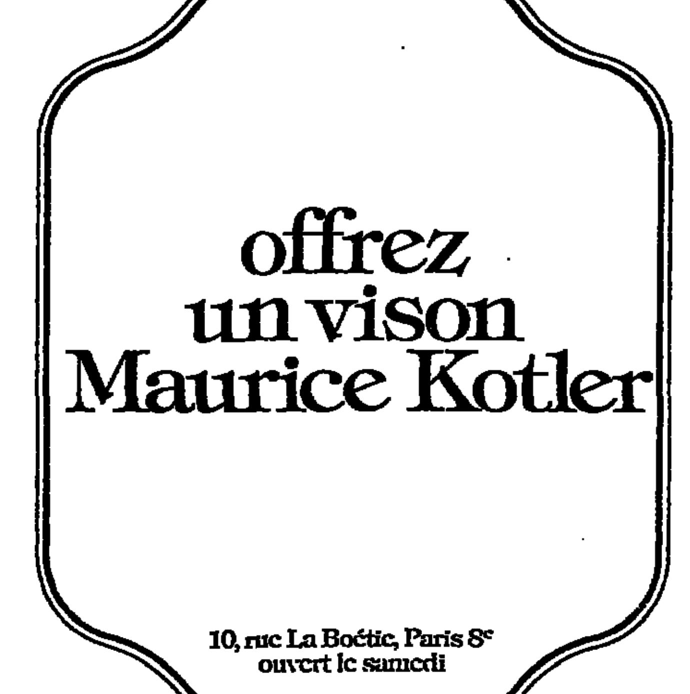
PLUSIEURS STATIONS DE RADIO OCCIDENTALES COOPÈRENT POUR CONTRARIER LE BROUILLAGE SOVIÉTIQUE

Tel-Aviv *(A.F.P.).* — La B.B.C., les émetteurs américains Radio-Europe libre et la Voix de l'Amérique, ainsi que la station allemande Deutsche Welle coopèrent avec la radio d'Etat israélienne, la Voix d'Israël, pour rendre plus difficile le brouillage par les Soviétiques des émissions occidentales vers les pays de l'Est, a-t-on appris de source informée à la radio israélienne jeudi 19 septembre.

Pendant les trois dernières semaines, indique cette source, ces cinq réseaux ont coordonné leurs émissions vers l'U.R.S.S., présentant leurs programmes simultanément chacun sur sa longueur d'ondes, ce qui rend le brouillage beaucoup plus difficile, ajoute-t-on.

Selon des rapports parvenus en Israël de juifs vivant en Union soviétique, les émissions de la Voix d'Israël sont reçues pratiquement sans interférences, précise-t-on. Le ministère israélien des communications a d'autre part fourni à la radio des émetteurs à haute puissance réduisant également le brouillage.

On rappelle de même source que les émissions américaines, britanniques et allemandes n'ont commencé à être brouillées qu'avec les événements de Pologne, alors que les émissions israéliennes le sont depuis des années.



République fédérale d'Allemagne

Des théologiens critiquent les prises de position de la hiérarchie catholique

De notre correspondant

Bonn. — Le texte de la lettre pastorale qui doit être lue le 21 septembre dans les églises catholiques de la République fédérale *(le Monde* du 15 septembre) continue de susciter de profonds remous. Le cardinal Höffner, président de la conférence épiscopale, maintient ses positions, en dépit des nombreuses critiques, dont certaines émanent de l'intérieur même de la communauté catholique.

Un certain nombre de prêtres ont exprimé l'intention de ne pas lire en chaire la lettre pastorale et de se contenter d'en distribuer le texte aux fidèles. Le cardinal Höffner leur a cependant rappelé, le 18 septembre, qu'il était de leur devoir de transmettre eux-mêmes le message de la hiérarchie épiscopale.

La critique la plus virulente du texte épiscopal est venue, le 16 septembre, de huit théologiens, les professeurs Blank (Sarrebo), Dircks (Wittnau), Eicher et Franckemölle (Paderborn), Greinacher (Tübingen), Kessler (Francfort), Lüning et Metz (Münster). Dans ce que l'on nomme déjà le « manifeste de Tübingen », ils déclarent qu'il n'appartient pas à la théologie de déterminer quel parti « démocratique » est le mieux à même de mettre en pratique le message du Christ, et qu'il revient à chaque chrétien de faire son propre choix.

Le « manifeste de Tübingen » peut cependant être compris comme une défense de l'action gouvernementale. Au sujet de la nouvelle loi sur l'interruption volontaire de grossesse, les théologiens réfutent l'accusation selon laquelle les législateurs n'auraient pas eu le souci de « protéger la vie humaine ». Ils estiment de même que la loi qui facilite la séparation des époux améliore la situation de la femme et qu'elle n'a pas entraîné jusqu'ici d'accroissement du nombre des divorces.

En ce qui concerne l'endettement de l'Etat, qui est devenu un thème majeur de la campagne électorale, les signataires du manifeste s'aventurent de façon encore plus audacieuse sur le terrain politique. Ils évoquent notamment l'exemple de la Grande-Bretagne qui, avec sa politique financière restrictive, connaîtrait deux millions de chômeurs et un taux d'inflation bien supérieur à celui de la République fédérale.

Sans prendre explicitement position en faveur du chancelier Schmidt, les huit théologiens s'élèvent contre les critiques que la C.D.U.-C.S.U. adresse au gouvernement, notamment en matière de politique étrangère. Les derniers conciles, rappellent-ils, ont mis l'accent sur la nécessité du désarmement, de la réconciliation avec l'Est, avec les juifs et avec l'Islam. Ce rappel, sans commentaire, suggère que ces objectifs sont ceux que poursuit le gouvernement de Bonn, de même que l'intensification de l'aide au tiers-monde, l'humanisation du travail et l'élimination des sentiments racistes à l'égard des travailleurs étrangers.

Les auteurs du manifeste dénoncent, d'autre part, la *« bureaucratisation »* de l'Eglise, qui, en bénéficiant des fruits d'un impôt spécial, dit impôt d'Eglise, profite de l'endettement de l'Etat qu'elle dénonce. Ils ajoutent qu'en tant qu'employeur cette Eglise ne reconnaît même pas le droit élémentaire d'association syndicale.

Peut-être le mot de la fin revient-il à un autre professeur de théologie, Mme Uta Ranke-Heinemann, fille de l'ancien président de la R.F.A. Cette querelle a pris à ses yeux beaucoup trop d'importance, et les politiciens s'en seraient moins émus s'ils ne considéraient pas les électeurs comme des *« moutons »* incapables de jugement et prêts à s'incliner devant une prétendue infaillibilité des évêques.

JEAN WETZ.

« DES MACHINES OUEST-ALLEMANDES SERVENT A FABRIQUER LES OBUS SOVIÉTIQUES »

affirme « Die Welt »

La République fédérale d'Allemagne s'est interdit, par sa législation propre, de vendre des armes à des pays en proie à une tension.

L'Union soviétique n'est pas un territoire où règne la tension. Mais elle contribue à en créer ailleurs. En Afghanistan, par exemple, où les forces de la résistance sont bombardées par l'artillerie soviétique.

Qui permet à cette artillerie d'être alimentée en munitions ? Une firme ouest-allemande, annonce « Die Welt ». Le numéro du 19 septembre donne, en effet, une information qui, avec détails à l'appui, montre que le fabricant de machines-outils Gildemeister, de Bielefeld, dont la Banque régionale d'Allemagne de l'Ouest (Westdeutsche Landesbank) est l'un des principaux actionnaires, livre régulièrement à l'U.R.S.S. des machines permettant de fabriquer différentes pièces détachées nécessaires aux munitions d'artillerie.

Ces relations commerciales auraient commencé en 1972, et des conversations seraient en cours pour la construction sur le territoire soviétique d'usines de production directe.

De tels échanges commerciaux portant sur des productions dites stratégiques ne sont pas le fait de la seule Allemagne fédérale. Faut-il d'ailleurs rappeler qu'entre 1925 et 1936 l'industrie allemande trouva dans l'Union soviétique le terrain d'expérimentation de son réarmement ?

Espagne

La Chambre des députés a voté la confiance au cinquième gouvernement Suarez

De notre correspondant

Madrid. — A la majorité absolue de 180 voix contre 164 voix et 2 abstentions, le cinquième gouvernement de M. Adolfo Suarez a obtenu, jeudi soir 18 septembre, la confiance de la Chambre des députés — à l'issue d'un débat de trois jours, sans passion.

On savait le gouvernement assuré de la suffisante majorité simple grâce à l'appui des nationalistes catalans de M. Pujol. Restait à savoir s'il parviendrait à la majorite absolue pour laquelle il lui avait manqué 10 voix lors du débat sur la motion de censure présentée par le parti socialiste ouvrier en mai. Pour lui assurer cette majorité absolue, on attendait les nationalistes basques du P.N.V. Ce furent les Andalous qui la lui donnèrent, provoquant un coup de théâtre.

M. Suarez, en présentant un programme visant à rassurer les régions sur leur accession à l'autonomie, a offert à l'Andalousie un moyen de rattraper la voie rapide vers la pleine autonomie qu'elle avait manquée de peu lors du référendum du printemps dernier. Il est revenu au nouveau ministre de l'administration territoriale, M. Rodolfo Martin Villa, paradoxalement considéré comme « dur », de préciser la proposition de M. Suarez et de promettre à l'Andalousie un statut d'autonomie comparable à ceux du Pays basque et de la Catalogne, les deux premières « nationalités historiques ».

Cette manœuvre a permis à M. Suarez d'obtenir les 5 voix du parti socialiste andalou de M. Alejandro Rojas Marcos. Elle lui a permis de désarçonner l'opposition qui, prise de court, n'a pu qu'exprimer sa méfiance et mettre en doute la constitutionnalité du procédé.

Le parti nationaliste basque (P.N.V.), qui faisait sa rentrée à la chambre après l'avoir boycottée pendant neuf mois pour protester contre la lenteur de la passation des pouvoirs au gouvernement autonome, n'a pas jugé satisfaisantes les assurances de M. Suarez, et a voté contre le gouvernement.

La question régionale a quelque peu détourné l'attention du plan de lutte contre le chômage, qui dépasse le taux de 11 %, le plus élevé d'Europe occidentale, par l'accroissement des investissements publics et la relance de l'économie. Socialistes et communistes ont déploré que M. Suarez ait décidé d'exclure du débat les deux autres questions que lui-même considérait comme de première importance : la lutte contre le terrorisme, qui a fait environ soixante-dix morts au Pays basque cette année, et la politique étrangère. Le secrétaire général du parti communiste, M. Santiago Carrillo, a demandé si la politique de l'Espagne à l'égard de l'OTAN avait changé depuis le remplacement de M. Marcelino Oreja au ministère des affaires étrangères. M Oreja avait annoncé que l'Espagne pourrait solliciter son entrée dans l'alliance atlantique dès l'an prochain, bien qu'elle soit actuellement l'hôte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. *(Intérim.)*

DIPLOMATIE

LE CINQUIÈME SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE

Paris souhaite un « dialogue permanent avec Londres » sur les affaires mondiales

Le cinquième sommet annuel franco-britannique a débuté, ce vendredi 19 septembre à 9 heures, par un petit déjeuner pris en tête à tête par le président Giscard d'Estaing et Mme Thatcher. A 10 h. 30, M. Barre et les ministres des affaires étrangères (le ministre adjoint, Sir Ian Gilmour, pour les Britanniques, le secrétaire au Foreign Office, lord Carrington, étant souffrant) se sont joints aux conversations. Après un entretien séparé de Mme Thatcher et de M. Barre, des consultations ministérielles parallèles (affaires étrangères, économie, industrie, transports) et un déjeuner offert par M. Giscard d'Estaing, le sommet devait se terminer dans l'après-midi par une séance plénière.

Mme Thatcher et M. Barre prononcent des discours annoncés comme importants, ce vendredi soir à Bordeaux, au colloque organisé par le conseil franco-britannique.

Si les affaires communautaires sont inscrites à l'ordre du jour à la demande des Britanniques (notamment la mise en œuvre de l'accord du 30 mai sur la réduction de la contribution britannique au budget des Neuf), c'est surtout de la situation mondiale qu'entend parler M. Giscard d'Estaing. « *Pour nous,* a déclaré samedi M. Biot, porte-parole adjoint de l'Elysée, *les problèmes communautaires ne peuvent être réglés au niveau bilatéral, mais doivent l'être dans un cadre européen, par un accord entre les Neuf. L'expérience, les responsabilités et les intérêts des deux pays,* a-t-il ajouté, *doivent naturellement les conduire à nourrir un dialogue permanent permettant, dans un monde qui devient multipolaire, d'affirmer la présence et l'action de l'Europe.* »

M. Biot a également souligné l'importance des relations bilatérales. Les échanges commerciaux, bénéficiaires pour la France (bien que le surplus diminue), ont quadruplé depuis 1972. La France est le troisième fournisseur de la Grande-Bretagne (avec 8,4 % du marché contre 12 % à la R.F.A. et 10 % aux Etats-Unis) et son troisième client. La Grande-Bretagne est le quatrième client et le sixième fournisseur de la France. Les investissements sont également en progression.

Le sommet de l'Elysée est diversement commenté par la presse britannique. Le *Times* (indépendant) et le *Financial Times* (journal des milieux d'affaires) recommandent la conciliation : « *Il n'y a rien à gagner à encourager l'hostilité traditionnelle des deux côtés de la Manche* », écrit le premier. C'est aussi l'avis du second, qui, estimant que « *les Français ont souvent eu raison* », ajoute : « *Puisqu'il n'y a pas de raison de divorcer, mieux vaut tirer le maximum du mariage. Anglais et Français ensemble pourraient faire une formidable association.* »

Tout autre est le ton du *Daily Telegraph* (conservateur) qui estime que M. Giscard d'Estaing est « *très loin d'être anglophile* » et que le principal objectif des Français « *est de faire de leur mieux pour rendre la vie difficile aux Anglais* ». Quant au correspondant du *Guardian*, W. Schwarz, après avoir écrit que « *les scandales publics affectant l'Elysée sont acceptés sans broncher* », il estime que le grand obstacle à l'entente franco-britannique est le régime français.

Il est devenu, ajoute-t-il, « *si arbitraire, inefficace et corrompu, que de nouveaux troubles ne peuvent être exclus. Logiquement, les deux pays devraient s'entendre en matière de défense, d'électronique, d'aérospatiale et d'autres industries, mais il subsiste une différence de mentalités (...)* ».

M. CHABAN-DELMAS : mieux vaudrait l'Europe à deux vitesses que l'Europe en marche arrière.

Prenant la parole à l'ouverture du colloque franco-britannique de Bordeaux, en présence de Mme Thatcher, vendredi après-midi, M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, devait déclarer notamment, à propos de la construction européenne : « *Si des pays ne sont pas prêts à aller du même pas, au même rythme, la liberté doit leur être laissée de s'arrêter où et quand ils le désirent : l'Europe à deux vitesses, ou à géométrie variable, comme on dit, peut très bien répondre aux exigences particulières des nations qui la constituent... A défaut de l'Europe unique, mieux vaudrait peut-être l'Europe à deux vitesses que l'Europe en marche arrière.* »

Auparavant, M. Chaban-Delmas avait souhaité la création, sur le plan européen, d'une « *institution analogue à la Commission américaine du commerce* » et l'adoption d'un « *Buy European Act* ». Le maire de Bordeaux a encore suggéré la création d'un institut européen de développement, « *mettant en commun toute l'expérience acquise par nos principales universités pour la formation de cadres de haut niveau au service du développement des pays non industrialisés* ». « *La cité dont je suis le maire,* a-t-il ajouté, *l'hébergerait avec plaisir.* »

AFRIQUE

Ouganda

LES ÉLECTIONS SONT REPORTÉES AU 10 DÉCEMBRE « POUR PÉNURIE D'URNES »

Kampala (Reuter). — *Les autorités ougandaises ont annoncé jeudi 18 septembre le report des élections — les premières depuis l'indépendance, en 1962 — prévues d'ici au 30 septembre. La consultation — dont on ignore encore si elle sera législative et/ou présidentielle — interviendra le 10 décembre,* « si tout se passe normalement ». *La nouvelle a été annoncée par M. Kirika, président de la commission électorale, qui a expliqué cette mesure sur les ondes de Radio-Kampala par la* « *pénurie d'urnes* ».

La décision des autorités de Kampala n'a guère surpris les observateurs qui estimaient qu'en raison de la situation politique, il était pratiquement impossible aux successeurs du président Godfrey Binaisa, renversé par les militaires en mai dernier, de tenir leur promesse.

D'autre part, la crise politique ouverte entre la commission militaire et une partie du gouvernement civil sur le principe de la solidarité gouvernementale semble dénouée. La Commission est en effet revenue jeudi sur l'injonction faite la veille à onze ministres, sous peine de révocation, de remettre leur démission pour avoir voté contre un projet de loi électoral.

« Au nom de l'intérêt national, la commission militaire a décidé d'annuler sa décision relative à la démission des ministres et vice-ministres qui se sont prononcés contre le projet de loi électoral du gouvernement », *a annoncé la radio en précisant que cette initiative était le résultat d'une entrevue entre MM. Paulo Muwanga, président de la commission militaire et proche du Congrès du peuple ougandais (U.P.C.), et Paul Semogerere, chef du parti démocratique (D.P.).*

LA VISITE DE M. FRANÇOIS-PONCET EN ALGÉRIE

Paris et Alger expriment leur satisfaction devant l'ampleur du contentieux apuré

De notre correspondant

Alger. — « *Les accords que nous venons de conclure constituent l'aboutissement de négociations longues et sérieuses conduites avec loyauté, ouverture et respect mutuel. Mais je veux y voir surtout le point de départ d'un renouvellement et d'un développement de la coopération entre nos deux pays* », a déclaré jeudi après-midi 18 septembre, à l'issue de son séjour de vingt-quatre heures à Alger, le ministre des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet.

Les textes signés, au nombre de trois, concernent les travailleurs algériens résidant en France, la coopération judiciaire et la sécurité sociale. Par ailleurs, les autorités algériennes se sont engagées à prendre les dispositions nécessaires pour que les Français restés en Algérie après l'indépendance puissent vendre librement leurs biens et soient autorisés à rapatrier en France leurs avoirs.

Les négociations se sont poursuivies jusqu'à la dernière minute. Des dispositions concernant les travailleurs émigrés n'ont été adoptées qu'après une séance de nuit entre M. François-Poncet et son homologue, M. Benyahia, qui s'est terminée à 3 heures du matin.

Dans sa conférence de presse, M. François-Poncet a particulièrement mis l'accent sur le caractère « *novateur et exemplaire* » des mesures concernant le retour des travailleurs algériens de France. M. Stoléru a fait remarquer que les solutions retenues répondent aux préoccupations des autorités morales françaises, et notamment des Eglises, très sensibilisées à ce problème.

Du côté algérien, l'appréciation était plus nuancée. On considère cependant comme très positif le fait d'avoir pu faire sortir l'émigration de « *l'état de fébrilité et d'incertitude dans laquelle elle se trouvait depuis deux ans* ». Mais, ajoute-t-on, la pause ainsi gagnée devra être mise à profit pour poursuivre le dialogue et faire progresser la concertation, afin d'éviter tout retour en arrière.

(Dessin de CHENEZ.)

L'effort de Paris portera surtout sur la formation professionnelle

M. François-Poncet, qui s'est entretenu pendant une heure et demie avec le président Chadli Bendjedid, a déclaré que la conversation, qui avait porté, entre autres, sur le Sahara occidental, avait été particulièrement « *intéressante, ouverte et chaleureuse* »

La négociation visant à liquider le contentieux bilatéral s'est déroulée dans le cadre de six groupes de travail créés en janvier 1980. Un seul d'entre eux n'a abouti à aucun résultat : celui concernant la restitution à l'Algérie des archives déménagées au moment de l'indépendance et qui sont conservées à Aix-en-Provence. Les discussions ont tourné court à la suite d'une lettre de M. Giscard d'Estaing au ministre français de la culture et de la communication affirmant que les documents des archives nationales ne pouvaient « *en aucun cas* » être « *transférés à l'étranger ou remis à un gouvernement étranger* ». Les conversations reprendront cependant sur ce dossier dès le mois prochain, une distinction pouvant être opérée, semble-t-il, entre les archives à caractère politique, dite de « souveraineté », incontestablement visées par la lettre du président de la République, et des documents de type administratif.

Le bilan des accords concernant les cinq autres dossiers est le suivant :

1) EMIGRATION. — Les deux cent quatre-vingt mille ressortissants algériens établis en France avant le 1er juillet 1962, date de l'indépendance algérienne, continuent à bénéficier des dispositions de l'accord de 1968 sur la main-d'œuvre. Leurs certificats de résidence seront renouvelés à leur échéance pour dix ans. Les autres ressortissants algériens, au nombre de quatre cent mille environ, dont les cartes de séjour arriveront à expiration entre le 1er octobre 1980 et le 31 décembre 1983 ne pourront obtenir qu'une prolongation de trois ans et trois mois.

Durant les trois prochaines années, les deux gouvernements mettront en place un ensemble de mesures incitatives destinées à promouvoir le retour des travailleurs algériens dans leur pays et à faciliter leur réinsertion. Ils pourront ainsi soit recevoir une « *allocation retour* » égale à quatre mois de leur salaire, soit suivre une formation allant de deux à huit mois selon les spécialités, soit, s'ils sont artisans ou commerçants, voir leur installation en Algérie facilitée par l'octroi de prêts leur permettant de monter une petite entreprise. Le cumul de ces avantages est interdit. L'effort de la France sera surtout considérable dans le domaine de la formation professionnelle puisqu'elle est prête à financer la construction et le fonctionnement d'une dizaine de centres de formation en Algérie même. Au total les fonds destinés à concrétiser l'ensemble de ces mesures se monteraient à 700 millions de francs en trois ans.

L'Algérie, de son côté, s'engage à poursuivre, voire à renforcer sa politique visant à accorder des avantages fiscaux et douaniers à ses nationaux rentrant définitivement dans leur pays. Elle facilitera également leur accès à un logement dans le cadre des programmes de construction. Paris aidera à leur réalisation par l'octroi de prêts garantis liés à l'intervention d'entreprises françaises.

Dans l'esprit du gouvernement français, ces dispositions devraient permettre d'atteindre, à partir de 1983, le chiffre de trente-cinq mille départs-an. Outre que les Algériens récusent toujours toute idée de quota, on peut se demander si cet objectif n'est pas trop ambitieux. L'« *allocation retour* » ne sera que bien faiblement supérieure au « *pécule* » de 10 000 F attribué depuis 1977 aux travailleurs regagnant volontairement leur pays. Or, en trois ans, deux mille cinq cents Algériens seulement ont demandé à en bénéficier et moins de deux mille l'ont effectivement perçu.

2) SECURITE SOCIALE. — La convention de 1965, dont l'application était en fait gelée depuis six ans, sera largement amendée d'ici à la fin septembre. Les allocations familiales payées aux travailleurs algériens en France pour leurs enfants vivant en Algérie sont largement majorées. Elles sont toujours plafonnées à quatre enfants mais leur montant passe de 43 dinars (1 dinar=1,20 F) par enfant et par mois à 69 dinars durant le second semestre de 1980 et à 72 dinars à compter du 1er janvier 1981. En revanche, Alger a renoncé à réclamer l'arriéré évalué à 1,5 milliard de francs résultant du gel des prestations en 1974.

Les dettes réciproques en matière de dépenses de santé vont être apurées. Paris versera à ce titre en deux ans 470 millions à l'Algérie. Enfin la Sécurité sociale algérienne paiera désormais le coût réel des soins donnés aux Algériens ne résidant pas en France, alors qu'elle bénéficiait jusqu'à présent d'un prix moyen très avantageux.

Les problèmes de nationalité

3) SITUATION DES PERSONNES. — Les ministères algérien et français de la justice collaboreront pour la recherche sur leur territoire et la localisation des enfants dont le droit de garde est contesté ou méconnu. Ils se prêteront également mutuellement leur concours pour l'exécution des décisions de justice relatives aux droits de garde et de visite. On espère ainsi régler nombre de situations dramatiques entraînées par des divorces ou des séparations de couples mixtes.

Par ailleurs des groupes de travail vont être mis en place pour étudier la situation de la communauté algérienne en France et de la communauté française en Algérie. Enfin des conversations s'ouvriront le mois prochain sur les problèmes de nationalité concernant notamment les trois cent mille enfants nés en France de parents algériens.

4) CONTENTIEUX FINANCIER. — Les autorités algériennes vont prendre des mesures pour permettre le transfert en France des sommes appartenant à des particuliers ou à des sociétés françaises figurant, depuis des années, sur des comptes bloqués ou sur des comptes dits « *d'attente* » ou de « *départ définitif* ». Les sommes en jeu s'élèvent à quelque 70 millions de francs. En revanche, aucun accord n'a pu intervenir sur les problèmes d'assurances, particulièrement complexes. Il est envisagé de recourir sur ce point à un arbitrage.

5) BIENS DES FRANÇAIS RESTES EN ALGERIE APRES L'INDEPENDANCE. — Ces derniers ne sont plus que quelques milliers. Plusieurs centaines d'entre eux sont propriétaires de biens immobiliers, pour la plupart modestes : villas, appartements, commerces, petites entreprises artisanales. Il leur était jusqu'à présent impossible de les vendre, et si, par miracle, ils y parvenaient grâce à quelque dérogation, ils ne pouvaient transférer leurs avoirs en France. Or nombre d'entre eux désirent y prendre leur retraite et retrouver leur famille sans être à sa charge. En vertu d'un décret vieux de 1963, ils ne pouvaient, non plus, quitter leur domicile plus de deux mois pour des vacances prolongées sans risquer de le retrouver confisqué comme « *bien vacant* ». Ce décret doit être abrogé et les intéressés pourront disposer librement de leurs biens.

DANIEL JUNQUA.

● *Le mouvement du Recours* (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés d'outre-mer) « *se félicite du résultat des accords bilatéraux que Paris et Alger viennent de conclure (...) au sujet de la dramatique situation des quatre mille vieux « pieds-noirs » résidant toujours en Algérie. Il « regrette », toutefois, que le très douloureux problème de la libre circulation totale des Français musulmans n'ait pas été évoqué, alors même que les dispositions prises en mars dernier par le gouvernement algérien en faveur de la libre circulation des enfants de harkis laissaient espérer une solution globale* ».

● *M. Ahmed Kaberseli*, secrétaire général du Conseil national de réflexion et de coordination des associations de Français-musulmans, « *s'étonne et s'indigne de constater que le problème de la libre circulation entre les deux pays n'ait pas reçu de solution* ». Il « *regrette, une fois de plus, l'attitude des négociateurs français dont il a déjà eu l'occasion de dénoncer les atermoiements et le manque de fermeté* ».

WASHINGTON SE DÉCLARE « TRÈS DÉÇU » PAR LA VENTE D'UNE USINE SIDÉRURGIQUE FRANÇAISE A L'U.R.S.S.

Washington (*A.F.P.*) — Les Etats-Unis ont été « *très déçus* » par la vente à l'Union soviétique d'une usine sidérurgique française et *l'ont fait savoir* « *à un très haut niveau* » au gouvernement français, a indiqué jeudi 18 septembre le porte-parole du département d'Etat, M. Trattner.

Ce contrat, annoncé mercredi par le groupe français Creusot-Loire, est « *contraire à l'esprit des engagements français* » de ne pas se substituer aux firmes américaines qui, à la suite de l'invasion soviétique en Afghanistan, ont annulé leurs ventes de technologie à l'U.R.S.S., a estimé le porte-parole.

L'installation que Creusot-Loire fournira à l'U.R.S.S. devait à l'origine être vendue par la firme américaine ARMCO et la firme japonaise Nippon Steel. Après l'embargo décrété par le président Carter sur la livraison à l'U.R.S.S. d'équipements américains de technologie avancée, les alliés des Etats-Unis s'étaient en principe engagés à ne pas remplacer les fournisseurs américains défaillants (*le Monde* des 18 et 19 septembre).

Le porte-parole du département d'Etat a souligné que la démarche américaine, qui a eu lieu dans les cinq ou six semaines écoulées, ne pouvait pas être considérée comme une protestation diplomatique en bonne et due forme. Il a néanmoins réaffirmé que les Etats-Unis étaient « *très déçus* ».

[A Paris, le porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré jeudi qu'aucune protestation n'avait été formulée par le gouvernement américain et que cette affaire ne constituait pas « un point de contentieux entre la France et les Etats-Unis ». Il n'a pas précisé la nature de la démarche mentionnée par M. Trattner. Il pourrait s'agir de propos du secrétaire d'Etat, M. Muskie, dans ses entretiens avec son collègue français, M. François-Poncet, qui était à Washington fin mai et à New-York, à l'O.N.U., en août.

Le porte-parole du Quai d'Orsay avait souligné mercredi que la France ne s'était pas substituée aux Etats-Unis pour fournir la part technologique du contrat, mais vendrait uniquement l'équipement précédemment commandé à la firme japonaise.]

● *Une explosion nucléaire soviétique souterraine*, enregistrée aux environs du 14 septembre, pourrait avoir dépassé la limite des 150 kilotonnes (dix fois la puissance de la bombe d'Hiroshima) convenue entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. en 1978, indiquait-on, jeudi 18 septembre, de source officielle américaine. Le traité de 1978 n'a pas été ratifié par les Etats-Unis, mais les deux puissances s'étaient mises d'accord pour en observer les termes. La question a été évoquée « au plus haut niveau » avec Moscou, indique-t-on encore à Washington. — (*U.P.I.*).

هكذا من الأصل

L'Irak des grandes ambitions

I. — M. Saadam Hussein, « président bien-aimé »

De notre envoyé spécial JEAN GUEYRAS

Bagdad. — L'anniversaire de la révolution baasiste des 17-30 juillet 1968 a été célébrée cette année avec un éclat exceptionnel. Quelque deux cents délégations étrangères représentant pour la plupart les pays non alignés, ceux du bloc de l'Est, ainsi que les mouvements de libération nationale, avaient été invitées à participer aux festivités qui ont duré près d'une dizaine de jours.

En fait, le régime baasiste de Bagdad fêtait non seulement le douzième anniversaire de sa « révolution glorieuse », mais également — sinon davantage — le premier anniversaire de l'accession à la magistrature suprême de M. Saddam Hussein, qui, après avoir été de longues années durant l'*alter ego* de l'ancien président Hassan el Bakr, cumule désormais les fonctions de chef de l'Etat, de premier ministre, de *président du Conseil du commandement* de la révolution (C.C.R.), de secrétaire général du commandement régional (irakien) du Baas et de commandant en chef de l'armée.

Bagdad et la plupart des villes et villages du pays avaient été pour l'occasion littéralement recouverts des portraits du « combattant », du « dirigeant », du « camarade » Saddam. Partout, les banderoles et les inscriptions chantaient en termes dithyrambiques les louanges du nouvel « homme fort » de l'Irak, « le héros de la libération et de l'indépendance ». L'officieux *Goumhouriyeh* a battu tous les records en publiant un numéro spécial de cent quinze pages entièrement consacré à la vie du « président-combattant ». Trois des plus grandes salles de cinéma de Bagdad affichent à leur programme un film inspiré du best-seller *les Longues Journées*, hagiographie naïve et édifiante du jeune Saddam, celui qui, selon une rengaine ressassée à la radio et à la télévision, est devenu *Rayessna Ghali* (notre président bien-aimé).

Les responsables irakiens se défendent de vouloir créer en Irak un culte de la personnalité autour du président et affirment que ce sont les « mérites indéniables » du premier personnage du régime qui suscitent « tout naturellement » ce concert de louanges. Certains laissent cependant entendre en privé que toute cette publicité tapageuse est organisée *« malgré les consignes du chef de l'Etat »* par quelques membres de son entourage.

Quoi qu'il en soit, le fait est que les Irakiens savent désormais qu'ils n'ont qu'un « seul chef ». L'ancien président Hassan el Bakr — dont on retrouve encore les portraits dans les bureaux officiels aux côtés de ceux de M. Saddam Hussein et de Michel Aflaq, le « père fondateur » du Baas — a complètement disparu de la scène politique et n'a même pas fait une apparition symbolique au cours de la commémoration d'une révolution dont il a été l'un des principaux artisans.

L'effacement du général Bakr

Cet effacement est attribué, dans les milieux officiels, à la santé chancelante de l'ancien président que l'on savait souffrant depuis quelques années, et, dit-on ici, « moralement éprouvé » par une succession de deuils familiaux. Les représentants de l'opposition clandestine, pour leur part, soutiennent que la retraite totale de l'ancien président des affaires de l'Etat a une signification politique et équivaut à une « désapprobation » tacite de tout ce qui s'est passé en Irak depuis un an.

Le général Bakr, qui, dans son discours de démission, avait insisté sur *« l'importance de la poursuite du processus d'unité entre l'Irak et la Syrie »*, aurait souhaité, dit-on, couronner sa carrière politique par une réconciliation spectaculaire entre Bagdad et Damas.

Or, quelques jours à peine après son départ, les négociations entreprises dans ce but volaient en éclats avec la découverte du « complot prosyrien » attribué au groupe Adnan Hussein. Ce dernier, économiste réputé, ancien ministre du plan et ami personnel du nouveau président qui l'avait nommé dès son accession à la présidence de la République, le 17 juillet 1979, aux postes-clés de vice-premier ministre et de chef de son cabinet, était exécuté le 7 août, au terme d'un procès à huis clos, avec une vingtaine de hauts dignitaires du parti, dont quatre membres du C.C.R., la plus haute instance du régime.

Les autorités irakiennes affirment que le *« procès des vils comploteurs »* a duré plus de six jours et qu'il a été des plus réguliers. Mais jusqu'à ce jour, aucune preuve concrète d'une collusion entre les « comploteurs » et la Syrie n'a été rendue publique. *« C'est tout naturel,* nous a déclaré à ce propos un membre haut placé du parti. *Il s'agissait, en effet, d'une affaire strictement intérieure intéressant en premier lieu la grande famille du Baas dont les militants ont été informés des moindres détails du complot.*

» De toute manière, la Syrie étant impliquée étroitement dans cette conspiration, toute publicité faite autour de cette triste affaire aurait risqué de créer une grave crise entre Damas et Bagdad, ce que nous voulions à tout prix éviter à l'époque. »

L'élimination des « comploteurs prosyriens »

En dehors des militants du Baas, peu de gens à Bagdad attachent quelque crédit à cette version. M. Adnan Hussein et ses amis représentaient en réalité une tendance modérée à l'intérieur du parti, opposée au pouvoir personnel de M. Saddam Hussein et à certaines de ses méthodes jugées trop « brutales ». Leur disgrâce serait due au fait qu'ils auraient protesté contre la procédure utilisée pour assurer la succession du président Bakr.

Le C.C.R. semble en effet avoir été placé devant le fait accompli et n'a pu qu'entériner la nomination de M. Saddam Hussein. Il est vraisemblable que même dans le cas d'un vote régulier au sein du C.C.R. ce dernier aurait été désigné à la tête de l'Etat. Mais les « contestataires » souhaitaient, semble-t-il, institutionnaliser les méthodes de direction collégiale à l'intérieur des instances dirigeantes du parti.

M. Adnan Hussein et ses amis n'étaient pas des « agents syriens », mais estimaient, tout comme le président Bakr, que la polémique avec Damas portait un tort immense à la cause arabe. Ils auraient notamment établi depuis plusieurs années des contacts discrets avec les dirigeants syriens pour normaliser les relations entre les deux pays. C'est ce fait qui semble avoir été utilisé par les « durs » du régime pour faire d'une pierre deux coups : en finir une fois pour toutes avec les tentatives d'accord avec Damas et, en même temps, se débarrasser de la tendance modérée à l'intérieur du Baas irakien.

Il est significatif à cet égard que M. Abdel Khalek Samarrai l'un des dirigeants historiques du Baas, tenu pour le chef de file de ce courant politique, ait figuré parmi les vingt et un « comploteurs pro-syriens » exécutés. Condamné une première fois à mort, en juin 1973, à la suite de la tentative de coup d'Etat de Nazem el Kazzar — à laquelle il était totalement étranger, — il n'avait eu la vie sauve que grâce à l'intervention de Michel Aflaq. Il se trouvait depuis lors, en résidence étroitement surveillée et ne pouvait, de toute façon, avoir activement pris part au complot de juillet 1979. Pour son malheur, il était considéré comme étant l'une des rares personnalités du Baas susceptibles de mettre sur pied une formule de remplacement au régime de M. Saddam Hussein, et ce dernier semble avoir profité de l'occasion pour éliminer un rival potentiel.

Rien ne semble désormais s'opposer au pouvoir de M. Saddam Hussein, qui contrôle la plupart des instances de l'Etat et du parti, profondément épuré après l'exécution des « conspirateurs prosyriens ». Le nouveau chef de l'Etat compte surtout sur un quarteron de fidèles, originaires pour la plupart, comme lui, du village de Takriti, et qui détiennent les postes-clés du régime : le général Adnan Khairallah, son beau-frère, ministre de la défense et commandant en chef adjoint de l'armée ; le général Saadoun Chaker, ministre de l'intérieur ; M. Barzan Takriti, frère du président, récemment promu au poste de chef des services de sécurité, et M. Tariq Aziz, l'idéologue du régime

Un Haroun el Rachid contemporain

Rassuré sur ses arrières, le président Saddam Hussein a tout fait, depuis son accession au sommet de l'Etat, pour cultiver son image de « dirigeant attentif aux besoins du peuple ». Tel un Haroun el Rachid contemporain, il multiplie les visites chez l'habitant, effectuées à l'improviste, mais toujours en compagnie de journalistes de la télévision — une centaine en l'espace d'un an, nous a-t-on assuré.

Les téléspectateurs peuvent ainsi voir sur le petit écran le « président-militant », habillé modestement, partager le repas des paysans, discuter avec eux de leurs problèmes et leur promettre des mesures rapides pour satisfaire leurs revendications. Cette méthode semble particulièrement efficace, et l'on nous assure que le chef de l'Etat a pu ainsi renforcer sa popularité au sein des couches déshéritées de la population.

D'aucuns affirment que le drame du chah, qui, au cours de la dernière période de son règne, s'était trouvé totalement isolé de son peuple, est à l'origine de cette volonté insistante d'entrer en contact avec les gens simples, pour éviter que ne se renouvelle en Irak la tragédie iranienne. De même, ayant fait exécuter ceux qui préconisaient la collégialité à l'intérieur du parti, le président Saddam Hussein a fait sien leur mot d'ordre de « démocratisation », tout en veillant à ce que celle-ci demeure dans les limites fixées par la doctrine baasiste.

Les élections à l'Assemblée nationale qui ont eu lieu le 20 juin dernier ont été organisées sous la stricte et vigilante surveillance du parti, et n'ont pu y participer que ceux qui acceptaient les *« principes de la révolution nationaliste et socialiste de juillet 1968 »*, c'est-à-dire le programme du Baas. Deux cent cinquante députés ont été ainsi élus au terme d'une campagne électorale terne organisée sous l'égide d'une commission électorale constituée par le C.C.R. et comprenant des représentants des ministères de la justice et de l'administration locale, du parti Baas et du Front national et progressiste qui, depuis le départ des communistes réfugiés dans la clandestinité, ne représente plus que le Baas et deux organisations kurdes peu représentatives.

Interrogé par les journalistes étrangers sur le nombre des baasistes élus à l'Assemblée, M. Saddam Hussein a répondu par une formule vague : *« Ils sont tous baassistes, car pour nous tous les Irakiens sont des baasistes qui croient en la révolution et ses principes. »* En fait, selon une estimation digne de foi, les membres du Baas constituent 60 % de l'Assemblée, les autres députés appartenant aux organisations politiques, syndicales et populaires, étroitement encadrées par le parti.

Une assemblée consultative

Dans ces conditions, il est peu probable que la nouvelle Assemblée outrepasse les limites qui lui ont été imparties et devienne autre chose qu'une « assemblée consultative » qui, au cours de ses sessions — quatre mois par an, — donnera son avis sur les lois qui lui seront soumises par le C.C.R., la plus haute autorité législative et exécutive de l'Etat. Théoriquement, la nouvelle Assemblée pourra interpeller les membres du gouvernement, demander leur renvoi, débattre des grands problèmes intérieurs et extérieurs, mais, étant donnée sa composition actuelle, on la voit mal s'opposer à la politique du C.C.R. qui, d'ailleurs, dispose du droit de la dissoudre à tout instant.

« Il ne faut pas se faire d'illusions, nous a déclaré à ce propos un des porte-parole du parti. *Nous ne préconisons pas une démocratie libérale du type occidental, mais une démocratie orientée conformément à notre ligne révolutionnaire. Il n'y a pas et il n'y aura pas de place en Irak pour une opposition parlementaire. Ceux qui s'opposeront à la politique du Baas seront impitoyablement éliminés. »*

Depuis son arrivée à la direction de l'Etat, il y a une douzaine d'années, le parti a écarté, par de sanglantes répressions, tous ceux qui sont opposés à sa politique ou qui ont tenté de partager le pouvoir avec lui. Les autonomistes kurdes ne se sont pas encore relevés de leur défaite de 1975 et la paix qui règne dans les provinces autonomes du Nord n'est maintenue que grâce à une occupation armée pesante. Les communistes, qui furent les principaux alliés du Baas au sein du Front national et progressiste, ont été durement harcelés et contraints à la clandestinité au cours des années 1978 et 1979, parce qu'ils s'opposaient aux principales orientations du régime.

Tout récemment, la répression s'est abattue surtout sur les membres de l'opposition chiite qui s'est manifestée au début de 1980 par des actions terroristes ponctuelles organisées par le mouvement Daawat et Islam (l'Appel de l'Islam), groupuscule d'inspiration religieuse se réclamant des thèses de l'imam Khomeiny. Après l'attentat manqué en avril dernier contre M. Tariq Aziz, les membres d'Al Daawa et tous ceux qui sont soupçonnés de nourrir quelque sympathie pour lui ont été décimés par les services de sécurité et les milices de l'armée populaire mobilisées à cet effet.

La répression semble avoir été encore plus dure et plus sanglante que celle lancée un an auparavant contre les communistes. Une loi a même été promulguée frappant de la peine de mort immédiatement applicable toute personne suspectée d'appartenir à cette organisation. Les autorités reconnaissent maintenant en privé que l'ayatollah Bagher Sadr, le chef de la communauté chiite irakienne, *« ce traitre vendu à l'étranger »*, connu pour ses sympathies à l'égard de l'imam Khomeiny, aux côtés de qui il avait vécu pendant les quatorze années d'exil du chef religieux iranien à Nadjaf, a bien été pendu en avril, quelques jours après avoir été enlevé de son domicile où il était en résidence surveillée. L'expulsion à la même époque d'une vingtaine de milliers de chiites irakiens vers l'Iran a contribué à calmer les ardeurs pro-khomeinistes de certaines couches de la population du Sud. Mais elle a contribué à aggraver la tension avec Téhéran, alimentant les incidents de frontière entre les deux pays.

L'ordre et le calme règnent apparemment dans les principales places fortes chiites du Sud, notamment à Nadjaf et à Kerbala, réputées jadis pour leur turbulence. Ceci est dû en partie au fait que les chiites n'ont guère apprécié les méthodes terroristes utilisées par Al Daawa. Les autorités baasistes, pour leur part, paraissent sûres de leur force. Elles n'hésitent même plus à heurter de front les sentiments religieux des chiites, allant jusqu'à afficher des inscriptions à la gloire du Baas et hostiles à *« Khomeiny l'imposteur »* à proximité même des sanctuaires de Kerbala, lieu du martyre de Hussein et centre de pèlerinage vénéré.

Le grand défilé militaire qui marque habituellement les fêtes de la révolution, a été cette année supprimé *« à cause du mois du ramadan et de la vague de chaleur exceptionnelle »*. En réalité, les autorités redoutent toujours des attentats. Les mesures de surveillance particulièrement discrètes mais efficaces ne sont visibles que lorsque l'on se rapproche du périmètre de l'Assemblée nationale où sont situés les bureaux du chef de l'Etat. Bagdad paraîtra l'une des capitales les plus paisibles du monde arabe à ceux qui veulent ignorer les rumeurs sur les arrestations arbitraires, les disparitions mystérieuses et les exécutions jamais officiellement confirmées.

Prochain article :

NON-ALIGNÉ MAIS GENDARME DU GOLFE...



PROCHE-ORIENT

LE CONFLIT ENTRE L'IRAN ET L'IRAK

Bagdad impose une taxe aux bâtiments naviguant dans le Chatt-el-Arab

La crise s'est encore aggravée jeudi 18 septembre entre l'Irak et l'Iran, sur le plan tant diplomatique que militaire. A Téhéran, le ministère des affaires étrangères a publié dans la soirée un communiqué dénonçant l'attitude de Bagdad sur le problème des frontières (*le Monde* du 18 septembre).

L'Iran, déclare ce texte, rejette « *les prétentions du Baas irakien, qui sont contraires aux intérêts des peuples islamiques* », et ne peut admettre « *la dénonciation unilatérale d'un accord dont il a respecté les clauses pour sa part* ». « *Si les autorités irakiennes avaient des motifs avouables, elles auraient opté, conformément au principe de bon voisinage, pour des négociations raisonnables et non pour l'agression armée.* »

Le ministère iranien des affaires étrangères dénonce également « *les complots de l'Amérique et de ses mercenaires* » dont découlent « *tous les problèmes extérieurs et intérieurs* » que connaît l'Iran et appelle « *tous les peuples épris de liberté, et les frères irakiens* », à reconnaître « *objectivement que l'agression irakienne contre l'Iran ne fait que servir les desseins des superpuissances et d'Israël* ».

Tandis qu'à Washington le porte-parole du département d'Etat déclarait que « *les Etats-Unis ne sont pas impliqués dans le différend irano-irakien et n'ont pas l'intention de l'être* », à Téhéran l'imam Khomeiny recevait les principaux responsables des forces armées iraniennes qui venaient de participer à une séance à huis clos du Parlement.

A Bagdad, l'agence irakienne d'information a déclaré que l'annulation des accords irako-iraniens d'Alger de 1975 permet à l'Irak d'exercer son plein pouvoir sur le Chatt-el-Arab (voie d'eau formée par la réunion du Tigre et de l'Euphrate sur le Golfe). Citant une « *source responsable irakienne* », l'agence ajoute que les bâtiments naviguant sur cette voie d'eau devront hisser le drapeau irakien et payer une taxe de transit dont le montant sera fixé par Bagdad. Enfin, les ambassadeurs des pays du Golfe ont été convoqués au ministère des affaires étrangères pour être « *informés des actes irresponsables commis par le régime iranien contre les avions irakiens assurant la liaison entre les Etats du Golfe* ».

Sur le plan militaire, les affrontements se sont poursuivis avec violence, jeudi, dans le secteur de la province iranienne du Khouzistan. Bagdad a revendiqué la destruction de deux avions de chasse iraniens, d'un char, d'une rampe de missiles antichars et d'un canon de défense aérienne, tandis que Téhéran a annoncé la destruction du poste irakien de Bavirak, la mise hors de combat de quatre chars ennemis et l'incendie, par des tirs d'artillerie, du puits de pétrole Saddam Hussein, près du poste iranien de Fakeh. — *(A.F.P.)*

● *Le procès d'un dirigeant des Moudjahidin Khalq.* — L'Association internationale des juristes démocrates (49, avenue Jupiter, à Bruxelles) annonce que Me Lahidji, avocat de M. Reza Saaditi, a été autorisé à rencontrer son client et a pu examiner le dossier de l'accusation les 16 et 17 septembre. Me Lahidji serait également autorisé à assister son client au cours du procès.



LE PAPE A REÇU UN COLLABORATEUR DE M. YASSER ARAFAT

Castelgandolfo *(A.F.P.)*. — Jean-Paul II a lancé, jeudi 18 septembre, un appel pour que Jérusalem devienne « *la ville de la paix* ». S'adressant à quelque deux cents spécialistes réunis en congrès sur le thème « Jérusalem dans la Bible », le pape a souligné le caractère « *unique au monde* » de cette ville.

Le souverain pontife a souhaité que les études des congressistes contribuent à faire de Jérusalem, « *où l'Eglise souffre durement à cause des divisions et où les héritiers spirituels de la foi d'Abraham s'affrontent douloureusement* », une « *ville vraiment sainte* » et une « *ville de la paix* ».

La question de Jérusalem sur le plan politique, a été au centre des conversations que Jean-Paul II a eues au cours des trois dernières semaines avec le roi Hussein de Jordanie, avec le vice-président égyptien, M. Hosni Moubarak, ainsi qu'avec le conseiller de l'ambassade israélienne à Rome, M. Meir Mendes, et, le mercredi 17 septembre, avec M. Afif Safieh, collaborateur de M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'O.L.P. Dans un document de cinq pages, ce dernier demande au pape de contribuer à « *faire appliquer la résolution que l'ONU a adoptée tous les ans depuis 1949 demandant le retour de tous les réfugiés palestiniens* ». Aucun représentant de l'O.L.P. ne s'était entretenu avec un pape depuis la rencontre du poète Kamal Nasser, assassiné depuis, et de Paul VI en 1971.

● *La session extraordinaire des ministres islamiques des affaires étrangères*, principalement consacrée à l'étude des moyens de libérer Jérusalem et les territoires arabes occupés, a été ouverte, jeudi soir 18 septembre, à Fès, sous la présidence du roi Hassan II, en présence des présidents Sekou Touré de Guinée et Léopold Sédar Senghor du Sénégal. — *(A.F.P.)*

● *Deux pilotes syriens ont déserté* il y a quelques jours, à bord d'un Mig-21 et ont reçu l'asile politique en Jordanie, a annoncé, jeudi 18 septembre, le service d'écoutes de la radio israélienne.

LES SUITES DE L'« AFFAIRE PRIMOR »

Prises de position en faveur de la famille Rothschild

M. Michel Topiol, président de l'Agence juive en France, et coprésident de l'Appel unifié juif de France, déclare « *s'associer pleinement* » à la mise au point de M. Arye Dulzin, président de l'Agence juive et de l'Organisation sioniste mondiale, lequel se déclarait « *surpris et peiné* » par les propos récemment tenus par son délégué en France, M. Avi Primor. M. Dulzin soulignait notamment dans un communiqué (*le Monde* du 19 septembre) « *le dévouement et la loyauté de la famille Rothschild* ».

M. Michel Topiol condamne à son tour les « *propos irresponsables de M. Avi Primor* [contre *MM. Guy et David de Rothschild*] », « *sûr*, affirme-t-il, *de refléter la pensée d'une large majorité des juifs de France* ».

De son côté, M. Jacques Lazarus, directeur de la revue *Information juive*, organe de l'Agence juive en France, souligne que le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) « *à aucun moment ni à aucun niveau n'est intervenu dans l'affaire Primor* ». Contrairement à ce qui a été écrit, précise-t-il, M. David de Rothschild n'est membre d'aucune instance du CRIF.

Au sein de l'Organisation sioniste mondiale, signalons, en revanche, une prise de position de M. Tapiero, membre de l'exécutif de ce mouvement, favorable à M. Primor. M. Tapiero vient de déclarer à l'hebdomadaire *Tribune juive* (livraison du 19 septembre) qu'il regrettait le départ de M. Primor « *tout en se félicitant de l'influence qu'il pourra exercer à Jérusalem sur la politique israélienne en Europe* ». M. Primor, affirme-t-il, le temps de sa mission en France, a « *aidé au départ d'un processus qui, en aucune façon ne doit s'arrêter là* ».

A TRAVERS LE MONDE

Japon

● M. KUNIKICHI SAITO, ministre de la santé et des affaires sociales, a présenté sa démission au premier ministre, M. Zenko Suzuki.

M. Saito a reconnu, jeudi 18 septembre, avoir reçu des dons d'un montant de 10 millions de yens de la part d'un homme accusé d'exercice illégal de la médecine, et qui a été arrêté. — *(A.F.P.)*

Népal

● TROIS ETUDIANTS ONT ETE TUES le dimanche 14 septembre par la police au cours d'une manifestation dans la ville de Jhapa, dans l'est du pays, a affirmé lundi à Katmandou un député du Panchayat (Assemblée nationale). Les troubles auraient commencé lorsque des étudiants et des paysans ont manifesté pour protester contre les prix élevés des produits de consommation et contre la politique du gouvernement concernant la fixation du prix du jute. — *(A.F.P.)*

Tunisie

● LA COMMISSION MIXTE FRANCO-TUNISIENNE DE COOPERATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE, qui a siégé les 17 et 18 septembre à Tunis (*le Monde* du 19 septembre), a fixé à 210 millions de francs la contribution française sous forme de crédits publics au développement de la Tunisie pour l'année 1980. Cette contribution, en augmentation de 5 % par rapport à 1979, correspond à environ 500 millions de crédits mixés — ceux de la COFACE, notamment — destinés au financement de programmes d'investissement conformes aux objectifs du VIe Plan de développement tunisien. Pour la première fois, une partie de cette assistance est réservée à la promotion des petites et moyennes entreprises agricoles. — *(Corresp.)*

ASIE

Chine

Vent de fronde contre les privilèges pour étrangers

De notre correspondant

Pékin. — *Les privilèges réservés aux étrangers en Chine populaire et la ségrégation dont ils sont l'objet soulèvent des protestations croissantes.* Le Quotidien du peuple *vient de publier deux lettres sur ce sujet, dont l'une d'un ressortissant chinois résidant au Canada, qui rappelle le célèbre écriteau planté autrefois à l'entrée d'un parc de la concession anglaise à Shanghai et qui portait l'inscription* « Interdit aux chiens et aux Chinois ».

« Un demi-siècle plus tard, *écrit ce correspondant*, nous revoyons des endroits interdits aux Chinois et réservés aux étrangers... Pourquoi la Chine garde-t-elle cette trace de l'époque coloniale ? »

Cette ségrégation a également été évoquée à plusieurs reprises au cours de la session parlementaire qui vient de s'achever, et ce thème est même l'un des rares sur lesquels des opinions nettement hostiles à la politique officielle se sont exprimées. Un membre de la Conférence politique consultative, M. Ma Dayu, a notamment parlé du « sentiment de mépris » *qu'il avait éprouvé dans une maison d'hôtes de province où il avait pu constater que le genre de service réservé aux étrangers était tout différent de celui offert aux Chinois.*

Mais M. Ma Dayu soulève un problème plus délicat en réclamant la suppression des « certificats » *délivrés aux étrangers en échange de devises convertibles et exclusivement utilisés dans les magasins qui leur sont réservés, ainsi que pour le règlement de certains services* (le Monde du 2 avril). *Il rapporte le cas embarrassant de deux invités anglais de l'académie des sciences à qui une somme de cent yuans chacun — en monnaie ordinaire — avait été offerte pour leur permettre d'acheter quelques souvenirs, et qui ne purent rien acquérir grâce à cet argent dans les différents* « magasins de l'amitié » *où ils se présentèrent. Ce fut un comble lorsqu'une délégation de savants chinois se rendant en Australie, et dont faisait partie M. Ma Dayu, se vit réclamer par les services de l'aviation civile chinoise des* « certificats » *en devises pour le règlement de leurs billets d'avion, y compris pour le tronçon Pékin-Canton.* « Où allons-nous, *demande M. Ma Dayu*, si des Chinois voyageant à l'intérieur de la Chine sont obligés de payer leurs billets en devises ? »

ALAIN JACOB.

PÉKIN CROIT EN LA POSSIBILITÉ D'UNE « PÉRIODE DE PAIX PROLONGÉE »

(De notre correspondant.)

Pékin. — Le vice-président de l'Assemblée nationale populaire, M. Peng Zhen, a mis l'accent sur la « *lutte pour la paix* » dans le discours qu'il a prononcé jeudi soir 18 septembre au banquet offert en l'honneur du président de la République italienne, M. Sandro Pertini.

« *Une période de paix internationale prolongée*, a-t-il dit, *est tout à fait possible, à condition que les pays et les peuples épris de paix s'unissent et prennent des mesures efficaces pour faire échec aux actes criminels d'agression et d'expansion.* » M. Peng Zhen a dénoncé l'invasion soviétique de l'Afghanistan et celle du Cambodge par le Vietnam, observant qu'« *aujourd'hui, face à l'expansion globale des hégémonistes, l'indépendance et la sécurité de tous les pays sont étroitement liées* ». Mais il a ajouté que le peuple chinois, comme le peuple italien, « *aime ardemment la paix et souhaite un environnement pacifique dans lequel il pourra poursuivre l'édification de son pays* ». « *Nous avons toujours soutenu*, a-t-il dit enfin, *qu'une Europe forte et unie était un facteur important dans le maintien de la paix mondiale (...). Nous espérons que les pays d'Europe occidentale continueront à décroître régulièrement leur force par leur unité.* »

Le président italien avait lui-même insisté, en se référant aux signes précurseurs qui précédèrent les deux guerres mondiales, sur les dangers qui menacent aujourd'hui la paix. M. Pertini était le premier chef d'Etat occidental à être reçu à Pékin suivant le nouveau protocole instauré en République populaire — qui sera également réservé le mois prochain au président Giscard d'Estaing — depuis le remplacement de M. Hua Guofeng par M. Zhao Ziyang à la tête du gouvernement. La cérémonie d'accueil, simplifiée et écourtée, n'a plus lieu à l'aérodrome mais désormais sur l'esplanade du Palais du peuple, en bordure de la place Tien-An-Men, et les chefs de missions diplomatiques n'y sont plus conviés.

Le banquet de la soirée était offert par M. Peng Zhen au nom du maréchal Ye Jianying, président du comité permanent de l'Assemblée, qui lui-même n'y assistait pas. Le vieux maréchal, octogénaire accompli comme M. Pertini, avait cependant reçu dans l'après-midi le président italien, ayant à ses côtés pour cette occasion le nouveau premier ministre, M. Zhao Ziyang. Un entretien et un déjeuner étaient prévus vendredi avec M. Hua Guofeng, président du P.C.C.

Jeudi également, le ministre français du commerce extérieur, M. Jean-François Deniau, avait rencontré M. Deng Xiaoping et évoqué avec lui quelques-uns des sujets qui seront abordés lors de la prochaine visite en Chine de M. Giscard d'Estaing. Il devait d'autre part signer vendredi matin avec son homologue chinois, M. Li Qiang, un accord prévoyant la livraison par la France à la Chine de 500 000 à 700 000 tonnes de céréales par an pendant trois ans, pour un montant total de l'ordre d'un milliard et demi de francs. Le ministre français s'envolait aussitôt après pour Canton, où il envisage de sonder les autorités locales sur le projet de construction à proximité de la frontière avec Hongkong d'une centrale nucléaire, dans lequel la France pourrait être l'un des principaux partenaires de la Chine.

ALAIN JACOB.

Afghanistan

SELON LES SOVIÉTIQUES

Le soldat qui a demandé asile à l'ambassade américaine est un « simple appelé à l'esprit troublé »

Moscou a demandé à Washington de lui rendre le soldat qui s'est réfugié dans les locaux de l'ambassade américaine à Kaboul, a-t-on appris jeudi 18 septembre à Islamabad de source diplomatique. Selon les Soviétiques, il s'agirait seulement d'un « *simple appelé, à l'esprit troublé* » qui, dans sa confusion après avoir commis une infraction, se serait réfugié dans les locaux diplomatiques. De source américaine, on indique que ce militaire a eu un différend avec ses supérieurs et a menacé un officier avec un revolver. Washington a protesté auprès de Kaboul contre les mesures d'intimidation dont son ambassade est l'objet.

D'autre part, selon le département d'Etat, les pertes soviétiques en Afghanistan, depuis l'intervention de l'armée rouge en décembre dernier, « *peuvent avoir approché* » dix à quinze mille hommes (tués, blessés, frappés par la maladie, notamment par la malaria). Les Soviétiques ne rapatrieraient plus tous les cadavres de leurs soldats, certains étant enterrés sur place.

A Moscou, l'hebdomadaire *Temps nouveaux* vient de publier un article sur les activités des « *bandits* » qui cherchent à « *maintenir la population dans une peur permanente* ». — *(A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.)*

Des précisions du Quai d'Orsay sur l'émigration des métis franco-vietnamiens

Après la publication dans *le Monde* du 18 septembre d'un appel de métis franco-vietnamiens *demandant le rapatriement du* Vietnam de trois mille familles qui, selon eux, souhaitent s'installer en France, on indique au Quai d'Orsay que « *les dossiers sont examinés cas par cas et selon certains critères* ».

Pour obtenir l'autorisation d'émigrer en France, les candidats au départ doivent être présumés nés d'un père membre du corps expéditionnaire français en Indochine, entre 1945 et 1957. On souligne au Quai d'Orsay que l'administration française est obligée de retenir des critères « *relativement draconiens* », car des dizaines de milliers de métis franco-vietnamiens nés avant 1945 vivent au Vietnam. Au demeurant, note-t-on, « *ceux-ci n'ont pas su saisir l'opportunité qui leur était offerte, pendant la période coloniale, de se faire reconnaître Français devant un tribunal* ».

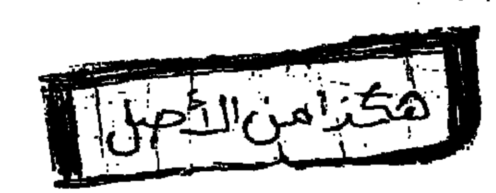
Malgré tout, fait remarquer le Quai d'Orsay, la France a accueilli, ces trois dernières années, mille huit cent vingt et un métis franco-vietnamiens et leurs « *dépendants* » (cinq cent dix-neuf en 1977, neuf cent soixante-trois en 1978, trois cent trente-neuf en 1979) et cinq cent quarante-sept pendant le premier semestre de 1980.

On précise, enfin, que le gouvernement s'intéresse aussi au sort des Français qui vivent encore au Vietnam — environ un millier avec leurs « *dépendants* » — et qui ont du mal à obtenir des autorités vietnamiennes un visa de sortie. Au début de 1979, deux avions spéciaux ont pu rapatrier environ huit cents de ces ressortissants ; en revanche, depuis le début de 1980, six seulement ont pu quitter le pays.

Philippines

● LE MOUVEMENT DE LIBERATION DU 6 AVRIL, qui a revendiqué la vague d'attentats à la bombe récemment commis à Manille, a annoncé, le jeudi 18 septembre, qu'il ne cesserait pas ses actions tant que le président Marcos ne serait pas « *renversé ou mort* ». Dans un manifeste distribué clandestinement, le mouvement se présente comme une « *meilleure solution que le communisme* ». — *(A.F.P.)*





CAMBODGE — LE TÉMOIGNAGE D'UN ANCIEN MINISTRE DU PRINCE SIHANOUK

« J'ai passé un an à cultiver les choux au ministère des affaires étrangères khmer rouge »

Arrivé en France comme réfugié, à la fin août, le général Duong Sam Ol a connu, ces cinq dernières années, une existence mouvementée. Ce militaire de carrière de l'armée royale khmère, ancien officier de l'armée française, devenu ministre de l'armement du gouvernement royal d'union nationale (GRUNC) du prince Sihanouk à Pékin de 1970 à 1975, est entré à Phnom-Penh après l'arrivée au pouvoir des Khmers rouges. Il y a végété pendant plus de trois ans avant l'offensive vietnamienne de janvier 1979. Après la chute des Khmers rouges, il s'est caché pendant quinze mois avant de s'enfuir vers la Thaïlande et de trouver asile en France avec sa femme et un de ses fils.

Le 9 septembre 1975, nous a raconté le général, dans sa petite chambre du centre de réfugiés de Créteil, il a pris l'avion pour Phom-Penh avec le prince Sihanouk et le premier ministre d'alors, M. Penn Nouth. Il a tout d'abord été logé dans la villa voisine de ce dernier, non loin du monument de l'indépendance, avec M. Chan You Ran, ancien ministre du GRUNC.

Il eut ainsi l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises des dirigeants des Khmers rouges MM. Khieu Samphan, Ieng Sary, Son Sen, venus s'enquérir de la santé de M. Penn Nouth. En novembre, il fut envoyé à Chamcar-Loeu, province de Kompong-Cham, région « libérée » depuis 1970. Logé dans une pagode désaffectée, il y resta trois mois à ne rien faire, mieux traité que le reste du peuple, dont le sort était « déplorable ». Alors qu'il avait participé depuis le début à la résistance au régime de Lon Nol, il eut la surprise d'entendre raconter à la population qu'il était un « étranger ». « *Cela m'a beaucoup touché ; j'ai trouvé cela bizarre, car j'avais toujours travaillé avec eux, et je suis toujours Khmer.* » Il a assisté à la mise en coopérative de la région, à la destruction des parcelles individuelles regroupées en grandes rizières rectilignes : « *On ne pouvait plus trouver les limites des anciennes rizières.* » De nombreuses personnes étaient chassées de leurs maisons.

Ramené à Phnom-Penh en février, il y retrouve ses compagnons de Chamcar-Loeu, M. Chan You Ran, le prince Norodom Phourissara, ancien ministre de la justice du GRUNC, et la femme de l'ancien ministre des affaires étrangères, Sarin Chhak, qui se trouve encore en mission à l'étranger. Ils sont promus « attachés » au ministère des affaires étrangères, installés dans les bâtiments de l'ancienne présidence du conseil. « *J'ai passé un an à cultiver choux et salades, et à réparer l'électricité et les machines à écrire.* »

Un an plus tard, en février 1977, les diplomates du GRUNC qui avaient regagné leur pays sont regroupés aux abords de Phnom-Penh, à Boeung-Trabek, « *là où aboutissaient les égouts de la ville* ». Le général Duong Sam Ol les rejoint sur ce terrain de quelques centaines de mètres de côté entouré de tôle ondulée : de l'autre côté de la palissade, un autre camp. Il faudra attendre l'ouverture de la clôture en septembre 1978 pour savoir qu'il contenait les étudiants revenus de l'étranger. Parmi la centaine de diplomates en « *rééducation* », le général se souvient de la présence des anciens ministres. MM. Sarin Chhak, Chau Seng, Chan You Ran, Van Piny, Keat Chhon, du prince Phourissara, de M. Ang Kim Khoan, qui est arrivé à Paris avec le général Duong Sam Ol, et de plusieurs anciens ambassadeurs, MM. Chea San, Sisowath Methavi, Toch Kham Doeun, Hor Nam Hong (devenu vice-ministre des affaires étrangères du régime de M. Heng Samrin), Chem Sngoum (lui aussi rallié à ce régime), et Pech Boun Reth (maintenant représentant des Khmers rouges à la commission économique des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique, CESAP, à Bangkok).

L'arrivée des chars vietnamiens

Dans ce camp, les diplomates font du jardinage et fabriquent des instruments aratoires ; mieux nourris et traités que le reste de leurs compatriotes, ils se livrent à l'autocritique quotidienne, complétée par une séance hebdomadaire contrôlée par un cadre militaire. Dans son groupe, il n'a connu que des punitions morales ; une seule personne est morte de maladie ; plusieurs ont disparu, dont MM. Chau Seng, Chea San et Van Piny en avril 1978. Mais ils ne savaient pas ce qui se passait dans le pays ; on leur parlait seulement de l'ennemi vietnamien.

Le général Duong Sam Ol était cependant une sorte de privilégié. C'est ainsi qu'il avait été invité à voter lors des élections de mars 1976 au cours d'une cérémonie organisée face à la gare de Phnom-Penh et à laquelle participaient le prince Sihanouk et M. Penn Nouth. « *On m'a donné trois bulletins de vote portant chacun un nom ; on m'a dit que je pouvais choisir parmi ces trois noms, mais que c'était égal, car tous trois avaient été sélectionnés par les dirigeants.* » Rares sont les Khmers qui se souviennent d'avoir participé à ce scrutin.

Il a aussi vu une fois le premier ministre, M. Pol Pot, lors du meeting organisé au stade couvert de 27 septembre 1977 pour annoncer la création du parti communiste khmer. Il avait reconnu en lui l'ancien maquisard Saloth Sar, dont il avait vu les photos à Pékin. « *Il était devenu gros et gras, il mangeait bien !* » dit-il.

Envoyé pendant quelques mois, au cours de l'été 1978, comme chef menuisier à Wat-Sleng, dans la région de Kompong-Speu, au sud-ouest de Phnom-Penh, le général Duong Sam Ol a eu l'occasion de rencontrer d'anciens officiers khmers rouges limogés et mutés dans son groupe de travail. Par eux, il a appris les purges qui se déroulaient au sein du groupe au pouvoir, et en particulier l'exécution de Koy Thuon, important responsable du parti, accusé d'être « *agent de la C.I.A.* », les liquidations de cadres à Battambang, les mutations de région à région. Sans cette rencontre fortuite, il n'aurait rien su de ce qui se déroulait dans le pays.

Sélectionné en novembre 1978 pour « *travailler ailleurs* » en compagnie de MM. Sarin Chhak, Ang Kim Koan, Penn Nhac (un des fils de M. Penn Nouth) et de plusieurs étudiants, car on cherchait des personnes parlant français ou anglais, il a été affecté au service de M. Penn Nouth.

Le travail consistait en tâches de secrétariat, mais aussi en jardinage, cuisine et sécurité. Il fut chargé, avec ses compagnons, de préparer les bagages de l'ancien premier ministre lorsque ce dernier partit pour Pékin avec le prince Sihanouk le 6 janvier 1979, la veille de la chute de Phnom-Penh. Mais le général Duong Sam Ol n'était même pas au courant de la guerre avec le Vietnam et de l'avance des troupes de Hanoï en direction de la capitale; celle-ci avait été presque totalement évacuée, et il ne le savait pas, empêché qu'il était de sortir de la ruelle où se trouvait sa maison.

Il nous a raconté comment il a vécu l'entrée des Vietnamiens dans la ville : « *J'étais en train de manger, il était 10 h. 30 du matin, quand une Land Rover est venue nous chercher ; on nous a demandé d'emballer rapidement quelques effets et de partir. Nous avons traîné et, quand nous sommes sortis, la voiture était partie, la garde aussi. Deux minutes après est arrivé le premier char vietnamien, suivi de plusieurs autres. Au début, nous n'avions pas su à qui ils appartenaient, jusqu'à ce que nous reconnaissions les casquettes typiques des tankistes.* »

Abandonné dans une ville désertée par sa population et occupée, le petit groupe s'est caché pour échapper aux Vietnamiens. Le lendemain, après avoir perdu de vue M. Sarin Chhak, qu'ils ne retrouveront jamais — on a dit à Phnom-Penh à l'été 1979 qu'il était resté dans la capitale, mais personne ne l'a, semble-t-il, revu, — le général Duong Sam Ol, M. Ang Kim Khuon et leur famille sont partis vers la périphérie de la ville. Ils se sont installés à Stung-Meanchay, ont fait des provisions dans une coopérative abandonnée et y ont vécu sous des noms d'emprunt, sans être découverts ni dénoncés aux nouvelles autorités. « *Je m'appelais M. Din et je disais que j'étais auparavant dans l'import-export.* »

Il est resté dans ce village jusqu'au 4 avril 1980, travaillant la terre et vivant des provisions qu'il avait rassemblées pendant la débâcle de janvier 1979. Car l'aide internationale déversée à Phnom-Penh n'a guère atteint Stung-Meanchay, puisque, en un an, il a été distribué par personne une boîte de riz (500 gr.), autant de farine et 2 kilos de maïs.

« Comment réagir ? »

Le général Duong Sam Ol, qui avait traversé la période khmère rouge dans l'ignorance de ce qui s'y était passé, a découvert en écoutant ses voisins le drame qu'il avait côtoyé sans le voir : les morts de faim, de maladie, les exécutions. « *Quand la population voyait des cadres de Pol Pot, elle les tuait.* » Comment les gens ont-ils réagi à l'arrivée des Vietnamiens ? « *Les premiers jours, ils disaient que c'était mieux qu'avant, qu'ils étaient libérés, qu'ils avaient échappé à la mort, qu'ils pouvaient enfin manger chez eux, retrouver leurs enfants. Au fur et à mesure que les Vietnamiens se sont implantés, l'idée leur est venue que ça allait durer longtemps et que le même régime* (que celui des Khmers rouges) *revenait, avec pour unique différence que l'on pouvait manger chez soi et garder ses enfants.* »

Que faire ? « *Les gens voudraient bien réagir, mais comment ? Ils ne veulent plus des « rouges », que ce soit Pol Pot ou les Vietnamiens* » ; ils considèrent toujours cependant que « *Pol Pot est l'ennemi numéro un* ». Mais « *le régime Heng Samrin n'est qu'un régime Pol Pot aménagé* ». A partir d'avril 1979, le général Duong Sam Ol a noté l'émergence de petits groupes de lutte armée ou de propagande. « *On est venu me parler de Son Sann* (ancien premier ministre et président du Front national de libération du peuple khmer, ou F.N.L.P.K.), *du groupe de l'Aigle noir... qui agissaient dans la capitale même.* » Mais, avant tout, « *les Khmers demandent où est le prince Sihanouk ; on écoute en se cachant la Voix de l'Amérique pour avoir de ses nouvelles, on souhaite qu'il revienne !* »

Pour ne pas être reconnu, le général Duong Sam Ol avait évité de se rendre à Phnom-Penh. Il y a cependant été contraint pour monter à bord d'un camion qui l'a emmené à Battambang et Sisophon. Ces véhicules d'Etat transportant du sel vendent aussi à prix d'or des places à ceux qui peuvent les payer et qui vont vers la Thaïlande, soit pour s'y réfugier, soit pour faire de la contrebande.

« *A Phnom-Penh, j'ai été reconnu par d'anciens militaires qui me croyaient mort ; ils sont venus me saluer. Ils travaillaient pour Heng Samrin, mais ils ont tout de suite voulu partir avec moi dans la clandestinité pour travailler pour le prince.* » Il a eu peur et a pris un camion dès le lendemain. Après deux semaines à Sisophon, où il est resté caché, il a trouvé un guide « sérieux ».

Arrivé fin avril au « camp 007 », le général Duong Sam Ol croyait son odyssée finie. Mais il fut vite placé sous surveillance par les chefs khmers serei du camp, qui se méfiaient de lui et de M. Ang Kim Khoan qui l'avait suivi. En juin, quand les Vietnamiens attaquèrent le camp, il eut la chance de leur échapper. C'est déguisé en grand malade qu'il parvint, avec l'aide d'un médecin, à entrer à Khao-Yi-Dang.

Que va-t-il faire maintenant, ayant atteint pratiquement l'âge de la retraite ? « *Je vais prendre contact avec le prince, et je ne ferai rien avant* », assure ce fidèle de longue date, qui réaffirme la fidélité de la population à son ancien souverain. Il ne croit pas en l'avenir du mouvement de M. Son Sann, car, « *dans le pays, toute la population réclame la présence du prince, elle ne veut ni des Vietnamiens ni des Khmers rouges, qui nous ont beaucoup menti et nous ont fait injure en disant qu'ils étaient les seuls à avoir libéré Phnom-Penh. (...) S'ils veulent sauver le pays, qu'ils se rallient au prince ; c'est de leur faute si les Vietnamiens sont là.* » Et le général Duong Sam Ol de conclure : « *La seule solution, c'est l'union ; que les Khmers rouges reconnaissent leurs erreurs. Jamais après une guerre on n'a tué le peuple ; on tue l'ennemi !* »

PATRICE DE BEER.

ASIE

Corée du Sud

L'Assemblée européenne intervient en faveur de M. Kim Dae-jung

L'administrateur de la loi martiale, le général Lee Hui-sung, a confirmé vendredi 19 septembre la condamnation à mort du chef de l'opposition, M. Kim Dae-jung, prononcée mercredi par une cour martiale. Le code pénal militaire autorise l'administrateur de la loi martiale à diminuer les peines prononcées par les cours martiales, mais le général Lee n'a pas fait usage de son droit ni pour M. Kim ni pour les autres condamnés à des peines de prison.

Il reste maintenant sept jours aux condamnés pour se pourvoir en appel.

Les ambassadeurs des Etats-Unis et du Japon se sont rendus au ministère des affaires étrangères sud-coréen, jeudi, pour exprimer officiellement l'inquiétude de leurs gouvernements. Le gouvernement sud-coréen n'en a pas moins conservé son mutisme. Un porte-parole a coupé court à toutes les questions en affirmant : *« Nous ne faisons aucun commentaire sur les affaires criminelles. »*

Les protestations ou les appels à la clémence se multiplient à l'étranger. Mme Simone Veil, présidente de l'Assemblée européenne, a adressé jeudi un télégramme au président de la Corée du Sud pour lui demander, au nom des quatre cent dix députés européens, de casser la condamnation à mort de M. Kim.

Le parti socialiste français proteste contre la condamnation du *« chef de l'opposition démocratique en Corée du Sud, que l'Internationale socialiste a invité à son prochain congrès, en novembre, à Madrid ». « Ce verdict,* poursuit le P.S., *marque la volonté du pouvoir sud-coréen d'éliminer par la force et au mépris des droits de l'homme toute opposition. »* Le P.S. annonce qu'il *« mobilisera ses adhérents et ses sympathisants pour obtenir la libération de M. Kim Dae-jung, symbole de la lutte pour la liberté en Corée du Sud »*, et il demande au gouvernement français d'intervenir immédiatement en sa faveur.

[On indique de bonne source que M. François-Poncet renoncera au voyage qu'il devait faire à Séoul en octobre si M. Kim est exécuté.]

UNE PROTESTATION DU CONSEIL DE LIAISON DES CORÉENS A L'ÉTRANGER

M. Hur Hong-shik, délégué en Europe du conseil de liaison des Coréens à l'étranger pour sauver M. Kim Dae-jung, nous a fait la déclaration suivante :

« Le conseil de liaison condamne énergiquement la condamnation à mort de Kim Dae-jung qui n'est rien d'autre qu'un assassinat ordonné et légalisé par le général Chon Too-hwan.

» Le conseil exige du régime du général Chon la libération immédiate de Kim Dae-jung ainsi que celle de tous les opposants et la levée de la loi martiale, mesure sans laquelle la situation en Corée deviendrait explosive.

» Etant convaincu que les appuis réels et constants donnés aux régimes dictatoriaux de la Corée du Sud par les Etats-Unis et le Japon ont été les causes profondes du malheur du peuple coréen, le conseil demande fermement au gouvernement de ces pays d'arrêter leur aide et de rester pour une fois du côté du peuple et en faveur de la démocratie en Corée du Sud.

» Le conseil demande au gouvernement français d'intervenir auprès de Séoul en faveur de Kim Dae-jung, et souhaite qu'il s'abstienne des relations avec le gouvernement sud-coréen de nature à encourager la dictature.

» Dans l'état actuel des choses, seule la mobilisation de l'opinion internationale peut sauver Kim Dae-jung. »

AMÉRIQUES

Etats-Unis

M. Carter se défend de considérer M. Reagan comme un « raciste »

Washington *(A.F.P.)*. — M. Carter a réaffirmé, jeudi 18 septembre, que les Etats-Unis ne présenteraient jamais d'excuses à l'Iran comme prix de la libération des cinquante-deux otages américains détenus dans ce pays. M. Carter a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que les Etats-Unis étaient, en revanche, toujours disposés à contribuer à l'enquête d'une commission internationale telle que celle des Nations unies, devant laquelle l'Iran pourrait présenter ses plaintes.

Sans prédire que la libération des otages pourrait intervenir rapidement, M. Carter a estimé que la situation avait progressé depuis les déclarations de l'imam Khomeiny sur les conditions posées par l'Iran pour résoudre la crise, et il a souligné que l'Iran, depuis peu, avait un Parlement et un premier ministre, alors qu'auparavant, il n'y avait pas de « gouvernement viable » avec lequel discuter.

« J'utiliserais l'arme atomique si... »

Au cours de sa conférence de presse, M. Carter a d'autre part répliqué aux critiques souvent formulées par M. Ronald Reagan, selon lesquelles il n'aurait pas le courage d'utiliser éventuellement l'arme atomique pour défendre les Etats-Unis ou leurs alliés. Si un conflit éclatait, *« j'essaierais de défendre l'intégrité et la sécurité de ma nation, et l'intégrité et la sécurité de nos alliés sans recourir aux armes atomiques. Mais si cela était nécessaire pour défendre la liberté et la sécurité de l'Europe occidentale et de notre pays, alors j'utiliserais l'arme atomique »*, a déclaré M. Carter. *« Je prie Dieu que ce jour n'arrive jamais, mais il est important pour notre peuple, pour nos alliés et pour l'Union soviétique* de savoir que, si cela se révélait *nécessaire, ces armes seraient utilisées »*, a-t-il ajouté.

M. Carter a souligné la probabilité qu'un premier échange limité de feu atomique conduise à l'emploi massif d'armes nucléaires intercontinentales, qui aura pour résultat *« la perte, des deux côtés, de dizaines* de *millions* de *vies humaines »*. Les dirigeants soviétiques ont, comme lui-même, conscience de ce fait, a dit le président, qui a rappelé son attachement à la poursuite des négociations avec l'U.R.S.S. sur la limitation et la réduction des armements stratégiques. M. Carter a confirmé à ce sujet que les négociations avec l'Union soviétique sur la limitation des missiles stratégiques en Europe devaient commencer en octobre (*le Monde* du 18 septembre).

Le président a été désarçonné quelques secondes, puis s'est mis en colère, à la fin de sa conférence de presse, quand un journaliste lui a demandé, après deux de ses confrères : *« Pensez-vous que Ronald Reagan soit raciste ? »* Le président est resté sans voix, puis a rendu hommage à son adversaire républicain pour avoir rejeté *« avec sagesse et sans équivoque »* le soutien que lui avait offert l'organisation raciste du Ku Klux Klan après son investiture par le parti républicain. M. Carter a affirmé : *« Non, je ne pense pas que mon adversaire soit raciste. »* Mardi matin, à Atlanta, le président avait reproché à M. Reagan d'avoir *« injecté le racisme et la haine »* dans la campagne électorale, lors d'un récent discours dans le Mississipi.

Washington se félicite de l'extradition immédiate de deux pirates de l'air par La Havane

Les Etats-Unis ont qualifié, le jeudi 18 septembre, de « pas positif » la décision du gouvernement cubain d'extrader immédiatement les deux pirates de l'air qui ont détourné, mercredi, un Boeing-727 des Delta Airlines vers Cuba. M. John Trattner, porte-parole du département d'Etat, a souligné que c'est la première fois que Cuba satisfait une demande d'extradition de citoyens cubains présentée par les Etats-Unis

A La Havane, on estime que le gouvernement cubain a franchi un pas vers la détente avec Washington en annonçant le renvoi « immédiat » aux Etats-Unis des deux Cubains auteurs du détournement. Cette expulsion, la première du genre à toucher des ressortissants cubains, pourrait signifier la reprise *de facto* de l'application de l'accord sur la piraterie aérienne et maritime signé en 1973 par Washington et La Havane et rompu par Cuba le 15 avril 1977.

Cuba paraît décidé à ne pas gêner la campagne pour l'élection présidentielle de M. Carter par une attitude de passivité à l'égard des détournements d'avions — dix au total, réalisés en cinq semaines par vingt-neuf pirates de l'air, pour la plupart des émigrés cubains arrivés au cours des derniers mois aux Etats-Unis grâce au pont maritime sauvage entre le port de Mariel et la Floride. — *(A.F.P.)*

EXPLOSION ACCIDENTELLE DANS UN SILO DE MISSILES STRATÉGIQUES

Damas (Arkansas) (A.F.P.). — Une explosion s'est produite ce vendredi 19 septembre dans un silo de missiles Titan II près de Damas (Arkansas). Une dizaine de personnes ont été blessées, et une centaine, qui résident dans cette région peu peuplée, ont été évacuées. L'armée de l'air américaine n'a pas indiqué si un missile avait explosé, ni s'il était équipé d'une tête nucléaire.

Argentine

LE GÉNÉRAL VIOLA SUCCÉDERAIT AU GÉNÉRAL VIDELA EN MARS 1981

Buenos-Aires *(A.F.P.)*. — Le successeur, en mars 1981, du général Jorge Rafael Videla, que la junte militaire doit désigner avant le 29 septembre, sera probablement le général Roberto Viola, ancien commandant en chef de l'armée, bien que la junte, composée des commandants en chef des trois armes, maintienne pour l'instant un silence total sur ses délibérations commencées au début au rythme de deux réunions par semaine.

Depuis son éloignement du commandement en chef de l'armée en décembre dernier, le général Viola est resté en contact permanent avec le président Videla et a même pris de discrets contacts avec les différentes formations politiques, y compris les péronistes. Cette quasi-certitude sur le choix du candidat explique le peu d'intérêt de l'opinion pour les délibérations de la junte.

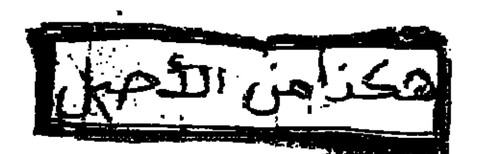
Le général Viola devrait, en principe, être le continuateur de la politique instaurée après le coup d'Etat contre le gouvernement constitutionnel d'Isabel Peron, en mars 1976, et baptisée « processus de réorganisation nationale ». Le général Viola pourrait, en théorie, postuler pour un deuxième mandat de trois ans. Mais il est encore trop tôt pour juger de ses intentions et de l'évolution politique du pays. Ce qui est certain, c'est que les forces armées sont décidées à obtenir, dans l'hypothèse d'un futur gouvernement civil, l'institutionnalisation de leur participation au pouvoir.

Canada

LE PARLEMENT SE RÉUNIRA AVANT LE 14 OCTOBRE POUR ÉTUDIER LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

Ottawa *(A.F.P., Reuter)*. — Le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, a décidé de convoquer le Parlement avant la date prévue du 14 octobre pour reprendre les débats sur l'énergie, l'économie et la question constitutionnelle, a annoncé jeudi 18 septembre M. Yvon Pinard, ministre chargé des questions parlementaires. Il a refusé de révéler les intentions du gouvernement en matière constitutionnelle mais a laissé entendre que celui-ci pourrait proposer une résolution demandant à la Grande-Bretagne de « rapatrier » la Constitution canadienne, qui reste une loi du Parlement de Londres, l'Acte de l'Amérique du nord britannique de 1867.

Comme mercredi au sein du groupe libéral, l'unanimité s'est faite jeudi au sein du cabinet pour approuver la décision du premier ministre fédéral, qui ne constitue pas une surprise après le récent échec de la conférence constitutionnelle fédérale-provinciale du 8 au 13 septembre à Ottawa.



AMÉRIQUES

Nicaragua

APRÈS L'ASSASSINAT DU GÉNÉRAL SOMOZA

Les sandinistes espèrent que les activités des anciens gardes nationaux vont se ralentir

Selon une station de radio d'Asuncion, la police paraguayenne aurait tué dans les faubourgs de la ville un ressortissant argentin qui serait membre de l'armée révolutionnaire du peuple (ERP) et aurait participé à l'attentat contre le général Somoza. En fait, il semble que les membres du commando aient réussi à quitter le Paraguay. Leur opération est un rude coup pour le régime du général Stroessner, estime-t-on à Buenos-Aires.

Le département américain a confirmé que la dépouille du général Somoza sera inhumée aux Etats-Unis. La veuve du général est une Américaine résidant à Miami. Au Nicaragua, les dirigeants sandinistes expriment leur satisfaction et espèrent que la mort de l'ex-dictateur ralentira les opérations des anciens gardes somozistes réfugiés au Honduras.

De notre correspondant

Mexico. — Les Nicaraguayens ont accueilli l'annonce de la mort d'Anastasio Somoza avec une joie plus grande encore que celle manifestée lors du renversement de la dictature, le 19 juillet 1979. *« C'était presque triste ce jour-là »*, a déclaré, le mercredi 17 septembre, un dirigeant sandiniste. Le général Somoza avait assisté personnellement à son interrogatoire et à toutes les tortures auxquelles il avait été soumis.

Selon les Nations unies, « la guerre » a fait près de 50 000 morts et 100 000 blessés. Elle a laissé des centaines de milliers de personnes sans abri. Dans ce pays de 2,5 millions d'habitants, il n'est pratiquement pas de famille qui n'ait eu à déplorer une ou plusieurs victimes.

Tout le monde, au Nicaragua, sait que, depuis son bunker, l'ancien président dirigeait les opérations les plus meurtrières. N'avait-il pas juré de tout faire pour raser la ville d'Esteli, par exemple, au point de la faire ressembler à un terrain d'aviation ?

Les sandinistes auraient sans doute préféré que l'ex-dictateur soit extradé, comme ils l'avaient demandé, et jugé. Mais ils ne peuvent trouver que des avantages à la nouvelle situation. Alors que le général Somoza venait de se déclarer *« prêt à reconquérir le Nicaragua »*, les actions menées depuis le Honduras par ses anciens soldats se multiplient. Les sandinistes espèrent que la mort de Somoza va ralentir leurs activités au Nicaragua.

L'exécution d'Anastasio Somoza est une date. Le fait qu'il ait été tué au bazooka est un « acte de guerre » qui a un sens particulier pour un continent où la violence est quotidienne. D'autant plus qu'il a été réalisé au cœur même du « bloc » formé par les régimes militaires du Cône sud. *« L'horrible impunité des dictateurs a pris un sérieux coup, l'espoir renaît »*, a déclaré un exilé chilien.

FRANCIS PISANI.

Haïti

UN BATEAU AVEC TROIS CENTS PERSONNES EST DÉTOURNÉ VERS LA FLORIDE

Miami (A.P.). — Dix-sept personnes armées de machettes, d'armes à feu et de couteaux ont pris le contrôle d'un bateau transportant trois cents Haïtiens de Port-au-Prince à Jérémie et ont obligé son commandant à faire route vers Miami (Floride), où elles ont été arrêtées dès leur débarquement jeudi 18 septembre. Les autres occupants du bateau ont été hébergés dans un centre d'accueil en attendant de savoir s'ils souhaitent rentrer en Haïti.

Bolivie

APRÈS AVOIR QUITTÉ SON PAYS

M. Siles Zuazo formerait un gouvernement en exil

M. Hernan Siles Zuazo, dirigeant de l'Union démocratique populaire (U.D.P., de centre gauche), qui avait remporté les élections du 29 juin et était passé dans la clandestiné après le coup d'Etat du 17 juillet, a quitté la Bolivie. Il pense installer un gouvernement en exil à Quito, en Equateur, ainsi qu'il l'a déclaré à notre correspondante à son passage à Lima.

Correspondance

Lima. — *« Je n'abandonne ni la lutte ni la résistance*, nous a déclaré M. Hernan Siles Zuazo. *Lorsque j'aurai mené à bien ma mission dans le continent, je retournerai en Bolivie. Je me propose d'installer un gouvernement en exil, en Equateur en principe. D'ores et déjà, nous comptons sur une organisation qui, depuis Quito, soutient le combat contre le régime bâtard et illégitime de destruction nationale. »*

Il ajoute : *« La répression sanglante se poursuit dans tout le pays, mais ses effets sont sans emprise sur notre population, qui a démontré et sa solidarité et sa volonté de s'opposer au gouvernement Garcia Meza par tous les moyens qui sont à sa portée. Nous avons donné la consigne de la désobéissance et je pense que, dans de brefs délais, le président Garcia Meza n'aura d'autre issue que de restituer à mes compatriotes leur souveraineté. »*

Le départ de M. Siles Zuazo ressemble pourtant un peu à une renonciation. N'avait-il pas essayé, il y a juste un mois, d'instaurer à La Paz un gouvernement « parallèle » promulgant des contre-décrets restaurant les libertés politiques ? Quelle portée réelle ont eue ses appels ?

Aujourd'hui, la plupart des dirigeants de l'opposition sont soit réfugiés dans des ambassades, soit passés de la clandestinité à l'exil. L'opposition est désarmée et, depuis les affrontements du 4 août entre militaires et mineurs de Caracoles, on ne peut déceler qu'une résistance passive qui aurait entraîné une baisse générale de la production. — N. B.

Uruguay

● LE COMITE DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE pour l'Amérique latine et les Caraïbes a demandé aux Etats-Unis de suspendre tout type d'aide au régime *« dictatorial d'Uruguay »*. Le comité estime que, *« une fois suspendue l'aide de l'étranger, le peuple uruguayen renversera ces dictateurs et surmontera sa situation d'infortune »*. La déclaration demande, en outre, la restitutio ndes libertés publiques, le libre fonctionnement des partis et la libération des prisonniers politiques.





DROIT

LA COUR DE LUXEMBOURG ET LE PRIVILÈGE DES ÉTATS

Le gouvernement des juges européens

Parmi les colloques organisés par Michel Debré, celui sur « La souveraineté du droit français » sera probablement le plus austère, mais le plus important. On peut en regretter le titre, mystérieux pour le profane et provocateur pour le juriste. Il donne une coloration inutilement nationaliste à une entreprise qui concerne en réalité les institutions européennes, le respect des traités qui les établissent et l'objectivité des magistrats chargés de l'assurer.

par MAURICE DUVERGER

Les excès de la Cour de justice des Neuf ont été plusieurs fois dénoncés. A la différence de la plupart des tribunaux internationaux *qui assoient leur autorité sur la prudence, la modération, l'équité,* celui-là rend des arrêts marqués par une *évidente* partialité. Dans un excellent rapport au colloque Debré, le professeur Charles Chaumont parle du *« rôle idéologique »* d'une juridiction qui cherche moins à dire le droit existant qu'à *susciter un droit nouveau, fondé* sur la supranationalité. Peu lui importe que le terme *figure seulement dans l'accord créant* la CECA, où il définit les fonctions de la haute autorité, et qu'il n'ait *pas été repris dans les traités* suivants, notamment dans celui de Rome.

Un remarquable mécanisme d'interprétation *permet* à la Cour de s'affranchir des textes en invoquant leur but prétendu. Il dérive de la technique des magistrats soviétiques au temps de Lénine, lesquels appliquaient le droit en fonction de ses finalités révolutionnaires. Les magistrats communautaires l'appliquent en fonction de ses *finalités d'intégration.* Une grande différence sépare néanmoins ces deux dérivées du principe « *la fin justifie les moyens* ». Les juges de la Russie rouge s'appuyaient sur une idéologie officiellement proclamée *par l'Etat, dont elle* constituait le fondement même. Ceux de la Communauté européenne s'appuient *sur une idéologie particulière* aux fonctionnaires bruxellois et aux spécialistes du droit qui gravitent *autour d'eux, laquelle n'a jamais été* acceptée par l'ensemble des gouvernements signataires des traités. *Rien n'est plus saisissant que* la divergence croissante entre leur évolution et celle de la Cour. Pendant *que les arrêts de celle-ci poussent* de plus en plus vers la supranationalité, les décisions de ceux-là *respectent de plus en plus les souverainetés* nationales en appliquant la règle de l'unanimité.

Le rapprochement avec les techniques communistes s'impose également *dans un autre domaine.* Dans les pays de l'Est, le langage politique est fondé sur des mots détournés de *leur sens courant et réinterprétés* dans un sens dit « marxiste » ou « prolétarien », radicalement contraire au *précédent* dans la plupart des cas : ainsi, le terme « démocratie » *dans* l'expression « démocratie populaire ». Pour la jurisprudence de la Cour européenne, les mots sont employés *dans un sens dit « communautaire »*, ce qui permet de leur faire exprimer ce qui plaît à ce curieux tribunal, *sans se soucier de* la lettre des traités qu'il est chargé d'interpréter.

Par cette manipulation il parvient *à renverser un principe fondamental* du droit international, suivant lequel le juge doit interpréter de façon stricte toute limitation de la souveraineté des Etats décidée par les textes qu'ils ont signés et ratifiés. *« Les limitations de l'indépendance des Etats ne se présument pas »,* a proclamé la Cour permanente de justice internationale en 1927. La Cour des Communautés n'a que faire de ces références. *Pour elle, les traités* sont seulement un point de départ. Incomplets par eux-mêmes, ils doivent être *lus* comme *l'expression* d'une volonté d'intégration aboutissant à un ordre juridique communautaire, *défini par un droit prétorien.*

Confédération et fédération

On est très loin de l'article 164 du traité de Rome, qui confie à la *Cour le soin d'assurer « le respect du droit dans l'interprétation et l'application du traité ».* Respecter le droit, c'est s'en tenir *aux textes qui* le définissent et non pas en étendre la portée sur la base de finalités *d'idéologies qui correspondent aux* préférences subjectives d'une juridiction qui s'érige alors en législateur.

On comprend que plusieurs *rapports au colloque* Debré *reprennent* l'expression « gouvernement des juges » inventée voici plus de soixante *ans par Edouard Lambert pour caractériser* l'action de la Cour suprême des Etats-Unis. Cependant, celle-ci ne *s'est jamais abandonnée à des excès* analogues à ceux des magistrats européens. Elle n'aurait pas pu le faire d'ailleurs, parce qu'elle se trouve en face d'un pouvoir politique *émanant de la souveraineté populaire,* lequel peut imposer des limites au pouvoir judiciaire. En créant un pouvoir *judiciaire supranational* sans pouvoir politique de même nature, le traité de Rome a rendu la Cour pratiquement *omnipotente* sur le plan communautaire.

L'est-elle sur le plan des Etats membres ? A première vue, il semble *que ceux-ci se trouvent pris au* « piège du droit ». Les règlements de Bruxelles s'appliquant directement *aux citoyens des Neuf, et les magistrats* nationaux ne pouvant les interpréter en dernier ressort, la justice extensive de la Cour des Communautés paraît susceptible de s'imposer partout, en rendant nulles les législations contraires. Telle est effectivement la situation en France, dans l'interprétation de la Cour de cassation et des tribunaux subordonnés.

Cela pose le problème de la nature réelle des institutions européennes. Le président de la République ne cesse d'affirmer qu'elles sont confédérales. *Il a raison* au niveau des décisions politiques, où la règle de l'unanimité continue à s'appliquer. *Mais il a tort au niveau des réglementations* juridiques, lesquelles sont considérées maintenant comme *obligatoires pour les gouvernements,* les administrations, les citoyens de chaque pays, même *si l'interprétation de la Cour de* justice leur fait outrepasser le cadre du traité de Rome. Confédération *dans les généralités et fédération* dans le concret : on devine où cela conduira par la force des choses.

A l'orée de la campagne présidentielle, *le colloque Debré a le mérite* de poser clairement le problème. Sur le plan communautaire, il serait plus *facile à la France d'échapper au* piège du droit qu'à la Grande-Bretagne de se libérer du piège *financier : les sacrifices des partenaires* étant infiniment plus légers dans le premier cas. Sur le plan *national, on obscurcit la question en* invoquant la souveraineté du droit français. Pourquoi proposer par *exemple de modifier* l'article 55 de notre Constitution, qui proclame la supériorité des traités sur les lois ? *Il suffirait* de l'appliquer en se souvenant qu'il prend le terme « traité » au sens du droit international classique, lequel exige une interprétation stricte de toutes les limitations de souveraineté. Quant la Cour de justice européenne s'en écarte *par* une exégèse fantasmatique, elle se place en dehors de l'article 55. Tout simplement. Ne pourrait-on charger les représentants du parquet de tenir ce raisonnement devant nos différentes juridictions lorsque le problème est posé devant elles ? Cela serait efficace dans un pays fort éloigné du gouvernement des juges.

Le national et le communautaire

par FRANÇOIS GOGUEL (*)

Y a-t-il en France, de façon générale et absolue, comme pourraient le donner à croire certains attendus d'arrêts de la Cour de *cassation, « primauté du droit communautaire sur le droit national » ?* Quelles pourraient être les bases juridiques de cette primauté ?

On ne saurait évidemment retenir comme telles des considérations d'ordre pseudo-philosophique, du type de celles qui consisteraient à se représenter la *hiérarchie des normes juridiques* applicables en France comme une collection de poupées *russes* s'emboîtant les unes dans les autres : normes locales soumises à la primauté des normes nationales, mais aussi normes nationales *soumises* à celle de *normes communautaires,* ces *dernières (pourquoi pas ?)* à celle de normes planétaires, qui pourraient elles-mêmes, un jour, grâce aux progrès de la technique des communications spatiales, se trouver *soumises* à la *primauté* de normes, au sens propre du terme, universelles...

La primauté éventuelle du droit communautaire ne saurait résulter *en France* que *de textes de droit français* : on n'en découvre que deux qui *soient* susceptibles d'être invoqués à cet égard.

Il s'agit d'abord d'un passage du préambule de la Constitution de 1946, repris et confirmé par *celui de la Constitution de 1958 : « Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix. »*

Il s'agit ensuite de l'article 55 de la Constitution : *« Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de leur application par l'autre partie. »*

Deux textes de nature constitutionnelle, ce qui implique de toute évidence qu'il ne saurait exister en France de primauté d'un droit quelconque sur les règles constitutionnelles que s'est *données* la nation : voici donc une première et notable limitation à la prétendue « primauté » du droit communautaire sur le droit national, *limitation que confirme* l'article 54 de la Constitution, aux termes duquel : *« Si le Conseil constitutionnel, saisi par le président de la République, par le premier ministre ou par le président de l'une ou l'autre Assemblée, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de le ratifier ou de l'approuver ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution. »*

Malgré ce qu'a prétendu la Cour de justice des Communautés, dans un arrêt du 9 mars 1978, au sujet du « rang prioritaire » qui, selon elle, appartiendrait aux *normes* édictées par les instances des Communautés dans « l'ordre juridique applicable sur le territoire de chacun des Etats membres », il est donc certain qu'en France, la Constitution a *toujours* primauté sur les règles communautaires : celles-ci ne tiennent en effet que de celle-là la validité qu'elles *possèdent* à certaines conditions sur le territoire de la République.

Cela dit, quelle est la portée véritable de la formule du préambule *de 1946 sur* les limitations de souveraineté auxquelles peut consentir la France ? Le Conseil constitutionnel l'a précisé dans un des considérants de sa décision du 30 décembre 1976 concernant l'élection au suffrage universel direct *des membres* français de l'Assemblée des Communautés européennes : *la France peut* consentir des *limitations* de souveraineté, elle ne peut pas procéder à des *transferts* de souveraineté. Par essence, la souveraineté est indivisible. Dans le cas de la France, l'article 3 de la Constitution la *définit* comme étant *nationale;* il prescrit qu'elle appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ; il n'autorise nullement quelque organisme international ou supranational que ce *soit à participer* à *cet* exercice. Les limitations de souveraineté ne peuvent donc être *analysées* que comme de simples délégations de compétence consenties à des organismes internationaux. De telles délégations existaient d'ailleurs bien avant 1956 : qu'on songe par exemple au rôle dévolu dès le dix-neuvième siècle à l'Union postale universelle.

On ne saurait donc trouver dans le préambule de 1946 la moindre base à une primauté générale et de principe du droit *communautaire* sur le droit national.

Quant à l'article 55 de la Constitution, il est capital de constater qu'il ne confère aux traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés une autorité supérieure à celle des lois que sous une réserve formelle : celle de leur application par l'autre partie (ce qui, dans le cas de traités multilatéraux, signifie nécessairement par *chacune des autres parties*), application qui peut fort bien cesser même après avoir existé pendant un certain temps. Il y a manifestement dans cette disposition de la Constitution une règle d'ordre public, et l'on peut s'étonner qu'*aucun* des arrêt de la Cour de cassation intervenus à l'occasion de conflits entre la loi française et des règlements communautaires (tels que ceux-ci sont interprétés, de la façon souvent abusive que l'on sait, par la *Cour de justice des Communautés*) n'ait recherché si la condition de réciprocité posée par l'article 55 était vraiment remplie...

Les tribunaux mal armés

Mais, dira-t-on, un règlement communautaire, émanant du Conseil des Communautés, et signé par le *seul* président en exercice de ce Conseil, entre-t-il vraiment dans la catégorie des « traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés » auxquels, sous réserve de réciprocité, l'article 55 de la Constitution confère une *autorité supérieure* à celle des lois ? A cette question, le Conseil constitutionnel a répondu de façon affirmative le 19 juin 1970, en se reconnaissant *compétent,* en application de l'article 54, pour apprécier la *conformité à la Constitution* française de la décision du 20 avril 1970 du Conseil des Communautés relative au remplacement des contributions financières des Etats *membres par des* ressources propres aux Communautés. *Réponse logique, puisque* décisions et règlements du Conseil des Communautés n'ont d'autre base juridique que des traités souscrits par la France, et régulièrement ratifiés, donc des engagements internationaux au sens de l'article 54. Mais réponse qui signifie nécessairement que la condition de réciprocité formulée à l'article 55 doit être remplie pour que ces décisions et règlements communautaires puissent prétendre à une autorité supérieure à celle des *lois* françaises.

Il se peut donc que règlements *et décisions émanant du Conseil* des Communautés aient une autorité supérieure à celle des lois françaises, mais ils ne l'ont pas automatiquement et pas *toujours.* Comme le Conseil constitutionnel l'a déclaré dans un des considérants de *sa* décision du 15 janvier 1975, une loi contraire à un traité (ou à un engagement international, donc aussi à un règlement communautaire) n'est pas pour autant contraire à la Constitution, la supériorité éventuelle de l'autorité du traité (ou de l'engagement international) présentant « un *caractère à la fois relatif et contingent* » : cette supériorité n'existe en effet qu'à l'égard d'espèces entrant dans le champ d'application du traité, et seulement lorsque la condition de réciprocité d'application par chacune des autres parties se trouve satisfaite.

Déterminer laquelle des deux normes, la norme nationale ou la norme communautaire, doit être *appliquée* ne relève en *somme* pas d'affirmations générales : cela doit faire l'objet, cas par cas, d'une appréciation juridique délicate, qui ne saurait être menée à bien sans que soit résolue la question de savoir si la condition de réciprocité est *convenablement* réalisée.

On reconnaîtra volontiers que les cours et tribunaux français sont fort mal armés pour répondre *en toute* connaissance de cause à une telle question. Encore doivent-ils se la poser. On sait que, lorsque se présente devant eux un problème touchant à l'interprétation d'un *traité* souscrit par la France, ils doivent s'en remettre à celle que leur indique le ministre des affaires étrangères. Ne serait-il pas logique et souhaitable que, de même, un texte législatif leur fit obligation de s'en remettre à l'appréciation du gouvernement, seul en mesure de la formuler en toute connaissance de cause, lorsqu'il résulte de l'article 55 de la Constitution *qu'il* y a lieu de savoir comment chacune des autres parties à un traité souscrit par la France ou à une décision communautaire fondée sur un tel traité, procède à *son application* ?

(*) Ancien membre du Conseil constitutionnel.

Vivent les cabris !

par PHILIPPE BOUCHER

Le général de Gaulle, qui ne détestait pas les formules et savait les faire cruelles, avait un jour (1) vitupéré les jusqu'au-boutistes du traité de Rome en moquant ceux qui, tels des cabris, allaient répétant : « L'Europe ! l'Europe ! l'Europe ! » *Quelques mois auparavant, encore moins aimable, il traitait ces croisés de l'union européenne de* « jean-foutre » (2).

Alors que, aujourd'hui, l'Europe paraît plus vivante, grâce à son Parlement, et moins proche, par le fait des Etats, les juges opulents qui œuvrent à Luxembourg seraient-ils les « derniers cabris », *variante luxueuse du dernier des Mohicans ? Alors que l'Europe donne l'impression d'avoir la grippe tant les Etats la considèrent avec méfiance, des magistrats à peu près — euphémisme de courtoisie — inconnus du public pousseraient au rouge la chaudière européenne, contre toute raison et, surtout, contre tout respect du droit.*

On peut effectivement tenir ce raisonnement, et l'on ne s'en fera pas faute, samedi 20 septembre, à l'occasion de ce colloque benoîtement intitulé « La souveraineté du droit français ». *Mais M. Michel Debré en est l'initiateur, et l'on ne peut imaginer que ce fils à la romaine du général de Gaulle ne manquera pas une occasion de rappeler que l'Etat national l'emporte sur toute autre entité politique. Le ton en est déjà connu. Ici même, Maurice Duverger et François Goguel le donnent.*

Assurément, au regard du droit, ils ne sauraient avoir tort. D'abord parce qu'ils ont raison, ensuite parce qu'ils sont de grands juristes, enfin parce que le droit, de toutes les disciplines intellectuelles, est l'une des plus flexibles. En cette matière, s'il n'y a pas de précédents, on suggère qu'il serait opportun d'en créer ; et s'il en existe, c'est bien le diable si l'on n'en découvre pas de deux sortes, mais rigoureusement incompatibles. Chacun alors peut voir midi moins le quart à sa porte.

Ainsi en va-t-il de l'appréciation, sinon du jugement, que l'on peut porter sur l'activité, au demeurant majestueuse, c'est-à-dire lente, de cette juridiction dite Cour européenne de justice.

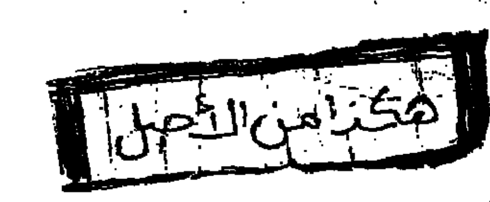
Si l'on découvre aujourd'hui, ou si l'on rappelle, que la Cour méconnaîtrait les traités qu'elle est censée appliquer, le souci du respect dû aux lois n'en est pas la cause essentielle. Il n'est pas impossible d'imaginer un colloque, sur le même thème, organisé, disons par M. Lecanuet, et dont les approches, d'abord, les conclusions, ensuite, seraient d'une autre veine. Et personne n'aurait tort.

Car le droit, s'il venait à être symbolisé, ne saurait être personnifié par un paralytique grabataire. Le droit, qui peut l'ignorer ? a vécu de ses propres violations. Tout particulièrement lorsqu'il s'est agi, lentement, mais peut-être sûrement, d'envisager le remplacement d'une structure de vie sociale des peuples par une autre. Ou, plus précisément, par d'autres, à la fois plus vastes et plus réduites que le cadre actuel des Etats-nations.

C'est-à-dire que le combat de M. Debré convaincra une partie des juristes, mais pas nécessairement les peuples. C'est cela ce qui compte, car le droit qui régit les peuples est au service de ces peuples et nullement l'inverse.

(1) Interview radiotélévisée du 14 décembre 1965. Charles de Gaulle disait exactement : « Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant « l'Europe ! l'Europe ! l'Europe ! », mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien. »

(2) 9 juin 1965, s'adressant à un groupe de députés et rapporté par André Passeron, dans De Gaulle parle (Edit. Fayard).



Le Monde

politique

Mme Garaud au « Club de la presse »

Mme Marie-France Garaud, qui joua pendant plusieurs années un rôle de conseillère dans l'entourage de Georges Pompidou, puis dans celui de M. Jacques Chirac, sera, dimanche 21 septembre à 19 heures, l'invitée du « Club de la presse » d'Europe 1.

Une éminence grise sans emploi

Une éminence grise sans emploi, tel est le sort qui était échu à Mme Marie-France Garaud, le 9 juin 1979, lorsque, dans les pas de M. Pierre Juillet, elle avait quitté le bureau mitoyen de celui de M. Jacques Chirac, au quatrième étage du siège du R.P.R. C'était à la veille du scrutin pour l'élection de l'Assemblée des Communautés européennes. Elle rejoignit alors la Cour des comptes, où elle avait été nommée conseiller référendaire au tour extérieur, le 4 mai 1974, par un décret de M. Poher, sur proposition de M. Giscard d'Estaing, ministre de l'économie, qui exécutait ainsi une volonté posthume de Georges Pompidou.

Ainsi éclatait au grand jour le désaccord qui s'était peu à peu épaissi entre le chef du mouvement gaulliste et ses conseillers politiques « privés ». Il est vrai que ces derniers, depuis plus de dix ans qu'ils remplissaient ce rôle auprès de Georges Pompidou, puis de M. Chirac, avaient accumulé contre eux jalousies, ressentiments et désirs de vengeance. Il est vrai aussi que, par commodité, le second président de la Ve République, puis le président du R.P.R., avaient laissé à leurs conseillers tant de liberté que, se targuant d'une autorité qui n'était pas la leur, ils avaient eu tout loisir d'étendre leur pouvoir. Au point que, face à une sorte d'offensive tous azimuts dirigée contre eux, M. Jacques Chirac, tout en disant sa fierté « d'avoir eu comme conseillers et comme amis des personnalités de cette qualité intellectuelle et humaine », *s'était senti contraint de se séparer d'eux. Mme Chirac elle-même, en septembre 1979, révélait son jugement sur la collaboratrice de son époux en disant notamment :* « Elle a beaucoup de mépris pour les gens. Elle les utilise puis elle les jette. Elle me prenait pour une parfaite imbécile (1). »

Mme Garaud, il est vrai, avait peu à peu accru son influence politique. Mais, alors que M. Pierre Juillet continuait, comme du temps de Georges Pompidou, à fuir la publicité et à tenir son rang de conseiller occulte, Mme Garaud, qui n'avait été à l'origine que son adjointe, apparaissait davantage sur le devant de la scène. Les ordres qu'elle-même et M. Juillet donnaient aux secrétaires généraux successifs du mouvement gaulliste, leur intervention directe dans la préparation des élections, leurs décisions notifiées péremptoirement aux parlementaires, étaient supportés lorsque l'on savait qu'ils s'exprimaient au nom du chef de l'Etat. Mais cet activisme militant, accru par la maladie de Georges Pompidou, fit qu'on leur attribua ensuite la paternité de toutes les décisions prises par M. Chirac.

Conseillère ou inspiratrice ?

Qu'il s'agisse de l'élimination de M. Chaban-Delmas de l'hôtel Matignon en 1972, du vote en faveur de M. Giscard d'Estaing en 1974, de la mainmise de M. Chirac sur l'U.D.R., de sa démission de l'hôtel Matignon, de l'élection du président de l'Assemblée nationale en 1978, lorsque le R.P.R. avait choisi M. Edgar Faure de préférence à M. Chaban-Delmas, de l' « appel de Cochin » *ou de la mise en cause de la légitimité du président de la République pendant la campagne européenne, tous ces actes et bien d'autres ont été réputés inspirés par Mme Garaud alors qu'en fait ils avaient été conçus par M. Juillet et seulement mis en œuvre par elle. D'ailleurs, dans son souci d'expliquer la politique du président du R.P.R., Mme Garaud apparaissait à ses interlocuteurs soigneusement sélectionnés davantage comme une inspiratrice quelque peu impérieuse et prolixe que comme une conseillère discrète et avisée.*

Rue de Lille même, alors que M. Jacques Chirac parcourait la France pendant les campagnes électorales, aucune décision ne pouvait être prise par l'état-major du mouvement sans son aval. Si M. Jérôme Monod, alors secrétaire général du R. P. R., avait obtenu qu'elle n'eût plus le titre officiel de chargée de mission, qu'elle ne porta que de 1977 à 1978, il n'avait pas pour autant réussi à réduire son influence. Recherchant l'ombre du pouvoir au point d'avoir toujours refusé de briguer le moindre mandat, « Marie-France » *pouvait savourer la puissance des occultes.*

Malgré cela, l'offensive dirigée contre elle se développa peu à peu. Les départs d'autres collaborateurs de M. Chirac se succédèrent et des reproches furent adressés personnellement au président du R.P.R. Celui-ci se laissa progressivement convaincre que certaines décisions inspirées par ses conseillers lui avaient été dommageables, et la confiance mutuelle s'en trouva altérée. La dénonciation par M. Sanguinetti de la « bande des quatre » *(MM. Pasqua, Guéna, Juillet et Mme Garaud) délia les langues de tous ceux qui recuisaient quelque ancienne vengeance et qui reprochaient à Mme Garaud, plus encore qu'à M. Juillet, de considérer les militants comme une entité — elle n'a jamais assisté à un meeting public, — de se comporter en calculateurs abstraits, de faire de la stratégie en chambre ou des intrigues de palais, de manœuvrer les parlementaires comme des pions et de préparer sans cesse de nouveaux* « coups ».

M. Chirac avait commencé à prendre conscience que certaines des décisions qui lui étaient conseillées ne semblaient pas idoines dès l'affaire du « perchoir » *de l'Assemblée nationale. Aussi, un an plus tard, malgré l'hostilité résolue et affichée de Mme Garaud envers les* « barons » *du gaullisme et notamment M. Michel Debré, le maire de Paris décidait de faire liste commune avec le maire d'Amboise pour les élections européennes.*

Fondamentalement hostile à l'ouverture à gauche de M. Chaban-Delmas et à sa nouvelle société, inquiète d'un éventuel élargissement de la majorité cher à M. Giscard d'Estaing, seulement habile, à ses yeux, à « tenir le juste milieu », *Mme Garaud a longtemps pensé que seul M. Chirac pouvait proposer au pays* « une politique de vigueur ».

Propriétaire terrien en Poitou, où elle est née en 1934, familière des châteaux, des chasses à courre et à tir, fréquentant les grands couturiers et les antiquaires, Mme Garaud, à l'aise dans l'intrigue, la brigue et la clandestinité, veut peut-être prouver en s'exprimant en public que l'ère des « cabinets noirs » *de la République gaullienne est révolue et que l'action au grand jour et le vedettariat la tentent désormais.*

ANDRÉ PASSERON.

(1) *Elle* du 17 septembre 1979.

Selon le sondage mensuel « France-Soir »-IFOP

LA COTE DE POPULARITÉ DE M. GISCARD D'ESTAING EST NÉGATIVE, POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS UN AN

Pour la première fois depuis un an, le nombre de Français mécontents du président de la République est plus élevé que celui des satisfaits, selon le sondage mensuel de popularité *France-Soir*-IFOP. Cette enquête, publiée vendredi 19 septembre, a été réalisée du 5 au 12 septembre auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus, sur la base de mille huit cent dix-neuf interviews.

Le pourcentage des satisfaits passe de 44 % en juillet à 41 % en septembre, et celui des mécontents de 40 % à 42 %. La cote du chef de l'Etat est donc négative, d'un point. Elle avait été constamment positive lorsque M. Jacques Chirac occupait les fonctions de premier ministre. Depuis l'arrivée de M. Raymond Barre à Matignon elle avait été négative à sept reprises : en octobre (— 2), novembre (— 2) et décembre (— 8) 1976 ; en janvier (— 4), avril (— 1) et mai (— 6) 1977 ; en septembre 1979 (— 4). En décembre 1976 on avait dénombré 47 % de mécontents et 39 % de satisfaits.

La cote de popularité de M. Barre reste très largement négative, au niveau de — 21 (52 % de mécontents, 31 % de satisfaits), bien qu'elle se soit redressée de deux points par rapport au mois de juillet où elle était de — 23 (53 % de mécontents, 30 % de satisfaits).

Après les attentats de Pointe-à-Pitre

M. DIJOUD : la situation en Guadeloupe est « parfaitement calme ».

M. Paul Dijoud a affirmé, jeudi 18 septembre, au micro d'Europe 1, que la situation en Guadeloupe est « *parfaitement calme* » malgré les divers attentats commis dans l'île depuis le mois de mars. Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a notamment déclaré : « *Il y a en Guadeloupe, comme partout ailleurs, de petits groupes terroristes. Cela fait partie, malheureusement, des difficultés de notre temps et l'Etat français s'organise pour faire face à ce genre de flambée qui reste limité. Nous n'avons pas de preuves tangibles d'interventions étrangères dans nos départements d'outre-mer, mais nous sommes persuadés que ces éléments isolés ont pu être formés ailleurs et bénéficient de certaines complicités.* »

Comme il l'avait prévu depuis plusieurs jours, M. Dijoud se rendra le lundi 22 septembre en Martinique et le mercredi 24 en Guadeloupe pour examiner avec *les élus locaux et les dirigeants* professionnels les modalités d'application des mesures prises pour réparer les dégâts provoqués récemment par le cyclone Allen.

M. Lucien Bernier (centre g.), président du conseil général guadeloupéen, a estimé, pour sa part, que les attentats revendiqués par le Groupe de libération armée (G.L.A.) constituent « *des actes isolés qui ne peuvent en rien changer la ligne politique de la Guadeloupe, qui fait partie d'un ensemble démocratique au sein duquel le peuple a régulièrement le droit de s'exprimer* ». De son côté, le parti communiste guadeloupéen voit dans ces attentats « *une provocation montée par les autorités françaises en vue de justifier une répression* ».

LE P.C.F. LANCE UNE CAMPAGNE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Le comité central du parti communiste, réuni le 12 septembre, demande dans un communiqué publié par *l'Humanité* vendredi 19 septembre que les organisations, les élus et les militants du P.C.F. invitent les travailleurs et les jeunes qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales à s'y inscrire maintenant.

« *Dans les entreprises, les agences pour l'emploi, les cités populaires, les lieux où les jeunes se retrouvent*, déclare le comité central, *les communistes appelleront à l'inscription et apporteront leur aide en prenant pour cela toutes les initiatives utiles. Cette tâche urgente s'inscrit tout à fait dans la conception que se font les communistes de la politique qui ne doit pas être le monopole des privilégiés, mais l'affaire des travailleurs, l'affaire des jeunes, l'affaire des femmes ; elle se fonde sur la conviction que c'est sur leur propre action que tous ceux-là doivent compter pour changer leur vie et la société. Elle peut peser d'un poids important dans la création des conditions d'un succès des forces du changement. C'est une grande tâche démocratique.* »

Cette campagne pour l'inscription sur les listes électorales a déjà commencé dans la banlieue parisienne, où le P.C.F. entend compenser, par le vote de nouveaux électeurs sensibles à sa politique de défense des catégories les plus touchées par la crise, la possible désaffection de certains électeurs fidèles à l'union de la gauche. Cette initiative s'inscrit d'autre part dans les efforts du P.C.F. pour accroître la mobilisation de ses militants et de ses partisans dans ses « bastions » traditionnels.

BILLET

Connaissance et « objectivité »

M. Robert Fabre, devenu mercredi notre médiateur numéro trois, après MM. Antoine Pinay et Aimé Paquet, était présent dès le lendemain, en début d'après-midi, sur le plateau d'Antenne 2.

A mi-chemin de la conversation entre l'invité et ceux qui l'entouraient, brève série d'interviews express prises sur le vif dans la rue (ça s'appelle, paraît-il, micro-trottoir).

« *Le médiateur, vous savez ce que c'est ?* » Deux, trois, quatre réponses d'ignares parfaits des deux sexes. Ceux-ci un peu confus, ceux-là masquent leur non-savoir, comme il arrive souvent, derrière des sourires niais ou des pirouettes stupides du genre : le médiateur c'est celui qui fait la médiation. Quel soulagement pour les innombrables téléspectateurs qui n'auraient su faire mieux ! Quelle rigolade ! Ah ! les gadgets de Giscard, quel succès ! Le visage de M. Fabre, que l'on voyait en médaillon (ça *doit avoir un autre* nom) en haut à droite du petit écran, devenait de plus en plus sombre.

Survient enfin, miracle, une jeune femme qui dit, sans hésiter : « *Le médiateur s'occupe des relations entre les administrés et l'administration.* » Un large sourire détend aussitôt les traits de M. Fabre, lequel murmure, délivré : « *Quelqu'un qui sait !* »

« *Il faut préciser*, s'empresse de dire le meneur de jeu, *qu'il s'agit d'une inspectrice de la Sécurité sociale. Elle n'est pas objective* (sic). »

Faut-il comprendre qu'il suffit de continuer de ne rien savoir pour ne pas être accusé de manquer d' « objectivité » ?

Soyons donc moins grincheux. Ne s'agissait-il pas d'un lapsus malheureux, mais d'un simple lapsus ? Le vrai dessein d'Antenne 2 n'était-il pas d'honorer celle qui sait après avoir fait rire de ceux qui ignorent, et de contribuer ainsi à la réanimation, ou plutôt à la résurrection, de l'*instruction civique* en France.

RAYMOND BARRILLON.

Avec un projet de budget de 266 millions de francs

Les dépenses de fonctionnement du SDECE augmenteront de 20 % en 1981

Si le Parlement approuve le projet de budget pour 1981, les dépenses de fonctionnement du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) bénéficieront d'une augmentation très nettement supérieure à celle des dépenses civiles de l'Etat.

Alors que, pour respecter la volonté du premier ministre de comprimer les dépenses publiques, les administrations civiles devraient se contenter en 1981 d'une hausse de l'ordre de 16 % de leur budget de fonctionnement, les dépenses dites ordinaires du SDECE (titre III de la loi de finances) enregistreront, l'année prochaine, un accroissement d'un peu plus de 20 % par rapport à 1980.

Les services secrets français, à la tête desquels M. Alexandre de Marenches achèvera, en octobre prochain, sa dixième année de direction générale, devraient recevoir en 1981 un budget total de 266,8 millions de francs, en augmentation de 17,7 %, si l'on en croit le projet de budget du ministère de la défense (*le Monde* du 28 août).

En réalité, ce genre de crédits gérés par les services spéciaux mais contrôlés, après utilisation, par une commission de vérification des dépenses composée notamment d'inspecteurs des finances, est officiellement dissimulé en France comme à l'étranger.

Le SDECE bénéficie, dans le cas où les circonstances de politique internationale le contraindraient à œuvrer clandestinement, de fonds particuliers en propre, et, de son côté, le premier ministre dispose de fonds spéciaux dits « à destination particulière ». Pour 1980, aux crédits de paiement du SDECE inscrits au titre du ministère de la défense, soit environ 226 millions de francs, il convient d'ajouter, de la sorte, plus de 116 millions de francs.

On estime ainsi, pour 1980, que le budget du SDECE, relevant du directeur des services administratifs et financiers, M. Jean Bontoux, et de son adjoint, M. Michel Bouleau, devrait représenter 0,62 % des crédits militaires, qui s'élèvent à 88,6 milliards.

Pour 1981, le projet de budget du SDECE figurant au titre du ministère de la défense se répartit en 204,8 millions de francs pour les dépenses de fonctionnement (+ 20 %) et 62 millions de francs pour l'équipement (titre V de la loi de finances). A ces crédits de paiement, il faut ajouter, en faveur de l'équipement (acquisitions immobilières, travaux à la cité administrative des Tourelles à Paris et dans les stations de Noisy et d'Alluets-Feucherolles en région parisienne, achat de matériels radioélectriques et radiogoniométriques), une somme de 65 millions de francs en autorisations de programme, qui sont des engagements de dépenses — gagés ensuite par des crédits de paiement — pour des projets d'équipement.

L'augmentation très nette des dépenses de fonctionnement est liée au fait que le SDECE entretient des postes à l'étranger — dans des pays où le taux d'inflation et la cherté de la vie sont souvent considérables — et qu'il impose à ses personnels — notamment au chiffre et aux contrôles radioélectriques — des permanences et des sujétions compensées par des primes ou par des indemnités.

Certaines des mesures concernent les agents du Groupement des contrôles radioélectriques (G.C.R.), dont le nouveau statut était en négociations avec le ministère du budget et avec la fonction publique, et qui sera désormais calqué sur celui des agents du service des transmissions du ministère de l'intérieur (STI).

En outre, à la suite de nombreuses interventions de parlementaires qui se sont étonnés que des installations aussi « sensibles » au SDECE ne soient pas mieux protégées, des emplois de surveillants seront créés — une dizaine en 1981 — après le renfort déjà apporté cette année à la garde de quelques centres ou stations.

Des agents du SDECE redoutent que l'augmentation considérable et difficilement compressible de certaines dépenses de fonctionnement ne s'exerce aux dépens des crédits affectés au renseignement. On sait que M. de Marenches a redonné, l'an dernier, la priorité à la recherche des informations économiques, industrielles, financières, scientifiques, technologiques, géopolitiques et stratégiques.

C'est la raison pour laquelle le service a lancé, au début de cette année, des études prospectives de programmation de ses dépenses comme le font déjà, du reste, les états-majors dans les armées.

Le prêt du soldat oublié par l'expansion

Avec une constance dont il faudrait le louer en principe, le ministère de la défense, depuis 1976, augmente le prêt du soldat, dont la scandaleuse modicité à l'époque — 75 francs par mois en 1975 — aurait pu expliquer, à elle seule, l'agitation dans les casernes et la constitution de comités de soldats.

Traditionnellement, le prêt journalier est, chaque année, augmenté de 50 centimes et, non moins traditionnellement, cette hausse intervient en cours d'année, à partir du 1er juillet, pour mieux étaler la dépense.

L'an prochain, on va innover. Le projet de budget de la défense pour 1981 prévoit non seulement une augmentation de 1 franc par jour — de 9,50 francs, la solde de l'appelé devrait passer à 10,50 francs, — mais aussi une application de cette mesure à compter du 1er avril 1981..., quelques semaines avant l'élection présidentielle.

Ce ne sera donc pas, du moins on l'espère, un poisson d'avril. Le Parlement, auquel ce projet de hausse de la solde du deuxième classe sera soumis à l'automne prochain, a toujours approuvé la proposition gouvernementale, même si de nombreux députés en ont déploré la modestie.

Il n'en reste pas moins que voilà une augmentation inférieure à celle du coût de la vie. Le prêt du soldat ne cesse de prendre du retard par rapport au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), sur lequel des organisations syndicales suggèrent de l'indexer. Les appelés du contingent seront sans doute sensibles au fait que, si le budget de la défense est l'une des priorités voulues par M. Giscard d'Estaing avec près de 18 % d'accroissement sur 1980, leur prêt continue d'être oublié par l'expansion. — J. I

POLITIQUE

Un entretien avec M. Lionel Jospin

(Suite de la première page.)

— *Que pensez-vous des derniers jugements, pour le moins doux et modérés, de François Mitterrand sur Michel Debré? Que vous inspire la dénonciation du « tandem antichangement Giscard-Marchais » par le premier secrétaire qui assure également qu'il « prend son miel partout où il le trouve » ? Quelle peut être la cohérence de ces prises de position? N'est-on pas en train de créer une sorte de troisième force excluant les communistes et les giscardiens?*

— Michel Debré a eu des engagements différents, c'est une personnalité composite. Il a été le père de la Constitution et, paradoxalement, c'est un sujet sur lequel les gaullistes peuvent se sentir valablement en désaccord avec le président de la République. Celui-ci est en train de pousser le fonctionnement de la Vᵉ République jusqu'à sa limite absurde. La présidence devient une institution hypertrophiée. Son titulaire concentre plus de pouvoirs et règle plus de problèmes que ses prédécesseurs. Ce qui obère le fonctionnement d'autres institutions : le Parlement est abaissé, l'administration s'engourdit. Mais, pour vous répondre plus précisément, je dirai qu'il faut délaisser les personnalités pour s'attacher aux réalités.

» Depuis 1978, le paysage politique français est caractérisé par la présence de deux blocs qui ont des fractures en leur sein. Même si on n'a pas du tout l'intention de mener un jeu politicien, le fait que les blocs se soient fissurés crée une plus grande diversité. Ce sont quatre discours dont chacun, désormais, suit sa propre logique, et non plus deux discours qui s'opposent. Il est donc plus tentant de s'essayer à déceler des résonances, sinon des convergences entre tel et tel. De plus, la droite française évolue de façon telle que les gaullistes sont en droit de s'interroger.

» Les thèmes qui pénètrent les milieux officiels ne sont pas autre chose que l'adaptation au grand public des idées de la nouvelle droite. Le libéralisme économique tel qu'il est mis en œuvre par M. Giscard d'Estaing est l'application, sous une forme atténuée, des schémas de l'école de Chicago (1). Or celle-ci inspire les politiques économiques brésilienne et argentine. En plus des thèmes de la nouvelle droite, on assiste au retour d'idées caractéristiques du vichysme et du pétainisme. Cette évolution peut susciter des réactions chez ceux qui sont issus de la Résistance. C'est un élément avec lequel il faut compter, et cela peut jouer un rôle indépendamment de toute construction politique. Je ne crois pas pour autant que l'on puisse aller vers une troisième force telle que vous l'évoquiez.

Il n'y pas de « cartel des non »

— *Revenons à la nature du « miel » de M. Mitterrand. Dès avant le premier tour du scrutin de 1981, n'est-il pas une sorte de personnage hybride, qui invoque à la fois l'union de la gauche et ceux qui refusent ce pouvoir? Ne va-t-on pas vers un simple « cartel des non » ?*

— Nous continuons de penser que le vecteur essentiel, pour rassembler, c'est l'union de la gauche. Mais nous sommes bien obligés de vivre les divisions de cette gauche. Lorsque vous constatez la réalité de la division, vous nous dites : l'union n'est pas crédible ; qu'allez-vous inventer à la place? Nous ne sommes pas plus aveugles que vous : ce qui reste notre volonté, l'union, est mis à mal par la direction du P.C. Pourquoi nous reprocher à notre tour d'utiliser les contradictions des autres? Il faut bien tenter de dégager une issue. Mais il n'y a pas de « cartel des non » : nous ne formulons pas des invitations à telle ou telle organisation. Si on ne peut plus utiliser de la même manière la dynamique de l'union de la gauche, il faut utiliser davantage une autre dynamique, qui peut être celle du P.S., dont nous affirmons l'aptitude à rassembler. Et pour cela nous ne devons pas négliger une réalité : le R.P.R. va être, en 1981, confronté au problème de sa survie. La question n'est pas de savoir avec qui on s'allie, elle est de savoir si l'on peut rassembler autour des propositions du P.S.

— *Peut-on espérer qu'un jour viendra où le P.S. reconnaîtra ses propres responsabilités dans la rupture de l'union de la gauche et fera son autocritique? Les perspectives électorales interdisent-elles cet espoir?*

— Toute l'évolution du P.C.F. sur les libertés, les pays de l'Est, la lutte contre les blocs, l'acceptation tranquille des S.S.-20 soviétiques pourtant pointés vers notre territoire, tout cela montre qu'il s'agit de quelque chose de beaucoup plus important que la cause apparente de la rupture, c'est-à-dire le débat sur les nationalisations. Personnellement, je pense que nous avons, à tort, fait preuve parfois, avant 1978, d'une certaine présomption. Mais aujourd'hui, la question des responsabilités de la rupture n'a plus d'intérêt.

» Ce qui est important, c'est de juger le comportement actuel du P.S. et du P.C. Cela dit, je suis tout prêt à reconnaître certaines insuffisances du P.S. : je regrette par exemple que notre implantation dans le monde du travail soit encore, malgré des progrès sensibles, insuffisante. Je regrette notre insuffisante cohésion sans être sûr qu'il soit aisé d'y porter remède. Mais reconnaissez qu'il y a déjà beaucoup de bruit fait autour des critiques que l'on peut adresser au P.S. Cela ne donne pas précisément envie d'ajouter les nôtres.

— *Précisément, pensez-vous que le mot d'ordre dénonçant le « tandem anti-changement Marchais-Giscard » soit de nature à faciliter cette implantation? N'est-il pas au contraire de nature à heurter le monde ouvrier?*

— Il n'est pas interdit à Georges Marchais de descendre du vélo. Quant aux ouvriers, ils jugeront sur les faits. Mais il faut bien constater les contradictions du P.C.F. : il est pour le droit des peuples, mais il approuve l'intervention soviétique en Afghanistan ; il est pour la liberté, mais il ne critique plus les pays de l'Est ; il dit qu'il est pour le changement, mais il n'indique pas quels en sont les moyens. L'espoir est dans les luttes, dit le P.C. Mais que se passe-t-il en fait? La plupart des luttes actuelles sont des luttes ponctuelles, isolées, soigneusement contrôlées. Il y a des conflits qui peuvent avoir des conséquences dramatiques, donc nous nous engageons, nous les soutenons (à Manufrance, chez Dufour, etc.). Mais très peu d'entre elles aboutissent. Si ces mouvements n'ont pas d'horizon, si très peu aboutissent, quelles sont donc les perspectives offertes par le P.C.? Et qu'est-ce que cela veut dire pour les chômeurs, « l'espoir au présent » ?

La C.F.D.T. et le tabou de l'inceste

Ce qui domine les conflits sociaux, n'est-ce pas la désunion syndicale? A cet égard, quelles réflexions vous inspire l'analyse actuelle de la C.F.D.T.? Le P.S. n'a-t-il pas tendance à être plus critique à l'égard de la C.F.D.T. qu'il ne l'est à l'égard de la C.G.T.?

— Ce qui me frappe d'abord, c'est l'intrusion des problèmes politiques dans la vie syndicale. Ceux qui récemment encore nous faisaient parfois le reproche de désespérer la gauche sont à leur tour confrontés aux divisions.

» Enseignant, j'aimerais dire un mot des controverses syndicales sur la rentrée scolaire. Si les syndicats du secondaire décident de faire grève, ils exercent leur responsabilité. Si le syndciat du primaire décide de ne pas faire grève, il a le droit d'exiger que ses consignes soient respectées par ses membres (communistes ou pas).

» Le critère de toute chose ne peut pas être la grève. Sinon il faudrait la faire tout le temps. Aucun syndicaliste ne peut se faire amuser par ce genre de « truc ». Que les organisations syndicales montrent un peu leur bilan ! Non pas qui fait le plus la grève, mais qui est le plus efficace, du SNES, ou du SNI, par exemple? Qui a obtenu des succès dans la dernière période? Quel est le secteur de l'enseignement où le pouvoir a réussi à mener les attaques les plus fortes? Où y a-t-il le plus d'emplois précaires? Est-ce dans l'enseignement primaire ou dans le secondaire et le supérieur? On pourrait aussi se demander pourquoi les instituteurs (payés comme des ouvriers qualifiés) se reconnaissent dans le SNI, qui est taxé de réformisme, et pourquoi les enseignants du supérieur, qui ont un niveau social plus élevé, se reconnaissent dans un syndicat, le SNESup, à direction communiste? La direction de la C.G.T. est en train d'oublier que beaucoup de ceux qui se reconnaissent dans la première centrale syndicale française ne se reconnaissent pas dans le parti communiste. C'est grave.

Quant à la C.F.D.T., elle a parfaitement le droit de choisir sa stratégie syndicale. Si la C.F.D.T. pense que l'unité d'action est impossible avec la C.G.T., c'est son droit. Elle rend compte à ses militants. Je n'en suis pas. Ce qui m'étonne, c'est que son attitude a semblé déterminée par des motifs politiques et idéologiques. Et là je suis intéressé ! Edmond Maire a expliqué que l'unité d'action n'est plus possible, non pas pour des raisons syndicales, mais parce que la C.G.T. suit le P.C. sur les questions de politique internationale, et parce que « la stratégie suivie par le P.C. et la C.G.T. conduit au socialisme bureaucratique ». Qu'on rompe sur le terrain syndical au moment même où l'on affirme que l'on se « resyndicalise » m'étonne. De plus, je ne pense pas que la politique suivie par la C.G.T. et le P.C. conduise au socialisme bureaucratique.

» Mon opinion est qu'elle ne conduit à rien, sinon à maintenir Giscard au pouvoir. En fait, la direction de la C.F.D.T. reste fascinée par la politique, même quand elle dit s'en détourner. Et donc elle continue à nous faire la leçon sur le plan politique, comme le montrent les articles d'Edmond Maire, en août, dans votre journal (2). Ce que je ne fais pas sur le plan syndical. Je viens de lire une interview de M. Chérèque sur la rupture C.G.T. - C.F.D.T. Là, l'argumentation est de caractère syndical. Je la trouve plus convaincante.

— *En fait il faut désormais ajouter à la désunion des partis, puis des syndicats, le divorce entre le P.S. et la C.F.D.T.*

— Non, nous ne pouvons pas divorcer parce que nous ne sommes pas mariés. Nous sommes plutôt frères et sœurs. Mais que la C.F.D.T. respecte le tabou de l'inceste.

Si le P.S. se brise...

— *Vous faites partie d'une génération ayant vécu un certain nombre de désillusions. Quels enseignements en tirez-vous dans votre engagement politique?*

— Le fait d'être dans une situation de conscience détrompée n'est pas une mauvaise chose. Dans la phase actuelle, je ne me sens donc pas découragé. D'autant que j'ai la conscience d'événements à venir très importants. Il y a une génération de cadres du P.S. qui sont dans le même état d'esprit et qui veulent changer les choses. Ils sont plus lucides, ils ne sont pas moins déterminés.

— *Précisément, François Mitterrand, qui a su incarner avec l'assentiment du P.C. l'« illusion » de l'union de la gauche, peut-il incarner une autre « illusion » ?*

— Il est évident que, ayant incarné plus qu'aucun autre l'union, François Mitterrand est frappé plus qu'aucun autre par la perte de crédibilité de cette alternative politique. Mais qui a la recette magique? Personne. Quant à la question de savoir s'il faut un autre homme que lui pour 1981, la réponse dépend largement de sa propre appréciation. Personnellement, je préférerais que ce soit lui-même qui mène cette bataille. D'ailleurs, il la mènera d'une façon ou d'une autre. De plus, il est un des éléments essentiels capable de préserver l'unité des socialistes. Or un P.S. qui se brise casse les perspectives d'une évolution raisonnable, progressive et ordonnée en France.

» Un face-à-face droite-P.C. serait catastrophique, car il bloquerait toute perspective. Et nous ne pouvons continuer à vivre dans le monde tel qu'il est. Je vois que de tous côtés on veut faire lâcher pied à la seule personnalité politique qui peut être un recours pour le P.S. et pour le pays dont les intérêts, à mon avis, se confondent. Ce n'est pas conforme à la morale politique, et c'est irresponsable. Cela sera combattu et, je pense, maîtrisé. Car il y a une ligne politique majoritaire dans notre parti.

— *Vous semblez bien optimiste. Le P.S. n'est-il pas dès maintenant déchiré? N'y a-t-il pas une baisse de militantisme consécutive à cette déchirure?*

— Toutes les organisations, partis et syndicats, de gauche sont affectées par une baisse de militantisme. On ne vit pas très bien, à gauche, dans l'après-1978, parce que beaucoup d'entre nous ont pris un coup sur la tête. Les divisions internes existent, mais elles seront dominées, d'une part, parce que nous aurons à mener le combat présidentiel ; d'autre part, parce que va venir bientôt le temps des candidatures, donc du débat politique et de la clarification. Le comité directeur fixera d'ailleurs samedi le calendrier de la procédure de désignation du candidat socialiste. Nous allons bientôt sortir de la période d'incertitude. Je n'ai donc pas de crainte pour l'immédiat. Mais je crois que le rôle de François Mitterrand comme rempart contre une éventuelle cassure du P.S. est pour le moment mieux perçu dans les milieux politiques que dans l'opinion.

» Le P.S. joue un rôle de protection, non de la société capitaliste, mais de la démocratie en France. Il n'y a que des gribouilles qui puissent souhaiter le voir se briser. Personne ne serait épargné par les conséquences d'une telle cassure. Or, du point de vue de l'unité du P.S., force est de constater que la trajectoire de Michel Rocard est telle qu'il déchire les tissus qu'il traverse. Cela dit, j'ai confiance, car le P.S. dispose d'une génération de militants et d'animateurs qui sont décidés et entreprenants, qui n'ont, comme moi, aucune envie d'un retour aux années 50, qui croient que nous vivons en France une fin de règne (voyez les scandales !) et qui sont bien décidés à saisir toute opportunité de changement.

— *Les années 50 dont vous parlez étaient celles de la « guerre froide ». Les années 80 vous paraissent-elles devoir leur ressembler? Y aura-t-il ou non une nouvelle guerre froide? La détente l'emportera-t-elle en 1981 malgré les événements de Pologne?*

— Ce que ces événements — remarquablement décrits par votre journal et votre correspondant sur place — montrent, c'est qu'il n'y a pas de fatalité. De plus, ils soulignent qu'il est impossible d'imaginer que les pays de l'Est pourront longtemps persévérer dans leur être. Pour la première fois, un mouvement de cette importance se conclut, au moins provisoirement, par un compromis politique. Sont donc posés les termes d'une évolution des pays de l'Est. Je note au passage que, alors que l'on nous développe des discours, comme celui d'Alain Touraine, sur le caractère dépassé, désuet, du rôle de la classe ouvrière, qui fait bouger les choses? Le prolétariat en Pologne. Mais l'U.R.S.S. acceptera-t-elle ce qui serait, au fond, sa propre transformation? Il est sûr qu'il faut éviter tout ce qui peut apparaître comme une provocation, tout en aidant à cette évolution, tout en affirmant notre solidarité avec les ouvriers polonais.

— *Croyez-vous à une prochaine « normalisation » en Pologne?*

— Au sens tchèque? Qui peut l'exclure? Mais je pense que la puissance des forces d'évolution — la classe ouvrière, la jeunesse, une partie de l'Église, une partie de la direction du P.C. — doit permettre de préserver et de gérer le compromis. En attendant d'aller plus loin. C'est historiquement nécessaire et la vie y poussera.

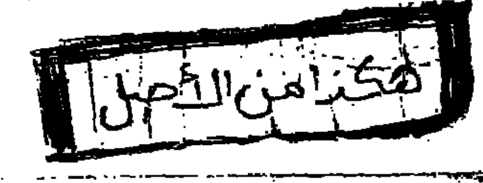
— *Pour conclure, et pour en terminer avec le P.S., si l'on vous dit : il n'y a aujourd'hui aucun candidat du consensus, que répondez-vous?*

— Je reste persuadé que François Mitterrand est le candidat du consensus. Sinon, pourquoi chacun affirmerait-il qu'il ne s'opposera pas à lui? Cela dit, il ne peut pas y avoir un engagement passionné de tous en faveur de la candidature de François Mitterrand, puisqu'il y a un engagement si passionné de certains en faveur de la candidature de Michel Rocard. Le parti étant ce qu'il est, je dirais comme Orwell : il y en a qui sont plus candidats du consensus que d'autres.

Propos recueillis par
RAYMOND BARRILLON
et JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) L'école de Chicago regroupe les économistes qui se réclament des thèses de M. Milton Friedman. Celui-ci croit à la régulation globale de l'économie par l'évolution des masses monétaires.

(2) *Le Monde* des 21 et 22 août.



L'AFFAIRE BOKASSA

Une lettre du procureur général près la Cour de sûreté de l'État

M. Henri Dontenwille, procureur général près la Cour de sûreté de l'État, nous a adressé la lettre suivante :

La langue française possède un mode conditionnel qui permet en notre pays de nuance et quel que soit son courant de pensée, de concilier la liberté d'expression et le respect, jusqu'à plus ample informé, de l'honneur d'autrui.

Comment un organe de presse ayant, au-delà même de nos frontières, une audience telle que la vôtre, peut-il l'oublier ?

Je me garde de toute polémique et, sans passion, souhaite vous poser la question suivante : qui vous permet d'affirmer que « le témoignage téléphonique de Jean-Bedel Bokassa sur M. Delpey apporte à l'incarcération de ce dernier une explication peu honorable pour les institutions judiciaires françaises... » ?

La parole, recueillie au téléphone par une rédaction autre que la vôtre, d'un homme qui n'a pas scrupule à préciser : « *C'est vrai. J'ai envoyé plusieurs signatures* » sur papier blanc ! vous autorise-t-elle à mettre si gravement en cause un corps de l'État ? Quelle disproportion entre l'arme incertaine dont vous prenez le relais et l'attaque si lourde que vous menez !

Je garde quant à moi la mesure et ne veux pas évoquer, comme vous le faites, quelque ustensile ménager.

Vous assortissez vos accusations de l'expression « non sans preuve »... Puis-je vous inviter, sur ce point, à une certaine prudence ? Ceux à qui leur déontologie et la loi interdisent de parler trop tôt vous donnent rendez-vous sur ce terrain.

Puisque vous affectionnez, en l'occurrence, le langage ancillaire, nous verrons à ce moment qui a rendu des « services » et à qui...

Ma mise au point, répondant à votre « Point » affiché en première page, a au moins le mérite d'être signée. Ayant pris soin d'éviter la voie téléphonique, j'attends de l'honneur du *Monde*, qui est si attentif à celui des autres, qu'il s'en fasse l'écho sans coupure...

[Cette lettre appelle de notre part trois observations :

1) Depuis qu'il existe, le « Point » n'a jamais été signé. Comme pour tous les textes publiés dans les colonnes d'un journal, y compris, en la circonstance, celui du procureur général, il n'y a qu'un responsable : le directeur de la publication ;

2) Le procureur général met en doute la parole d'un homme du seul fait qu'il a envoyé plusieurs signatures sur papier blanc, alors que l'ex-empereur a été honoré pendant des années de la confiance et de l'amitié du président de la République ;

3) Née de la guerre d'Algérie, la Cour de sûreté de l'État n'a pas son équivalent dans les grandes démocraties occidentales. Son origine, sa compétence et sa procédure en font une juridiction d'exception à caractère politique qui ne devrait pas avoir sa place dans la vie publique française. — J. F.]

UNE LETTRE DE BOKASSA AU « CANARD ENCHAINÉ » ARRIVE AUSSI... A L'ÉLYSÉE

L'Express du 20 septembre révèle que l'Elysée a eu communication d'une lettre manuscrite de l'ex-empereur Jean-Bedel Bokassa, adressée le 9 septembre à M. Claude Angeli, rédacteur en chef du *Canard enchaîné*. Cette lettre avait été rédigée après la conversation téléphonique d'une heure du souverain déchu avec les journalistes de l'hebdomadaire satirique (*le Monde* du 18 septembre).

Il s'agit d'un document en deux parties.

D'une part, une courte attestation ainsi rédigée : « *Je soussigné Jean-Bedel Bokassa, certifie et atteste sur honneur* (sic) *la teneur de communication* (sic) *téléphonique que j'ai eue avec M. Claude Angeli ce jour 9 septembre 1980, en foi de quoi la présente est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.* » L'autre document, également manuscrit, et de cinq pages, serait consacré à une violente diatribe personnelle contre M. Valéry Giscard d'Estaing.

Le Canard enchaîné, destinataire de cet envoi, a bien reçu ces textes postés d'Abidjan, mais il s'agit de photocopies et non de l'original.

Dans la presse parisienne

« L'HUMANITÉ » : les communistes ne se prêteront pas à ce jeu-là.

L'Humanité consacre son éditorial du vendredi 19 septembre à « *l'agitation de certains milieux politiques* ». *De-ci, de-là*, écrit Claude Cabanes, *on rêve de transformer la bataille politique en affrontement autour de quelques scandales crapuleux. Le modèle est américain, et c'est bien ce qui est inquiétant : il est parfaitement rodé pour évacuer les grandes questions fondamentales de la société, celles de l'exploitation, de la misère, de l'inégalité, du chômage, en un mot de l'alternative pour transformer la société.* (...)

» *Bref, la vie politique française tourne depuis la rentrée au pire : un défilé de personnages fascinés par les urnes, quelques bordées d'injures, le tout lié d'une sauce dont les ingrédients ont été recueillis dans les bas-fonds.*

» *Est-il besoin de dire qu'il ne faut pas compter sur les communistes pour se prêter à ce jeu-là ?* »

Claude Cabanes explique cette attitude. « *Le « dégoût » de la politique*, dit-il, *est une arme entre les mains des puissants pour éloigner du champ de la lutte ses propres victimes (...). Au bout de cette route, Giscard triomphe.* » Il ajoute : « *La seule question fondamentale qui mérite d'être au cœur de la vie politique et de la prochaine campagne des élections présidentielles est la suivante : va-t-on ou non changer de politique ?* »

[N.D.L.R. — Après les premières affirmations du « Canard enchaîné » sur les diamants que M. Giscard d'Estaing aurait reçus de Bokassa, « l'Humanité » avait écrit, le 11 octobre 1979 : « L'Elysée peut bien rédiger des démentis qui n'en sont pas, il restera l'essentiel, à savoir, comme toujours, la politique. » Le quotidien du P.C.F. estimait que, au-delà des rapports personnels du chef de l'Etat avec Bokassa, cette affaire posait le problème du néo-colonialisme français en Afrique.]

« L'UNITÉ » : le candidat socialiste sera le rassembleur.

M. Claude Estier évoque, dans l'éditorial de *l'Unité*, hebdomadaire du P.S., qu'il dirige et qui reprend sa parution vendredi 19 septembre, la perspective de l'élection présidentielle. Il souligne que la vie politique française « *est en train de se réduire à une série de faux-semblants* ». Parmi les responsables de ces « faux-semblants », M. Estier cite les communistes, « *qui mènent grand tapage pour faire croire qu'ils n'ont en tête que le soin de défendre les travailleurs, alors que leur unique obsession est d'atteindre en avril prochain un score d'au moins 20 %* ». M. Estier ajoute : « *Si le P.C.F. entend faire du P.S. sa cible privilégiée, il n'en sera pas de même du côté socialiste. Nous avons beaucoup à dire sur le double langage de nos anciens partenaires du programme commun, mais nous n'oublions jamais que notre adversaire s'appelle Giscard d'Estaing et que c'est contre lui qu'il faut rassembler tous les suffrages populaires.*

» *Parce qu'il est le premier parti de la gauche, c'est au parti socialiste et à son candidat que reviendra naturellement ce rôle de rassembleur...* »

« LA CROIX » : pour la clarté.

« *Plus grave encore, peut être l'incarcération depuis le 10 mai de Roger Delpey, inculpé pour « intelligence » avec la Libye : Bokassa a pu révéler que cet ancien lieutenant d'Indochine, très lié avec les milieux nationalistes, sait tout « de A à Z » sur ses relations avec Giscard.* (...)

» *Entendons-nous bien : il n'est pas question ici de suspendre notre vigilance à l'égard des propos d'un tyran paranoïaque et sanguinaire appelé Bokassa ni de ceux à qui il aurait confié tant de preuves accablantes, dit-on, pour le président de la République.*

» *Il n'est pas pour autant possible de ne pas regretter la multiplication des indices prouvant qu'on cherche à étouffer l'affaire. Si les pouvoirs publics maintiennent leur silence, il reste à souhaiter que la justice fasse, elle, toute la clarté.* »

HENRI TINCQ.

« LE MATIN » : l'étouffoir.

« *Une fois de plus, la chape du silence est retombée sur des questions gênantes pour le pouvoir. L'interview téléphonique de Jean-Bedel Bokassa au* « Canard enchaîné » *n'aura donné lieu de la part des grands moyens d'information audio-visuels qu'à de brèves citations, pour ne pas dire des allusions.* (...)

» *Le système fonctionne parfaitement. Le refus méprisant de l'Elysée de se justifier entraîne automatiquement la discrétion des télévisions et des radios. Point n'est besoin même de consignes : les responsables savent ce qu'ils ont à faire et imaginent très bien ce qu'il leur coûterait de ne pas écouter la petite voix intérieure venue d'ailleurs qui leur dicte la conduite à suivre* (...)

» *L'étouffoir ne se limite pas à l'information. On peut aussi s'étonner, par exemple, que les partis de l'opposition ne mènent pas grand tapage autour de cette affaire.* »

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

ARIÈGE : un monopole socialiste

De notre correspondant régional

Foix. — L'Ariège n'est pas versatile et l'on voit mal comment le siège dont ce département dispose échapperait au candidat socialiste, bien que le sénateur sortant, M. Jean Nayrou, élu depuis juin 1955, ne se représente pas. M. Germain Authié, maire de Sinsat, conseiller général des Cabannes, a été désigné pour briguer sa succession.

Les socialistes abordent ce scrutin en position de force. Ils jouissent, pour les mandats électoraux, d'un quasi-monopole.

Depuis novembre 1958 le département n'est plus représenté à l'Assemblée nationale que par deux députés qui ont toujours été socialistes. Au conseil général, le P.S. détient 16 sièges sur 20. En mars 1978, les deux députés socialistes sortants avaient été réélus, au deuxième tour, avec respectivement 65,40 % et 62,32 % des suffrages exprimés.

Lors de la précédente élection sénatoriale, en 1971, M. Nayrou l'avait emporté facilement par 392 voix contre 112 au candidat du R.P.R. et 53 à celui du P.C.F., pour 557 suffrages exprimés et 570 votants. Il sera donc extrêmement difficile au candidat communiste, M. Jean Laille, adjoint au maire de Foix — un citadin — de battre un socialiste montagnard dans un département où les ruraux dominent. La tâche de l'autre candidat, M. Jean Servat, maire d'Oust, qui se présente sans étiquette, n'est pas plus aisée. — L.P.

INDRE : prime aux sortants ?

Curieux département que l'Indre : représenté au Sénat par un radical et un indépendant, il l'est à l'Assemblée nationale par deux députés R.P.R. et un U.D.F., alors qu'un socialiste occupe la présidence du conseil général et que le P.C.F. s'est placé en tête des quatre grandes formations lors des élections « européennes » de juin 1979. Allez donc, dans ces conditions, avancer un pronostic pour les élections sénatoriales

Deux sièges sont à pourvoir, et les deux sénateurs sortants, MM. Jean Bénard Mousseaux, inscrit au groupe de l'Union des républicains et des indépendants, et René Touzet, radical, inscrit au groupe de la Gauche démocratique, se représentent. Le premier, soixante-sept ans, maire de Buzançais depuis la libération, conseiller général depuis 1955, député de 1958 à 1968, a été élu sénateur en 1971, comme M. Touzet, soixante-deux ans, maire de Chasseneuil, conseiller général d'Argenton-sur-Creuse depuis 1973. Bénéficieront-ils de la « prime aux sortants » ? Ce n'est pas certain.

Les premiers pointages réalisés au lendemain de la désignation, le 7 septembre, de l'ensemble des grands électeurs font apparaître que l'issue du scrutin du 28 reste indécise. Elle dépendra de la manière dont environ deux cents délégués classés « divers gauche » répartiront leurs voix entre la majorité et l'opposition. M. Touzet se souvient d'autre part que, en 1971, il avait bénéficié de quelques dissensions entre les candidats de la gauche.

Les socialistes, qui ont notablement progressé lors des dernières consultations locales — ils ont obtenu l'élection de cinq nouveaux conseillers généraux lors des cantonales de mars 1979, — présentent M. Amédée Renault, conseiller général d'Ecueillé, et M. Jacques Perou, maire de Néons-sur-Creuse. Les communistes soutiendront MM. Marcel Lemoine, conseiller général de Châteauroux-Est, ancien député, et Marcel Foulon, adjoint au maire d'Issoudun. — J.-Y. L.

EURE-ET-LOIR : qui succédera à M. Vivier (P.S.) ?

De notre correspondant

Chartres. — « *Je saurai me retirer à temps* », dit M. Jean Cauchon (U.D.F.-C.D.S.), qui, à soixante-six ans, sollicite le renouvellement de son mandat. Pour l'heure, il n'a pas l'intention de céder sa place au palais du Luxembourg. Candidat de la majorité présidentielle « *avec la plus large ouverture possible* », précise-t-il, il fait pourtant cavalier seul.

Il « *aime ça* ». Personnalité d'un commerce agréable, d'un naturel jovial, M. Cauchon, qui était à l'époque maire de Dreux, mandat qu'il a perdu en 1977, était parti favori lors de la consultation de 1971, malgré l'étroitesse de l'impact départemental du centre démocrate dont il était l'animateur.

M. Cauchon ne sera pas seul à recueillir les suffrages des grands électeurs modérés d'Eure-et-Loir. Trois candidats les lui disputeront : deux « indépendants », MM. Jean Grandon, conseiller général et maire de Senonches, qui avait déjà tenté sa chance en 1971, et Raymond Poirier, conseiller général et maire de Luisant, dont les fonctions de président de l'association départementale des maires sont susceptibles de lui apporter les suffrages de certains électeurs de tendance centre gauche ; le troisième est M. Michel Lethuillier, soutenu par le CNIP, maire de Cherisy, où il est directeur général d'une minoterie. Benjamin de la compétition (il vient d'avoir trente-cinq ans), il assure que la majorité a commis une erreur tactique en ne présentant pas suffisamment de candidats. « *Contrairement à ce que l'on dit, je ne suis pas le candidat de la division* », affirme-t-il avant d'expliquer : « *Je veux être sans équivoque un candidat de la majorité (...) le seul candidat à représenter le centre droit qui a toujours existé en Eure-et-Loir.* »

Le R.P.R. « *conscient du fait qu'un grand nombre de candidatures de la majorité est susceptible de nuire aux résultats* » a décidé de n'investir aucun candidat et d'apporter son soutien à M. Cauchon.

Si l'on considère volontiers que M. Cauchon a des chances de conserver son siège, les pronostics sont plus réservés sur le nom du titulaire du deuxième siège à pourvoir. Le retrait pour raison de santé de M. Emile Vivier (P.S.), élu en 1971 avec seulement six voix de moins que M. Cauchon, donne lieu à une sévère compétition entre le P.S. et le M.R.G. dans laquelle le P.C. se garde bien d'intervenir. Les deux représentants du parti communiste MM. Pierre Parcineau, maire de Léthuin, qui avait recueilli 37 voix en 1971, et Paul Rossignol, adjoint de Mlle Françoise Gaspard (P.S.), maire de Dreux.

Les deux candidats désignés par les militants de la fédération départementale du P.S. sont des élus de la région de Dreux — ce qui peut constituer un handicap — Mme Jocelyne Petit, vice-présidente du conseil général où elle représente le canton de Maintenon, et M. Maurice Legendre, ancien député, conseiller général du canton de Dreux sud-ouest, maire de Vernouillet. Après sa défaite aux élections législatives de mars 1978 face à M. Martial Taugourdeau (R.P.R.), M. Legendre, apiculteur-herbager, compte pour retrouver un mandat parlementaire à la fois sur les grands électeurs de son ancienne circonscription législative et sur ceux du sud du département dont la profession touche de près ou de loin l'agriculture.

Le successeur de M. Emile Vivier sera-t-il M. Legendre ? Pourquoi M. Huwart et M. Maurice Georgeaud ne seraient-ils pas tous les deux élus ? rétorque-t-on au M.R.G. Si un siège peut échoir aux radicaux de gauche, ce sera plus probablement au profit du président du conseil général, M. Huwart, maire de Nogent-le-Rotrou, qui fait équipe avec M. Georgeaud, vice-président de l'assemblée départementale où il représente le canton de La Loupe, chef-lieu dont il est le maire.

JACQUES THIZEAU.

« Il n'y a plus d'État »

proclame M. Michel Debré

De notre envoyé spécial

Guebwiller. — M. Michel Debré va mettre la dernière main à son prochain ouvrage, *Lettre ouverte aux Français*, avant de reprendre ses visites des départements et se rendant, début octobre, en Indre-et-Loire et dans le Maine-et-Loire.

Jeudi 18 septembre, poursuivant son voyage dans le Haut-Rhin (*le Monde* du 18 septembre), l'ancien premier ministre s'est entretenu à l'hôtel de ville de Guebwiller avec M. Charles Haby, maire de la ville et député R.P.R. Mais celui-ci ne l'a pas accompagné dans sa visite de la circonscription. Aussi le candidat n'a-t-il pu exposer son programme que devant une cinquantaine d'Alsaciens réunis dans une cave ancienne. Ayant renoncé au vibrant « Amis, compagnons, militants », par lequel il commençait toujours ses harangues aux gaullistes, le candidat utilise maintenant la plate formule « Mesdames et messieurs » pour saluer les électeurs.

Il n'en vibre pas moins et s'indigne toujours autant pour dénoncer l'action du pouvoir en place, lançant par exemple : « *Il y a quelque ridicule à dire que la politique soit la gestion de l'imprévisible* », se référant ainsi explicitement à une formule de M. Giscard d'Estaing et précisant : « *La politique doit être traitée d'une manière différente de celle dont elle est traitée aujourd'hui.* »

Il s'est une fois de plus élevé contre les trois déclins dont le « *pouvoir officiel* » estime, à tort, selon lui, qu'ils sont fatals : la dénatalité, car, « *si elle était restée au niveau de 1968, il y aurait aujourd'hui deux millions et demi de consommateurs de plus* » ; la hausse des prix et celle du chômage, « *qui étaient toutes deux prévisibles et dont on n'a pas combattu les causes* » ; enfin l'autorité de l'État, qui laisse aussi bien abandonner l'enseignement de l'histoire, qui reconnaît que « *les terroristes séparatistes sont aidés de l'étranger* » et qui ne s'opposent pas aux hégémonies idéologiques venant de l'extérieur. Il en conclut : « *Il n'y a plus d'État.* »

Dans ces vallées des contreforts vosgiens, touchées par la crise textile et menacées par la crise de l'automobile, M. Debré a distribué les responsabilités en accusant « *l'incapacité gouvernementale devant les fraudes extérieures, car nos ministres ne défendent pas nos intérêts au niveau de l'Europe* ». Il s'en est pris aussi aux professionnels du textile, « *qui disent sans arrêt que le gouvernement est bien et que la Commission européenne est bien, alors qu'ils défendent chacun leur secteur sans penser à l'ensemble de l'industrie textile* ». L'orateur déclare qu'il a interrogé M. Raymond Barre à ce sujet et que celui-ci ne lui a « *répondu que des balivernes* ».

A. P.

Le Monde

société

Un colloque sur les toxicomanies et les violences

Les révisions brutales des thérapeutes

Le neuvième séminaire de l'Abbaye à Paris, centre de lutte contre la toxicomanie, de prévention et d'aide aux jeunes marginaux, a lieu à Paris du 15 au 19 septembre. Les débats qui, chaque année, reprennent le même thème — « Toxicomanie et marginalités », — ont été centrés, cette fois, sur les notions de « violences et dangers ». Plus de cent cinquante personnes (éducateurs ou thérapeutes) assistent à ce séminaire.

« *La violence, c'est la vie* », affirmait un orateur. C'est dire que les débats auront été tantôt mornes, tantôt confus et parfois passionnés. Les participants au neuvième séminaire de l'Abbaye (1) (*le Monde* du 17 septembre) auront eu bien du mal à retrouver indemnes leurs petits « toxicos » ou marginaux. C'est que, apparemment, depuis les temps enthousiastes de la prévention ou de la postcure, où personne n'aurait osé toucher à un cheveu de paumé, on a dû procéder à de brutales révisions. Le docteur Claude Orsel, responsable de l'Abbaye, le reconnaît : « *Nous avions cru tout pouvoir absorber. Puis nous nous sommes aperçus que nous avions des limites.* » Mlle Sophie Delpech, psychologue de la même institution, confesse publiquement : « *Il y avait autrefois danger à jouer* « les pères et les mères stéréotypés » *avec des* « clients » *assistés, nourris et logés, pour qui la violence était le seul moyen de renouer un dialogue. Nous avions des yeux et nous étions aveugles, nous étions intéressés par le geste violent en tant que signe, mais nous ne voulions pas voir leur délinquance en tant que telle...* » Désormais, l'Abbaye appelle, quand c'est nécessaire, police-secours.

D'autres ont fait ainsi amende honorable. M. Grunbaum, responsable du Centre de postcure des Marseilles, près de Limoges, a reconnu : « *J'ai cru à la force du libéralisme, mais ce n'est pas du tout opératoire...* ». « Je suis violent », a-t-il avoué avec un large sourire. De la violence, il en faut, diront plusieurs « soignants », et le règlement doit être la violence que l'on oppose aux transgressions. D'autres, moins catégoriques, ont préféré orienter leur réflexion sur la violence des institutions. Mme Marie-Madeleine Demore, psychologue, a mis en cause les tensions dans le groupe des thérapeutes qui ne sont jamais verbalisés et qui rejaillissent sur les « clients ». La violence est partout, comme l'air que l'on respire.

Un cocktail explosif au quartier Latin

Il est bien difficile de théoriser. M. André Lendger, du club de prévention « Le Cloître », qui gère un bar en plein quartier Latin, a démontré que la violence « colle » au centre de la capitale. « *Le quartier s'est vidé de ses étudiants pour des raisons politiques. Il ne reste à présent que deux populations antagonistes. D'un côté les boutiquiers et les touristes, de l'autre les marginaux, les toxicomanes, les clochards. Il y a là un cocktail explosif.* » Dans le bar, on fait violence aux clients en leur interdisant la drogue et la bagarre. A partir de 20 heures, on loue les services d'un « videur ». Mais il y a aussi la violence des propriétaires qui veulent chasser l'association, faire fermer le débit de boissons. La violence de la paroisse de Saint-Séverin, dont « *aucun fidèle ne lève le petit doigt* ». « *Il ne faut pas s'attendre à des miracles*, dit pour conclure M. Lendger, qui est dominicain, *mais, si nous devons fermer, où iront-ils ?* »

On se croit bon et on est violent, cruellement parfois. M. Jean-François Solal, psychiatre, a observé que les parents des toxicomanes ne supportaient plus leurs enfants au moment même où ils cessaient de s'intoxiquer. « *Il devient collant.* » « *Je préfère encore ce que l'endurais quand il se droguait.* » « *Mon fils est stupide, je préférerais qu'il tombe mortellement amoureux.* » M. Solal avance une explication : « *En s'intoxiquant, l'enfant n'a-t-il pas nourri le fantasme d'un de ses parents ? Au moment du sevrage, il rompt un contrat. Il en résulte un dépit amoureux qui entraîne une violence.* »

Pour le docteur Samitca, consultant au Centre médico-social de Genève, la violence commence avant même la conception d'un enfant. « *Le bébé*, dit-il, *doit être désiré par une bonne mère qui doit savoir aimer, mais aussi comprendre la revendication d'autonomie de son enfant. Les risques de violence augmentent avec chacune des étapes de la vie. Au moment de la socialisation, de l'apprentissage du langage. Plus le langage est riche et plus on a de capacité pour négocier un conflit. La violence, c'est une réponse non imaginative, donc non humaine. C'est toujours une défaite. La mère joue un rôle capital, car nous vivons dans une époque où le manque de la mère n'est plus compensable* », conclut M. Samitca.

Le docteur Chiapello, psychiatre, insiste aussi, de son côté, sur la transformation de la famille : les enfants sont de moins en moins désirés. Ils sont considérés comme des gêneurs, ce qui entraîne chez leurs parents un sentiment de culpabilité, puis une surprotection et, enfin, une démission. A cela s'ajoute le conflit des générations. « *Autrefois*, fait remarquer le docteur Chiapello, *le savoir était médiatisé. A présent les enfants y ont accès en même temps que leurs parents par le moyen des* « mass media », *la télévision notamment. Ils apprennent la revendication des adultes pour plus d'autonomie et de liberté. Cela provoque des conflits.* »

Les passifs

Mais il y a les passifs. Mme Scherril Mulhern, codirecteur du laboratoire d'ethnologie des sectes et mythes du futur de l'université de Paris-VII, a analysé la personnalité du « leader charismatique » liée à la violence dans la secte : on commence par accuser violemment le néophyte, l'accusation est fondée, peu à peu les reproches sont injustes, ce sont des règlements de comptes et les fantasmes du leader sont joués par le groupe. Ses moindres désirs sont désirés par la communauté. Puis on passe à l'acte violent, au châtiment corporel, et on entre enfin en conflit avec le monde extérieur comme ont fait les sectes du Temple de Dieu, à Guyana, et de Synanon aux Etats-Unis. On achète des armes. On peut rendre quelqu'un heureux en « occultant » ses besoins par des moyens violents, a conclu Mme Mulhern.

« *Du bourrage de crâne, de la violence* », a fait comprendre M. Yves Lecerf, directeur du laboratoire, qui a dénoncé la prolifération des sectes, prenant de vitesse « *les mécanismes de défense de la société anciennement mis en place* ». « *Les sectes ne sont pas de si mauvais remèdes. Elles* « enkystent » *les violents, sinon où seraient-ils ?* », a répondu un orateur. Quelques voix se sont élevées cependant : « *La violence c'est la mort.* » Elles n'ont pas été entendues : les thérapeutes s'entraînaient à ne pas tendre l'autre joue.

CHRISTIAN COLOMBANI.

(1) 7, rue de l'Abbaye, 75006 Paris, tél. 325-47-91.

JUSTICE

LA MORT DE TRENTE-SIX BÉBÉS EN 1972

La cour d'appel de Versailles examine l'affaire du talc Morhange

Les magistrats de la cour d'appel de Versailles, qui examinent depuis le jeudi 18 septembre l'affaire du talc Morhange — trente-six bébés sont morts en 1972, après application de ce talc qui contenait de l'hexachlorophène au taux mortel de 6,35 %, — sauront-ils expliquer comment ce talc a pu être ainsi contaminé, puis, sans contrôle, mis sur le marché ? Les magistrats du tribunal de Pontoise, qui avaient jugé l'affaire en première instance, n'avaient pas pu répondre à toutes ces questions, au terme de vingt et une audiences, après l'audition de dizaines de témoins et d'experts, un réquisitoire de six heures et de multiples plaidoiries.

« *C'est pas moi, c'est lui.* » Si l'affaire du talc Morhange n'avait pas provoqué au cours de l'été 1972 le décès de trente-six bébés et l'intoxication plus ou moins grave de cent soixante-huit autres, l'attitude des prévenus, le jeudi 18 septembre, devant la huitième chambre de la cour d'appel de Versailles pourrait être comparée à celle d'enfants se rejetant la responsabilité d'une sottise. Mais il y a eu, en mars 1972, la tragique erreur de celui qui — saura-t-on jamais pourquoi ? — versa 38 kilogrammes d'hexachlorophène dans le malaxeur de la société Setico où se préparaient 600 kilogrammes de talc pour la société Morhange. L'erreur est probablement due au désordre qui régnait à la société Setico effectuant le conditionnement de ce talc. « *Les experts Lebreton et Garu*, note le jugement du tribunal de Pontoise, *ont fait état pour leur part de la couche de plusieurs centimètres de produits pulvérulents divers dans laquelle ils marchèrent lors de leur première visite, le 26 août 1972, à la Setico* ».

A la Setico, on ramassait à terre ces déchets, qu'on mettait dans des fûts vides. Peut-être un jour, par inadvertance, les a-t-on versés dans un fût d'hexachlorophène entamé, qu'on a ensuite — croyant qu'il s'agissait de résidus de talc à réutiliser — jeté dans la trémie où se fabriquait le talc Morhange.

C'est un enchaînement de négligences qui a abouti ensuite à la commercialisation du produit toxique. La société Setico n'effectuait aucun contrôle des produits qu'elle conditionnait, laissant ce soin, disait-elle, aux fabricants pour lesquels elle travaillait. La société Morhange ne faisait pas plus de contrôle, affirmant qu'il appartenait à la Setico de le faire.

Allant droit à l'essentiel, le président, M. Gros, a procédé à l'interrogatoire minutieux des responsables de la Setico, et d'abord de son P.-D.G., M. Paul Maillard, soixante-deux ans, condamné en première instance par le tribunal correctionnel de Pontoise, le 11 février 1980, à vingt mois de prison avec sursis.

« *Si nous avions su que l'hexachlorophène était un produit dangereux, nous ne l'aurions pas utilisé. Jusqu'au drame, nous ignorions l'existence de ce produit dangereux et nous l'appelions tout simplement G 11 sans savoir de quoi il s'agissait* », dit M. Maillard.

Bien des talcs élaborés par la Setico devaient recevoir une dose infime de G 11. Mais pas le talc Morhange. Sa formule de préparation prévoyait uniquement une adjonction d'un parfum inoffensif à un talc commun à 0,29 franc le kilo.

M. Jean Brunet, soixante et un ans, directeur technique de la Setico et condamné à la même peine que son patron, a-t-il suffisamment surveillé les chaînes de mélange et de conditionnement ? A-t-il été assez vigilant pour l'embauche de ses collaborateurs ? Là n'est pas l'essentiel puisque M. Brunet ignorait lui aussi l'existence et donc la toxicité de l'hexachlorophène.

Contremaître des ateliers de malaxage, Mme Laurence Deroulez, cinquante-sept ans, ne sait que dire. Elle est encore bouleversée par le mois de prison avec sursis que lui ont infligé les juges de Pontoise, lesquels ont, par ailleurs, relaxé l'ouvrier chargé du mélange. Absent, cet homme titulaire d'un C.A.P. de quincailler et qui manipulait jusqu'à cent kilos d'hexachlorophène, laissait parfois sa place pour conditionner les talcs à un ouvrier qui ne savait pas lire et qui était guidé dans son travail... par les notices écrites de préparation.

« *Personne ne sait qui a mis l'hexachlorophène. A force de mettre des points d'interrogation partout on finira par ne trouver aucun responsable de la mort de ces trente-six enfants* », tonne l'avocat général M. Diebold.

Vint le tour de M. Paul Berty, cinquante-six ans, directeur général de la société Morhange, condamné en première instance à trois mois de prison avec sursis. Puisque le talc ne devait pas contenir de G 11, c'est une nouvelle fois vers la Setico qu'il se tourne. « *Je connaissais certes le G 11*, dit-il, *mais jamais la société Givaudan qui le fabriquait ne nous avait mis en garde contre sa nocivité.* » Jamais Morhange ne contrôlait la teneur de son talc. A peine sentait-on le contenu des livraisons pour déceler une éventuelle erreur de parfum !

Peut-être parce que sa société s'est financièrement sortie de l'affaire, c'est autour de M. Hubert Flahaut, cinquante ans, directeur de Givaudan-France, condamné à Pontoise à quinze mois de prison avec sursis, que s'articulent les débats. Ses co-inculpés l'accusent de les avoir laissés dans l'ignorance quant aux dangers du G 11. Mais son avocat, Mᵉ Robert Badinter, réplique : « *Même sur les bons de livraison, il y avait la mention G 11 bactéricide.* » M. Flahaut soutient qu'il fournissait aux utilisateurs des documentations « *pas toujours en anglais comme cela a été dit.* »

« *Nous pensions avoir affaire à de vrais professionnels connaissant les produits qu'ils utilisaient*, dit-il. *En novembre 1972, j'avais informé le ministère de la santé et les organisations professionnelles de la parfumerie-cosmétologie et de la pharmacie sur les résultats de travaux conduits aux Etats-Unis sur l'utilisation de l'hexachlorophène.* »

Certes, mais les utilisateurs béotiens, comme Setico, n'avaient pas été mis en garde. Avec du talc commun à 29 centimes le kilo, un peu de parfum et une belle boîte avec un beau bébé rose, le produit se vendait bien et les affaires étalent bonnes.

JOSYANE SAVIGNEAU et DAMIEN RÉGIS.

AU TRIBUNAL DE PARIS

La main dans le sac

M. Georges Malyquévique, quarante-six ans, n'a pas de chance. Déjà, selon ses dires, victime d'une « *conspiration* », le voici arrêté en flagrant délit, jeudi 11 septembre, rue La Boétie, à Paris, alors qu'il dérobait dans une voiture en stationnement un porte-document et une douzaine de radio-cassettes.

Le petit vol à la roulotte banal, banalement suivi d'une comparution devant le tribunal des flagrants délits à Paris. Avec, à terme, un tarif banal : quatre mois de prison ferme, car le prévenu avait, terme d'usage, des « antécédents ».

Affaire sans relief donc, n'était la personnalité du prévenu. C'est que M. Georges Malyquévique, commerçant au Havre, est connu en son pays. Il y a longtemps côtoyé de près des personnalités politiques, notamment M. Antoine Rufenacht, député (R.P.R.) et ancien secrétaire d'Etat.

Ce commerçant, tenancier d'un bar, appartenait, son avocat, Mᵉ Konitz, l'a affirmé à l'audience, au Service d'action civique (SAC). En tant que tel, il lui arriva de servir de garde du corps à M. Rufenacht. Et même à M. Raymond Barre, premier ministre, lorsque celui-ci vint, le 7 février 1978, soutenir au Havre les candidats de la majorité aux élections législatives.

Ce grand moment fut immortalisé par une photographie reproduite à l'époque à plusieurs centaines d'exemplaires et distribuée dans la région. Sur cette photographie, on pouvait voir quatre hommes : M. Raymond Barre, premier ministre, M. Antoine Rufenacht, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Georges Malyquévique, dit « Joe » et Ernest Auger, dit « Nénesse ».

Quelques mois plus tard, les deux hommes, on parle évidemment des deux derniers, étaient impliqués, entre autres choses, dans une affaire de trafic de faux billets de 100 francs (*le Monde* du 7 juin 1978). Et la photographie prise en février reparut dans le quotidien *Le Havre libre* du 6 juin.

Ernest Auger, boucher, arrêté le 3 juin 1978 pour recel d'une cargaison de champagne volée sur le port du Havre, fut également impliqué dans une affaire d'escroquerie : la vente de poupées de chiffon au bénéfice d'organisations sans but lucratif totalement fictives, vente « appuyée » par de fausses attestations rédigées sur papier à en-tête du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Georges Malyquévique, lui, prit la fuite. Condamné par défaut à trois ans de prison, le 6 février 1979, par le tribunal de Paris pour recel de faux billets, condamné par défaut le 5 mars suivant à dix-huit mois de prison pour détention d'armes par le tribunal du Havre, il sera donc rejugé prochainement.

Lors de son interpellation, le commerçant du Havre fut trouvé en possession d'une fausse carte d'identité. Il murmurera à l'audience qu'elle « *avait été établie au Havre pour ses activités du SAC* ». Et il dira au président, M. Henri Serre : « *J'aurais beaucoup de choses à dire. Mais je ne veux pas abuser de votre temps. Alors je vous les ai écrites. De toute façon, je m'expliquerai en temps utile.* »

PIERRE GEORGES.

Accusé d'avoir « pacifié l'Algérie au lance-flammes »

M. Edmond Maire gagne son procès contre un responsable communiste

De notre correspondant

Belfort. — Le tribunal de Belfort a rendu, ce vendredi 19 septembre, son jugement dans l'affaire opposant M. Edmond Maire et la C.F.D.T. à M. Jean-Marie Martin, secrétaire de la fédération du parti communiste du Territoire-de-Belfort, qui avait accusé M. Maire d'être parmi ceux qui avaient « pacifié l'Algérie au lance-flammes ».

Le tribunal a reconnu celui-ci coupable du délit de diffamation politique envers un particulier et l'a condamné à verser 1 franc de dommages-intérêts à chacune des parties plaignantes. M. Martin est, en outre, condamné à 1 500 francs d'amende. La publication du dispositif du jugement a été ordonné dans les journaux « le Monde », « l'Est républicain » et « l'Alsace-le-Pays-la-Franche-Comté », mais non dans « le Matin » et « l'Humanité », comme le réclamait la C.F.D.T. (« le Monde » du 18 juin et du 1ᵉʳ juillet).

Dans ses attendus, le tribunal estime recevable l'action de la C.F.D.T., considérant qu'elle est représentée pour l'exercice de sa personnalité civile « *dans tous les actes de la vie juridique par* [son] *secrétaire général* [son] *secrétaire général adjoint ou, s'il a été nommé, le président* », et déclare que « *la notoriété d'Edmond Maire est liée de toute évidence à sa qualité de secrétaire général de la C.F.D.T.* ».

Il estime qu'un syndicat, « *personne morale, peut être diffamé* », que « *la C.F.D.T. se trouve (...) être la principale cible du journal publié sous la responsabilité de M. Jean-Marie Martin* » et qu'il y a entre la C.F.T.C. et la C.F.D.T. « *une continuité conduisant à considérer que celle-ci est bien mise en cause par le texte incriminé en ses très graves accusations qui se rapportent aux événements d'Algérie* ».

Le texte incriminé était celui-ci : « *François Mitterrand, Edmond Maire, André Henry se moquent-ils de nous quand ils donnent des leçons de démocratie ? Croient-ils que nous ayons oublié qu'ils pacifiaient l'Algérie au lance-flammes, qu'ils torturaient les militants de la liberté, qu'ils censuraient la presse qui témoignait ?* »

Le tribunal rejette les arguments de M. Martin (qui avait expliqué que ce passage visait uniquement la S.F.I.O.). Il estime « *la complexité de cette dialectique n'est pas adaptée aux lecteurs du journal incriminé, dont il n'est nullement établi qu'ils possédaient la maturité de pensée et les connaissances politiques et historiques nécessaires pour interpréter le texte dans le sens qu'aurait (...) souhaité son auteur* ». « *En réalité*, explique le tribunal, *les allégations contenues dans le texte incriminé ont un sens clair, précis et sans équivoque et excèdent très notablement par leur extrême gravité et leur caractère odieux les limites admissibles de la polémique politique.* »

Interrogé peu après l'annonce de ce jugement, M. Martin a estimé que ce procès avait été un échec pour M. Edmond Maire. Pour le secrétaire de la fédération communiste, le secrétaire général de la C.F.D.T. « *n'a pas atteint ses trois objectifs : faire condamner le P.C.F. et sa direction nationale en tant que tels ; blanchir le parti socialiste pour son comportement pendant la guerre d'Algérie et freiner les luttes contre la politique Giscard-Barre en faisant passer la ligne du recentrage* ».

M. Martin a, en outre, précisé qu'il ne ferait pas appel du jugement le condamnant pour sa « *phrase rapide* » et qu'il « *faisait confiance au jugement des travailleurs* ».

PATRICE MALINA.

UNE ENQUÊTE SUR LA JEUNESSE

Les lycéens : écologistes et résignés

Une jeunesse sage, presque fataliste, dont la seule audace nettement affirmée serait le renforcement du rôle des délégués de classe : telle est l'image des lycéens qui apparaît dans l'enquête menée en mai 1980 par *l'Etudiant* (1) auprès de trois mille six cent quarante-six lycéens et lycéennes de seconde, première et terminale. Cette jeunesse, contrairement aux stéréotypes répandus, n'est pas avide de voyages imaginaires : 8,7 % seulement fument de la marijuana et du haschisch, et encore de temps en temps, et 1 % régulièrement — des chiffres qui confirment les résultats de l'enquête menée en 1978 et 1979 par l'INSERM (2), d'où il ressortait que 7 % des lycéens affirment avoir essayé la drogue (*le Monde* daté 5-6 juin 1980). Quant à l'alcool, il n'attire « *pour les sensations qu'il procure* » que 6 % de ces jeunes, dont la moitié ne fument pas.

Enthousiastes, près des deux tiers d'entre eux affirment que le mariage dure en principe pour la vie, et ils sont deux sur cinq à souhaiter trois enfants et davantage. Plus de la moitié d'entre eux n'ont pas, pour l'instant, de relations sexuelles et, de façon significative, 43 % des filles qui ont des relations sexuelles n'utilisent pas de procédé contraceptif.

Peu intéressés par leurs professeurs, ils ne comptent pas pour autant, dans leur grande majorité, abandonner leurs études. Préférant à l'histoire et à la philo, les mathématiques et l'éducation physique, ils pensent qu'aucune organisation politique n'exprime leurs espoirs et leurs analyses. Ces lycéens, pour la plupart, préfèrent les terrains de sports aux salles de cinéma et les instruments de musique aux « boums » traditionnelles. Eux qui pensent, pour les deux tiers, que l'on vit dans une époque de régression, sont plus choqués par le braquage d'une banque ou le bris d'une vitrine que par le refus de faire son service militaire ou de payer ses impôts.

Ces lycéens, qui seraient plus rares qu'en 1978 à s'abstenir lors d'élections (20 % contre 27 % alors), marquent une préférence massive (32,5 %) pour un candidat écologiste au premier tour.

Là encore s'agit-il d'un écologisme raisonnable : 27 % seulement souhaitent voir l'arrêt de la construction des centrales nucléaires.

Cet électorat, que l'on disait traditionnellement plus à gauche que celui de ses aînés, est prêt dans tous les cas de figure, à réélire, en 1981, l'actuel président de la République. Seul M. Michel Rocard (43,9 % des préférences de vote) au deuxième tour serait à même de concurrencer sérieusement Valéry Giscard d'Estaing (45,4 % des intentions dans une telle hypothèse).

La jeunesse de 1980 est résignée : la société, en effet, ne convient qu'à un lycéen sur dix, mais ils ne sont que 24 % à vouloir la changer. « *Je m'adapte à cette société parce qu'il le faut bien* », cette formule est approuvée par 57,6 % des jeunes. — N.B.

(1) Les résultats de cette enquête sont publiés dans un guide pratique de *l'Etudiant*, nᵒ 16 : « Les lycéens ». En vente partout, 15 F et sur commande, 11, rue de la Villeneuve, (75002 Paris).

(2) Institut national de la santé et de la recherche médicale.

LA COMMUNICATION DES DÉTENUS AVEC LEURS AVOCATS

La légalité des portiques de Fleury-Mérogis

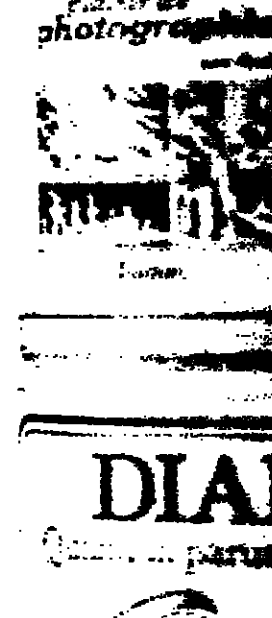
Mis dans l'obligation de passer sous le portique électromagnétique installé à l'entrée de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne), quatre avocats au barreau de Paris, Mᵉˢ Yves Lachaud, Jean-Pierre Mignard, Francis Teitgen et Jacques Chanson, s'étaient vu interdire l'accès de la maison d'arrêt, les 23 et 25 avril dernier, parce qu'ils refusaient de soumettre le contenu de leur serviette à une fouille.

Assigné pour voie de fait par les quatre avocats, le directeur du centre pénitentiaire aurait dû comparaître, jeudi 18 septembre, devant la première chambre du tribunal de grande instance d'Evry. Mais le préfet de l'Essonne, M. Jacques Perrilliat, estimant la voie de fait non constituée, avait demandé au tribunal de se déclarer incompétent, l'affaire relevant selon lui de la seule juridiction administrative.

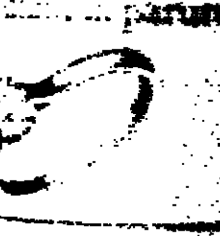
Les quatre plaignants, soutenus par toutes les organisations professionnelles — Syndicat des avocats de France (SAF), Fédération nationale des unions de jeunes avocats et Confédération syndicale des avocats (C.S.A.) — étaient défendus par Mᵉ Yves Baudelot qui, méticuleusement, s'est employé à démontrer que la voie de fait était bien constituée.

Ce n'est pas tellement le portique qui est critiqué que la fouille qui, selon Mᵉ Baudelot, « *est indissociable du portique lui-même* ». Lorsque le portique sonne au passage de l'avocat, les gardiens lui demandent d'ouvrir sa serviette. Aux yeux des avocats, cela constitue une violation du secret professionnel, et donc une voie de fait.

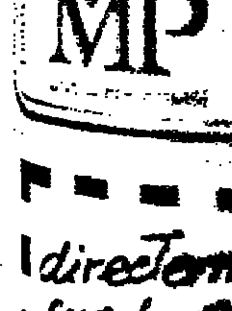
Se basant sur l'article 116 du code de procédure pénale, Mᵉ Baudelot a rappelé que « *l'inculpé détenu peut (...) communiquer librement avec son conseil* » et qu'« *en aucun cas l'interdiction de communiquer ne peut s'appliquer au conseil de l'inculpé* », sauf à ne pas satisfaire à la triple condition d'avoir été régulièrement choisi ou désigné, d'agir dans l'exercice de sa fonction et de présenter sa carte professionnelle. — Ch. Ct.

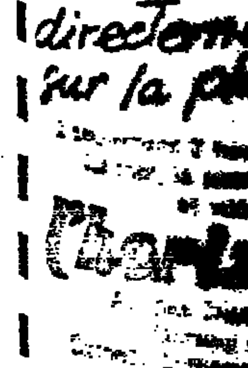




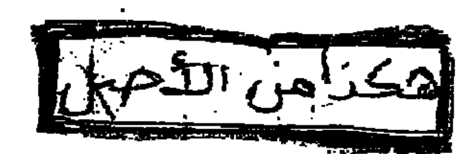








هكذا من الأصل



APRÈS VINGT-HUIT MOIS D'ENQUÊTE

L'assassinat de Henri Curiel ou les secrets bien protégés

Le 4 mai 1978, Henri Curiel, « militant pour la libération des peuples du tiers-monde, pour le socialisme et pour la paix », était assassiné alors qu'il sortait de l'ascenseur de son immeuble, à Paris. L'auteur de ce meurtre n'a toujours pas été retrouvé. Le 13 août dernier, Mme Rosette Curiel faisait à son tour l'objet d'un attentat. Un cocktail molotov était lancé contre la porte de son domicile. Cette action fut revendiquée par un commando Mario Tuti, du nom du militant fasciste italien, auteur présumé de l'attentat du train « Italicus »

M. Guy Joly, juge d'instruction au tribunal de Paris, déjà chargé du dossier sur l'assassinat de Henri Curiel, s'est également vu confier l'instruction de cet attentat ainsi que celle qui concerne les menaces de mort sous condition dont a été victime Mme Rosette Curiel dans une lettre qui lui avait été adressée le 24 mai dernier et signée par la Nouvelle Génération fasciste et le Mouvement national révolutionnaire (« le Monde » du 10 septembre).

Depuis, Mme Curiel a continué à faire l'objet de menaces de mort.

Près de deux ans et demi après l'assassinat de Henri Curiel, l'enquête n'a guère avancé. Il n'y a toujours aucune piste sérieuse. Qui a tué Henri Curiel, et pour quelles raisons ? Le commando Delta qui avait revendiqué l'attentat avait déclaré, dans un communiqué, qu'il avait « *exécuté (...) un agent du K.G.B., un traître à la France* ». (C'est aussi un commando Delta qui a affirmé être l'auteur du meurtre de Laïd Sebaï, gardien des locaux de l'Amicale des Algériens en Europe, tué le 2 décembre 1977.) Or seule la communication à la justice des dossiers que les services secrets français doivent posséder sur ce Henri Curiel, militant « tiers-mondiste », pourrait permettre de mieux cerner sa personnalité et de définir quelles furent ses activités réelles ou supposées.

Le 26 juin 1979, M. Valéry Giscard d'Estaing avait écrit, en réponse à onze personnalités, que Mme Curiel, qui s'est constituée partie civile, avait « *la possibilité, par l'intermédiaire de ses conseils, de faire valoir ses droits et de prendre connaissance du dossier* ». Mais le dossier d'instruction ne contient ni les enquêtes établies par le SDECE ni celles de la D.S.T. sur Henri Curiel. Ce dernier service se serait refusé à communiquer à M. Guy Joly le dossier Curiel, l'estimant couvert par le secret de la défense nationale et allant jusqu'à contester l'existence de fiches concernant Henri Curiel. Toutes les tentatives pour faire entendre les responsables du SDECE et ceux de la D.S.T. ont échoué.

De son côté, le ministre de l'intérieur s'est opposé à la transmission de l'avis de la commission des recours gracieux des réfugiés et des apatrides en date du 16 décembre 1977. Cet organisme avait rendu un avis défavorable à l'assignation à résidence, à Digne, de Henri Curiel, alors que le 17 novembre 1977 le ministre de l'intérieur, dans un mémoire présenté à la commission pour étayer les mesures prises contre Henri Curiel, parlait « *du caractère extrêmement dangereux des activités qu'il exerce à partir de notre territoire, au risque de mettre constamment en péril la situation diplomatique de la France à l'égard de plusieurs pays...* ».

La commission des recours gracieux n'a, semble-t-il, pas été convaincue par les arguments du ministre. Sur quels éléments s'était-elle fondée pour rendre un avis que le ministre de l'intérieur a finalement suivi puisque Henri Curiel sera autorisé à rentrer à Paris le 11 janvier 1978 ? Pour le savoir, les amis de Henri Curiel saisissent la commission d'accès aux documents administratifs. Le 12 juillet 1979, celle-ci rend un avis favorable. Il faudra alors plus de neuf mois à M. Christian Bonnet pour répondre. Le 29 avril 1980, dans ses observations adressées au tribunal administratif, saisi du contentieux, il déclare : « *L'avis de la commission de recours des réfugiés et des apatrides contient, en ce qui concerne les activités clandestines de M. Curiel, des éléments dont la divulgation serait susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'Etat et à la sécurité publique, et il ne saurait de ce fait faire l'objet d'une communication.* »

Donc, les amis de Henri Curiel n'ont pas le droit de savoir sur quels éléments s'est fondée la commission pour émettre un avis défavorable à l'assignation à résidence à Digne, pendant deux mois et demi, de Henri Curiel. Que veut cacher M. Bonnet ?

Reste l'enquête policière. Qu'a-t-on appris depuis l'assassinat qui aurait permis à la brigade criminelle de suivre une piste ?

Tout d'abord le témoignage de Mlle Anne-Marie Lepage, chirurgien-dentiste et voisine des époux Curiel, puisqu'elle habite l'étage supérieur, qui a déclaré aux policiers qu'en novembre 1972 deux individus — ils se sont présentés comme étant de la D.S.T., — lui ont demandé l'autorisation d'installer dans son appartement un appareil ou un amplificateur. S'agissait-il de poser des micros ? Les interlocuteurs de Mlle Lepage n'avaient guère été précis. Ils lui ont simplement demandé d'être très discrète et ils ont laissé leurs coordonnées téléphoniques. Mlle Lepage a finalement refusé.

Après enquête, la D.S.T. a reconnu que l'un des deux policiers, l'inspecteur Rey, faisait partie de ses services et qu'il était, depuis le 22 décembre 1978, à la retraite après avoir cessé ses activités en juillet 1973 pour cause de maladie. Par contre, elle affirme ne pas connaître l'autre, l'inspecteur Dulac.

Mais il y a plus intéressant encore. Un homme connu des services de police, et qui n'a jamais été interrogé, savait-il qu'on allait assassiner Henri Curiel ? Il a, en tout cas, informé un journaliste, une quinzaine de jours avant l'attentat, d'un projet de meurtre visant, disait-il, « *quelqu'un qui s'occupe de beaucoup trop de choses et qui est mêlé à plein d'embrouilles. Il s'est occupé, entre autres, des comités de soldats* ». Après l'assassinat d'Henri Curiel, ce journaliste fait le rapprochement et acquiert la conviction que l'homme visé pouvait bien être Henri Curiel. Il rencontre à nouveau son informateur. A la question de savoir s'il s'agissait bien de Henri Curiel, l'informateur ne confirme ni ne dément. Tout laisse donc à penser qu'il s'agissait bien du militant tiers-mondiste. Ainsi un homme était, semble-t-il, au courant du projet visant Henri Curiel. Depuis, on a retrouvé sa trace à l'étranger. Il a même été incarcéré en France pendant quelques mois, au début de cette année, pour une affaire banale. Mais la police n'en a sans doute rien su puisqu'il n'a pas été encore interrogé.

Ces quelques éléments, s'ils ne constituent pas forcément une piste sérieuse, sont néanmoins troublants. Ils sont à rapprocher de ce que nous écrivions déjà dans *le Monde* du 19 juillet 1978 : « *C'est un dossier de la division du contre-espionnage — tel celui de Henri Curiel considéré par le SDECE comme l'âme du terrorisme subversif dans le monde — qui se retrouve sur la place publique avec la complicité de la direction générale du service, décidée à porter un coup d'arrêt à des activités qualifiées d'occultes...* »

MICHEL BOLE-RICHARD.

INCIDENTS LORS DU PROCÈS DU DIRIGEANT DE L'EX-FANE

Des incidents ont éclaté vers 14 h., vendredi 19 septembre, autour du palais de justice de Paris entre des groupes de jeunes juifs et des militants d'extrême droite, alors que M. Marc Fredriksen, dirigeant de l'ex-FANE s'apprêtait à comparaître devant la dix-septième chambre correctionnelle pour incitation à la haine raciale.

Quelque trois cents jeunes Israélites ont tenté, dans un premier temps, de pénétrer à l'intérieur du prétoire, mais ont été repoussés par la police. Quelques heurts ont éclaté à l'intérieur du palais de justice, puis ont continué à l'extérieur avec des militants d'extrême droite. Quelques-uns de ces derniers ont été passés à tabac par les manifestants.

[M. Fredriksen, secrétaire général de l'ex-FANE (Fédération d'action nationale européenne) dissoute le 3 septembre dernier, était poursuivi pour des articles publiés entre septembre 1979 et juin 1980 dans le journal « Notre Europe ». Plusieurs associations antiracistes se sont constituées parties civiles dans ce procès. Des avocats avaient reçu, avant l'audience, des menaces écrites, notamment l'avocat du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (M.R.A.P.).]

ÉDUCATION

DÉFINISSANT SA POLITIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT

M. Barre souhaite ouvrir la voie à une concurrence

M. Raymond Barre a reçu, jeudi 18 septembre, les membres de la commission permanente de la conférence des présidents d'université. En présence de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, de M. Pierre Aigrain, secrétaire d'État à la recherche, de M. Marceau Long, secrétaire général du gouvernement, et de M. Charles Debbasch, conseiller du président de la République en matière d'éducation, M. Barre a prononcé un long discours sur les formations universitaires de troisième cycle et sur l'autonomie des universités.

Les présidents, qui avaient déjà rencontré le premier ministre le 4 août, à la suite des suppressions, au mois de juillet, par Mme Saunier-Seïté d'un nombre important de diplômes nationaux de deuxième et troisième cycles, souhaitaient obtenir le rétablissement de la plupart de ces habilitations. Ils n'ont été que très partiellement satisfaits. Le premier ministre a, en effet, annoncé que vingt-deux *habilitations supplémentaires ont été accordées* en deuxième cycle et trente-neuf en troisième cycle, qui s'ajoutent aux huit cent quarante-six habilitations de DEA (diplômes d'études approfondies) délivrées en juillet sur mille quatre cent soixante-treize demandes. Pour les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), sur trois cent soixante-quatorze demandes, deux cents habilitations avaient été accordées, après « concertation », selon l'expression de M. Barre, et onze DESS supplémentaires viennent d'être habilités.

« Certains collègues espéraient mieux », a déclaré avec une pointe de regret M. Jacques Latrille, vice-président de la conférence des présidents, à sa sortie de Matignon. Les présidents ont, cependant, obtenu que, environ, vingt-cinq universités soient habilitées, en tant que telles, à délivrer le *diplôme de docteur-ingénieur* qui avait été retiré aux universités par Mme Saunier-Seïté.

Mais, dans l'ensemble, comme l'a reconnu M. Latrille, la réponse du premier ministre « n'a pas correspondu qualitativement ni quantitativement à ce qui avait été demandé ». Certes, M. Barre a justifié ces choix et défini les conditions qui doivent être remplies pour que des habilitations soient délivrées. Il a même ajouté que le *directeur des enseignements supérieurs* expliquera à chaque université les raisons des refus. Les quelques

Le discours du premier ministre

Après s'être félicité des rencontres régulières qu'il avait depuis quatre ans avec les présidents d'université, M. Barre a souhaité « *s'adresser* (à eux) *avec un peu plus de solennité que d'habitude.* »

Le premier ministre a, ensuite, fait un historique des habilitations de 3e cycle soulignant que, beaucoup de formations « *ont été conçues comme des cellules extrêmement spécialisées* » et que d'autres ne disposaient pas de suffisamment de professeurs. Il a ensuite défini les objectifs de ces formations qui comportent trois conditions : « *1). Le champ de la formation ne doit pas être trop étroitement circonscrit. Que l'étudiant décide de quitter l'université après son D.E.A. ou, au contraire, de s'engager dans la préparation d'une thèse, une formation générale et approfondie dans sa discipline lui est absolument nécessaire.*

» *2) L'année de D.E.A. doit être une année de formation méthodologique. Il faut donc que soit offert aux étudiants un tableau complet de la discipline et des méthodes qui sont pratiquées. Nous savons tous que les plus grands progrès scientifiques se produisent très souvent à l'intersection des différents domaines, ou en usant dans un domaine d'une méthode empruntée à un autre domaine. L'exemple de la biologie moléculaire le montre clairement.*

» *3) Il faut enfin que la formation dispensée pendant l'année de D.E.A. revête un caractère de sérieux et de densité qui exclut les formations artificielles ou les cours préparés pour trois ou quatre étudiants complaisants et indifférents. Pour l'étudiant, comme pour le professeur, les études de troisième cycle doivent être les études les plus intenses de tout le cursus universitaire. (...)* »

Après avoir donné les chiffres des habilitations accordées, M. Barre s'est félicité qu'il y ait, en moyenne, une « *formation de troisième cycle pour cinq professeurs* », cette proportion signifiant que le nombre des troisième cycle « *reste encore considérable* ». Le premier ministre a ensuite critiqué des demandes d'habilitations refusées : « *J'ai constaté que, dans telle université, un seul professeur de gestion demandait la création de trois DESS* », avant d'ajouter : « *Toutes les universités ne peuvent enseigner toutes les disciplines à tous les niveaux. Il faut donc que les plus petites universités se spécialisent, dans certaines disciplines et dans certains niveaux d'études. Votre conférence elle-même avait attiré mon attention sur les risques que couraient les petites universités, si on leur demandait d'assurer des enseignements de deuxième et de troisième cycles pour lesquels elles ne disposaient pas d'un personnel enseignant.* »

Le premier ministre a ensuite annoncé la création de groupes de travail puis a abordé les problèmes du diplôme de docteur-ingénieur.

« *(...) Les universités doivent accueillir les ingénieurs qui veulent approfondir leur formation et s'orienter vers la recherche scientifique. Les universités doivent continuer de développer des formations technologiques et pourront délivrer, dans certains cas, le diplôme d'ingénieur.* »

« Vous êtes libres »

» *Il n'existe pas, d'un côté, le monde des grandes écoles et, de l'autre, le monde des universités. Les universités n'ont pas le monopole de la recherche. Les écoles n'ont pas le monopole de la technologie. Les écoles et les universités font partie d'un ensemble qui est celui des formations supérieures françaises.* »

Abordant le sujet de l'autonomie des universités, M. Barre a déclaré : « *Notre système actuel de diplômes est un compromis entre l'ancien système des diplômes nationaux, dans lequel, à partir d'une large consultation des doyens des facultés, le gouvernement définissait le contenu de chaque diplôme, dans les moindres détails, et un système parfaitement concevable et qui aurait, je ne vous le cache pas, à long terme, ma préférence, dans lequel les universités définiraient librement et en toute indépendance la nature des formations qu'elles offrent et leur contenu.*

» *Il est souhaitable que là où les particularismes locaux veulent et peuvent se développer, là où les universités choisissent des formations scientifiques directement liées à leur environnement, l'initiative et la responsabilité appartiennent à l'Université et à l'Université seule. Ce qui fait la qualité d'une formation ou d'un diplôme, c'est essentiellement la qualité des enseignants et des étudiants. Ce n'est pas le paraphe qui aura été donné à Paris à la vue d'un dossier.*

» *On m'objectera que des problèmes budgétaires se poseront. Je n'ose penser que des demandes d'habilitation aient été formulées dans le seul but d'obtenir davantage d'emplois ou davantage de crédits. Les universités sont en France principalement financées par l'État, mais il est souhaitable qu'elles obtiennent également des appuis financiers de la part des collectivités locales et de la part des secteurs économiques. Il est souhaitable également qu'elles se procurent des ressources propres par des contrats de recherche et de formation.* »

» *Vous êtes libres, dans les années qui viennent, de créer des formations spécifiques sous votre responsabilité, et de proposer des regroupements entre les formations de troisième cycle qui ont été habilitées. Vous êtes libres d'incorporer aux formations qui ont été habilitées les enseignements qui n'ont pas eux-mêmes obtenu d'habilitation...* »

» *(...) En fait, il n'existe que deux limites à votre autonomie. La première tient à votre statut. Les personnels universitaires sont des personnels rétribués par l'État, même si, à la différence des autres fonctionnaires, ils ne sont pas soumis aux mêmes règles de recrutement et aux mêmes règles de discipline. Je serais étonné qu'il s'en trouve parmi vous qui revendiquent la constitution de personnels contractuels propres à chaque université. Il est un deuxième domaine dans lequel votre autonomie est limitée : votre financement provient de l'État, et il obéit à des règles dont je reconnais qu'elles ne sont pas entièrement satisfaisantes. Je souhaiterais qu'à l'avenir on réfléchisse à un système de financement des universités dans lequel vous pourriez bénéficier d'une dotation globale qui soit fonction du nombre d'enseignants, de la nature de vos locaux, des disciplines et des recherches poursuivies, et qui vous laisserait la plus grande liberté dans l'utilisation de vos ressources.*

» *J'ai décidé de constituer auprès de moi, sur le problème du financement des universités, un groupe d'étude auquel je serais heureux que vous puissiez contribuer. Si, dans les cinq ans qui viennent, nous parvenions à un mode de financement plus satisfaisant qui réduirait les pouvoirs des administrations centrales, dans lequel les contrôles porteraient, a posteriori, sur les résultats obtenus et dans lequel on ne se contenterait pas de calculer des unités à la moyenne, un grand pas serait accompli.* »

Le premier ministre, s'adressant aux présidents, a conclu : « *Je vous demande de passer sur ce qui est accessoire, sur les péripéties, sur les motions, sur les déclarations intempestives, et de vous consacrer à l'essentiel. Pour cela, le gouvernement ne vous ménagera jamais sa confiance et vous pouvez compter sur mon appui.* »

TRENTE-NEUF DIPLOMES D'ÉTUDES APPROFONDIES SUPPLÉMENTAIRES

Voici la liste supplémentaire des diplômes d'études approfondies (D.E.A.) habilités depuis le 24 juillet, date de parution du Bulletin officiel *qui contenait la liste initiale des habilitations accordées par le ministre des universités :*

Bordeaux-I : biologie et physiologie animales.
Bordeaux-II : biologie et physiologie végétales.
Caen : archéologie médiévale.
Compiègne : génie chimique, génie biologique et médical.
Clermont-II : protistologie.
Dijon : droit international.
Grenoble-II : urbanisme.
Grenoble-III : études italiennes.
Lyon-I : microbiologie, pharmacie industrielle.
Lyon-II : psychologie, sociologie, études hispaniques.
Montpellier-II : parasitologie.
Montpellier-III : linguistique, histoire militaire.
Nice : droit du développement.
Orléans : contentieux, biologie et physiologie végétales.
Pau : chimie physique, études ibériques et ibéro-américaines.
Perpignan : études mexicaines
Poitiers : biologie et physiologie animales, analyse et politiques économiques.
Rennes-II : littérature française et comparée.
Strasbourg-I : physique nucléaire.
Toulouse-II : linguistique.
Toulouse-III : écologie.
Paris-VII : biologie du développement, histoire et civilisation, génie biologique et médical.
Paris-VIII : littérature française et comparée.
Paris-IX : méthodes scientifiques de gestion.
Paris-XI : droit public.
Paris-XIII : droit des affaires et droit économique.
École des hautes études en sciences sociales : ethnologie, histoire et civilisation, archéologie.

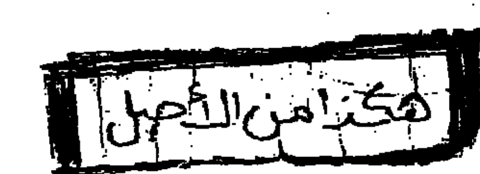
LES RÉACTIONS DANS LA PRESSE

Le rétablissement de certains diplômes est interprété comme un « *recul* » du gouvernement par *l'Humanité*. Citant M. Daniel Monteux, membre du comité central, le quotidien du P.C.F. écrit : « *Les actions qui ont eu lieu avec le concours actif des communistes et de leurs élus viennent de contraindre le gouvernement à un premier recul. Ce premier résultat ne doit pas être sous-estimé.* »

Tel n'est pas l'avis du journal *Libération*. « *L'Université française vient de perdre une partie importante*, conclut le quotidien. *Et l'on ne peut s'empêcher de penser que le chassé-croisé entre le ministère des universités et Matignon, au-delà des désaccords ponctuels qu'il révèle, sert à faire passer la pilule.* »

Pour *le Quotidien de Paris*, « *c'est le trimestre des dupes* » : « *Tel qui riait en juillet pleurera en septembre. Alice sort de disgrâce un sabre à la main. Pour combattre les universités. Et au besoin pour les défendre* ».

Le Matin de Paris relève l'orientation « *à l'américaine* » proposée par M. Barre. « *Cette orientation très nette en faveur d'une certaine forme d'autonomie des universités, fort proche de l'idée de concurrence à l'américaine, va relancer les polémiques.* »





ÉDUCATION

SUPÉRIEUR

entre les universités

mots prononcés par M. Barre à *propos des sciences humaines et* des disciplines artistiques ne suffiront pas à faire oublier les études de second cycle supprimées dans les jeunes universités. Les universités de Chambéry, de Perpignan, de Pau... devront donc « se spécialiser », selon l'expression de M. Barre. Tous ces jeunes établissements vont sans doute regretter la faveur qui leur avait été accordée, parfois il y a moins d'un an, par le ministre des universités en les transformant de centres universitaires en universités.

En échange, le premier ministre a offert aux universitaires une réflexion sur l'autonomie des universités. Grand admirateur des établissements américains, M. Barre a précisé qu'il souhaitait que les universités françaises se procurent elles-mêmes une partie de leurs ressources et établissent des formations et des diplômes d'université propres. Cette autonomie, en contradiction avec la politique *menée depuis quatre ans* par Mme Saunier-Séïté, ouvre la voie à la concurrence entre les établissements. Elle laisse penser que seules quelques grandes universités pourront avoir les moyens financiers et humains de créer des diplômes qui soient reconnus par l'ensemble des entreprises et des administrations.

LES AXES DE LA POLITIQUE UNIVERSITAIRE

(Suite de la première page.)

Tout au plus peut-on remarquer qu'il la cite peu, préférant rendre hommage à M. Jacques Béguin, directeur des enseignements supérieurs.

Mais si le *professeur* Barre oublie Mme Saunier-Seïté, c'est aussi parce qu'il se comporte comme le nouveau ministre des universités. C'est lui qui reçoit les représentants des présidents d'université, alors que Mme Saunier-Seïté ne l'a pas fait depuis près de deux ans. C'est lui qui annonce à *« ses chers collègues »* qu'il a *« personnellement veillé »* au développement de l'enseignement supérieur. C'est toujours lui qui prône la concertation et la création de groupes de travail. C'est lui, enfin, qui trace de nouvelles perspectives pour l'enseignement supérieur, vantant les bienfaits de l'autonomie.

En revanche, les déclarations sur les diplômes nationaux de troisième cycle décevront beaucoup d'universitaires comme elles ont déçu des présidents.

Il ne fallait guère s'attendre à une refonte de la carte universitaire. M. Barre a *« approuvé la conception globale qui a présidé à ces habilitations et les résultats globaux qui ont été obtenus ».* Par rapport aux décisions du mois de juillet, les présidents obtiennent quelques bribes supplémentaires : *6,5 % des D.E.A.* (diplômes d'études approfondies) refusés ont été accordés et 11 % des D.E.S.S. (diplômes d'études supérieures spécialisées). Une liste qui tient compte des cadeaux accordés depuis près d'un mois par le ministère à quelques futurs sénateurs ou hommes politiques proches de la majorité. Hélas ! les élections sénatoriales n'ont lieu que dans un tiers des départements, ce qui explique sans doute la faiblesse des habilitations concédées.

En remarquant que le nouveau tableau des habilitations lui paraît *« satisfaisant »*, M. Barre ajoute cependant : *« Sans être pour autant parfait. »* Une constatation à rapprocher des réflexions livrées par M. Béguin à quelques présidents sur le fait qu'il existait encore *« un trop grand nombre de diplômes ».*

Parlant de la psychologie, de la sociologie et des sciences de l'éducation, trois disciplines où les suppressions ont été particulièrement nombreuses, M. Barre annonce la création d'un groupe de travail chargé de proposer pour les années à venir *« un plan de réorganisation des études ».* En ce qui concerne le diplôme de docteur ingénieur, un cheval de bataille des présidents, ces derniers ont obtenu satisfaction. M. Barre a affirmé : *« Les universités doivent continuer de développer des formations technologiques et pourront délivrer dans certains cas le diplôme d'ingénieur. »*

Mais l'originalité du discours du premier ministre réside dans son plaidoyer pour l'avenir des universités. Dans une Université où la réalité est le centralisme, il est surprenant d'entendre le chef du gouvernement parler du degré important d'autonomie dont elle jouit. Il suffit de rappeler, par exemple, que le Conseil supérieur des corps universitaires (C.S.C.U.), dont le rôle est primordial dans le recrutement des enseignants, comprend un tiers de membres nommés par le ministre pour apprécier les limites de cette autonomie. Le discours va plus loin et évoque la possibilité de créer des *« diplômes d'université ».* Cette nouveauté vient, il faut le rappeler, après l'amendement à la loi d'orientation qui a renforcé le pouvoir des « mandarins » dans les conseils d'université

D'autre part, la volonté du premier ministre de mettre en avant l'autonomie des universités semble essentiellement dictée par des motifs d'ordre économique. M. Barre encourage, en effet, les universités à obtenir des appuis financiers *« de la part des collectivités locales et de la part des secteurs économiques ».* Cette conception de l'autonomie, à l'image du désengagement de l'Etat vis-à-vis des communes ou des régions, aboutirait rapidement à l'apparition de deux catégories d'universités : les riches et les pauvres. Les unes seraient des centres d'excellence où l'on multiplierait les diplômes, les autres des « parkings » où l'on ferait simplement patienter les jeunes pendant quelques années. Est-ce une telle concurrence que M. Barre souhaite imposer entre les établissements sur le modèle anglo-saxon dont il se plait à souligner le développement ?

SERGE BOLLOCH.

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Les premières grèves ont été moyennement suivies

Deuxième semaine de rentrée, première semaine de grèves : tandis que les élèves des académies de Limoges et de Toulouse reprenaient le chemin de l'école jeudi 18 septembre, après ceux de la région parisienne deux jours plus tôt, des grèves avaient lieu dans les établissements secondaires de neuf académies où la rentrée a eu lieu entre le 9 et le 11 septembre. Ces arrêts de travail répondaient à l'appel de six syndicats (1) (*le Monde* du 18 septembre) face *« aux nouvelles dégradations des conditions de travail, d'emploi et d'existence »* des personnels d'éducation du second degré. Le mot d'ordre a été diversement suivi : les syndicats déclarent, dans un communiqué, que *« plus de la moitié des personnels des lycées et des collèges »* étaient en grève ce jeudi, malgré *« la campagne sans précédent orchestrée par le gouvernement, le trouble provoqué par les dirigeants de syndicats qui se sont faits délibérément les porte-parole du pouvoir, la censure sur les objectifs concrets de leur action ».*

Les chiffres annoncés par les rectorats sont moins élevés. Ainsi, à Rennes, notre correspondant nous indique que l'administration fait état de 26,6 % de grévistes parmi les enseignants, alors que les syndicats avancent 40 %. A Orléans-Tours, le rectorat a évalué à 10 % la proportion d'enseignants de « type lycée » en grève, pourcentage qui descend à 5 % chez les professeurs d'éducation physique, à 1 % chez les surveillants ; les syndicats, eux, annoncent 40 à 70 % de grévistes pour l'ensemble du second degré.

Déqualification de la profession

L'appel à la grève lancé par les six syndicats concerne, pour une deuxième série, les académies de Paris, Créteil, Versailles, Toulouse et Limoges (le 25 septembre), Lille (le 28), Nantes (le 30). Le Syndicat national des lycées et collèges (S.N.A.L.C.), qui donne, lui aussi, un mot d'ordre de grève pour les lundi, mardi, mercredi qui suivent les premières semaines de rentrée, a renouvelé cet appel jeudi, en précisant qu'il ne s'agit pas d'une action *« politique ».* Son président, M. Jean Bories, a souligné la *« nette déqualification de la profession ».*

A Toulouse, *M.* Jean-Marie Schléret (président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, P.E.E.P., ex-« fédération Lagarde »), a affirmé, jeudi, que les parents sont *« irrités par les grèves d'enseignants déclenchées en début d'année scolaire ».* Il a qualifié ces mouvements de *« scandaleux »* et d'*« inefficaces »*, bien que *« certains puissent être justifiés ».*

(1) Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FEN), de l'éducation physique (SNEP-FEN), Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), des personnels de l'éducation nationale (S.G.P.E.N.-C.G.T.), Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (S.N.E.T.P.-C.G.T.), Syndicat national des collèges (S.N.C., indépendant).

SCIENCES

Un Cubain et un Soviétique sont lancés dans l'espace à bord de Soyouz-38

Après l'Asie, représentée par le Vietnamien Pham Tuan, c'est au tour de l'Amérique latine, représentée par le Cubain Arnaldo Tamayo Mendez, de participer à une mission dans l'espace. Coéquipier du Soviétique Youri Romanenko, qui a séjourné dans Saliout-6 de décembre 1977 à mars 1978, Arnaldo Mendez a quitté la Terre, à bord du vaisseau Soyouz-38, le jeudi 18 septembre à 21 h. 11 (heure française). Soyouz-38 doit s'amarrer ce vendredi à Saliout-6, où son équipage séjournera une semaine en compagnie des occupants « permanents » de la station, Leonid Popov et Valeri Rioumine.

Puis Romanenko et Mendez reviendront au sol à bord de Soyouz-37, qui conduisit vers Saliout-6 Victor Gorbatko et Pham Tuan, et qui est actuellement fixé sur Saliout-6. Chaque équipage visiteur laisse, en effet, le Soyouz qui l'a amené et ramène celui qui avait transporté l'équipage précédent. Ainsi Popov et Rioumine ont-ils toujours avec eux — cela peut être vital en cas d'incident — un Soyouz qui a peu séjourné dans l'espace, et dont les équipements *électroniques n'ont pas* trop vieilli.

Mais, s'il est certain que Romanenko et Mendez reviendront dans sept jours, il est probable que Popov et Rioumine resteront encore plusieurs semaines en orbite. S'ils dépassent le 1er octobre, ils battront le record de cent soixante-quinze jours établi l'an dernier par Vladimir Liakhov et le même Rioumine — qui aura alors un an de vie orbitale à son actif.

Le programme spatial soviétique a pris depuis trois ans un caractère tellement répétitif qu'on peut annoncer sans grands risques ce qui va se passer. Mais il peut toujours se produire un incident. Ce vendredi matin, l'équipage de Souyouz-38 n'a pas encore abordé la phase délicate de sa mission : l'accostage de Saliout-6. En avril 1979, un équipage soviéto-bulgare n'avait pu rejoindre Saliout-6, et avait dû revenir au sol dans des conditions quelque peu acrobatiques.

Mais quel que soit l'avenir proche, l'envol dans l'espace d'Arnaldo Mendez, trente-huit ans, lieutenant-colonel de l'armée de l'air, a été accueilli avec enthousiasme à Cuba où il a été annoncé jeudi en fin d'après-midi. Le lancement a été retransmis par la télévision, et les journaux ont publié des éditions spéciales. Il faut dire que la biographie de Arnaldo Mendez a tout pour en faire un héros populaire. Mulâtre — il est donc aussi par ses ancêtres le premier Africain de l'espace — il est né en 1942 à Guantanamo, la ville où les Etats-Unis maintiennent une base militaire que les Cubains considèrent comme une verrue. Orphelin très jeune, Arnaldo Mendez a travaillé comme cireur de chaussures et marchand des quatre-saisons avant de prendre part à la révolution cubaine et de devenir pilote de l'armée de l'air. Il est marié et père de deux enfants.

TRANSPORTS

AU COURS DES DIX PROCHAINES ANNÉES

Les compagnies aériennes prévoient une faible augmentation de leur trafic et des difficultés d'exploitation

Pour les compagnies aériennes, 1979 et 1980 resteront les années de la confusion. M. Assad Kotaité, président de l'Organisation de l'aviation civile internationale, a fort bien résumé cette situation, le jeudi 18 septembre, devant la vingt-troisième session de l'assemblée triennale de l'OACI, réunie à Montréal jusqu'au 7 octobre, par un paradoxe : les compagnies des cent quarante-six Etats membres de l'Organisation ont enregistré, l'année passée, les coefficients de remplissage les plus élevés depuis vingt ans en même temps qu'une baisse continue des recettes, voire des déficits inquiétants, a-t-il dit.

Si les recettes globales ont augmenté de 20 %, atteignant 70 milliards et demi de dollars, les dépenses se sont accrues de 25 %, pour s'établir à 69,8 milliards de dollars. Et M. Kotaité n'a pas caché que les résultats de 1980 pourraient être plus alarmants.

Les perspectives font apparaître sur la base d'un taux moyen de croissance de l'économie mondiale de 4 % par an, un taux de croissance annuel du trafic des passagers de 7 % jusqu'en 1989, à comparer avec une augmentation régulière de 10 % de 1970 à 1979 et de 12 % durant les années antérieures.

Pour le fret, le taux d'accroissement prévu pour les années 80 devrait être en moyenne de 8 % par an ; soit, ici aussi, une sérieuse diminution par rapport aux résultats enregistrés précédemment. Si au cours de la dernière décennie la baisse du niveau des tarifs passagers et marchandises a facilité l'expansion du trafic aérien mondial, le renchérissement du prix du pétrole, des coûts d'exploitation et des installations au sol n'a pas été compensé par l'extension des tarifs promotionnels ni par un meilleur remplissage des avions.

Au cours d'un dîner-débat du Cercle des relations publiques de l'aéronautique et de l'espace, M. Robert Esperou, chef du service des transports aériens à la direction générale de l'aviation civile, vient de confirmer ces tendances et cette analyse en évoquant quelques résultats du trafic aérien occidental au cours du premier semestre. Ainsi, l'Aéroport de Paris a connu une « croissance zéro », tandis que les compagnies européennes groupées au sein de l'Association of European Airway (A.E.A.) voyaient, pour la première fois, leur trafic diminuer. La situation est pire encore aux Etats-Unis, où, selon M. Esperou, seules deux compagnies ont réalisé des résultats positifs : toutes les autres sombrent « dans le rouge ».

Diverses raisons peuvent expliquer ce marasme, l'effet direct ou indirect de la hausse des produits pétroliers n'étant pas seul en cause. La preuve, selon M. Esperou : le premier choc pétrolier, celui de 1973, avait, malgré quelques craquements, été bien surmonté par les transporteurs aériens. Un chiffre est à cet égard significatif : celui des avions à fuselage large (Boeing 747, DC-10, Tristar, Airbus) dans les compagnies des pays membres de l'OACI, passé de 442 fin 1973 à 958 fin 1979.

Cependant, estime le chef du service des transports aériens, le second choc pétrolier, l'an dernier, a révélé les antagonismes latents nés des changements d'ordre juridique et politique subis par le transport aérien depuis la guerre. La part des « majors », qui régnaient sur la quasi-totalité du trafic, a sensiblement diminué. L'activité des compagnies des cinquante-quatre Etats fondateurs de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), en décembre 1944, à Chicago, ne représente plus aujourd'hui que les deux tiers de celle de l'ensemble de l'organisation. De même pour l'IATA : une cinquantaine de compagnies l'ont réactivée après la guerre à la conférence de La Havane (seules vingt-quatre d'entre elles demeurent encore dans l'association) ; or cette cinquantaine de compagnies ne drainent plus aujourd'hui que 63 % du trafic de l'IATA, qui, lui-même, n'entre plus que pour les deux tiers dans l'ensemble du transport aérien mondial.

Concurrence et bilatéralisme

La multiplication du nombre des compagnies a fait jouer une concurrence de plus en plus âpre.

Les compagnies les plus puissantes sont tentées de jouer « la loi du plus fort ». Dans cet esprit naquit la « déréglementation » des tarifs — jusque-là fixés par des conventions internationales au sein de l'IATA — qui a engendré beaucoup de polémiques et un dangereux chaos.

Les compagnies américaines, qui avaient gagné un milliard de dollars dans les 18 mois précédant cette « déréglementation », en ont perdu autant dans les 18 mois suivants.

Elles n'en ont pas moins reconquis en partie des positions qui n'avaient jusqu'alors cessé de se dégrader dans le trafic avec l'Europe : de 37 % en 1951, leur part était passée à 24 % en 1964 et à 17 % en 1979. Avec l'avantage que leur procurait la « déréglementation », elles ont pu bénéficier d'un taux de progression supérieur d'un point à celui des compagnies européennes, creusant même parfois un écart bien plus important. Sur la Belgique et les Pays-Bas, par exemple, leur taux de croissance a été respectivement 5 fois et 20 fois supérieur à celui des compagnies autochtones.

De nombreux Etats — les nouveaux venus au transport aérien ne furent pas les seuls — ont refusé l'option de la « déréglementation », et ont renoué avec le système des accords bilatéraux négociés dans le strict respect des souverainetés nationales. C'est, à l'heure actuelle, la doctrine de la France que tempère, à l'occasion, une certaine souplesse.

Il semble bien que, dans la jungle au milieu de laquelle se débat le transport aérien, et face aux catastrophes économiques qui s'annoncent un peu partout, le bilatéralisme représente une petite planche de salut, « la pire des choses à l'exclusion de toute autre », devait constater, parodiant Churchill, le chef du service des transports aériens.

JAMES SARAZIN.

● *Liquidation des biens du groupe marseillais Terrin.* — Le tribunal de commerce de Marseille, dans un jugement rendu le 18 septembre, a converti en liquidation de biens le règlement judiciaire de l'ancien groupe de réparation marseillais Terrin. La requête en liquidation de biens avait été déposée en décembre 1979 par M. René Ellul, bâtonnier d'Evry, représentant un industriel marseillais de la réparation navale, M. François Collado, P.-D.G. de l'entreprise de services industriels et maritimes (ESIM).

● *La Ciotat : commande d'un navire transporteur de gaz.* — Un navire transporteur de gaz liquéfié a été commandé par la Compagnie nationale de navigation aux Chantiers navals de La Ciotat (C.N.C.). Il s'agit d'une unité d'une contenance de 85 000 m3, livrable au printemps 1983. La commande représente 2 millions d'heures de travail et permet de préserver le plan de charge (menacé) de l'entreprise.

● *Appui gouvernemental à Air Portugal.* — Le gouvernement portugais a décidé d'accorder à la compagnie aérienne nationale Air-Portugal un appui financier de 16 milliards d'escudos (1,3 milliard de francs) pour, notamment, acheter de nouveaux avions.

SPORTS

FOOTBALL

Violences autour des stades britanniques

Huit morts en deux ans

Londres (A.P.). — Le championnat britannique de football a repris il y a un mois, et avec lui la violence autour des stades. Une violence qui inquiète les responsables alors que débutent cette semaine les Coupes d'Europe, qui vont drainer avec elles des flots de supporters britanniques enragés.

Il y a quelques jours, Craig French était découvert étendu dans une rue qui borde le stade de Middlesbrough, une ville d'aciéries du nord-est de l'Angleterer réputée sans histoires. Atteint de graves blessures à la tête, il est mort le lendemain malgré une intervention chirurgicale. Mort à dix-sept ans pour un match de football, il est la huitième victime en deux ans de la violence des stades.

C'est au terme du match Middlesbrough-Nottingham, achevé sur le score de 0-0, que le jeune homme a été agressé. Un supporter de Nottingham devait être déféré le 15 septembre au parquet britannique sous l'inculpation d'avoir provoqué la rixe, aucune preuve plus sérieuse n'ayant pu être retenue à son encontre.

Pour ce qui concerne les précédentes victimes, deux avaient été poignardées, une autre frappée à coup de pied, une poussée sous un bus, une autre sous un train, une dernière écrasée sous un mur qui s'était effondré sous la poussée d'une foule en colère.

Quatre-vingt-huit incidents graves ont été dénombrés sur les stades britanniques au cours des deux dernières saisons. Les supporters en viennent fréquemment aux mains dans les tribunes, mais certains vont jusqu'à envahir le terrain lorsqu'une décision de l'arbitre ne leur plaît pas. Les joueurs sont souvent atteints par des projectiles divers : outre les bouteilles et les cailloux, des fléchettes ont été lancées sur des terrains.

La violence sévit également sur le chemin des stades. Le groupe faisant la force, c'est en bandes que les supporters saccagent trains et gares, pillent les magasins, agressent des passants et s'en prennent aux policiers qui tentent d'intervenir. Beaucoup admettent, quand on parvient à les aborder, qu'ils ne vont aux matches que pour chercher la bagarre. La plupart se battent à poings nus et à coups de botte, certains sont équipés de chaînes et quelques-uns de couteaux.

4 millions de livres

Chaque semaine, 2 300 policiers sont affectés à la surveillance des matches. La note annuelle se monte à 4 millions de livres (environ 40 millions de francs), selon un syndicat de policiers, qui a créé une commission chargée de la violence autour des stades. La police réclame des peines toujours plus lourdes pour les fauteurs de troubles, mais les magistrats répliquent qu'ils n'en ont pas les moyens.

De leur côté, les pouvoirs publics demandent aux clubs et aux responsables du football de mettre de l'ordre dans la maison, mais ceux-ci n'y sont toujours pas parvenus, malgré la création d'une demi-douzaine de commissions spéciales depuis dix ans et la publication d'autant de rapports.

La violence est une des causes principales de la baisse d'affluence de 20 % enregistrée la saison dernière. Comme l'a expliqué un député libéral : « *Nous sommes le seul pays d'Europe où un père ne peut pas emmener son fils au match de football en toute sécurité.* »

Quant aux racines profondes de cette violence, les spécialistes estiment qu'elles sont liées à l'argent : avec les primes de matches, ce sont des milliers de livres qui sont suspendues au résultat ; les artistes du ballon rond ont ainsi disparu des terrains, victimes du jeu dur ou d'entraîneurs soucieux avant tout du résultat.

La violence du langage et des gestes a d'abord envahi les terrains, avant de gagner les gradins. Comme l'a écrit amèrement un éditorialiste du *Sunday People* : « *Ce qui fut autrefois une fierté nationale s'est transformé en honte nationale.* »

TENNIS

NICE REMPORTE LES INTER-CLUBS

Pour la quatrième année consécutive, la finale des championnats de France inter-clubs de tennis a été gagné par l'équipe de Nice, qui l'a emporté sur celle du Racing par cinq victoires à quatre. Le cinquième point a notamment été marqué par Yannick Noah et Christophe Casa, qui ont disputé la victoire en trois sets acharnés à Pascal Portes associé à Patrick Proisy. Les résultats des matches ont été les suivants :

MATCH POUR LA PREMIÈRE PLACE

NICE L.T.C. b. RACING C.F. : 5-4.

Simples. — Noah (N.) b. Portes (R.C.F.), 6-4, 6-3; Franulovic (R.C.F.) b. Halliet (N.), 7-5, 6-4 ; Proisy (R.C.F.) b. Moretton (N.), 7-5, 6-4 ; Casa (N.) b. Deblicker (R.C.F.), 7-6, 6-2 ; Gauvain (N.) b. Goven (R.C.F.), 6-2, 6-4 ; Rafaïlin (N.) b. Roger-Vasselin (R.C.F.), 5-7, 7-5, 6-3.

Doubles. — Noah-Casa (N.) b. Portes-Proisy (R.C.F.), 6-7, 6-2, 6-2 ; Franulovic-Roger-Vasselin (R.C.F.) b. Halliet-Moretton (N.), 6-2, 6-1 ; Hagelauer-Deblicker (R.C.F.) b. Beust-Paul (N.), 7-5, 7-6, 7-5.

PÊCHE

Les conséquences de la grève des chalutiers

UNE LOURDE FACTURE POUR LE PORT DU HAVRE

(De notre correspondant.)

Le Havre. — Le conseil d'administration du Port autonome du Havre (P.A.H.), qui s'est réuni le 12 septembre dernier, a principalement examiné les projets financiers pour la période 1981-1985 ainsi que les lourdes conséquences du blocus du port par les marins-pêcheurs en août.

Le plan financier est fondé sur l'hypothèse d'un trafic total maintenu à son niveau actuel, la diminution du trafic du pétrole brut pouvant être compensée par la croissance du trafic du charbon, des solides en vrac et des divers. Les investissements — 1 800 millions de francs pour les cinq années à venir — concerneront essentiellement l'aménagement des outillages pour la réception des marchandises en vrac ou en conteneurs.

C'est le trafic des marchandises diverses qui a été le plus touché par le blocus du mois d'août. Fin juillet dernier, la progression pour l'ensemble des divers par rapport aux sept premiers mois de 1979 était de 14 %. A la fin août, la progresison n'était plus que de 7,6 % pour les marchandises diverses, et de 1,39 % pour les conteneurs. En août, il aurait manqué près de la moitié des divers « conventionnels » et « conteneurisés ». Pour les huit premiers mois de l'année, le stock a été de 53 139 000 tonnes au lieu de 59 366 000 tonnes en 1979, soit une diminution de 10 %.

Le trafic des passagers a aussi été touché. Il avait progressé de 12,7 % fin juillet par rapport à l'année précédente, mais, à la fin d'août, il ne dépassait pas le chiffre de 1979. Le Port autonome a reçu de nombreuses protestations d'usagers accompagnées, pour certaines, de demandes de réparation des préjudices subis, et il se pourrait que le tribunal administratif de Rouen soit saisi de différentes affaires.

Quant à l'interprétation des chiffres sur la base du tonnage, on fait remarquer qu'elle ne paraît pas être un élément d'appréciation assez satisfaisant, et le Port autonome étudie actuellement le moyen d'exprimer autrement le trafic. On remarque en effet que, si le trafic diminue en tonnage, il peut cependant augmenter en valeur.

URBANISME

Le nouveau plan de sauvegarde du Marais est examiné par le Conseil de Paris

Au cours de sa prochaine séance, le lundi 22 septembre, le Conseil de Paris examinera le plan de sauvegarde du Marais étudié conjointement par les services de la Ville et de l'Etat.

Ce document prévoit notamment une meilleure protection du domaine bâti, la mise en valeur de bâtiments prestigieux, la création d'espaces verts et de voies piétonnes et, ce qui est plus nouveau, le maintien de nombreuses activités artisanales et industrielles. Les pouvoirs publics se décident donc à réagir contre le dépeuplement de ce quartier de la capitale, qui a perdu en vingt ans 40 % de sa population. Commerçants, artisans, petits industriels ont été remplacés par des cadres supérieurs ou des membres des professions libérales qui ont la possibilité financière de s'y installer.

Le plan de sauvegarde prévoit la protection de plus de mille immeubles et annule les démolitions prévues pour cent cinquante bâtiments, soit 20 % des opérations projetées. La possibilité de démolir l'équivalent de 90 000 mètres carrés de plancher reste cependant inscrite au plan. Il s'agit essentiellement de bâtiments voisins de monuments historiques ou de constructions d'intérêt majeur (hôtels d'Albret, de Sandreville, d'Almeras notamment).

Six secteurs feront l'objet d'un traitement particulier. Il s'agit des îlots de l'hôtel de Beauvais, de Sophie-Germain d'Aumont, du Grand-Veneur, de la cour de Rome, du marché des Enfants-Rouges et de l'hôtel Salé. Là, les vieux immeubles seront réhabilités ; les constructions nouvelles comporteront obligatoirement des locaux pour les artisans, les espaces verts seront aménagés et les vieux passages restaurés.

L'aménagement de la place des Vosges, dont les chaussées pourraient être rendues, sur trois côtés, aux piétons, constituera, selon la mairie de Paris, une action majeure de mise en valeur du centre historique de Paris. Il est aussi prévu de tracer un cheminement piéton reliant les principaux pôles d'attraction du Marais ou des quartiers voisins (Hôtel de Ville, places des Vosges, de la République et de la Bastille, square du Temple, Centre Georges-Pompidou). A plus ou moins longue échéance, la circulation automobile sera interdite : dans la rue des Coutures-Saint-Gervais, le long du futur Musée Picasso, dans la rue de Jouy, entre les îlots de Beauvais et Sophie-Germain, dans la rue Payenne, bordée d'hôtels et de jardins publics, et dans la partie de la rue du Temple comprise entre la rue de la Verrerie et de la rue de Rivoli.

JEAN PERRIN.

CIRCULATION

● *Cent soixante et onze tués sur les routes à la fin d'août.* — Cent soixante et onze personnes ont été tuées dans des accidents de la circulation entre le jeudi 28 août 0 heure et le dimanche 31 août 24 heures, indique le ministère de l'intérieur.

INSTITUT DU MONDE ARABE : un autre terrain pour les sportifs ?

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, a reçu le mercredi 17 septembre à déjeuner les ambassadeurs des dix-neuf pays arabes fondateurs avec la France de l'Institut du monde arabe. Le ministre et ses hôtes, a précisé le porte-parole du Quai d'Orsay, « *ont manifesté leur volonté de voir l'Institut engager le plus rapidement possible ses premières activités, sans attendre l'édification de son siège sur le terrain du boulevard de Grenelle* ». Ils ont aussi fait le point des démarches en cours pour la mise en place de cette fondation. Celle-ci a entraîné une violente polémique entre l'Etat et la Ville de Paris, utilisatrice jusqu'alors du terrain du boulevard de Grenelle.

A ce sujet, M. Lucien Lanier, préfet de Paris, a précisé au cours d'une récente conférence de presse : « *Je suis en contact avec le ministre de la défense pour voir s'il ne pourrait pas mettre à ma disposition des espaces libres dans la caserne Dupleix ou à l'Ecole militaire pour les transformer en terrain de sport.* »

M. Lanier a réaffirmé que l'Etat, dans cette affaire, était dans son droit : « *Il n'a pas agi subrepticement pour reprendre son terrain. Le ministre des affaires étrangères et moi-même avons écrit personnellement et amicalement au maire de Paris pour le prévenir.* »

RÉGIONS

A LA DEMANDE DES CLIENTS

Édition d'un carnet de chèques rédigé en français et en breton

De notre correspondant

Brest. — « Paeit evit ar chekenn-man na c'heller keinv :kan nemet evit gounid un ti-bank padamhenvel daou mil francs » : « Veuillez payer contre ce chèque non endossable, sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé, deux mille francs. » *Désormais le chèque bilingue rédigé en français et en breton existe, chèque sur lequel cohabitent ces deux formules, ainsi que les autres (la date, le lieu, etc.) Il vient d'être édité par le Crédit mutuel de Bretagne (C.M.B.), une banque qui rayonne sur les quatre départements bretons.*

Pour quels motifs le C.M.B. a-t-il été amené à prendre cette initiative considérée comme sans précédent en France ? S'agit-il d'une habile opération publicitaire pour tenter d'attirer de nouveaux déposants parmi les jeunes en particulier, sensibles au fait breton ? S'agit-il d'un gadget ? « Ni l'un ni l'autre », *répond la direction du C.M.B à Brest,* « nos intentions ne sont nullement mercantiles. Elles découlent de soucis plus nobles. La création du chèque bilingue était réclamée par de nombreux sociétaires. Nous avons simplement répondu à leur demande, d'autres banques régionales avaient été sollicitées, elles ont refusé, cela n'a pas été notre cas ».

« Aucune association, *explique-t-on encore au C.M.B.,* aucun mouvement ne peut prétendre être à l'origine de cette initiative. En fait, notre décision s'inscrit dans la droite ligne de la charte culturelle bretonne, qui est de promouvoir la langue bretonne dans tous les domaines. »

Le C.M.B. prévoit d'avoir à traiter quelque cent mille chèques bilingues par an. Le chèque bilingue ne provoquera aucune difficulté particulière, précise-t-il : ses guichetiers connaissent plus ou moins la langue bretonne ; toutefois, tous ont reçu un glossaire par précaution.

La mise en circulation du chèque bilingue français-breton fera-t-elle tache d'huile dans l'Hexagone ? A quand un chèque français-corse ou français-occitan ? Notons que la législation française n'impose pas que les chèques soient rédigés en français. Le décret-loi du 30 octobre 1935 sur l'usage des chèques stipule seulement que toutes les mentions imprimées et écrites soient faites dans la même langue. C'est pourquoi le chèque bilingue peut être rédigé indifféremment en français ou en breton. La seule recommandation faite à ses usagers bretonnants à ce sujet est d'utiliser le mot « francs » et non « lur », son équivalent breton qui n'a pas cours, bien entendu, en France.

A l'étranger, le chèque bilingue est monnaie courante si l'on ose dire. C'est le cas en Angleterre (anglais et gallois) ou en Espagne (espagnol et catalan). Le C.M.B demande aussi à ses sociétaires de n'utiliser le chèque bilingue qu'en Bretagne, de crainte de froisser certaines susceptibilités. En outre, il est possible de porter la somme deux fois en chiffres — ce qui est parfaitement légal — pour vaincre les réticences ou la méfiance des créditeurs non bretonnants.

JEAN DE ROSIÈRE.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME S'ENGAGE A DÉFENDRE LES « REVENDICATIONS LÉGITIMES » DES MINORITÉS RÉGIONALES.

Le comité central de la Ligue des droits de l'homme vient de voter la résolution suivante :

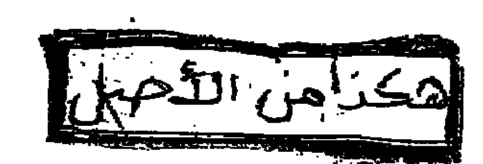
« 1) Fidèle à la notion d'égalité en droits constamment réaffirmée, en France, sous toutes les Républiques, la Ligue des droits de l'homme demande aux élus de la nation de veiller à ce que ne soit pas pris prétexte, pour porter atteinte à ce principe d'égalité, des différences existant entre les régions et départements composant la communauté nationale, que ces différences résultent de la répartition des ressources naturelles, du développement économique, de la situation démographique, voire de la simple réalité géographique.

» 2) La Ligue tient à affirmer que le respect de l'unité nationale ne saurait, à lui seul, faire obstacle à la libre expression publique d'idées et d'opinions susceptibles de remettre en question les structures actuelles de l'Etat.

» 3) La Ligue comprend l'importance que certains citoyens français nés dans une région comportant une culture, des traditions et une langue qui lui sont propres — ou qui sont communs à cette région et à celle qui se trouve près d'elle, hors de nos frontières — attachent à la préservation de leur identité. Elle s'engage à soutenir dans ce domaine leurs revendications légitimes.

» La Ligue tient toutefois à souligner que la défense du droit à l'identité — culturelle ou autre — doit être assurée avec autant d'énergie, qu'il s'agisse des Français originaires des régions en cause ou des immigrés qui vivent en France, quel que soit leur statut.

» 4) Enfin, si la Ligue entend défendre le droit de chaque citoyen à s'exprimer librement sur ces problèmes, elle tient à rappeler qu'elle a toujours condamné — quelle que soit la cause défendue — le recours au terrorisme dans un Etat dont les structures et les institutions sont démocratiques, même si l'usage qui est fait de ces institutions justifie parfois la critique. »



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

BILAN D'AUTOMNE DE LA RESTAURATION FRANÇAISE

Trop d'ombres à la carte

JE voudrais, cette année, en place de l'habituel bilan de septembre, me contenter de quelques réflexions, moins sur la cuisine que sur la restauration française, et singulièrement à Paris.

D'abord les prix ! Ils deviennent démentiels, c'est vrai, et la province n'a rien désormais à envier à la capitale. S'élever contre les additions abusives est bien, mais encore conviendrait-il de le faire en possession de tous les éléments du problème. Le consommateur, mal informé, risque un jugement démagogique s'il perd de vue ces deux vérités : la qualité se paie, la qualité n'est pas révélée à tous.

Je choisirais le même exemple qu'il y a une vingtaine d'années, dans ces mêmes colonnes, car rien ne change sous le soleil et dans les casseroles : un restaurateur affiche : « Tournedos Rossini : 60 F. » *Juste en face, un autre restaurateur propose son tournedos Rossini à 25 F. Guide Michelin sous le bras, j'ai vu un couple d'étrangers passer d'une carte à l'autre, hésiter, regarder leur guide, et entrer finalement chez le second, malgré l'étoile du premier. Ils pensaient probablement que, à cadre égal (il s'agissait non d'un « grand » en face d'un bistrot mais de deux maisons comparables d'aspect), le vendeur du Rossini à 60 F était un voleur. Et ce qui est plus grave est qu'une majorité de Français doit réagir comme eux, alors que, au contraire, le voleur est celui qui vend un Rossini 25 F. Parce que, à ce prix-là, ce ne peut être le plat, codifié, qu'il annonce. Soit : 200 grammes de viande taillée dans la pointe du filet (reportez-vous à votre boucher habituel pour savoir combien en est le prix !), une épaisse tranche de foie gras d'oie frais, le tout couronné de truffes fraîches (ce qui, entre parenthèses, montre qu'un vrai Rossini ne peut être servi qu'entre la fin décembre (premières truffes fraîches, et du Périgord, l'an dernier, elles valaient plus de 1 500 F le kilo !) et le printemps. Nappage, enfin, d'une sauce au madère (achetez une bouteille de madère, pour voir !).*

Maintenant, si vous utilisez du contre-filet de bœuf surgelé, du pâté de foie gras en boîte et des raclures de truffes de conserve, vous pourrez vendre votre faux Rossini 25 F, en gagnant plus sur ce plat que le voisin.

Alors, qui sera le voleur ?

De même, mon test de la salade de tomates (vieux de vingt ans lui aussi) reste valable. Le lecteur ne s'en souvient sans doute plus. Les restaurateurs, si !

J'avais demandé, chez les « grands » de Paris, en entrée, une salade de tomates. Qu'elle ait été comptée cher, plus ou moins, fut une chose. Une autre chose plus grave était — et serait aujourd'hui encore — la préparation : tomates épluchées ou non, coupées finement ou non, assaisonnées devant le client après demande de son choix en huile, vinaigre, moutarde, etc., complément de fines herbes, ciselées ou non. On pouvait, là encore, ajoutant au prix modeste de la tomate celui plus élevé des accommodements, celui enfin, incontestable de la qualité du service, classer ces maisons en un rapport honnêteté-qualité-prix.

Les combinards et les autres

Ne me faites pas dire qu'il y a plus de combinards que d'honnêtes artisans en restauration ! Mais, de grâce, en stigmatisant à juste titre les additions inadmissibles d'aujourd'hui, sachez faire la différence entre celles qui sont justifiées et celles qui sont, plus ou moins, du vol...

Il n'en reste pas moins que, même justes, les additions du moment sont douloureuses aux bourses les mieux garnies. Les restaurateurs honnêtes le sentent bien. Alors ils proposent, les uns après les autres, des « menus ». L'un copiant l'autre, ils y viennent tous ou presque, parce que c'est la mode et enchante mes confrères chroniqueurs un peu honteux d'avoir à signaler des prix honteux.

Je suis contre.

Contre parce qu'il y a, dans ces menus opposés aux cartes, comme une ségrégation insupportable et surtout désobligeante autant pour soi que pour ses invités.

Contre parce que cela supprime ou diminue le charmant embarras du choix.

Contre enfin parce que cela diminue la recette du restaurateur, la dépense du client, mais nullement le montant des additions par rapport à la marchandise servie : ce n'est pas parce que X ou Y proposent un menu à 100 francs qu'à sa carte je dépenserais moins que les 200 francs coutumiers !

En étudiant les cartes d'avant-hier, d'hier, d'aujourd'hui, on s'aperçoit que ce qui fait les additions chères est moins l'escalade des prix du plat principal que celle des prix abusifs, des entrées et des desserts.

Aujourd'hui, les entrées dépassent souvent le prix moyen des plats principaux et les desserts (le grand dessert, comme ils disent !) se payant au prix du caviar. Eh bien non ! C'est stupide, c'est aberrant, c'est de l'escroquerie en quelque sorte que cette « carte forcée ».

Oh ! j'entends bien que ces restaurateurs vont me répondre : « Au prix du foie gras, du saumon fumé, de la truffe ! » *Mais, que diable, il y a des entrées merveilleuses sans truffe, caviar ou foie gras ! Je sais bien — autre plaisanterie sinistre — que ces messieurs de la nouvelle cuisine ont découvert que le homard et la truffe ne font pas grossir. C'est même un remède qu'a donné l'un d'eux à la radio, à quelques millions d'auditeurs parmi lesquels les smicards doivent être majorité. Cela relève du coup de pied au cul !*

ROBERT J. COURTINE.

(Lire la suite page 23.)

Tout Brioude au balcon

La moto «verte» va faire du bruit

« *AU moins saura-t-on où se trouve Brioude* », entendrai-je à chaque rencontre. Le maire socialiste de Brioude, M. Louis Eyraud, n'a pas oublié les difficultés des fonctionnaires dans les ministères à situer son « trou » lorsqu'il avait à faire à eux à titre de député. Le président des commerçants, M. Gilbert Souligoux, n'apprécie visiblement pas d'avoir à préciser trop souvent que sa ville ne se trouve ni en Lozère ni dans le Cantal, mais en Haute-Loire.

Autant d'atteintes à la fierté brivadoise que devrait contribuer à atténuer l'organisation, du 22 au 27 septembre, des 55es I.S.D.T. (International Six Days Trial), championnats du monde d'endurance dont le but codifié est « *de vérifier la crédibilité des motocycles et l'habileté des conducteurs tout au long de six parcours d'une durée d'un jour chacun* ». L'épreuve ne s'était pas déroulée en France depuis 1930, à Grenoble.

Déjà organisateur de trois championnats européens d'une spécialité très méconnue, le moto-club local n'avait d'autre ambition que de décrocher cette épreuve et, du même coup, de faire de la ville une sorte de capitale de la moto « verte ».

M. Jean Chirouze, responsable du tracé des 300 kilomètres quotidiens en campagne, dit : « *Avant guerre, notre cité était connue du monde entier pour la pêche au saumon dans l'Allier. Pourquoi ne pas imaginer un nouveau mouvement touristique axé cette fois sur la moto ?* »

Cette magnifique perche pour la promotion de la ville fut tendue il y a deux ans. Il convenait d'enthousiasmer en premier lieu le maire. Un séjour à Neuekirchen (R.F.A.) pendant les I.S.D.T. 79, et le déclic s'opère à la vue des trente-cinq mille spectateurs. Aujourd'hui, le docteur Eyraud ne dissimule pas des arrière-pensées : « *Cette ouverture vers l'extérieur, grâce notamment à la présence des grands médias, constitue un impact intéressant. Sur le plan touristique, bien sûr, mais pourquoi ne pas penser que des chefs d'entreprise puissent être attirés par la curiosité ?* »

Pour mieux s'emparer de cette aubaine publicitaire, il a été fait appel aux quatre-vingts sociétés sportives de la ville. Elles donnent la main à la douzaine de bénévoles lancés depuis quinze mois sur ce « gros coup » qui nécessite un budget de 1 million de francs.

40 000 spectateurs

M. Souligoux et ses collègues commerçants paraissent enchantés : « *Nous avons investi la somme de 300 000 francs. Avec le concours de la chambre de commerce, nous avons acquis les droits de reproduction du sigle des championnats.* » Sigle qu'on retrouve sur des tee-shirts, des cendriers et d'autres babioles. Et aussi sur un gâteau, invention des pâtissiers locaux baptisée, bien sûr, « Enduro 80 » : une génoise avec mousse aux myrtilles et nappée de gelée de groseilles. Les I.S.D.T. obligent la corporation de la boulange à repousser les congés traditionnellement observés en septembre. L'hôtellerie prépare également ses propres grandes manœuvres. Un chiffre d'affaires global de 10 millions de francs est avancé pour l'ensemble du commerce.

Cette euphorie est, malgré tout, teintée d'incertitudes et de craintes car l'ampleur de la nuée pétaradante qui va s'abattre sur la sous-préfecture et ses neuf mille habitants est difficile à évaluer avec précision : « *Nous situons la fourchette entre 25 000 et 40 000 spectateurs* », indique M. Jean Miller, président du M.C.B. *Je ne peux dire mieux, car nous n'avons aucun élément de comparaison en France.* » Une assurance : l'arrivée de 4 000 « tifosi » italiens pour encourager les champions du monde sortants. Sur les machines, des Mexicains, des Américains, des Allemands, des Tchèques, etc., soit au total, 430 pilotes de 20 nations.

LLIBERT TARRAGO.

(Lire la suite page 22.)

Un dossier ouvert à Pléneuf-Val-André

Les marinas arriveront-elles sur le littoral breton ?

ON ne parlait que de « ça », cet été, sur la plage du Val-André, devant les courts de tennis du parc de l'Amirauté, dans l'anse de Piégu ou sur le quai des terre-neuvas, le long duquel les chalutiers, profitant de la grève des pêcheurs, se refaisaient une petite toilette de peinture et de menuiserie. « Ça »... Il s'agit du projet nourri par la municipalité de Pléneuf-Val-André (Côtes-du-Nord) de construire un immense port de plaisance — 900 mouillages contre 196 actuellement — à Dahouët. Tous les qualificatifs et anathèmes ont fleuri : projet démentiel et sacrilège, saccage, massacre, dilapidation du domaine public, scandale de la spéculation. Sur les affiches collées sur les parois des falaises et des digues, les estivants pouvaient voir la caricature d'un bourgeois ventripotent, cigare aux lèvres, et des hélicoptères atterrissant près de marinas aux allures démesurées. « *Port breton ou port-béton ?* », interpellaient les tracts.

Un matin, les plaisanciers découvrirent dans leurs bateaux un sachet en plastique, lesté d'un caillou, qui contenait une note leur expliquant que « leur » port allait être livré à des promoteurs avides, que tout « ça » était une affaire de gros sous, que les méthodes en vigueur en Méditerranée allaient gagner la Bretagne, que c'en serait fini de la plaisance accessible à toutes les bourses ; et que le projet du maire était purement et simplement à classer parmi les actes de vandalisme et de barbarie esthétique.

Initiateurs de la révolte : M. Paul Durand, le patron pêcheur du coquillier *le Macareux* (par ailleurs président du comité des pêches de la baie de Saint-Brieuc), à la tête d'un comité de défense de Dahouët, et l'Association de défense du Val-André (AVA), qui a tenu son assemblée générale précisément le 19 août, alors que la « bataille » faisait rage. « *Ce qui est scandaleux c'est qu'on va confier à une entreprise privée une partie du domaine public maritime, pour le seul profit de quelques plaisanciers sélectionnés par l'argent. Au plan des principes, c'est inadmissible* », tonne Paul Durand. « *Et tout s'est préparé en catimini. Il a fallu ruser pour se procurer les premiers plans. Et lorsque l'on a vu des voitures du ministère de l'équipement venir sur les lieux, et des gens en sortir pour prendre des mesures et faire des relevés, il a fallu se mobiliser en vitesse. D'autant que, sur le plan d'occupation des sols (1) approuvé par le préfet en avril 1980, figuraient les extensions en mer du port de Dahouët.* »

L'AVA pour sa part estime que ce projet doit être combattu pour toute une série de raisons :

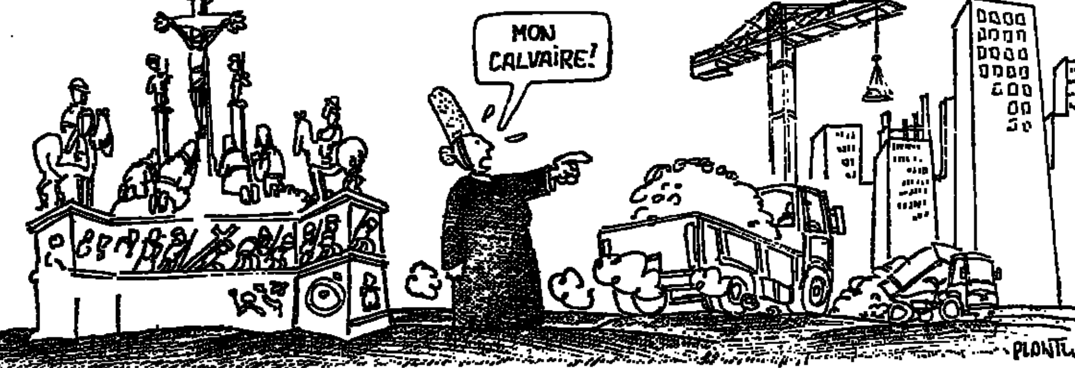
— Le prix d'achat de l'anneau atteindra au moins 100 000 F, ce qui écarte la quasi-totalité des plaisanciers actuellement inscrits à Dahouët, lesquels utilisent des bateaux de taille relativement modeste ;

— L'envasement du port, au fond duquel se jette la rivière Flora après avoir traversé un étang, sera catastrophique puisqu'une écluse créera un bassin à flot ;

— La pagaille sera indescriptible à l'écluse si deux cents ou trois cents bateaux veulent y passer aux mêmes heures, au début de la matinée ou le soir ;

— L'hydrographie de toute la frange côtière risque d'être bouleversée par les futures digues, accentuant encore le phénomène de désensablement de la plage du Piégu — devenue hideuse, — que les vieilles familles du Val-André avaient coutume de surnommer le « petit Nice ».

Mais surtout c'est le caractère et le cachet — uniques dans la Bretagne du Nord — du port de Dahouët qui pourraient être à jamais dénaturés, défigurés : ce port dessiné en coude par la nature, incrusté dans les terres, invisible de la mer, connu depuis des temps reculés — pour cette raison — par les pirates et les corsaires, et plus récemment, au début du siècle, havre privilégié pour les goélettes vouées aux campagnes morutières d'Islande et de Terre-Neuve. Faites-vous raconter, les soirs de grand vent de suroît ou lors d'une journée de pêche à la coquille du côté de Rohein, par les descendants des armateurs ou des commandants de trois-mâts — Carfantan Le Péchon, Hamonet, de Kerjegu ou Barbedienne, — les temps florissants de Dahouët (12 000 tonnes de trafic en 1910), mais aussi ses heures de deuil, tel le naufrage du *Glaneur*, en 1907, dans les mers glacées de l'Arctique, immortalisé dans une stèle de granit au fond du petit cimetière du bourg !



(Dessin de PLANTU.)

Neuf cents postes d'amarrage

Le maire de Pléneuf, M. Guillaume Guédo (C.D.S.), n'a pas voulu réagir « *dans la chaleur de l'été à toute cette agitation excessive* ». Avec la fin du tohu-bohu touristique, « *le temps est maintenant venu d'expliquer* », dit-il. « *Il ne s'agit que d'une esquisse d'avant-projet. Mais il est vrai que notre équipe municipale pense qu'un port de plaisance convenable est indispensable à l'essor de la commune, et le seul site possible c'est Dahouët. Le conseil municipal a été informé officieusement en janvier 1980 et les pêcheurs, qui comptent parmi les premiers intéressés, ont été amenés à se prononcer fin août : dix-sept en faveur de l'avant-projet* (2), *cinq contre et un blanc.* »

Quant aux plaisanciers, ils seront mis au courant des intentions municipales avant la fin septembre par une brochure envoyée à leur domicile, y compris à ceux qui habitent à Paris, à Strasbourg, à Grenoble ou même plus loin. Voilà pour l'information, qu' « *il eût été absurde de lancer tant qu'on ne savait pas si des groupes financiers privés — puisque désormais un port de plaisance ne peut recevoir aucune subvention gouvernementale, départementale, régionale ou municipale — jugeaient le projet réalisable* », ajoute le maire.

Quant au site, les modifications du paysage devraient être plus que sensibles : une digue de 300 mètres en enrochements (c'est bon pour les homards !), et de 13 mètres de haut aux basses mers, une écluse de 50 mètres de long et de 15 de large, que cent bateaux pourront franchir en une heure, un barrage réservoir de 60 mètres de long, des routes entaillant la falaise de la Guette, au pied de Notre-Dame-de-la-Garde. « *Mais pas d'immeubles le long des nouveaux quais, ça, je vous l'assure ; d'ailleurs, c'est interdit par la loi* », s'exclame le maire, qui rejette aussi l'argument de la « dépossession publique » : « *C'est un projet public qui sera financé par des capitaux privés (...). La gestion sera confiée à une société d'économie mixte dans laquelle la commune sera majoritaire. Et, sur les neuf cents postes d'amarrage, deux cents au moins, au début, seront municipaux.* »

Même s'il ne représente que la moitié du devis du port de Saint-Quay-Portrieux, de l'autre côté de la baie, le projet de Dahouët n'est pas insignifiant : 45 millions de francs. Une enveloppe dont le dixième seulement permettrait d'acquérir et de protéger de tous les appétits les quelques incomparables arpents de ces falaises de Penthièvre, du haut desquelles, la nuit, le regard embrasse l'horizon balayé par les feux de Fréhel, du Lejon et, très au loin vers le couchant, de Bréhat.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Ce plan est soumis à enquête publique auprès de la population, à la mairie de Pléneuf-Val-André, jusqu'au 26 septembre.

(2) Car — sauf en temps de grande marée — ils pourront sortir en mer et rentrer au port, à toute heure du jour et de la nuit... et car on leur a promis qu'ils n'auraient aucune taxe nouvelle à acquitter.

Propos d'un voyageur attristé

Mais où sont les amis d'antan ?

QUE les vacances soient devenues à la fois une nécessité et même un mythe indique à quel point l'homme d'aujourd'hui a soif de liberté et de changement. L'épanouissement qu'il trouvait jadis dans un travail plus ou moins artisanal, paisible et créatif ; la part de rêve détruite par l'âge industriel et le fonctionnariat ; la diminution du temps passé à la maison, force est de les récupérer d'une autre façon, car ce sont des besoins vitaux.

Quelle erreur de croire que le temps des loisirs est voué à la superficialité, à la paresse, voire à l'animalité ! Il peut être, au contraire, grâce à l'élasticité des horaires, au hasard des rencontres, à l'émerveillement du contact avec la nature, une occasion d'approfondissement, d'amitié, de culture. L'esthétique, l'art, le jeu reprennent leur importance et leurs droits.

Contrairement à ce que l'on dit parfois, l'homme est fait pour le travail, et il y est, d'ailleurs plus souvent qu'on ne le croit, attaché. A condition que celui-ci soit proportionné aux forces et aux aptitudes et que son rythme ne soit pas forcené. Mais l'homme est aussi fait pour la pause — le sommeil en témoigne. Sous-estimer la valeur du repos, le vagabondage de l'esprit et du corps, n'est pas très bon signe. La création passe souvent par la détente ainsi que la joie. Quant à la discipline du travail, elle ne suffit pas à construire la personnalité.

Qu'on le veuille ou non, le temps du labeur salarié continuera à se restreindre. Si le chômage est une calamité, le travail à mi-temps est une chance dont trop peu de femmes notamment bénéficient. La quasi-suppression de la vie privée est un malheur qui oblige à un gonflement du secteur tertiaire ruineux pour la société.

Portées aux nues, les vacances envahissent à longueur d'année le champ de la conscience et de l'imagination. Non sans excès car le travail est un des pivots privilégiés de l'existence. En dépit des apparences, on ne travaille pas vraiment pour gagner sa vie, mais pour s'accomplir et faire reculer sa médiocrité.

Grogne en Grèce

Nous traversons une période de transition où les transhumances des « touristes » mal réparties dans le temps et dans l'espace créent un malaise tenace. Tout le monde en souffre : ceux qui partent, ceux qui accueillent et ceux qui restent. La bousculade est reine. Il arrive que l'on parcoure à grands frais 2 000 à 3 000 kilomètres pour se retrouver sur une plage ou un camping bondés, pollués, pis que la ville désertée. A quoi bon ?

Le mal le plus insidieux, c'est peut-être le vacarme. Il se faufile, partout, nuit et jour. Au sans-gêne des noctambules, à la plaie des motos de petite cylindrée que leurs propriétaires s'ingénient à rendre le plus fracassantes possible s'ajoute la vulgarité omniprésente des transistors, des magnétophones ou des juke-boxes, au restaurant, au café, et jusqu'au bord de la mer.

Le moteur empoisonne les lieux les plus paisibles : tracteurs, scies à bois manuelles, moteur pour monter l'eau domestique, moteur pour les réfrigérateurs publics, pour l'aérateur de la salle d'eau, pour le chauffage, pour l'air conditionné, que sais-je ? Fenêtres d'hôtel mal isolées, la litanie du bruit est interminable et épuisante pour les nerfs. Certes, les services rendus par la technique sont irremplaçables, mais songe-t-on qu'un moteur bien installé et soigneusement entretenu est infiniment plus discret. Qui s'en soucie ? A s'en tenir aux apparences, tout le monde s'en moque, depuis les constructeurs jusqu'aux pouvoirs publics.

Il revient aux spécialistes de mieux diversifier et répartir les loisirs, d'améliorer les conditions d'hébergement et l'aménagement des sites. Les usagers, quant à eux, ont le droit de jeter un cri d'alarme face à la détérioration de l'accueil. Les responsabilités sont partagées. Trop de touristes se montrent maladroits, d'une exigence déplacée, tandis que leurs hôtes, accablés de travail, oublient que la politesse non feinte et le sourire sont d'une importance irremplaçable. Mieux vaudrait limiter quelque peu le nombre des lits et des tables de restaurants que de surmener un personnel qui n'en peut mais.

Pas de vacances réussies sans une bonne humeur réciproque. A quoi rime de chercher un dépaysement si c'est pour tomber dans le cycle des récriminations et de la grogne ? Jusqu'à ces toutes dernières années, il était encore des pays miraculeusement préservés qui dispensaient des trésors de zèle et de délicatesse. Ils sont loin de les avoir épuisés, mais, sous l'avalanche des estivants, ils sont menacés.

Quel gâchis si des pays en voie de développement — telle la Grèce, pour citer le plus prestigieux de tous — s'alignaient progressivement sur d'autres régions qui vendent du tourisme comme d'autres des immeubles.

Les coupables ? Il n'est guère facile de les situer, mais on ne sait que trop où sont les victimes, et ils sont légion. Avant d'être une opération financière, le tourisme devrait être un art où l'on ne confond pas optimum et maximum.

HENRI FESQUET.

FAITS ET PROJETS

Une subvention pour le château de Blois

Une subvention exceptionnelle de l'Etat va permettre en 1981 de commencer à restaurer le château de Blois (Loir-et-Cher), dont l'état inspirait de plus en plus d'inquiétudes.

Le château, propriété de la municipalité de Blois, qui ne dispose pas des moyens suffisants pour payer les 38 millions de francs de travaux nécessaires, se dégrade progressivement depuis des années : les dernières restaurations datent de 1960. Depuis, on ne comptait plus les « voies d'eau » et les pierres descellées (voir l'article de notre correspondante Béatrice Houchard dans « Le monde des loisirs et du tourisme » du 23 août).

La ville engage chaque année une somme de 250 000 F, auxquels s'ajoute une subvention égale du ministère des affaires culturelles. La décision du ministère de porter à 1 250 000 F le budget alloué au château devrait permettre de faire les travaux les plus urgents.

Chaque année, deux cent cinquante mille personnes visitent le château de Blois.

Le livret d'épargne manuelle pour les restaurateurs

A la demande de l'Union nationale des enseignements technologiques hôteliers (UNATECH), le livret d'épargne manuelle, destiné à permettre à des travailleurs manuels de créer leur propre entreprise, sera accessible aux jeunes restaurateurs. M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, et M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, viennent de le confirmer à M. Pierre Berthet, président de l'UNATECH.

La millionième caravane

A l'occasion du quinzième Salon de la caravane, qui ouvrira ses portes le 25 septembre, la millionième caravane française sera tirée au sort et offerte à l'un des visiteurs.

★ Du 25 septembre au 5 octobre. Le Bourget. Entrée : 10 F.

PROMENADES ÉQUESTRES EN LIMOUSIN

Jambes molles et « ficelles » souples

Oublions pour une fois le cheval choyé des collets montés de la *naissance*, l' « aristo » destiné à la haute compétition. Abordons sans cérémonie le cheval de promenade, le paisible (en principe) herbivore que ceux qui persistent à le croire environné d'un halo d'inaccessibilité hésitent encore à enfourcher. *Gagnons-lui, si possible*, de nouveaux amis, pressons ses anciens de se remettre en selle, leur assiette fût-elle encrassée par vingt *ans* de rouille.

Doit-on le rappeler ? Le cheval peut être monté dans trois optiques : l'équitation technique (dressage et obstacle) ; l'équitation de loisir, c'est-à-dire la promenade, le tourisme équestre, enfin, c'est-à-dire le voyage. Là, ni valises ni paquets encombrants à transbahuter : le porteur à quatre pieds s'en chargera sans rechigner. Là, pas de marches *harassantes*, et l'assurance, à l'étape, de trouver un gîte accueillant ; les progrès, sur ce point, sont *sensibles*. *Comme* l'a écrit, résumant la situation, le jeune écuyer-professeur Pascal Marry, académique de formation, bucolique de cœur : « Le cavalier, à travers plaines et bois, a l'autonomie extraordinaire du chien de chasse. »

Plaidons encore, plaidons toujours. *Des études sérieuses ont* mis en évidence trois phénomènes. D'abord on croit généralement l'équitation dangereuse. Assertion erronée, le danger étant une chose, la peur une autre. Mais assertion qui vaut à l'animal, dès le premier contact *du débutant avec lui, un nombre* assez impressionnant d'abandons. Deuxième phénomène, réconfortant celui-là : le sport équestre reste en tête des *demandes d'activités de plein* air. Enfin pour 80 % la demande est orientée vers le loisir.

La « révélation », le choc, nous les avons éprouvés en Limousin, patrie de l'anglo-arabe, à Cublac (Corrèze), au centre équestre « la Valade », *une affaire familiale animée par* M. Roger Mallet, maître randonneur. Sa cavalerie comprend vingt-deux *chevaux en parfaite* condition. Chez lui pas une seule bête étique comme on peut en voir, hélas ! en *région* parisienne, dans des établisse*ments classés, pour combl*e, en première catégorie par des inspecteurs à la fois peu curieux et pressés.

Les randonnées de M. Mallet fixées à *huit jours offrent à la* clientèle trois itinéraires au choix. *A)* Rocamadour - Padirac - La Cave. *B)* Sarlat - Vallée *de* la Dordogne - les Eyzies. *C)* Les Monts des Monédières - Seilhac.

Si j'ai bien compris M. Mallet, l'âge des candidats à l'évasion *ne doit pas dépasser* soixante-sept ans. *« Après... »* Deux yeux levés vers le firmament semblent *indiquer que, ce cap franchi*, mieux vaut pour l'intéressé passer de la cravache à la canne à pêche.

La première journée à Cublac *est une journée de mise en selle* pour tout le monde. Pour avoir vu personnellement évoluer douze candidats au bonheur caressé tout l'hiver dans le tohubohu citadin, nous pouvons dire combien est édifiante la leçon. Pas un seul *« recalé »*, et ce n'était que *justice. Grâce* à qui ? Grâce au cheval de tourisme travaillé deux années consécutives avant d'être déclaré *« bon pour le service »*. *C'est un cheval incapable d'une* vilenie. Il subit un dressage très spécial auquel son caractère, fût-il indocile à la naissance, doit se plier. Par exemple, un sujet impuissant à *surmonter le* vertige et s'arc-boutant avec opiniâtreté devant un contrebas *corsé est un sujet perdu* pour le tourisme. La plupart ne pratiquent qu'une seule allure, le pas, mais un pas ferme et sûr, sachant éviter les trous en *plaine, les souches en forêt.*

Griserie du néophyte

Au pas, le problème de la *fixité en selle ne se posant pour* personne, une merveilleuse griserie envahit peu à peu le néo*phyte qui, au départ, se sen*tait les jambes molles... Un avis, un conseil. Attention aux descentes de mains provoquées chez l'animal par son besoin d'arracher une appétissante *touffe* d'herbe en chemin. Notre Rintintin, ayant dans son encolure *la force d'un timon, peut*, en tirant sur les « ficelles », vous entraîner vers le bas et c'est, immanquablement, le billet de parterre, sans autre accident, *généralement, que d'amour*-propre. Laissez donc glisser vos rênes quand le cheval vous en *demande, tout recours à la résistance* vous étant, pour l'heure, techniquement interdit.

Si le tourisme équestre prospère partout où la nature est à son mieux et prospère au point où la demande en été excède largement l'offre, curieusement, *au pays limousin, l'équitation* traditionnelle n'administre pas la preuve d'une vitalité débordante. *« On ne compte, pour trois départements, que mille huit cents adeptes titulaires de la carte de cavalier, chiffre dérisoire au regard des deux cent cinquante mille pratiquants recensés en France sur ordinateur »*, constate le président de la *Ligue* du Limousin, M. André Bizac, visiblement troublé dans ses habi*tudes d'industriel* entraîné à mener impeccablement ses affaires.

Ce *ne sont pourtant pas les établissements* hippiques qui *manquent* : une cinquantaine. Nous en avons visité un bon nombre, y avons essayé des *chevaux de modeste rang social*, mais pétris de valeur et de bon vouloir. Tous n'étaient pas *exemplairement étrillés et pansés*, mais les plus médiocres méritent beaucoup mieux que l'immobilisme à quoi un désintéressement proche de l'inertie *les contraint. Partout, en France*, on bute contre le même préjugé : l'équitation est un sport bourgeois au service du snobisme doré. Un tel état d'esprit *décourage les municipalités* qui font un effort en faveur de la démocratisation de cette disci*pline*.

L'épisode le plus instructif de notre voyage se situe à Brive-la-Gaillarde, sur les collines de la ville, au lieu-dit « Bouquet Haut » où est installé « l'Etrier briviste » : vingt-deux chevaux qui, sans être des « lumières », *offrent toutes les apparences du* bonheur. Et le bonheur, ils le dispensent à profusion. L'origi*nalité* et l'insigne mérite de cet établissement, en effet, sont de consacrer une bonne partie de ses activités à la rééducation des handicapés physiques et *mentaux*, *par* les techniques équestres. Nous avons assisté à une reprise essentiellement *émouvante, celle des petits pen*sionnaires du centre d'enfants inadaptés de Puymaret (Corrèze). Visiblement, ils découvraient en selle le sens de l'orientation et de *l'équilibre, et leur joie fai*sait plaisir à voir. L'équitation réussirait-elle là où la rééduca*tion classique se révèle parfois* impuissante ?

Le club compte au reste un *cavalier* hors du *commun*, M. Mazoubou, titulaire des grandes orgues de la cathédrale Saint-Martin à Brive, et aveugle à 100 %. Au manège ou bien dans les limites étroites et protégées de la carrière, on peut le voir caracoler sur un *« anglo »* ayant de la taille *et* l'encolure de cygne. Et pianoter interminablement sur les rênes, avec une main d'archange...

ROLAND MEHERS.

PAS D'ACCORD

Accueils de France

Retour de vacances, on comptabilise les plaies et les bosses, les désillusions et les joies, les coups d'arnaque et les coups de cœur. Nous donnons la parole aujourd'hui à deux touristes étrangers qui ont éprouvé ces sentiments contradictoires grâce à, ou à cause de, l'accueil qui leur avait été réservé.

● En panne et choyés

M. Ian D. Macdonald de Sherborne (Grande-Bretagne) nous écrit :

Plusieurs de mes compatriotes ont eu récemment des difficultés dans les ports français. Cependant, je fais partie de ceux qui ont beaucoup aimé leurs vacances dans ce pays, et je souhaiterais profiter de vos colonnes pour relater une courte histoire qui illustre les relations d'amitié entre les Français et les touristes.

Un dimanche après-midi de juillet, je conduisais ma famille en Vendée vers un camping où nous devions passer la nuit. Tout à coup, un pneu de la caravane éclata, et nous nous retrouvâmes, sans aide, sur une route encombrée à la nuit tombante.

Après avoir retiré la roue, je passai deux heures dans des garages et chez des spécialistes, mais personne ne put rien pour moi à cause des dimensions du pneu, qui étaient particulières. C'est du moins ce que l'on m'a dit.

Je retournai vers ma femme et mes enfants inquiets, que j'avais laissés sur la route, et leur expliquai ce qui s'était passé. Je proposai, par mesure de précaution, de tirer la caravane hors de la route et de trouver un endroit où passer la nuit.

La seule habitation proche se trouvait être une ferme, où je me rendis. Le fermier se déclara heureux de me laisser installer ma caravane sur ses terres. Une réunion de famille avait lieu chez lui. L'un des membres de la famille était mécanicien. Il me conseilla de ne pas déplacer la caravane, dont je risquais d'abîmer la roue, ce qui aggraverait la situation. Pendant que nous étions en train d'en discuter, il partit chercher ce qui était nécessaire. A notre grande surprise, il revint avec une roue dont le pneu, bien que n'étant pas identique au mien, convenait parfaitement, assura-t-il. Lui et les autres hommes de la famille changèrent le pneu. Je replaçai la roue et pus déplacer la caravane dans la cour de la ferme sous les applaudissements de toute la famille.

Pour célébrer ce succès, le fermier nous invita à nous joindre à eux et à boire un verre de vin. Nous passâmes ainsi deux heures dans la bonne humeur. Nous dormîmes à la ferme et partîmes le lendemain pour poursuivre nos vacances.

Ma famille fut très impressionnée par la gentillesse et l'hospitalité de ces paysans français. Nous nous demandâmes s'il nous serait possible, à la fin de nos vacances, de revenir les voir. Je me dis alors que la gentillesse de ces gens et leur désir de nous aider malgré l'impuissance des « experts » étaient trop mystérieux : si nous y retournions, nous nous apercevrions que la ferme n'existait pas. Aussi avons-nous décidé de nous contenter du souvenir de cette « ferme fantastique », que nous avions baptisée ainsi.

● Locataires et piégés

M. José Tondelier de Grivegnée (Belgique) écrit au président de la Fédération départementale des gîtes ruraux de la Drôme :

Mis en confiance par les articles de la presse française, les interviews officielles à la T.V. et aussi les récits d'un de mes amis, j'avais décidé de louer un gîte rural pour juillet 1980, et j'avais choisi la Drôme parce que j'avais un peu parcouru la région et qu'elle me plaisait. Elle me paraissait bien convenir à ma femme et à mes trois enfants.

Par l'intermédiaire de votre fédération, j'ai loué un gîte rural « deux étoiles ». Le contrat a été signé à Valence le 1er février 1980 et par moi le 5 février 1980. Votre intermédiaire était Mlle C. et le séjour était prévu du 1er au 31 juillet 1980.

Conformément aux clauses du contrat, j'ai versé un acompte de 332 francs à M. M. Il m'était garanti que le gîte était d'un bon confort, possédait tout le nécessaire pour une famille de cinq personnes, y compris une salle de bains, et était en bon état locatif. Cependant, malgré mon insistance réitérée, il me fut impossible d'obtenir les photos de l'intérieur et de l'extérieur du gîte.

D'accord avec le propriétaire, et naturellement sans réduction du prix convenu, il fut admis que je m'installerais seulement le 10 juillet.

A mon arrivée, je fus accueilli par Mlle M., qui nous guida vers le gîte, situé au fond d'une espèce de cour abandonnée depuis pas mal de temps, semblait-il. La porte ouverte nous montra un tableau inoubliable : des murs lépreux, un sol crasseux, une table repoussante (elle noircit irrémédiablement le torchon avec lequel nous avons tenté de l'essuyer), un escalier sale, dont le bois s'émiettait, et le reste à l'avenant ; seule, la salle de bains construite en annexe pouvait être acceptable, mais, au total, c'était affreux. L'humidité était présente partout.

A mon avis, M. M. a probablement été influencé par les histoires débitées par M. Coluche et prend les Belges pour des « boat people ». M. M. était sur place. J'ai fait immédiatement toutes mes réserves et, à notre vive stupeur, la demoiselle parut surprise mais signala cependant que les Hollandais qui nous avaient précédés n'avaient même pas franchi le seuil de la porte et étaient partis sur-le-champ.

Et le gîte est à louer depuis neuf ans. Après une longue étape et avec trois enfants, j'ai bien été obligé de loger au moins une nuit ; le lendemain matin, j'avertis le propriétaire que je partais immédiatement. Il me réclama d'abord la totalité du prix de la location puis, ayant téléphoné, à ma demande, à vos services, il se radoucit (sans doute fut-il sermonné) et se contenta d'une demi-location, soit 664,50 francs.

Est-il possible que votre fédération accorde son patronage, depuis neuf ans, à un gîte aussi malpropre ? Vos inspecteurs n'ont-ils pas été induits en erreur par le propriétaire lors de leurs visites sans doute prévues et indispensables ? J'ai retrouvé au bureau mon collègue qui a passé ses vacances dans un gîte rural à Regusse, dans le département du Var et qui est tellement satisfait qu'il a déjà réservé ce même gîte pour juillet 1981.

Voilà une expérience très décevante qui, au point de vue moral, met un triste point final à six mois d'espoir et de supputations et qui, au point de vue financier, me coûte 664,50 francs et plus de 7 000 francs belges de frais de route.

Monsieur le président, une bonne réputation est difficile à bâtir, mais bien facile à ruiner.

Je crois et j'espère qu'il m'aura suffi de vous raconter mon histoire pour que vous preniez aussitôt les mesures nécessaires pour faire cesser ce scandale.

Moto

Une cylindrée à T.V.A.

ON sait que les motos de plus de 250 cc sont considérées comme véhicules de luxe et taxées en conséquence à 33 %. Pour être sûr que les fabricants ne puissent pas tricher, le législateur a même précisé une cylindrée de 240 cc au-delà de laquelle le premier centimètre cube supplémentaire est un luxe. Mais les Français ne sont pas les seuls, comme on le dit trop souvent, à tourner la législation. Les Japonais, une fois encore, se jouent de la difficulté en lançant sur le marché deux motos de 237 cc bénéficiant de la T.V.A. de 17,60 %, ce qui ramène le prix de ces modèles à un tarif plus accessible pour la majorité des jeunes motards.

La 250 RS Honda et la 250 SR Yamaha seront prochainement en vente sur le marché français.

On pourrait croire que ces nouvelles machines sont des « sous-motos » à usage exclusivement utilitaire : il n'en est rien. Nous avons parcouru 4 000 km dans toutes les conditions avec la nouvelle Honda 250 RS et le plaisir n'a jamais été amputé par ces quelques centimètres cubes en moins.

Dérivée de la 250 XLS vouée au tout terrain, la nouvelle Honda 250 RS utilise le même moteur, ramené à 237 cc dans un cadre conçu pour la ville et la route. Aux essais, on ne percevrait aucune différence si l'ensemble moteur et boîte n'avait subi des transformations pour gagner en vitesse de pointe. Ces améliorations ne sont pas du meilleur effet car la vitesse annoncée de 140 km/h est rarement atteinte; on peut même dire qu'elle tombe au moindre souffle de vent contraire ou bien au plus petit faux-plat. Un autre souci vient s'ajouter à ce dernier, la consommation qui du raisonnable peut atteindre le catastrophique. A 60 km/h de moyenne, c'est-à-dire en roulant continuellement entre 70 et 90 km/h, la consommation est de 3 litres au 100 km : c'est raisonnable. Sur route et autoroute, cette consommation peut atteindre les 5 litres et plus en roulant « à fond », c'est-à-dire à 130 km/h. C'est beaucoup pour une 250 cc.

Nous aurions nettement préféré une vitesse plus modeste, mais pouvant être soutenue en toutes circonstances avec armes et bagages, comme c'est le cas pour la 250 SR de Yamaha. Mis à part ces deux critiques, la Honda 250 RS sera sans doute appréciée pour son esthétique, sa maniabilité exceptionnelle, son freinage, sa tenue de route et sa position de conduite. On regrettera l'absence d'un démarreur électrique, mais il faut avouer que, grâce au décompresseur couplé avec le kick, la mise en route de cette moto est enfantine.

Disponibles à la rentrée, la 250 RS sera vendue à 8 600 F T.T.C. et la Yamaha 250 SR moins de 8 000 F. A noter que cette dernière comporte un démarreur électrique.

PHILIPPE JAMBERT.

La moto verte va faire du bruit

(Suite de la page 19.)

Le maire s'inquiète tout de même un peu : « *Mon premier souci est que tout le monde trouve à manger. Le second est que l'on puisse circuler, car il risque bien de ne pas y avoir de différence entre notre avenue principale et la place de la Concorde.* » On se fait aussi quelques cheveux blancs à la sous-préfecture et à la gendarmerie.

Mais que pensent les agriculteurs ? Les terres des rares récalcitrants seront soigneusement évitées. L'épreuve emprunte principalement les chemins empierrés de soixante communes. Choix effectué avec soin car la spécialité prend son plaisir dans les mauvais cailloux et les ornières. Le nœud du réseau se situe à Verneuge — à 15 kilomètres de Brioude, — hameau de 22 habitants, 92 vaches et 250 moutons où convergeront chaque jour les concurrents. Mme Pellegris gouverne avec son mari une des quatre fermes : « *Il faut être modernes ! Tous ces gens, ça peut faire de futurs estivants, vous comprenez ! Si nos jeunes savaient s'y prendre, ça pourrait être une richesse. Et puis, en septembre, nous ne sommes pas gênés car la moisson sera terminée. A la fin de l'année, on ne sera pas plus pauvres pour ça. La foule, on l'a eue ici pour un championnat d'Europe et on a été bien contents de rencontrer des gens. Ils nous ont envoyé des photos...* »

Les seuls à grogner sont les chasseurs. L'ouverture a eu lieu le 14 septembre. M. Chirouze souhaite que tout soit réussi : « *On organise une telle affaire une seule fois dans sa vie.* »

Pour assurer sa renommée, Brioude a fait appel à la région, qui y trouvera son compte, dit-on, au moins dans l'hôtellerie à Saint-Flour, Le Puy, Issoire et, enfin, Clermont-Ferrand, la capitale auvergnate, située à 70 kilomètres, où se déroulera d'ailleurs la cérémonie d'ouverture. La moto « verte » n'a jamais été l'objet d'autant de soins.

LLIBERT TARRAGO.

Hippisme

Le mauvais tour de l'eohippus

TOUTE la France hippique vit l'attente d'un instant : celui où, dimanche, vers 16 heures, les portes des « starting boxes » s'ouvriront devant les concurrents du prix Prince d'Orange. Parmi eux se trouve Three Troikas, *reine de l'année hippique 1979, gagnante alors de l'Arc de triomphe, excellente encore ce printemps, jusqu'à ce que, le 1er juin, dans le prix Dollar, on la vit en perdition, tanguant dans le sillage du petit* Northern Baby.

La jument n'a pas reparu depuis.

Des radiographies avaient révélé, le lendemain de la course, une fracture d'un métacarpien rudimentaire, un os, atrophié, que le cheval a hérité de son lointain ancêtre de l'ère tertiaire, l'eohippus. Celui-ci avait quatre doigts aux pieds antérieurs, donc quatre os métacarpiens, comme nous nous en avons cinq dans la paume de la main.

Au cours des millions d'années, les quatre doigts se sont réduits à un, qui est le paturon (oui, le cheval galope sur l'équivalent d'un doigt), et le métacarpe est devenu essentiellement un seul os, celui du canon (qui correspond donc à notre main ou à notre cou de pied, non à la jambe ou à l'avant-bras, bien qu'on appelle, à tort, « genou », au lieu de poignet, l'articulation supérieure). Cependant, de chaque côté de cet os du canon, subsistent deux petits os longs sans fonction. D'où les malheurs de Three Troikas.

Quand une telle jument est victime d'un tel accident, le destin, d'ordinaire, est tout tracé : le haras. Il existe, en effet, une évidente et, le plus souvent, insoluble contradiction entre l'immobilisation — totale ou partielle — qu'exige la réduction d'une fracture et l'exercice que nécessite le maintien dans une condition athlétique minimum permettant de reprendre la compétition à court terme.

Cette contradiction, l'entraîneur de la championne crut la surmonter. Il garda Three Troikas *à l'entraînement. A-t-il réussi ? Va-t-on retrouver, à quinze jours de l'Arc de Triomphe, sinon la grande* Three Troikas *d'il y a un an — ce qui serait trop d'un coup — du moins la promesse de cette* Three Troikas*-là ? Il a manqué quelques semaines à son entraîneur pour réunir le maximum de chances. La jument n'a repris, progressivement, les galops d'entraînement que voilà deux mois. Il en aurait fallu trois. Mais le calendrier ne laissait pas le choix : le prix Prince d'Orange est le dernier qui s'offre pour une rentrée, avant l'Arc.*

Les trois précédents, les prix Niel, Vermeille et Foy, se sont courus dimanche.

La première de ces épreuves a été des plus décevantes. On y a vu Policeman, *le gagnant du Jockey-Club, terminer à l'arrière-garde, sans jamais avoir été même capable de se mêler à la lutte. Yves Saint-Martin essayait, avec lui, une tactique d'attente. Manifestement, elle réussit moins bien au poulain que celle de l'échappée, appliquée dans le Jockey-Club. Mais on peut commencer à se demander si la victoire de Poliman, ce jour-là, ne fut pas due pour une large part à un excès de confiance des autres concurrents le tenant alors pour un adversaire négligeable.*

En tout cas, il ne fera pas la police dans l'Arc. Prince Bee, Ruscelli, Platinum, *ses adversaires les plus notables du prix Foy, non plus. Finalement, la victoire est revenue à* Prince Bee, *mais une longueur et demie seulement devant* Satilla, *qui, au début de l'année, était toute heureuse quand elle pouvait gagner son avoine à Rouen (ce qu'elle fit, par exemple, le 13 avril) et qui, ensuite, courut « à réclamer ».*

A l'arrivée, deux hommes avaient le sourire : Sir Michael Sobell et l'entraîneur Gobel. Le premier — pour la City, animateur de la General Electric anglaise, et, pour l'enclosure, propriétaire de Prince Bee *— possède dans ses écuries un cheval qui vaut 10 kilos de mieux que ce dernier :* Ela Mana Mou. *Suivez son regard : si* Prince Bee *peut battre de dix longueurs le gagnant de notre Jockey-Club,* Ela Mana Mou *devrait, dans l'Arc, laisser à la même distance tous les chevaux français qu'on lui opposera, exception faite de* Three Troikas, *si elle gagne d'abord sa course contre le temps.*

La satisfaction de Jean-Claude Gobel était d'essence plus immédiatement matérialiste : c'est lui qui, le 11 mai, avait réclamé Satilla *pour 83 360 F. La pouliche vaut maintenant six ou sept fois plus, d'autant qu'elle est fille de* Targowice *dont la réussite comme étalon, depuis le début de l'été, est pharamineuse. C'est le propriétaire et entraîneur de* Three Troikas *qui s'était résolu, voilà quatre mois, à mettre* Satilla *« à réclamer ».*

Le prix Vermeille a été une affaire strictement britannique : l'anglaise Mrs. Penny *y a battu, sur un démarrage extrêmement puissant dont elle a su maintenir l'élan jusqu'au poteau (le style d'une grande jument de course), l'irlandaise* Little Bonny.

Cette Penny, *qui était déjà venue, en juin, gagner notre prix de Diane, s'élèverait au niveau du million de francs de l'Arc qu'il ne faudrait pas s'en étonner. A moins, bien sûr, qu'*Ela Mana Mou *et* Three Troikas *n'aient une autre conception de l'inflation galopante.*

Le ravissant petit Le Marmot *reste un sujet d'étonnement. On le voit, au printemps, gagner le prix Ganay. On pense qu'il est enfin devenu une grande personne et qu'il va même s'approcher de la catégorie des géants. Et puis, le voici qui, à l'automne, retombe dans des jeux d'enfance, musarde le long des pistes, ses jolies petites oreilles attentives à mille distractions, comme un écolier guettant les oiseaux le long des chemins buissonniers. Il a fallu, dans le prix Foy, que son jockey — qui, jusque-là, avait semblé penser aussi à autre chose — sorte la cravache pour qu'il comprenne que c'était la rentrée des classes. Il a alors — mais laborieusement et guère mieux que* Gain *à côté de lui — rattrapé le terrain perdu sur* Anifa, *pour gagner, en fin de compte, d'une encolure. Une question, à son sujet, pour l'Arc : peut-il, en trois semaines, passer d'une insouciante adolescence à la rude vie des adultes ?*

LOUIS DÉNIEL.

Philatélie

N° 1656

FRANCE : « Message de paix » d'Agam.

La tranquillité des philatélistes aurait-elle été troublée qu'on prodigue « hors programme » un « message de paix » à travers un timbre e Yaacov Agam ? A vrai dire on ne s'y attendait pas. Vente générale le 6 octobre (38e/80). — Retrait prévu pour le 6 novembre 1981.



4 F, bleu, rouge, jaune, orange, violet, vert et noir.

Format 43,66 × 48 mm. Maquette réalisée par Yaacov Agam. Tirage : 5 000 000 d'exemplaires. Impression hélio ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

A PEROUGES

— Les 4 et 5 octobre, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé dans la salle du Bal Oiseau, rue du Prince, à Pérouges (Ain). — Oblitération « P.J. »;

— Le 4 octobre, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste de Meximieux. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. » ;

A PARIS

— Les 4 et 5 octobre, de 10 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, Paris-4e. — Oblitération « P.J. » ;

— Le 4 octobre, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e ; de 10 heures à 17 heures au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

● Les deux lieux de vente anticipée utiliseront le même cachet à date « premier jour ».

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 14000 Caen, du 19 au 29 septembre. — Foire de Caen. (Cachet petit format.)

⊙ 59420 Mouvaux, du 3 au 6 octobre. — Foire.

⊙ 59330 Hautmont, du 3 au 6 octobre. — Troisième Exposition commerciale et artisanale.

⊙ 78130 Les Mureaux (salle S.R.V., avenue Paul-Raoult), le 4 octobre. — Exposition consacrée au lanceur Ariane.

⊙ 13220 Châteauneuf-les-Martigues (salle Léo-Lagrange), les 4 et 5 octobre. — 50e anniversaire de la Compagnie française de raffinage.

⊙ 59000 Lille (locaux de la Foire), les 4 et 5 octobre. — 2e rencontre internationale de collectionneurs.

⊙ 92400 Courbevoie (stade municipal, 7, bd. A.-Briand), les 4 et 5 octobre. — 10e exposition philatélique.

⊙ 92150 Suresnes (mairie), les 4 et 5 octobre. — Jumelage avec les villes Hann Münden et Kreis-Göttingen (R.F.A.).

En bref...

● DANEMARK. — *Monnaies anciennes, 1,30, 1,40 et 1,80 Kr. (9-10-80.)*

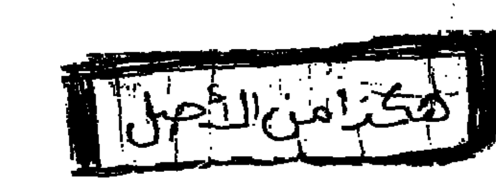
● LUXEMBOURG. — « *Code postal* », 4 F, et « *Cinquantenaire de l'étatisation de la police* », 8 F. (10-9-80.)

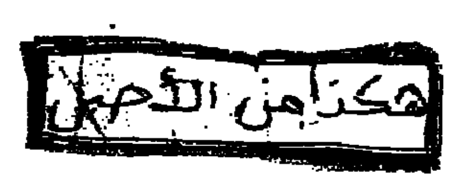
AU MUSEE DE LA POSTE

Du 20 septembre au 19 octobre, le *Musée de la poste* présente — à l'occasion de l'émission du timbre « Hommage à J.-S. Bach » — l'œuvre de Jean Picart le Doux. Une exposition où trente-quatre tapisseries, des lithographies, des livres illustrés, des céramiques, etc., offrent au public une des plus complètes manifestations regroupant des œuvres de l'artiste. Entrée libre, tous les jours de 10 h à 17 heures, au 34, bd de Vaugirard, Paris (15e).

ADALBERT VITALYOS.







Plaisirs de la table

Trop d'ombres à la carte

(Suite de la page 19.)

On peut se régaler à moins cher, et merveilleusement. Et j'attends encore que l'on me démontre, gustativement parlant, la supériorité du homard sur le hareng à la moutarde, de la salade de haricots verts au foie gras sur celle de lentilles aux lardons, du caviar dans un œuf coque sur une omelette aux anchois, de la dodine de canard truffée sur le pied de porc ou l'andouillette à la ficelle, voire des clams sur de simples moules marinières.

Et si les deux sortes de plats figuraient e n s e m b l e *sur une carte ? Et si, selon l'occasion, l'envie du moment, le marché aussi, ô Bocuse ! et le portefeuille enfin, l'on pouvait choisir entre le rossini (qui, de reste, est* a u s s i *peu gastronomique qu'une invention de gros bonnet peut l'être), et les tripous du Cantal ? Entre le turbot soufflé et la bouillabaisse de maquereau ? Entre le germiny et la soupe aux choux ? Entre le « grand dessert » et un fromage fermier avec des noix ? Voilà qui pourrait diminuer le montant des additions sans diminuer le client, sans le ravaler au rang des fauchés.*

Et voilà aussi qui comblerait son appétit, car, dites-moi, imaginez-vous que l'on puisse servir tripous ou moules marinières aux doses homéopathiques de la nouvelle cuisine ?

Il faudra y revenir, à ces plats. Parce que les clients commencent à se lasser des mini-portions de grand prix, toujours les mêmes, reproduites à la chaîne par les copieurs et les truqueurs. Parce que, si les moyens ne justifient pas la faim, celle-ci se lasse d'être, au nom du snobisme, de la ligne et du portefeuille, mise en quarantaine. J'ose l'écrire aussi parce que de nombreux lecteurs me l'écrivent : on sort avec la faim d'un repas aux S e m a i l l e s, *par exemple.*

Et c'est ce qui se passe à Paris, si la province, elle, au contraire, t o u j o u r s *en retard d'une idée et d'une mode, augmente ses prix proportionnellement à la diminution des portions.*

Si la province démissionne en reniant sa cuisine de terroir, la restauration parisienne se plaint. Les meilleurs tirent le signal d'alarme : « Où sont passés nos clients ? »

« Où passent nos clients ? » *se demandent ceux de la nouvelle cuisine et des additions coups de fusil. C'est bien simple, messeigneurs : vos clients, ils vont, selon le cas, chez les très grands (qui, en proportion et tenant compte du prestige, du service, du confort, sont moins chers que vous) ou dans les bistrots qui ont su garder le style... et la cuisine. Je veux dire l'âme de l'appétit. Là où l'on mange à sa faim et d'où la salade folle et les petits légumes sont bannis.*

Les restaurateurs se plaignent, sans doute avec raison, de charges excessives. Le consommateur, le client, les ignore et n'admet pas que le prix de la matière première doive être multiplié par trois, ce qui, à partir de denrées périssables, n'est pas, compte tenu aussi de la législation sociale, excessif.

Ça l'est par contre pour les vins depuis que les restaurateurs ont obtenu de n'être pas, automatiquement, taxés sur le prix d'achat multiplié par trois. Encore le client n'est-il pas obligé de comprendre que ce prix d'achat a pu être variable, considérablement, selon le moment de l'achat. Mais, une chose est sûre, il faudra bien que la restauration renonce, lors de la vente d'une bouteille rare à 1 000 francs et plus, à compter, en sus, un service de 15 %. 150 francs, 15 000 anciens francs pour sortir une bouteille de la cave, la déboucher et la servir, même avec les précautions d'usage, c'est trop cher !

Mais le prix des mets, comment l'expliquer au client ? Imagine-t-on, sur la carte, un avis de ce genre : sur ce quart poulet compté tant il y a, pour les frais, tant pour l'Etat, tant pour les charges sociales, tant pour... etc. ?

Ou encore que le contrôleur du fisc calcule ainsi : « Vous avez acheté 1 kilo de café, vous devez en utiliser 7 grammes par tasse, donc vous devez avoir, en recette, cent quarante-deux tasses. Or je ne trouve pas trace de ces cent quarante-deux tasses mais de cent vingt-huit. Vous avez fraudé le fisc ! » *Parce que, légalement, à son avis de contrôleur, si vous mettez 8 grammes par tasse, ou si vous offrez un second café au client, vous êtes dans votre tort.*

On sert dès 19 h. 30

De même on a supprimé sottement le « couvert » qui était la meilleure répartition de la casse, des f o u r n i t u r e s *non comptées (pain, sucre, sel, poivre, moutarde), du linge (nappes et serviettes), etc. Un chroniqueur alors avait écrit un papier vengeur :* « On ne mange pas le linge ! » *L'idiot aurait pu se renseigner. Apprendre que ce linge, si le client ne le mange point, il le salit. Que le lavage, la location coûtent aujourd'hui très cher. Et non seulement le client le salit mais, quelquefois, il le vole ! Dans les plus grandes maisons et chez les clients les plus aisés des beaux quartiers, la fauche est de tradition. On emporte tout ! Les* p o r t e - s a v o n s *en argent des lavabos, les cendriers et les cuillers de vermeil, les poivriers d'argent, les serviettes en dentelle, les lampes électriques des ouatères. C'est amusant, n'est-ce pas ? Un joli jeu pour la gentry ! Et sans risque que de se faire prendre et de déclarer avec hauteur :* « Oh pardon ! Je ne faisais pas attention ! » *au maître d'hôtel incliné...*

On a beaucoup parlé, ces derniers mois, des deux jours de repos consécutifs. Exhumant un décret de juin 1936 qui n'avait jamais été appliqué, les syndicats ont saisi l'inspection du travail. Quatre mille cinq cents procès-verbaux ont été dressés à Paris. Des restaurateurs envisageaient de fermer définitivement (comme Francis, place de l'Alma, venait de fermer pour cause de grève). Non pas les « grands » qui déjà ferment deux jours par semaine (Lasserre, Le Taillevent, Laurent), non pas les mangeoires pratiquement ouvertes jour et nuit, mais les maisons moyennes et de cuisine classique.

M. Paul Benmussa (Chez Edgard, rue Marbeuf) a engagé une croisade contre la loi : « Les grands magasins ne sont pas contraints d'accorder deux jours consécutifs, p o u r q u o i nous ? »

Parce que, bien évidemment, tout le monde voudrait son samedi et son dimanche, ce qui amènerait la capitale à être, ces jours-là, un désert sans possibilité d'y trouver à manger !

Cette charge supplémentaire, Paul l'estimait à 17 % du chiffre d'affaires au moment même où la fréquentation a baissé, en quelques mois, de 30 %. Elle ne fait pas non plus l'affaire de bien des employés, payés au service, 15 % sur quatre jours mensuels de recette diminuant substantiellement la paye !

Ils ont eu gain de cause, provisoirement, et le curieux texte de 1936 (il ne s'appliquait qu'aux villes de plus de 80 000 habitants et aux établissements employant plus de deux personnes) ne sera pas appliqué.

Mais ce n'est qu'un répit, et toute une profession va souffrir des excès des syndicalistes.

Faut-il reparler ici des cartes de crédit ?

Leur tarif est différent et un peu « à la tête du client », mais souvent de 4 % à 5 %, ce qui est fort près de leur marge bénéficiaire. Aussi l'actif Syndicat des restaurateurs de Paris a-t-il invité ses adhérents à ne plus les accepter. Et à l'indiquer sur leur menu, où l'on voit de plus en plus, en effet, la mention : « Cartes de crédit non acceptées ». *Personnellement je m'en réjouis mais, surtout, j'aimerais que les maisons qui les acceptent (celles qui ont une clientèle en majorité étrangère sont bien obligées !) acceptent aussi, lorsque vous* p a y e z *comptant, de faire une ristourne de 5 %. Ce serait ça l'honnêteté !*

Oui, l'hiver va être difficile pour la restauration parisienne. Mon souhait n'est pas que les meilleurs survivent : cela est sûr. Mon souhait est certes que les fâcheux en crèvent, je le dis tout net : ils l'ont cherché ! Mais mon souhait est surtout que la majorité comprenne et fasse l'effort de redressement qui s'impose. En respectant la qualité, en respectant les prix, en respectant le client.

Pour la première fois depuis une quinzaine d'années on voit des restaurants fermés, à Paris, vendus « par autorité de justice ». *Il s'en ouvre aussi beaucoup, certes, et d'éphémères. Les usines à bouffer qui se multiplient ne compensent pas les fermetures de ces petites boites « sympa » où l'on retrouvait, avec un Paris d'autrefois, des plats familiers de la tradition gourmande.*

Respecter le client. En commençant, tenez, par ne pas l'envoyer paître, comme presque partout, lorsqu'il vient dîner à 19 heures !

Je sais bien : le Parisien dîne de plus en plus tard. Parce que c'est la mode ? Parce qu'il n'aime pas être le premier arrivé ? Parce que quoi ? Ne me dites pas qu'il travaille plus tard : dès 17 heures vous ne trouvez plus personne dans les bureaux ce qui est également le cas avant 10 heures le matin !). Ne me dites pas qu'il rentre s'habiller : de plus en plus, les femmes surtout, on se loque au décrochez-moi ça ! Alors ?

C'est pourquoi je proposerais désormais une rubrique : « On sert dès 19 h. 30 ». *Avec d'autant plus de plaisir que je sais (lettres de lecteurs) n'être pas le seul à dîner tôt et que de plus en plus de bonnes petites maisons m'annoncent qu'elles entendent bien accueillir avec gentillesse et reconnaissance le client mange-tôt.*

Comme le bon Repaire de Cartouche, par exemple, le gentil Relais Basque, comme Georges à la porte Maillot, comme le Restaurant du Marché, etc.

ROBERT J. COURTINE.

Dans l'Ouest

LEVALLOIS (Hauts-de-Seine). — Pointaire n'est plus là, mais Chez Pointaire reste *Chez Pointaire* (46, rue de Villiers, tél. 757-44-77) et Alain Albert (en cuisine) avec Anne-Marie (en salle) ont su garder quelques-uns des plats du cher Pierre : beurre blanc nantais, turbotin au cidre, beuchelle tourangelle, marquise au chocolat. S'y ajoutent des sardines en escabèche et un lapin à la flamande (Anne-Marie est belge), et des plats de saison où du marché, bien préparés. Outre le menu à 68,40 F, un menu « suggestion du chef » à 120 F : gratin de homard, steak au beurre d'herbes fines, marquise d'Anjou et café (par exemple) et la carte. Ne quittez pas le chemin de Levallois.

COURBEVOIE (Hauts-de-Seine). — *Les Trois Marmites* eurent leur éphémère heure de gloire. Puis le néant. Les voici bien accrochées au talent de M. Daubian, un des chefs de la bonne vieille école et qui « *prépare lui-même ses terrines et ses pâtisseries et n'utilise que des produits frais* ».

Ses spécialités : fond d'artichaut frais aux écrevisses, œufs cocotte à la crème où bordelaise, turbot à la moutarde, estouffade de bœuf charentaise, boudin de campagne aux reinettes, etc.

Salle gentille (avec un salon pour gens d'affaires), accueil aimable de Mme Daubian. Si j'avais un (léger) reproche à faire, ce serait le manque de légumes originaux au profit de l'insipide pomme de terre. Mais cela viendra avec le succès, l'affluence, j'imagine, et ne doit pas vous empêcher d'aller aux *Trois Marmites* (25, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie, tél. 333-25-35, fermé samedi et dimanche).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines). — Saint-Germain, pour les gourmets, c'est les chocolats de *Lecestre*, la tombe du Taillevent (au prieuré voisin de N.-D. d'Hennemont) et un Relais et Châteaux de récente construction : la *Forestière*.

Cette Forestière jouxte un plus vieux restaurant, *Cazaudehore, du nom de ses propriétaires*, le tout dans le cadre de cette incomparable forêt que la millénaire Fête des Loges nimbe aujourd'hui d'un graillon détestable. Passons, Cazaudehore, donc salle et jardin, reste une grande maison et ses spécialités, au cours des saisons, trop nombreuses pour être énumérées, peuvent e n c h a n t e r les amateurs de régionalisme (œufs battus à la piperade, andouillette roannaise, civet de lamproie, piballes en omelette, cou d'oie farci paysanne, ortolans, brebis des Pyrénées et gâteau basque) comme ceux de mets plus « évolués » si moins originaux (terrine aux trois poissons, escalope de sandre aux petits légumes, coquelet aux baies roses, feuillantine de ris de veau, sorbet cassis-vodka, etc., etc.).

Cazaudehore, 1, avenue du Président-Kennedy, tél. 973-36-60.

VERSAILLES (Yvelines). — Le *Trianon Palace*, au destin h i s t o r i q u e (n'est-ce pas là, le 7 mai 1919, que Clemenceau Wilson et Lloyd George remirent aux plénipotentiaires les conditions de la paix ?), est un palace de poche admirablement situé, dans un cadre de luxe paisible. Mais voici que depuis quelque temps, sous la direction de M. Marcus et avec le jeune chef Alain Bayle, la cuisine s'est haussée au niveau du standing.

Menus (75 et 100 F) et carte où je relève une salade de haddock aux deux pommes, un gaspacho d'écrevisses original, un blanc de turbot au miel et aux oranges, mais aussi la volaille sautée aux petits oignons, les noisettes d'agneau à l'étuvée de poireaux, une andouillette au four aux deux choux braisés.

Trianon Palace, 1, boulevard de la Reine, tél. 950-34-12.

LA REYNIERE.

Jeux

échecs N° 883

UNE OBSESSION

(Championnat de Yougoslavie, septembre 1980)
Blancs : VUKIC
Noirs : BOGDANOVIC

	Blancs	Noirs
1.	d4	Cf6
2.	ç4	é6
3.	Cf3	ç5 (a)
4.	d5 (b)	é×d5 (ç)
5.	ç×d5	b5
6.	Fg5! (d)	h6 (é)
7.	F×f6 (f)	D×f6
8.	Cç3 (g)	a6 (h)
9.	é4	d6
10.	Dç2	Cd7
11.	a4!	b4
12.	Cd1! (i)	g6
13.	Cé3	Fg7
14.	Cç4	a5
15.	Tb1	0-0
16.	Fd3	Fa6
17.	Cç-d2 !	F×d3
18.	D×d3	Cb6
19.	Cç4	C×ç4 (j)
20.	D×ç4	Df4
21.	Cd2 ! (k)	f5
22.	g3	Dg5
23.	é5 !	d×é5 (l)
24.	d6+	Rh7
25.	D×ç5	Tf-d8
26.	Dd5	é4
27.	Cç4! (m)	Ta-ç8
28.	Td1	f4
29.	D×g5	h×g5
30.	b3	Fç3+
31.	Ré2	Tç5
32.	f3	é3
33.	h4 !	f×g3
34.	h×g5+	Rg7
35.	f4	Fd2
36.	Th8	Tf5
37.	Th4	Tç5 (n)
38.	Tg1	T×ç4
39.	b×ç4	T×d6
40.	T×g3	b3
41.	Tg-h3	b2
42.	Th7+	Rg8
43.	Th8+	Rf7
44.	Th3-h7+	Ré6
45.	Té8+	Rf5
46.	Rf3 !! (o)	Fç3 (p)
47.	Tf7+	Tf6 (q)
48.	Tf-é7 !	abandon (r)

● *La quatrième édition du tournoi international Interpolis a commencé jeudi 18 septembre à Tilburg (Pays-Bas).*

La Fédération internationale des échecs (FIDE) a donné la qualification 15 à ce tournoi (la plus haute qualification internationale) qui enregistre une forte participation, avec notamment la présence du champion du monde Anatoly Karpov (U.R.S.S.), Michael Tal (U.R.S.S.), Lajos Portisch (Hon.), Boris Spasski (U.R.S.S.), Robert Huebner (R.F.A.), Jan Timman (Hol.), Anderson (Suéd.), Bent Larsen (Dan.).

NOTES

a) Ou 3..., Cé4 ; 4. Cf-d2 (à un jeu égal conduit la suite 4. Dç2, f5 ; 5. a3,b6 ; 6. g3, Fb7 ; 7. Fg2, Fé7 ; 8. 0-0 ; 0-0 ; 9. Cf-d2, d5 ; 10. ç×d5, é×d5), Fb4 ; 5. Dç2, d5 ; 6. Cç3.

b) Ou 4. Fg5, ç×d4 ; 5. C×d4, a6 ; 6. Cç3, Cç6 ; 7. a3, Db6 ! ; 8. é3, Fé7 avec égalité ou 4. d×ç5, F×ç5 ou 4. g3, ç×d4 ; 5. C×d4 ou encore tranquillement 4. é3, Fé7 ; 5. Cç3, 0-0 ; 6. d5, é×d5 ; 7. ç×d5, d6 ; 8. Fé2, Ca6 ; 9. 0-0, Cç7 ; 10. a4, Fg4 ; 11. é4, a6 ; 12. Cd2 !, Fd7 ; 13. a5 ! (Gheorghiu-Ljubojevic, Orense 1975). Le coup du texte entre dans le schéma de la Défense Benoni.

ç) 4..., b5 est aussi à considérer.

d) Le plus précis.

é) Si 6..., Da5+ ; 7. Cç3, Cé4 ; 8. Fd2, C×d2 ; 9. D×d2, d6 ; 10. é4, b4 ; 11. Cd1 !, Fé7 ; 12. Fé2, 0-0 ; 13. 0-0, Cd7 ; 14. Cé3 ! récupérant la case ç4 (Gozin-Kuznetzov, 1956) ou 6..., Db6 ; 7. Cç3, ç4 ; 8. é4, Fç5 ; 9. Fh4, d6 ; 10. Fé2, Cb-d7 ; 11. 0-0, 0-0 ; 12. b3 ! comme dans la partie Vorotnikov-Reiko, 1964, ou encore 6..., d6 ; 7. é4 !, a6 ; 8. a4, Fé7 ; 9. F×f6, F×f6 ; 10. a×b5, F×b2 ; 11. Ta2, Ff6 ; 12. Cb-d2, 0-0 ; 13. Fd3, Fb7 ; 14. 0-0, a×b5 ; 15. T×a8, F×a8 ; 16. F×b5 (Vaganian-Grigorian, 1971.)

f) 7. Fh4 donne lieu à un jeu compliqué : 7..., Fb7 (ou 7..., g5 ; 8. Fg3, d6 ; 9. é4, a6 ; 10. a4 ; b4 ; 11. Cf-d2, Fg7 ; 12. Fd3, 0-0 ; 13. Cç4, Cé8 ; 14. Cb-d2, Cd7 ; 15. 0-0, Cb6 ; 16. C×b6, D×b6 ; 17. Cç4, Dd8 ; 18. f4, g4 ; 19. é5 ! (Gekler-Szabo, 1952) ou 7..., Da5+) ; 8. é4, g5 ; 9. Fg3, Dé7 ; 10. Dé2, D×é4 ; 11. Fé5, D×é2+ ; 12. F×é2, Fg7 ; 13. Cç3, a6 ; 14. h4.

g) Une imprécision. 8. Dç2 est nécessaire : 8..., d6 (ou 8..., ç4 ; 9. é4, Fb4+ ; 10. Cç3, 0-0 ; 11. Fé2, Ca6 ; 12. é5 !, Db6 ; 13. a4, b×a4 ; 14. 0-0 ! selon une analyse de Vukic) ; 9. é4, b4 ; 10. Cf-d2, Fé7 ; 11. Cç4, Cd7 ; 12. Cb-d2 et les Blancs tiennent bon la case ç4, selon la recommandation de Nimzovitch.

h) Pourquoi pas 8..., b4 ; 9. Cé4 (si 9. Cb5, Db6), D×b2 ; 10. d6, Ca6 ! menaçant 11..., Fb7.

i) Visant la case ç4.

j) Et non 19..., C×a4 ; 20. Db3.

k) Visant à nouveau la case ç4, obsession positionnelle.

l) Si 23..., F×é5 ; 24. f4 et si 23..., Tf-é8 ; 24. é6.

m) Pour la troisième fois, un C blanc sur ç4.

n) Les Noirs comprennent que le Cç4 est la clef de la position et se décident à sacrifier la qualité afin d'obtenir du contre-jeu.

o) Enfermant le R noir dans la souricière.

p) Si 46..., Tf6 ; 47. Té5 mat.

q) Si 47..., Ff6 ; 48. Té 5 mat.

r) Le mat sur é5 est imparable.

SOLUTION DE L'ETUDE
V. DOGLOV 1979
(BLANCS : Rç7, Dé7. NOIRS : Ra8, Tb5, Cf5, Pd7 et f4.)

1. Da3+, Ta5 ; 2. Db4 ! (et non 2. Df8 ?, Té5 ! ; 3. Df8+, d6), Tb5 ; 3. Da4+, Ta5 ; 4. Dç4+, Tb5 ; 5. Dd3 ! zugzwang, f3 ; 6. Da3+, Ta4 ; 7. Db4, Tb5 ; 8. Da4+, Ta5 ; 9. Dç4+, Tb5 ; 10. Dd3, f2 ; 11. Da3+, Ta5 ; 12. Db4, Tb5 ; 13. Da4+, Ta5 ; 14. Dç4+, Tb5 ; 15. Da2+ !, Ta5 ; 16. D×f2, Tb5 ; 17. Da2+, Ta5 ; 18. Dç4+, Tb5 ; 19. Dd3 !, d6 ; 20. Rç8, Cé7+ ; 21. R×d6 et les Noirs perdent le C après 21..., Cf5+ ; 22. Rç7.

ÉTUDE
R. MISSIAEN
(1951)

BLANCS (3) : Rb6, Fç2, Cd4.
NOIRS (2) : Rb8, Pf7.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 880

L'IMPARABLE CROCHET

« Chaque fois que l'utilisation d'une couleur est gênée par un manque de rentrée, écrit Reese, *on a une bonne chance de faire une levée inespérée au moyen d'un crochet... ».* Il donne ensuite, comme exemple, cette main du Tournoi des Masters Pairs.

Réponse :

	Nord	
	♠ A 5 ♥ R 8 6 4 2 ♦ 10 5 3 ♣ R 7 4	
Ouest ♠ 7 6 4 ♥ 9 5 ♦ R 8 4 2 ♣ 10 9 5 3	N O E S	**Est** ♠ D 9 8 2 ♥ V 10 7 3 ♦ A V 9 6 ♣ 8
	♠ R V 10 3 ♥ A D ♦ D 7 ♣ A D V 6 2	
	Sud	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♣	passe	1 ♥	passe
2 SA	passe	3 SA	passe...

Ouest entama le 7 de pique et Sud fit la levée avec le valet de pique. *Comment Reese a-t-il ensuite joué* pour faire « trois de mieux » (12 levées) au contrat de TROIS SANS ATOUT malgré la meilleure défense ?

Après avoir tiré as et dame de cœur, Reese monta au mort avec l'as de pique et joua le roi de cœur, sur lequel il défaussa un carreau. Ensuite, il exploita les trèfles et, après quatre *tours* à trèfle, la position était :

♥ 8 ♦ 10 5 3
♠ 6 ♦ R 6 2 — ♠ D 9 ♥ V ♦ A
♠ R 10 ♦ D ♣ 6

Sud joue de sa main et fait *trois* levées contre toute défense. *« La fin la plus spectaculaire,* écrit Reese, *est* la défausse par Est de l'as de carreau *sur le dernier trèfle. Alors Sud tire le roi de pique et joue la dame de carreau pour arriver à crocheter le 10 de carreau à la dernière levée. »*

Bien entendu, si Est, au lieu de l'as de carreau, avait jeté son valet de cœur, la fin du coup aurait été plus simple en donnant à Est *la main à carreau pour* l'obliger à jouer dans la fourchette à pique...

Donne préparée

« Je n'entends plus parler de tournoi en donnes préparées, écrit J. de Cressa. *A-t-on renoncé de nos jours à en organiser ? »*

Le dernier tournoi mondial en donnes préparées a eu lieu en 1963 et depuis cette date il n'y a plus eu de grande compétition *internationale de ce genre.* La principale raison est la complexité *de son organisation.* D'autre part, on a déploré que certains coups soient trop proches des problèmes à quatre jeux.

La présente donne en est un bel exemple.

	Nord	
	♠ A 3 2 ♥ A R 4 3 ♦ 6 4 3 ♣ 6 4 2	
Ouest ♠ D V 10 9 6 5 ♥ V 8 5 ♦ D V ♣ R D	N O E S	**Est** ♠ R 8 7 ♥ 10 9 7 6 ♦ 10 9 8 ♣ V 10 9
	♠ 4 ♥ D 2 ♦ A R 7 5 2 ♣ A 8 7 5 3	
	Sud	

Ouest ayant entamé la dame de pique, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner le contrat de CINQ CARREAUX contre toute défense ?

Note sur les enchères :
Les annonces Sud donneur pourraient se dérouler ainsi :

Sud	*Nord*
1 ♦	1 ♥
2 ♣	2 SA
3 ♣	4 ♦
4 ♥	5 ♣
5 ♦	

Ces annonces sont logiques. Sur « 3 ♣ », Nord sait que Sud a un bicolore 5-5 et, comme il n'y a plus de levée à perdre dans les majeures, il bondit à « 4 ♦ ». Sud en profite alors pour dire « 4 ♥ » et Nord déclare « 5 ♣ » pour laisser Sud choisir entre les deux mineures sans changer de palier.

COURRIER DES LECTEURS

La reprise invisible (n° 867) :
Quelques lecteurs (J.V. A., Dupont, A. Brissot, P. Motte, J. Mermet) ont signalé qu'une seconde *défense était possible à la troisième levée : « Lorsque Ouest prend le roi de cœur avec l'as, il fera chuter également le contrat s'il rejoue le roi de pique pour empêcher toute remontée au mort... »*

Un déblocage spectaculaire (n° 869) :
« C'est « 5 ♠ » et non pas quatre, écrit le docteur Y. Dhotel et Bismut, *qui sont gagnés... ».*

Il est exact que le déblocage de l'as de cœur a permis à Andrée Sussel de faire onze levées, mais le problème était d'assurer le contrat de « 4 ♠ » même si les cœurs étaient 5-2.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble® N° 94

LA ROCHE TARPÉIENNE EST PRÈS DE L'ACROPOLE

CHAMPIONNAT DE FRANCE 1980
Palais des Congrès
Béziers, 5 septembre.

Le championnat de France 1980 a été remporté par le tenant du titre (et champion francophone) Benjamin Hannuna, ce qui ne saurait être considéré comme une surprise. Mais la confrontation avec le jeune Parisien Vincent Labbé, tant attendue, n'a pas eu lieu. Celui-ci prit pourtant un excellent départ en gagnant la première manche à 9 points du top ; mais dès le début de la deuxième il parut incapable de se remettre de la perte d'ACROPOLE, mot qu'il estimait facile : en effet, selon le B-A BA des joueurs tant soit peu techniques, POLACRE (scrabble « sec » mais implaçable) + I = PICOLERA ; + M = PROCLAME ; + O = ACROPOLE ; + T = CLAPOTER ou PECTORAL ; + U = COUPLERA. Elémentaire, mon cher Vincent !

Bien qu'il ait manqué un scrabble, le Grenoblois Hervé Mollard termine à dix points d'Hannuna ; en revanche, le Parisien Ph. Diringer est dix-huitième, bien qu'il n'en ait manqué aucun. Deux clubs, Grenoble et le P.L.M. de Paris, trustent six des dix premières places, mais c'est la performance d'Yvonne Brulé, terminant quatorzième après l'excellente deuxième place qu'elle occupait à l'issue de la première journée, qui a suscité le plus d'espoir et de sympathie.

Notons enfin les excellentes conditions matérielles dans lesquelles le championnat s'est joué : grâce à l'immense Palais des congrès prêté par la municipalité de Béziers (chaque joueur disposait de près de 5 mètres carrés) et à l'électronique (un ordinateur Commodore pour l'Open et la petite Texas de l'Etoile pour le championnat, deux cent trente scrabbleurs ont pu, ensemble et en même temps, jouer les mêmes parties.

	TIRAGE	SOLUTION	REF	POINTS
1	A A G I U V Y			
2	— H L M N O O O	VAGUAI (a)	H 4	28
3	L N O O + C E E	OHM	G 7	23
4	O + A C E L P R	CEVENOL	4 F	24
5	A B E E E N P	ACROPOLE	K I	74
6	A E P + E O R S	EBENE	8 K	30
7	A B Q R U U V	PORACEES (b)	2 G	76
8	B U + E I L T ?	VAQUER	0 4	20
9	D E E F I L U	(S)UBTILE	10 H	76
10	D I U + D I O X	FELEE	M 1	29
11	D D I I U + A N	FOX	1 M	47
12	D U + A A D E E	ENLAIDI	M 8	18
13	A D U + N R T Z	AEDE	13 L	27
14	— D E L N R S U	AZUR	F 9	37
15	L + E H I O S Y	RENDUS	13 A	28
16	H I O + K N S T	LYRES	A 11	72
17	I N O T + I T ?	SIKH	12 L	40
18	A E M S S T T	TINTO(U)IN	C 6	59
19	S + G J N T U W	MATTES (c)	B 2	24
20	G N T W + F I M	JUS	C 1	27
21	G M N T W + I E	FI	I 7	25
22		MINAT	5 E	20
23			TOTAL ..	806
24				
25				
26				
27				

Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

NOTES

(a) Dans le PLI 81, seul subsiste le sens littéraire : laisser vaguer son imagination.

(b) Mot de la vieille médecine pour dire majestueusement « vert foncé », « vert poireau ». Vomissements poracés, bile poracée ; avec un ou deux R, car la forme ancienne de poireau est porreau ; le mot sort du PLI en 1981 (note de P. Desmoulins).

(c) Substance métallique sulfureuse.

Résultats. — 1. Hannuna 801 ; 2. Del 798 ; 3. Mollard 796.

Résultats finals. — 1. Hannuna (Paris) ; 2. Mollard (Grenoble) ; 3. Robert (Lyon) ; 4. Clerc (G.) ; 5. Del (C. d'Azur) ; 6. Kourotchkine (P.) ; 7. Faur (P.) ; 8. Nimo (G.) ; 9. Levart (P.) ; 10. Raineri (Perpignan) ; 11. Labbé (P.) et Bohé (L.) ; 13. Duguet (Alsace) ; 14. Yvonne Brulé (P.) ; 15. Dallac (G.) ; 16. Piallat (P.) et Viseux (Lille) ; 18. Diringer (P.) ; 19. Colonna (St-Etienne) ; 20. Lorentz (A.).

PENTASCRABBLE
N° 94
de Mlle CHAUPITRE (Toulouse)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

AEEKPRS - ABDISUX - AADLPRU - EFFLOSU - EORSUYZ.

SOLUTION PROPOSEE : 974 points.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 92

TRIDENT, H 2, 68. — MARCHAND, 5 A, 80. — REMITES, 1 E, 107. — TALISMAN, 7 A, 61. — (F)LUXMETRE, A 1, 326. — Total : 642 points

● Tournois homologués : Challenge de Wallonie, Huy, 27 septembre, à 9 h. 30 (Tél. : 085 23-11-90). *Le 5 octobre :* Nantes. Tél. : (40) 74-05-00. Volmerange, tél. : (87) 50-61-70. Saint-Raphaël, tél. : (94) 95-28-01.

MICHEL CHARLEMAGNE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

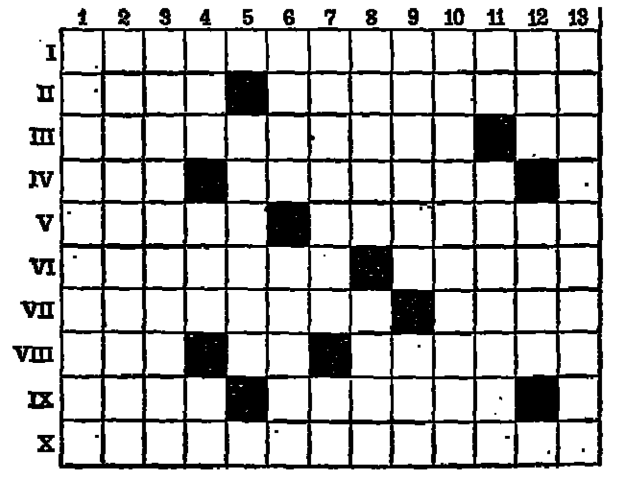
N° 111

Horizontalement

I. Valable, espérons-le. — II. Criez, il viendra ; Petite bouffe. — III. C'est travailler pour le grand nombre ; Est déjà bien entamé. — IV. C'est la première ; Dollar francophone. — V. Ma tante en a un ; A dard et à cornes. — VI. Bavette ; Progrès. — VII. Souhaitons qu'ils soient exempts de toute hypocrisie ; Position parfois inconfortable ou possession souhaitable. — VIII. C'est vers la fin ; C'est aussi vers la fin ; Fait comme une oie. — IX. S'acquitte ; Tout à fait engagée. — X. Etonnent, et c'est peu dire.

Verticalement

1. Son bénéfice exprime quelque soupçon. — 2. Lorsqu'il en reste il fait faire le précédent. — 3. Transmettent. — 4. Un peu d'élégance ; Tel qu'il n'est pas ; Note. — 5. Son âne est brillant. — 6. Petit perroquet ; ... çà et là. — 7. Au goût suspect ; Note. — 8. Stop ! ; Très barbouillé. — 9. Conducteur ; Blanc. — 10. Pauvres diablesses, dirait Basile. — 11. Réuni ; N'a plus d'eau. — 12. Réunit aussi ; On ne peut plus. — 13. Etonnent, et c'est peu dire.



SOLUTION DU N° 110

Horizontalement

I. Vaporisateur. — II. Inédites ; Nre. — III. Rodomontades. — IV. Emeri ; Taries. — V. Va ; Interna. — VI. Olefiant ; Brs. — VII. Lice ; Ocelles. — VIII. Terrine ; Rege. — IX. O.A.S. ; Sureau. — X. Nounou ; Lô ; Ir. — XI. Triturations.

Verticalement

1. Virevoltant. — 2. Anomalie ; Or. — 3. Pédé ; Ecroui. — 4. Odoriférant. — 5. Rimini ; Isou. — 6. Ito ; Taon ; Ur. — 7. Sentences. — 8. Astarté ; Ult. — 9. Arn ; Le roi. — 10. Endiablée. — 11. Urée ; Regain. — 12. Ressasseurs.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

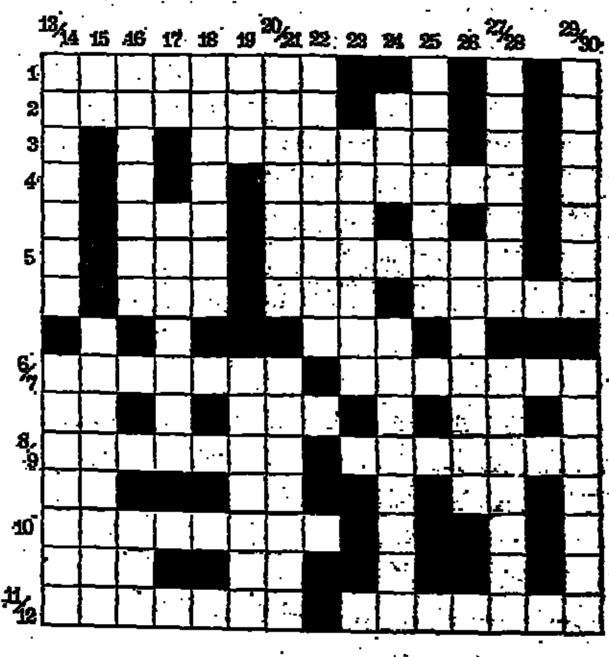
N° 111

Horizontalement

1. ACELNOSV. — 2. AEEFINPU. — 3. ADEGOSU (+ 1). 4. AEEPRST (+ 8). — 5. EINORSV (+ 3). — 6. AADEFRU (+ 1) — 7. ADIMNOS (+ 3). — 8. AEINORT (+ 3). — 9. AEEMRRU. — 10. ACEEFFRU. — 11. ACEESST (+ 1). — 12. DEEMRSU.

Verticalement

13. EEINPRV. — 14. DEEFNOS. — 15. ABEFLORU. — 16. AACCEEL. — 17. AAINNRV (+ 1). — 18. AAEFGHN. — 19. DEEORTU (+ 2). — 20. AADNORT (+ 1). — 21. EEEPRSU (+ 1). — 22. EEENNOPR. — 23. AEINRRU (+ 3). — 24. EEEGIMNP. — 25. BIORSTT. — 26. DIIIMRU. — 27. AEIRSSS (+ 1). — 28. AEELOST. — 29. AACEILZ. — 30. AERRSTT (+ 1).



SOLUTION DU N° 110

Horizontalement

1. LINOLEUM. — 2. URGONIEN. — 3. SOURCIERS. — 4. DIVERGES (DEGIVRES). — 5. INTRUSE (SUINTER, UTERINS). — 6. REPENSAT (ARPENTES, ESPERANT, PARENTES, PATERNES, PENETRAS, PRESENTA, SAPERENT, SEPARENT, SERPENTA, TREPANES). — 7. EMMURENT (MUREMENT). — 8. GRECQUA. — 9. RAVOCHE. — 10. NURSERY. — 11. NANISME. — 12. COUTILS (LOUSTIC). — 13. AIRURES (RUERAIS, RUSERAI). — 14. EPERVIN. — 15. SUSURRE.

Verticalement

16. LAPIDER (PLAIDER). — 17. GANACHE (CHANGEA). — 18. INULINE. — 19. ECROUIE. — 20. OBSCENE. — 21. RUNIQUE. — 22. EPURGES (PURGEES). — 23. ABYSSIN. — 24. MUCOSITE. — 25. MEVENDUS († 81). — 26. AGERATUM (MAUGREAT) — 27. UNCINEES. — 28. INSINUER. — 29. STEREOS (OESTRES). — 30. CERULEEN (ENUCLEER). — 31. STUPRES.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

(*) Jeu déposé

Le Monde

culture

THÉÂTRE

« Exercices de style »

d'après Raymond Queneau

Par surprise, dès les premières secondes de la saison dramatique, Jacques Seiler marque un but : son adaptation des *Exercices de style* de Raymond Queneau est d'une vie si jeune, d'un rythme si chaud, d'une gaieté si soutenue, d'une intelligence si sympathique, que voilà un spectacle qui va faire un triomphe, qui est parti pour toute l'année, que dis-je, pour plusieurs années ! Qui plus est, ça tombe vraiment bien qu'une aussi bonne pièce soit une soirée comique, parce qu'à part cela, pour tout un chacun, l'année s'annonce sombre...

Beaucoup de monde a lu les *Exercices de syle* de Raymond Queneau, merveilleux livre paru en 1947. Queneau raconte d'abord un petit fait de rien qui occupe quelques lignes : il a vu un type rouspéter sur la plate-forme de l'autobus S parce qu'on lui marchait sur les pieds. Plus tard, il a revu le même bonhomme devant la gare Saint-Lazare, parlant avec un copain qui lui disait de recoudre un bouton de son pardessus.

Une fois posée cette petite scène, Queneau la recommence cent soixante-douze fois. Pas moins. Elle est racontée par un violent, par un horticulteur, un Anglais, un timide, un mathématicien, une jeune femme abandonnique, un réactionnaire, un auteur dramatique, un bègue, etc. Le livre est un chef-d'œuvre de gaieté, d'observation sociale, de linguistique.

Jacques Seiler le porte à la scène en compagnie de deux amis, Danièle Lebrun et Jacques Boudet. La réussite est totale. Parce que les trois numéros ne se sont pas contentés de dire ces textes avec esprit : ils ont inventé des images, des situations, ils les ont mises en scène et jouées avec un talent monstre. Déjà irrésistibles à la lecture, les pages de Queneau prennent une dimension incroyable.

Il faut voir le candidat dramaturge qui lit sa pièce (en dix lignes) devant un comité, il faut voir le trouillard qui écoute les messages de la radio anglaise pendant l'occupation, il faut voir la malade (bien peu m a l a d e) interrogée par deux psychiatres, il faut tout voir et tout entendre. C'est très fort. Ça d é p a s s e la parodie, la clownerie. C'est catapultueux.

Jacques Seiler est parfait dans tous ses rôles. Jacques Boudet aussi. Entre eux deux, Danièle Lebrun, fine, juste, farceuse, est un peu effacée encore. Elle va prendre de l'audace dans les jours qui vont suivre. Il faut dire que les deux g a i l l a r d s sont très grands, très scrongneugneu, de vrais fauves, oui de vrais délinquants de l'art drama. Et ils vont tellement s'amuser à jouer ça pendant des *mois*... Fait rare : la pièce est bonne pour tous publics, des grands flandrins les plus tartes aux intellos les plus pincés.

MICHEL COURNOT.

★ Petit Montparnasse, 20 h. 30.

Mort de Harold Clurman

Harold Clurman, metteur en scène, professeur et critique, dont l'influence sur le théâtre américain des années 30 et 40 fut capitale, est mort la semaine dernière à New-York. Il allait avoir soixante-dix-neuf ans.

Né le 18 septembre 1901 à New-York, Harold Clurman avait été — après des études à l'université Columbia, à la Sorbonne et à l'école du Vieux-Colombier avec Copeau. — le fondateur d'une des plus passionnantes entreprises de Broadway, le « Group Theatre » (1931 - 1941), une organisation d'acteurs et de metteurs en scène qui ne dura que dix ans, mais a laissé une marque indélébile sur tout le théâtre new-yorkais.

Le « Group Theatre », dont Harold Clurman a raconté l'histoire dans un très beau livre intitulé The fervent years *(« les Années ferventes »), regroupa, aux jours les plus noirs de la dépression, des gens comme Lee Strasberg, Elia Kazan, John Garfield, Franchot Tone, Stella Adler, et introduisit la « méthode » de Stanislawski dans le théâtre américain. M e t t e u r en scène depuis 1935, Harold Clurman avait fait connaître de nombreux nouveaux auteurs c o m m e Clifford Odets, Irwin Shaw, John Howard Lawson, Maxwell Andirson, Arthur Miller, Carson McCuller.*

Après la guerre, il était devenu un des critiques les plus importants d a n s des hebdomadaires de gauche comme New Republic, *puis, depuis 1953 jusqu'à sa mort, dans* The Nation. *Cet homme élégant, cultivé, engagé dans tous les mouvements de son temps, qui considérait le théâtre comme une force sociale et culturelle, aura eu une influence considérable sur l'art théâtral américain.* — N. Z.

« POTICHE », de Barillet et Grédy

Pour Jacqueline Maillan

Le théâtre de boulevard est, avant tout, une distraction ; il ne vise pas à changer la société mais à en faire rire. Auteurs de boulevard depuis longtemps en heureuses relations avec le succès, Barillet et Grédy sont parfaitement honnêtes : ils respectent toujours l'idéologie d'un genre visant à donner de l'euphorie à de nombreux spectateurs.

Dans *Potiche*, Barillet et Grédy se sont inspirés de l'air du temps : grève et occupation d'usine (une fabrique de parapluies en province), opposition d'un patron de choc qui ne veut pas céder d'un pouce et d'un maire communiste, député, connaissant par cœur les slogans sur la lutte des classes, la bourgeoisie pourrie et la révolution. Ils ont en même temps renouvelé, pour les besoins de leur intrigue, un vieux thème de vaudeville : un homme découvre soudain qu'il ne peut être sûr de sa paternité; et ils ont fait, plus ou moins, de leur nouvelle comédie la parodie nonchalante d'une pièce « féministe » d'il y a cent ans : *Maison de poupées*, d'Ibsen.

Leur héroïne, Suzanne Pujol, née Michonneau, fille et femme d'industriel, réduite, depuis trente ans, à l'état de bourgeoise exemplaire, de « potiche » décorative, s'émancipe en devenant P.-D.G. à la place de son mari à l'occasion d'un conflit social qui menace leur usine. Elle avoue ses « fautes » d'autrefois et décide, finalement, de garder les rênes du pouvoir, libérée d'un mari tyrannique et de l'amour envahissant que cherchait à lui imposer — au nom d'une brève aventure de jeunesse — l'homme politique pour lequel elle éprouvait, tout de même, un petit sentiment.

Il semble bien que Barillet et Grédy, en faisant de Suzanne une sorte de Nora 1980, aient mis quelque rosserie dans le discours de la femme chef d'entreprise, se voyant « passer l'encaustique dans la maison France » et apporter la sagesse et l'ordre féminins à l'Europe. Pas dupe, Jacqueline Maillan lance ce discours avec un humour qui le désamorce adroitement. La pièce a été écrite pour elle. Elle lui va comme un gant, le meilleur qu'elle ait jamais porté. Barillet et Grédy lui ont donné un merveilleux rôle « de caractère », une évolution psychologique qui est tout le sujet de *Potiche*, en poussant, par contraste, à la caricature les autres personnages.

Jacqueline Maillan amène le rire. C'est toujours ce qu'on attend d'elle, et elle ne déçoit pas, ce n'est pas dans ses habitudes. Mais aussi, elle interprète Suzanne avec une fantaisie retenue, révèle, peu à peu, un univers intérieur de petits secrets, de renoncements, d'aspirations et de sentiments étouffés. Toute la mise en scène de Pierre Mondy est construite sur cette évolution. Au centre des déplacements bien réglés des autres acteurs (Jacques Jouanneau colérique et mufle; Pierre Maguelon, savoureux tribun de gauche ; Patricia Karim, Marie-France Mignal, Roland Oberlin, Christian Defleur), Jacqueline Maillan, grande virtuose du théâtre, se maintient en délicat équilibre entre le comique et le sérieux.

La scène de la harangue au balcon — avec un habile dispositif scénique et l'ambiance sonore des grévistes en colère — marque, à la fin de la première partie du spectacle, la transformation de « Potiche » en vraie femme consciente d'elle-même, indépendante. Dans la deuxième partie, Jacqueline Maillan rayonne d'une chaude humanité, se comporte avec autorité et malice et met tout bonnement les hommes au pied du mur. Une salle bondée lui a fait, l'autre soir, une ovation. On peut prévoir que cela va se reproduire longtemps. Très longtemps.

JACQUES SICLIER.

★ Théâtre Antoine, 20 h. 30.

Suppression de la licence et de la maîtrise d'études théâtrales à Paris-III

En 1967, avait été créée à la Sorbonne une maîtrise d'études théâtrales. En 1978, à l'occasion de la réforme du second cycle, l'Institut d'études théâtrales de Paris - III - Censier avait été autorisé à mettre en place et à délivrer une licence d'études théâtrales. Dans le cadre des déshabilitations récentes, le ministre des universités vient de refuser d'accorder à Paris - III licence et maîtrise d'études théâtrales. Le ministre soutient qu'elles font partie des études littéraires et que toute spécialisation dans ce domaine ne saurait avoir lieu qu'au niveau du doctorat de troisième cycle.

PATRIMOINE

La ville éternelle... éphémère

Alors que le Centre historique de Rome vient d'être inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, plusieurs des monuments les plus célèbres de la ville — l'arc de Constantin, la colonne Trajan, l'arc de Septime Sévère, etc., — sont appelés à disparaître sous de grandes bâches vertes pour une durée de cinq à vingt ans selon les estimations. C'est actuellement le seul moyen de les protéger de la pollution, ou tout au moins de la « pluie acide » (le soufre d é g a g é par les pots d'échappement mélangé à la pluie forme un acide sulfurique léger), qui attaque le marbre, détruisant irrémédiablement les sculptures.

Cependant, c'est un crédit de 180 milliards de lires (900 millions de francs), qui serait nécessaire pour nettoyer les monuments, les répertorier et pour tenter d'empêcher les dégâts de s'aggraver en les recouvrant de couches protectrices diverses. Crédit que M. Adriano de La Regina, archéologue en chef de la ville, a demandé au Parlement, sans trop se faire d'illusions. Il craint, en effet, devant la longueur des débats, que les monuments ne soient complètement en ruine avant que le Parlement ait pu se prononcer.

Plus sérieusement, M. de La Regina affirme que quatre cinquièmes des sculptures romaines datant du premier au quatrième siècle de l'ère chrétienne auront disparu d'ici l'an 2000 si la pollution continue ses ravages. Sur ce plan, il a notamment mis en cause la Via del Fori Imperial, construite par Mussolini, qui relie le Colisée à la Piazza Venezia et qui, selon l'archéologue, est un « désastre de planning urbain ». — *(A.F.P.)*

■ « En r'venant d'l'expo », de Jean-Claude Grumberg, par le Théâtre du Campagnol, s'installe à la Cartoucherie du Soleil à partir du 19 septembre, 20 h. 30, et jusqu'au 15 novembre. Matinées le dimanche, à 15 heures, relâche le lundi.

CINÉMA

Un film vidéo sur les jeunes de Corbeil

Grisaille

Gilles est postier, il aimerait *« vivre autrement »* ; Martine est lycéenne, elle se sent *« vachement seule en fin de compte »*. D'autres sont chômeurs, habitants d'une cité-dortoir déjà délabrée, filles-mères, militants communistes, etc. Tous ne se connaissent pas forcément, mais ils ont au moins deux points communs : ils sont jeunes et ils vivent à Corbeil (Essonne), dans la grande banlieue parisienne.

C'est à ce double titre qu'on les retrouve dans le film vidéo intitulé *Ah !... Elle est belle la jeunesse d'aujourd'hui*, qui vient d'être réalisé par les Ateliers mobiles audio-visuels, pour le compte de la municipalité de Corbeil et de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

Un beau jour, les élus de Corbeil (union de la gauche à majorité communiste) ont voulu en savoir davantage sur cette fraction importante de leurs administrés, dont les problèmes ne sont pas toujours perçus avec une grande compréhension. Le choix d'un film-enquête confié à deux animateurs, qui y ont travaillé trois mois durant, était une manière de rompre avec les sempiternels sondages et les grands discours.

De fait, environ cent cinquante jeunes ont participé au tournage. Une quinzaine d'entre eux apparaissent à l'écran. On les découvre sur les lieux de leur vie quotidienne, on les entend s'e x p l i q u e r plus ou moins confusément sur leurs aspirations ; ces jeunes-là n'ont apparemment ni a m b i t i o n s démesurées ni saintes colères. Il est vrai que ceux qui ne sombrent pas dans l'angoisse de l'avenir doivent supporter les difficultés du présent. C'est tout juste si telle jeune fille, passionnée de dessin, s'indigne de l'*« indifférence ambiante »* ; une autre avouera a u s s i t ô t rêver *« d'une grande maison avec un mari et beaucoup de fric »*. Même le militantisme pur et dur a du vague à l'âme, puisque le leader local de la Jeunesse communiste se contente d'annoncer : *« Ceux qui sont avec nous boivent moins, font moins de conneries. »*

« Les réalisateurs ont pris en compte tous les milieux sociaux », explique Maurice Chauvet, directeur municipal des affaires culturelles. Ils n'ont pas trouvé un seul jeune qui travaille et soit content de son activité. Ce qui est d'autant plus frappant à Corbeil, où mille cinq cents demandeurs d'emploi ont moins de vingt-quatre ans. P o u r t a n t, insiste-t-il, ce qu'on retient du film, c'est tout de même un certain optimisme et une volonté de communication.

Ah !... Elle est belle la jeunesse d'aujourd'hui a été diffusé lors de la récente foire de Corbeil et le sera prochainement dans les différents équipements de quartiers. On peut lui reprocher une construction par trop imprécise autour de thèmes et de personnages relevant parfois du cliché. *« Mais,* précise Maurice Chauvet, *l'important pour nous, c'est que ce film fait beaucoup discuter. »* Mieux : on prête à plusieurs groupes de jeunes l'intention de suivre cet exemple cinématographique, afin de se montrer tels qu'ils se voient. Après tout, ils ne sont pas les plus mal placés.

STÉPHANE BUGAT.

A LA CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

Un mois de films québécois

La Cinémathèque française a inauguré, le 15 septembre, en collaboration avec son homologue du Québec, un mois de cinéma québécois, qui, jusqu'au 15 octobre, verra la présentation à Chaillot et au Centre Georges-Pompidou de quelque quatre-vingts films, une histoire miniature riche de sens, mais un peu triste à inventorier quand on songe à la situation actuelle sur les rives du Saint-Laurent.

« Enfant de la révolution tranquille des années 60, écrit André Paquet dans un texte d'introduction, *le cinéma du Québec porte en lui les contradictions d'une société qu'il aura contribué à transformer. »*

Que reste-t-il en 1980 de ce cinéma porte-parole d'une société, né dans l'enthousiasme ? Il faut voir absolument les témoignages d'avant le nouveau Québec, ces documentaires de la fin des années 50 et du début des années 60, réalisés souvent en équipe par Claude Jutra, Michel Brault, Gilles Groulx, Claude Fournier, les débuts de Pierre Perrault *(la Traverse d'hiver à l'île aux coudres,* 1959) et Arthur Lamothe *(les Bûcherons de la Manouane,* 1962). Mil neuf cent soixante-deux, c'est la présentation simultanée, au Festival de Montréal des deux premiers longs métrages du nouveau cinéma québécois, *A tout prendre*, de Claude Jutra, et *Pour la suite du monde*, de Michel Brault et Pierre Perrault ; en 1963, *le Chat dans le sac*, de Gilles Groulx. En 1968-1970, avec un retard de deux ans dû à la censure du délégué général de l'Office national du film (O.N.F.) de l'époque, Sydney Newman, c'est le monumental *On est au coton*, de Denys Arcand : le film le plus radical, le plus politisé, qu'on ait tourné au Québec et en Amérique du Nord sur l'exploitation de la classe ouvrière. Des années 70, années de crise, on détachera en 1974 un des plus beaux fleurons du jeune cinéma québécois, *Bar salon*, d'André Forcier. Tous ces films sont inclus dans la rétrospective.

André Paquet assistait le lundi 15 septembre, avec diverses personnalités du Québec, à la première d'un film de Jean-Guy Noël, *Contrecœur*, sorte de voyage à trois à travers une terre battue par la neige et le vent : on attend l'éclosion du printemps, mais la mort demeure omniprésente. Film symbole d'une cinématographie et d'un pays qui veulent croire à l'avenir malgré l'angoisse du présent : *« La SDICC* (Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne), *fondée en 1968 par le pouvoir fédéral,* explique André Paquet, *a voulu parachuter une industrie sans tenir compte du cinéma qui se fait. L'Institut québécois du cinéma, né dix ans plus tard, a essayé de maintenir un juste milieu entre courts et longs métrages, documentaires, fictions, films pédagogiques. Nous n'avons toujours pas un réseau de salles où montrer nos grands films. Or nos films de fiction ne peuvent pas entrer en compétition avec les films d'autres pays, on ne les sort pas à Montréal, ou à la sauvette. Le cinéma américain occupe presque tous les écrans aux dépens des autres cinémas : nous ne serons jamais compétitifs avec les Américains ; le cinéma américain, ce sont les Américains qui le font. Avec les « tax »* shelters *», l'évasion fiscale, encouragée par le pouvoir, ça devient tragique. Nous croyons quand même à l'avenir. Il y a l'Institut du cinéma, il reste l'O.N.F., avec toutes ses contradictions. »*

De cette prise de conscience témoignent deux films récents : *l'Hiver bleu* (1979), d'André Blanchard, un film de jeune primé au dernier Festival de Mannheim, et *les Gens d'Abitibi* (1980), de Pierre Perrault, un film de « vieux » visionnaire : un pays existe, avec sa culture, sa sensibilité particulière, qu'on ne peut effacer de la carte d'une pichenette.

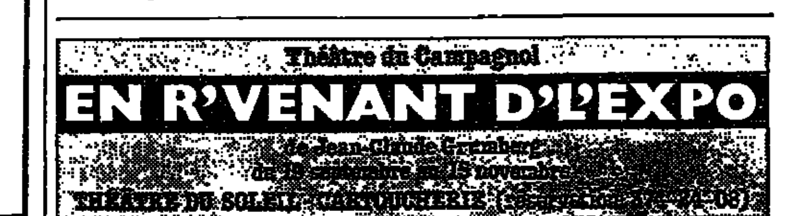
LOUIS MARCORELLES.

Le nombre des spectateurs a doublé le lundi

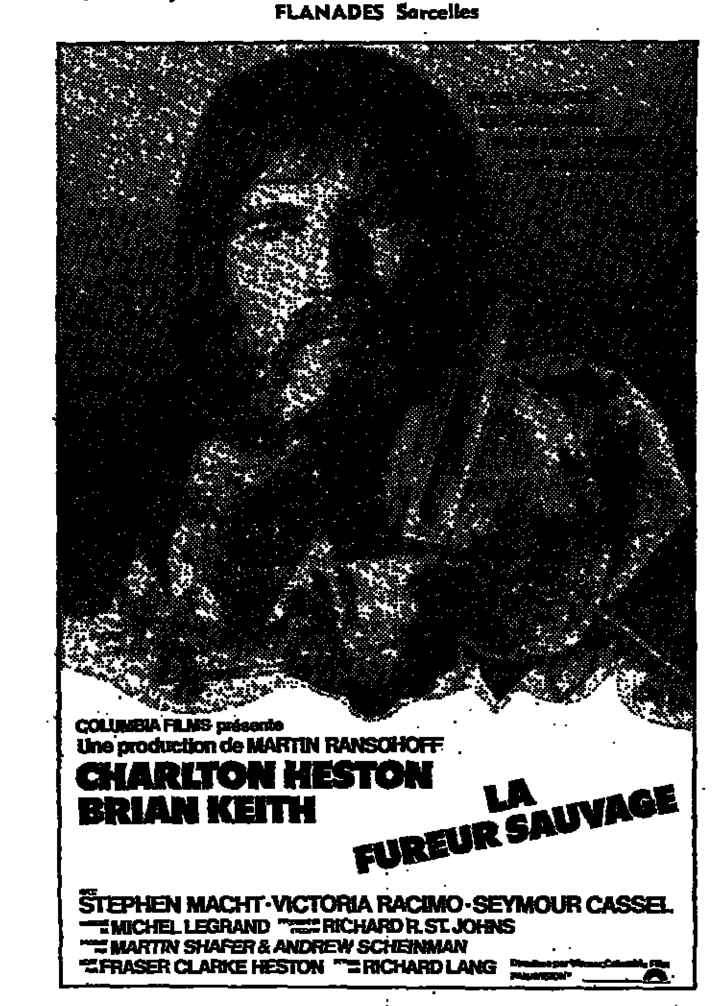
Le nombre des spectateurs dans les salles de cinéma a doublé le lundi depuis la mise en application des nouveaux tarifs, le 1er septembre, indique dans un communiqué le ministère de la culture et de la communication.

« L'augmentation hebdomadaire très nette de la fréquentation, est-il précisé, se répercute pour moitié sur tous les autres jours de la semaine et ne bénéficie pas seulement aux quelques films importants, mais à l'ensemble des films. La moyenne des résultats est supérieure de près de 20 % à celle des semaines correspondantes de 1979. »





ARTS ET SPECTACLES



MUSIQUE

LE DEUXIÈME FESTIVAL BERLIOZ A LYON

Populaire, jamais banal

(Suite de la première page.)

Lorsqu'on sait que Berlioz a déclaré plus d'une fois que la musique n'est pas faite pour tout le monde, on peut s'étonner de cette préoccupation qu'il montrera tout au long de sa vie de créer des œuvres populaires. En réalité, il voulait seulement affirmer que le goût du plus grand nombre n'est pas le seul critère pour juger de la valeur d'une œuvre d'art — et c'est cette crainte de l'étouffement de l'individu par la masse qui le tiendra toujours éloigné du socialisme naissant. — mais, d'autre part, il se réjouissait de ce que les valses de Strauss avec leurs rythmes neufs et capricieux soient devenues populaires, car c'était là le *signe d'un progrès dans la sensibilité* du public le moins averti.

Un authentique démocrate

Le succès durable de *la Marseillaise* avait sans doute également du prix à ses yeux, car, lorsqu'on se donne *la peine d'examiner l'hymne de Rouget de l'Isle, on y observe non seulement une parfaite adéquation entre le texte et les impressions mélodiques, mais encore une liberté si tranquillement prise avec les règles de l'écriture musicale (absence de symétrie entre les phrases et de structure harmonique traditionnelle, conclusion dépourvue de cadence) qu'on serait tenté d'en attribuer la paternité à Berlioz *lui-même*. *C'était donc* la confirmation qu'une inspiration originale, jetée sur le papier par un amateur, sans égard pour *les règles* de l'école, mais seulement pour le sens du texte, pouvait trouver dans le cœur de chaque homme, même au-delà des frontières, des résonances plus profondes que tous les airs à la mode dont la vogue est éphémère et qui, à l'inverse, sont souvent *composés « selon les règles »*.

Face au cynisme tranquille des fabricants d'opéras-comiques, qui faisaient à cette époque les beaux soirs du théâtre lyrique, cette conception *révolutionnaire* — le meilleur pour le plus grand nombre dans la limite de ce qui lui est accessible — *devrait suffire à affirmer que Berlioz* était un authentique démocrate. Cela permettra peut-être de mettre à sa juste place son culte pour Napoléon, qu'il partageait d'ailleurs avec presque tous les hommes de sa génération et qui lui inspirera sa cantate *le 5 Mai ou la Mort de l'Empereur*, puis, après la *grande confusion* de la révolution de 1848, son attachement à Napoléon III, en qui il a cru voir, à ses débuts, le protecteur des arts tant attendu. *L'Impériale*, cantate pour deux chœurs, lui sera dédiée et, avec le recul de l'histoire, on peut juger que l'hommage était disproportionné.

Composée pour l'inauguration de la colonne de la place de la Bastille, *la Symphonie funèbre et triomphale* nous semblera avoir épousé une cause plus juste, mais peut-être n'est-ce là qu'une façon étroite de considérer ces grandes fresques chorales, un peu comme si l'on voulait prendre au pied de la lettre les paroles dont Berlioz a dû se contenter. Lui, qui n'était patriote qu'avec beaucoup de réserve, ne voulait croire ni à Dieu ni à Diable et haïssait *la folie meurtrière* des *guerres*, quoiqu'il ait, à l'occasion, chanté la patrie, invoqué Dieu et célébré les armes, voyait avant tout *les résonances* musicales que renfermait son sujet, exactement comme s'il s'était agi d'une simple chanson à boire. Sa sincérité d'artiste, il la mettait dans le choix des moyens qu'il utilisait, dans la justesse de l'expression, dans cette haine du banal qui l'habitait, *dans des circonstances où on ne lui* en demandait pas tant puisqu'il lui fallait être compris par tout le monde. *La présence de M. Jean-Philippe* Lecat pour cette soirée d'inauguration pouvait ajouter à l'ambiguïté déjà certaine de ces pages, mais, en inversant le mot de Satie à propos de Ravel, on pourrait dire que la musique de Berlioz refuse la Légion d'honneur, même si le compositeur *l'a acceptée. C'est peut-être* pour cela que son arrangement de *la Marseillaise* n'est toujours pas devenu la version officielle.

GÉRARD CONDÉ.

★ Signalons que la revue *Silex* consacre son dernier numéro à Berlioz. (*Silex*, B.P. 812, 38035 Grenoble Cedex, 35 F).

AU SALON DE LA MUSIQUE

Beaucoup d'instruments et un peu de rêve

On a vendu en France, l'an passé, 2 750 000 flûtes, ce qui représente de loin le record des instruments de musique toutes catégories ; ensuite viennent les harmonicas (550 000), les guitares (209 000), les orgues (68 000 dont 44 000 petits instruments électroniques) et les pianos (28 000) précédant les accordéons (21 000). Ces statistiques — qui ne tiennent pas compte des cuivres, des cordes et des percussions — données au septième Salon de la musique, qui s'est achevé jeudi 18 septembre au parc floral de Vincennes, indiquent assez l'importance du marché français, dont le chiffre d'affaires s'élève à 1 200 millions de francs, constitué sans doute à 85 ou 90 % par des importations (un rapport officiel s'arrête cependant au chiffre de 75 %).

M. Maurice Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat, a annoncé, à l'occasion du Salon, que cette situation allait changer, « en affirmant la détermination du gouvernement d'entreprendre une politique d'ensemble propre à relancer la facture instrumentale française », *mais il y a longtemps que de telles promesses sont faites dans divers ministères, et l'emprise étrangère tend plutôt à augmenter.*

Le Salon de la musique, qui réunissait cette année une centaine d'exposants représentant plus de quatre cent cinquante marques, s'adresse surtout aux professionnels, revendeurs et musiciens, mais il est ouvert pendant deux jours à un public nombreux et très jeune en général. C'est une foire bruyante où les rythmes lourds et monotones du disco, amplifiés par de puissants matériels, rendent difficile la comparaison entre les nombreux pianos (trente et une marques) sur lesquels, cependant s'acharnent les virtuoses de tous degrés qui guettent l'admiration des passants et se défoulent plus qu'ils n'étudient vraiment un prochain achat. Les expositions de cuivres étincellent en silence, mais on tape sur tout ce qui résonne : les xylophones éducatifs, les tablas indiens, les cymbales, les orgues électroniques, qui, du moins, se défendent des amateurs par leurs boutons mystérieux.

C'est sans doute actuellement l'orgue électronique qui fait la plus forte percée sur le front de la facture instrumentale, grâce aux perfectionnements continuels dus au développement rapide des microprocesseurs. La progression des ventes serait de l'ordre de 25 % par an, et la présence de l'orgue au Salon (de 1 650 F à 7 920 F) est obsédante avec une quarantaine de marques représentées, comme celles des matériels de sonorisation qui occupent d'énormes espaces avec leurs tables compliquées et leurs gueules béantes prêtes à vous avaler.

On n'oubliera pas non plus les chambres de démonstration lumineuse pour cabaret et ambiance psychédélique, où vous pouvez acheter un laser pour 23 000 F ou un lustre rotatif de trente lampes pour 9 935 F. Et quand, étourdi par tant de bruit et de feux d'artifice, on sort en se demandant quels sont les rapports de la musique avec ces gigantesques moyens de production, on s'arrête tout attendri auprès d'un stand où un petit synthétiseur de poche anglais vous propose de jouer avec un stylet, sans amplification, tour à tour de la trompette, de la clarinette, du violon, du trombone, du basson, de la flûte ou de l'orgue, avec des effets de vibrato, de crescendo, de « wha wha », presque sans savoir vos notes, comme la démonstratrice qui récite sans effort la Rhapsodie in blue, la Toccata en ré mineur ou Au clair de la lune. Allons, il est encore permis de rêver au Salon de la musique !

J. L.

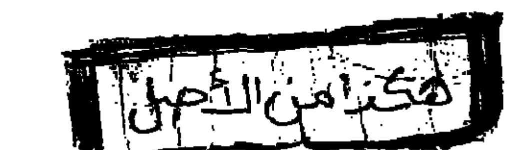
PETITES NOUVELLES

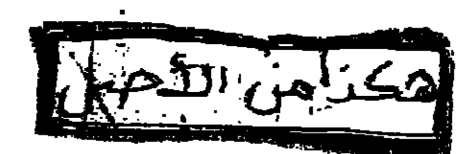
■ Le quintette Nielsen et le quintette Chalumeau se sont partagé le deuxième prix du concours d'exécution musicale de Munich, le 14 septembre. Il n'y a pas eu de premier prix.

■ Le pianiste argentin Miguel-Angel Estrella jouera en public, pour la première fois depuis sa libération, le 19 octobre, au cours d'un gala organisé par le Club des droits socialistes de l'homme, en hommage aux « folles de la place de Mai » de Buenos-Aires. Julien Clerc, Alain Souchon, le Cuarteto Cedron et d'autres artistes participeront également à cette soirée, qui aura lieu au Palais des congrès (salle bleue), de 20 heures à 24 heures.

■ L'Association tiers-monde, de Saint-Gilles (Ille-et-Vilaine), organise une « fête de la solidarité » le 21 septembre, avec la participation de Mouloudji et du groupe chilien Illapu.







SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. : la Femme sans ombre.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : la Commère ; le Jeu de l'amour et du hasard.
TEP (797-96-06), 20 h. : Films (Ma vache et moi ; les Petites Fugues).
Centre Georges-Pompidou, 18 h. : Cinéma (Le Québec est au monde, de H. Mignault) ; 20 h. 30 : Hommage à Gertrude Stein (débats).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : l'Homme couché; 22 h. : R. Desnos.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Astelle-Théâtre du XIXe (202-34-31), 20 h. 30 : les Bonnes.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : les Exploits d'Arlequin.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : Madame est sortie.
Comédie-Italienne (321-22-22), 21 h. : la Locandiera.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Essaïon (278-46-42), I, 20 h. 30 : Histoires vraies. — II, 20 h. 30 : la Princesse de Babylone ; 22 h. : Flagrants délires.
Forum des Halles, 20 h. 30 : Adolf chez soi.
Hébertot (387-23-23), 20 h. 30 : les Bons Bourgeois.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Haute surveillance ; 20 h. 30 : Rude journée en perspective ; 22 h. 15 : Molly Bloom. — Théâtre rouge, 18 h. 15 : Idée fixe ; 20 h. 30 : la Double Inconstance ; 22 h. 15 : Ficelles. — III, 18 h. 15 : Parlons français.
Marigny (225-20-74), I, 21 h. : l'Azalée. — II, 21 h. : la Bonne Soupe.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles. — Petite salle, 20 h. 30 : Exercices de style ; 22 h. : Triboulet existe.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Poche-Montparnasse (548-92-97), 21 h. : le Premier.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Rosmerholm. — II, 20 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Studio d'En-Face (238-16-78), 21 h. : la Traversée.
Terrain-Vague, place des Grès (557-45-17), 20 h. 30 : Thyeste.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. : Fish out of water ; 21 h. : Paris... Paris (les Jumelles).

Vendredi 19 septembre

Théâtre-en-Rond (387-88-14), 19 h. : l'Incroyable et Triste Histoire du général Penaxola et de l'exilé Mateluna ; 20 h. 30 : Huis clos.
Théâtre Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : l'Aide-Mémoire.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Du canard au sang pour Mylord.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 15 : la Voix humaine ; 21 h. 15 : la Collection ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana.
Blancs-Manteaux (887-15-70), 20 h. 15 : Areuh = MC 2; 21 h. 30 : G. Cuvier ; 22 h. 30 : Et vous trouvez ça drôle ? — II, 20 h. 15 : D. Harcozog.
Bistrot Beaubourg (271-33-17), 19 h. 15 : Vignol's Band Rock ; 20 h. 30 : Génération Hollywood ; 21 h. 45 : Naphtaline ou la faim des mythes.
Café d'Edgar (320-75-11), I, 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois; 21 h. 30 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 15 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : la Transatlantide ; 22 h. 30 : le Bastringue.
Cafessaïon (278-46-42), 22 h. : Jacques Charby.
Le Clown (555-00-44), 22 h. 30 : Caf' Conc'.
Le Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : Abadoche ; 21 h. 30 : J. Rigaux ; 22 h. 30 : J. Debronckart; 23 h. 30 : Carnival Jazz Quartet.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : Ma chère Sophie ; 23 h. : Bagdad Connection.
Cour des Miracles (548-85-60), 21 h. 30 : la Matiouette ; 22 h. 50 : Essayez donc nos pédalos.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : M. Boubin, M. Fanon.
L'Ecume (532-71-16), 20 h. 30 : F. de Torrente ; 22 h. : B. Cocagnac.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le Président.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Rufus ; 22 h. : V... comme Vian.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd. — II, 20 h. 45 : Si la concierge savait ; 21 h. 45 : Suzanne, ouvre-moi.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.
Splendid (887-33-88), 21 h. : Elle voit des nains partout.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : A. Aurenche ; 22 h. 30 : J.-L. Debattice.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cabaret chaud ; 21 h. 30 : Ma vie est un navet ; 22 h. 30 : Refrains.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (320-39-69), 20 h. 30 : Parle à mes oreilles, mes pieds sont en vacances ; 21 h. 30 : Bonjour les monstres.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Quand les ânes voteront.

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens (296-60-24), 20 h. 30 : Ta bouche.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : Viva Mexico.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Julos Beaucarne.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Cl. Besson.
Galerie 55 (326-63-51), 21 h. : Requiem.
Lucernaire (544-57-34), 21 h. : Michel Demetriades.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Gilles Vigneault.
Théâtre de la Porte-Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 45 : Harlem Swing.

La danse

Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : le Four solaire (l'Antre temps). (Voir Festival d'automne)

XVe Festival estival de Paris

(633-61-77)
Station Auber R.E.R., 16 h. 30 : Swing Limited Corporation, jazz.
Salle Gaveau, 18 h. 30 : Gorjan Trio, A. Nobel (Beethoven).

Festival d'art, Montmartre

(387-65-32)
La Maison-Verte, 20 h. 30 : Je, François Villon.
Théâtre des Jeunes de la Butte, 20 h. 30 : Mime Cotillard.

Festival de musique de chambre de Paris

Eglise des Billettes, 21 h. : Ensemble Ars Antiqua de Paris (trouvères et troubadours, Shakespeare et la musique élisabéthaine).

Festival d'automne

(296-12-27)
DANSE
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : New York City Ballet.



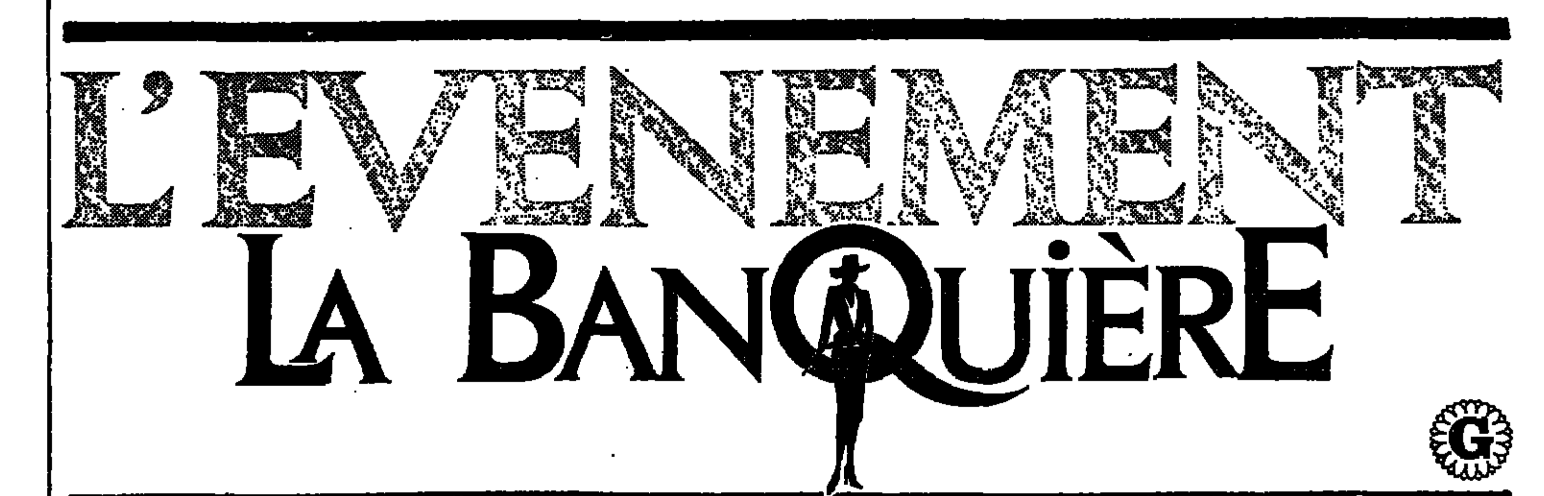
MERCREDI







ACTUELLEMENT



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 15 h., Le patrimoine cinématographique français : le Bonheur, de M. L'Herbier ; 19 h., Cinémathèque québécoise : le Chat dans le sac, de G. Groulx ; 21 h. : l'Amant de poche, de B. Queysanne.

Beaubourg (278-35-57), 15 h., Cinémathèque québécoise : A tout prendre, de C. Jutra ; 17 h. : L'aventure est au fond de la mer, de H. Hass ; 19 h., Le patrimoine cinématographique français : Angèle, de M. Pagnol.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : Broadway, 16e (527-41-16).
AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount-City, 8e (562-45-76).
ANTHRACITE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Denfert, 14e (354-00-11).
ATLANTIC CITY (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA BANQUIERE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE BAR DU TELEPHONE (Fr.) (*) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
BIENVENUE Mr CHANCE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
BRONCO BILLY (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Convention-Saint-Charles, 15e (575-33-00) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).
CALIGULA (It.-ang., v. ang.) (**) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Lumière, 9e (246-49-07) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
CAN'T STOP THE MUSIC (A., v.o.) : Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; v.f. : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE CHAINON MANQUANT (Fr.-belge) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; J., S., L. : Haussmann, 9e (770-47-55).
CHAPITRE II (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (I., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
LE CŒUR A L'ENVERS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE COMMANDO DE SA MAJESTE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).
CONTES PERVERS (Fr.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES DOIGTS DU DIABLE (A., v.f.) (*) : Paramount-Orléans, 14e (540-45-91).
DON GIOVANNI (Fr.-It.) (v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
ENQUETE SUR UNE PASSION (Ang., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
EXTERIEUR NUIT (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA FEMME INTEGRALE (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34), mer., ven., dim., mar.
GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
FAME (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES GUERRIERS DE LA NUIT (A., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
HEROS OU SALOPARDS (Austr., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LOULOU (Fr.) (*) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
MAIS QU'EST-CE QUE J'AI FAIT AU BON DIEU... ? (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
LA MALEDICTION DE LA VALLEE DES ROIS (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MANHATTAN (A., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
MON ONCLE D'AMÉRIQUE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LES MONSTRES DE LA MER (A., X, v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Miramar, 14e (320-89-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43).
NIMITZ, RETOUR VERS L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
PASTORALE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
LA PETITE SIRENE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Ternes, 17e (380-10-41).
PILE OU FACE (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE PRÉ (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60).
RETOUR A MARSEILLE (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES SOUS-DOUES (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
THIRD WORLD (Prisonnier de la rue) (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE TONNERRE ROUGE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
UN ESCARGOT DANS LA TETE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 heures (sauf sam., dim.).
UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES VAMPIRES DE SALEM (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Haussmann, 9e (770-47-55).

LES FILMS NOUVEAUX

AINAMA, SALSA POUR GOLDMAN, film français de Frank Cassenti : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).
LE DERNIER METRO, film français de François Truffaut : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
SIMON, film américain de Marshall Brickman (v.o.) : Movies-Ciné, 1er (236-71-72) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
FUREUR SAUVAGE, film américain de R. Lang (v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

Les grandes reprises

LES AVENTURES DU CAPITAINE BLOOD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
BARRY LYNDON (Ang., v. o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), Calypso, 17e (380-30-11).
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Forum-Cinéma, 1er (297-53-74).
CHINATOWN (A., v. o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES DAMNES (It., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LE DECAMERON (I., v. o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LA DERNIERE FEMME (Ital., v.o.), v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70). Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DERSOU OUZALA (Sov., v. o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), vend., sam., dim. 20 heures.
LES DIX COMMANDEMENTS (A. v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70). Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Cambronne, 15e (734-42-96). Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES ENFANTS DU CAPITAINE GRANT (A. v. f.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Royale, 8e (265-82-66). Fauvette, 13e (331-56-86), Napoléon, 17e (380-41-46).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LE GUEPARD (It., v. o.) : La Clef, 5e, (337-90-90), U.G.C. Marbeuf, 8e 225-18-45), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
HAIR (A., v. o.) : Palais des Arts, 3e, (276-62-98).
HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).
L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS (A., v. o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
HUIT ET DEMI (It., v. o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37), A. Bazin, 13e (337-74-39).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v. o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29), v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v. o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE JOURNAL D'UNE FEMME DE CHAMBRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), Parnassiens, 4e (329-83-11).
JULES ET JIM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; George-V, 8e (562-41-46).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LOULOU (Pabst) : Marais, 4e (278-47-86).
LA MARGE (Fr.) (**) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE MESSAGER (Ang., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
MORT A VENISE (Ang., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v. o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LA NUIT DES FORAINS (Suède, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LES OISEAUX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
PAPA D'UN JOUR (A.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE PARRAIN I et II (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).
RUE DE LA HONTE (Jap., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SCARFACE (A., v.o.) : Movies-Les Halles, 1er (236-71-72) ; St-Germain-Huchette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
TAXI DRIVER (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE TIGRE DU BENGALE (A.). LE TOMBEAU INDOU (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), en alternance.
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : Cinoche-St-Germain, 6e (633-10-82).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Cinoche-St-Germain, 6e (633-10-82).
UNE NUIT A CASABLANCA (A. v.o.) : Studio-Logos, 5e (354-26-42).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
YANKS (A., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 19 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 Les Inconnus.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Série : Frédéric.
20 h Journal.
20 h 30 Au théâtre ce soir : « Divorçons ».
De V. Sardou et E. de Najac, mise en scène R. Manuel, réal. P. Sabbagh. Avec Amarande, C. Alers.
22 h 5 Opéra première : La femme sans ombre.
De R. Strauss.
Une introduction à l'opéra de Richard Strauss présentée par Charlotte Rampling et Jean-Michel Jarre, mais la retransmission de l'œuvre aura lieu seulement le 24 octobre.
22 h 5 Sports : Cyclisme.
Le Tour de l'avenir (résumé).
23 h 15 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Jean Chalosse.
D'après le roman de R. Boussinot, réal. G. Vergez. Avec R. Outin, F. Maisongrosse, S. Dabadie...
Premier épisode d'un téléfilm adapté du roman de Roger Boussinot : reconstitution des grandes transhumances dans les Pyrénées... quand les bergers ne parlaient que le patois.
21 h 35 Magazine : Apostrophes.
De B. Pivot.
Avec MM. J.M.G. Le Clézio (*Désert* et *Trois Villes saintes*) et J.L. Borges (*Préfaces ; Essai d'autobiographie*).
22 h 45 Journal.
22 h 50 Ciné-club (cycle comédies musicales américaines) : « Pique-nique en pyjama ».
Film américain de S. Donen (1957), avec D. Day, J. Raitt, C. Haney, E. Foy Jr, R. Shaw, B. Nichols, T. Pellsh.
Les ouvrières d'une fabrique de pyjamas réclament une augmentation. Un représentant des patrons s'éprend de la déléguée du personnel, qui fait passer la conscience de classe avant les sentiments.
Marivaudage sur fond de revendications sociales. Lutte syndicale et meetings en chansons et en ballets. Amusant et sophistiqué.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Contes du folklore japonais : le Serpent à huit têtes ; Des livres pour nous : les Comptines.
18 h 55 Scènes de la vie de province : De Venise en Alençon.
Une émission de C. Sylvain, réal. C. Baumann.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : La galère de Giens.
Une émission de J.-M. Cavada et M. Thoulouse. Images sous-marines : C. Petron ; Commentaires : S. Paoli.
Depuis neuf ans, une équipe de plongeurs fouille la galère de Giens selon des techniques d'archéologie terrestre adaptées au milieu sous-marin. Cette épave romaine de la madrague de Giens prend place parmi les plus intéressantes épaves antiques fouillées en Méditerranée. Les moyens financiers qui y sont consacrés sont très importants, et reste posée la question restée sans réponse, de savoir s'il faut remonter le navire en surface, au risque de le voir retomber en poussière hors de l'eau.
21 h 30 Documentaire : J.A.D.E.
Jadis, aujourd'hui, demain : la civilisation du châtaignier. Une émission de R. Darbon et M. Lesort.
Introduit par les Génois en Corse, le châtaignier a tenu pendant des siècles une place prépondérante dans la vie des habitants. La dépopulation due à la guerre de 1940, puis les migrations ont provoqué l'abandon des châtaigneraies. Peut-on aujourd'hui relancer cette culture en Corse, alors que l'île s'est dépeuplée et qu'elle est privée de ses forces vives ?
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE - CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Le théâtre Chichois », de M. Chevit.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Le voyage des protéines.
20 h., Emission médicale : L'inné et l'acquis (en liaison avec TF 1).
21 h. 30, Black and blue : Festival d'été.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 20, Concert final du concours de musique A.R.D. (émis de Baden).
22 h. 15, Les Nuits d'été : Musique douce (Vivaldi, Boccherini, Schubert) ; 23 h. 5, Vieilles cires : Vaclav Talich et l'Orchestre philharmonique tchèque (Dvorak, Smetana) ; 0 h. 5, Grandes œuvres, grands interprètes (Kodaly, Fauré, Prokofiev, Britten et Offenbach).

Samedi 20 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 Cuisine légère.
Les poires au gratin d'amandes.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
1. h 50 Au plaisir du samedi.
Snoopy ; 14 h. 30, Feuilleton : « La famille Boussardel » (rediff.) ; 15 h. 20, Plume d'élan ; 15 h. 30, Le magazine de l'aventure ; 16 h. 10, Maya l'abeille ; 16 h. 35, Temps X ; 17 h. 25, L'homme qui valait 3 milliards.
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 45 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Série : Frédéric.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Magie internationale 1979.
21 h 35 Série : Starsky et Hutch.
Quel métier !
22 h 25 Sports : Cyclisme.
Tour de l'avenir.
22 h 35 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Gratin et salade de pâtes.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Des animaux et des hommes.
La genette.
14 h 25 Les jeux du stade.
17 h 20 Récré A 2.
Pinocchio : La caverne d'Abracadabra.
18 h 5 Chorus.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Les dossiers éclatés : Le Canne.
De P. Desgraupes. Réal. J.-P. Gallo. Avec P. Léotard, S. Orcier, J.-P. Klein...
Deux crimes, deux assassins, deux passions : inspirés d'événements réels, une intrigue policière imaginée par Pierre Desgraupes.
22 h Variétés : Suivez Lecoq.
23 h 5 Document : Les carnets de l'aventure.
La Montagne de la désolation.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
La Flèche noire ; A vos marques.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 « Raboliot ».
Réalisation J.-M. Coldefy, d'après le roman de M. Genevoix. Avec P. Rousseau, etc.
Jean-Louis Bory avait signé l'adaptation de cette histoire d'un braconnier solognot.
22 h Journal.
22 h 20 Ciné-regards : le Festival de Venise.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, *Matinales.*
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Les sondages.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches avec...
11 h. 2, La musique prend la parole : Les concertos pour piano de Rachmaninov (Concerto n° 3).
12 h. 5, Le pont des Arts.
14 h., Sons : Paris sur rue.
14 h. 5, Japon : Une journée au monastère de Hasedera.
16 h. 20, Livre d'or.
17 h. 30, Les lundis de l'histoire : L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes.
19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
20 h., Carte blanche : « Anne et les trois orfèvres », de M. Marc. Avec : J. Magre, A. Dussollier, C. Alers, etc.
21 h. 30, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib. avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 2, Œuvres de : Marcabru, Machaut, Bartok, Dufay, Busnois, Stravinski, Binchois, Janacek et anonyme ; 8 h. 35, Kiosque ; 9 h. 30, Révolution dans l'art lyrique (Palestrina et Peri) ; 10 h. 30, Musique en dérision (Ohlon et Parmegiani).
11 h. 30, Concert : « Concerto pour piano et orchestre n° 24 en ut mineur » (Mozart) ; « Symphonie n° 3 en ré mineur » (Brückner), par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. P. Berglund, avec P. Reach, piano ; 13 h. 5, Jazz.
14 h., Les révolutions anticipées du XX[e] siècle : Œuvres d'Henry, Schaeffer, Ives, Cage, Showning, Stockhausen, Varèse, Russolo, Bério ; 16 h. 30, Révolution dans l'art lyrique : extraits de « Rinaldo », de Haendel, et extraits de « Alceste », de Glück.
17 h. 30, Concert : « Trois nocturnes », de Debussy, « Musique d'hiver », de Jolas, « Symphonie d'instruments à vent », de Stravinski, « Cinq pièces », de Schoenberg, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy ; 19 h 5, Kiosque (en duplex avec Lyon) ; 20 h., Avant-concert.
20 h. 30, Festival Berlioz (en direct de l'auditorium Ravel à Lyon) : « les Troyens » (deuxième partie : les Troyens à Carthage), par l'Orchestre de Lyon, dir. S. Baudo, les Chœurs du Festival, dir. J. Grimbert, B. Tétu, les Chœurs de l'Opéra de Lyon, dir. D. Debart, avec M. Zimmermann, N. Ihara, M. Jaclin, S. Unruh, B. Brewer, L. Pezzino.
0 h. 5, Les Nuits d'été : la musique et les images par G. Pérec (Strauss, Mahler, Boccherini, Brahms, Verdi, Tchaïkovski, Schumann, Schoenberg, Schubert).

Dimanche 21 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en la paroisse d'Anet (Eure). Prédicateur : P. Bernard Bro.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
D'E. Ruggieri et R. Grumbach.
15 h 30 Tiercé à Longchamp.
15 h 40 Série :
16 h 30 Sports première.
18 h 15 Document : La bataille d'Angleterre.
19 h 25 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : « Un homme libre ».
Film français de R. Muller (1972), avec G. Bécaud, O. Georges-Picot, P. Huntington, S. Bunoust-Roquère, C. Joano.
Un architecte quadragénaire, au faîte de la réussite, se trouve obligé de divorcer. Il cherche à retrouver l'amour et se trouve aux prises avec sa fille adolescente.
Histoire intimiste et psychologique plus ou moins inspirée par la vie privée de Gilbert Bécaud qui se montre ici — sans chanter — un comédien sensible.
22 h Concert.
Symphonie n° 41, de Mozart, par l'Orchestre national de France, dir. Lorin Maazel.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 30 Follow me.
11 h 45 Journée en direct d'Alsace.
(Et à 14 h. 10 et 23 h. 10.)
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Shérif, fais-moi peur.
La chanson de Daisy.
15 h 35 Feuilleton : César Birotteau.
D'H. de Balzac. Mise en scène R. Lucot. Avec A. Perjac, M. Trevières, D. Jemma, S. Moreau... (Rediffusion.)
18 h Course autour du monde.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : l'Embrumé.
D'H. Viard et B. Zacharias. Réal. J. Dayan. Avec P. Bouchitey, M. Ribowska, F. Chaumette, J. Topart...
Hamlet version 1980. François Chaumette en beau-père odieux, un parmi les autres : tous les comédiens ont fait ici du beau travail.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h Jeu : Tous contre trois.
Guérande.
17 h Prélude à l'après-midi.
Concert donné au château de Cadillac par l'Ensemble de musique de chambre d'Aquitaine *Sixième*.
Quatuor, de Haydn, *Sinfonia à quatre parties obligées*, de Beck, *Trio pour violon, violoncelle et piano*, de Boieldieu.
17 h 50 Théâtre de toujours : la Double inconstance.
Comédie de Marivaux. Réalisation M. Bluwal. Avec C. Brasseur, J.-P. Cassel, E. Dandry, D. Lebrun, J. Magre, J. Obé, P. Vernier (rediffusion).
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Les fêtes de juillet à Tahiti ; l'artisanat en Martinique.
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 Jeu : Télétests.
Une émission proposée par Jean Frapat et présentée par Claude Villers.
Quatre épreuves pour des couples de téléphiles : *Le rire qui s'use*, en hommage à Tex Avery ; *l'Image en silence*, *le Plan manquant*, et *Question de montage*.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : le professeur Debray-Ritzen.
22 h 40 Cinéma de minuit (cycle J. Gabin) : « Paris-béguin ».
Film français d'A. Genina (1931), avec J. Marnac, J. Gabin, J. Max, O. Lamy, P. Finaly, S. Fabre, R. Berendt, Fernandel (N.).
Une vedette de music-hall s'éprend d'un cambrioleur qui s'est introduit, une nuit, dans sa villa. Elle lui fournit un alibi lorsqu'il est accusé d'un meurtre, commis par des hommes de sa bande.
Sur un scénario de Francis Carco, l'opposition de l'univers factice du théâtre et du « milieu ». Gabin, en mauvais garçon touché par l'amour tient un personnage annonçant Pépé-le-Moko.

FRANCE - CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La Grande Loge de France.
10 h., Messe au monastère des Annonciades, à Thiais.
11 h., Regards sur la musique.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 40, Récital d'orgue : B. Foccroule (Jolas, Boucourechliev, Lejet, De Macque, Darasse).
14 h. Sons : Paris sur rues.
14 h. 5, Electre, de Sophocle, lu par S. Monfort.
15 h. 35, Musique enregistrée.
16 h. 5, Musiciens français contemporains : H. Barraud.
17 h. 30, Rencontre avec... P. Debray-Ritzen.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., La Comédie-Française présente : « Les Séquestrés d'Altona », de J.-P. Sartre. Réal. G. Gravier, avec G. Descrières, F. Chaumette.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 2, Œuvres de : Bach, Messiaen, de Lassus, des Prés ; 8 h. 30, Musique religieuse traditionnelle ; 9 h. 30, Révolution dans l'art lyrique (Rossini, Wagner).
11 h. 30, Concert : « Messe du couronnement », de Mozart ; « Messe », de Renaud Gagneux, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, dir. J. Poole, avec S. Boulin et B. Hendricks, sopranos, C. Wirz, alto, N. Jenkins, ténor, C. Méloni, basse ; 13 h. 5, Jazz.
14 h., Grands interprètes : le renouveau du Lied après la seconde guerre mondiale (Mozart, Schumann, Blangini) ; 16 h. 30, Révolution dans l'art lyrique (Debussy, Boulez).
17 h. 30, Concert : « Simple Symphonie » (Britten), « Concerto pour violon et orchestre en ut majeur » (Haydn), « Sérénade pour orchestre à cordes en ut majeur » (Tchaïkovski), par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. et violon : E. Krivine ; 20 h., Avant-concert.
20 h. 30, Concert de clôture du trente-troisième Festival de musique de Besançon (en direct du théâtre) : « Le Freischütz », ouverture (Weber) ; « Symphonie n° 9 en ut majeur » (Schubert) ; « Concerto pour violon et orchestre n° 3 en si mineur » (Saint-Saëns), par l'Orchestre national de France, direction M. Plasson et D. Salomon, avec S. Accardo, violon.
23 h., Les Nuits d'été : équivalences (Leguay, Robillard) ; 23 h. 30, Saturnales (Bach, Couperin, Haendel, Marais, Leroux, Plocco, Forqueray).

— *VU* —

UNE HISTOIRE SIMPLE

Champs-Elysées, juke-box, patins à roulettes, la drague... c'est l'univers de Patrick (Roger Mirmont plus vrai que nature), tee-shirt imprimé, vendeur « décontract » dans un magasin de disques, un boulot qui ne rapporte pas des ponts d'or, mais enfin on se sent plus libre qu'à l'usine. Il aimerait même plutôt ça, si le chef ne l'obligeait à vendre du disco. Il préfère le reggae, lui, Patrick, mais il ne va pas se compliquer la vie non plus, la vie c'est bien tant qu'on a de la musique avec soi, si on a quelqu'un avec qui sortir. Il sort justement avec Viviane (Myriam Boyer), qu'il a rencontrée au club pendant les vacances, qui travaille en usine. Et puis comme ça, un soir après un « cinoche », il vient dormir chez Viviane, ça se passe bien (même très bien, c'est le coup de foudre avec Charlotte, la fillette de Viviane), alors on parle de vivre ensemble, on projette d'acheter une voiture.

Derrière, en filigrane, l'actualité. A la télévision comme à la radio, comme autour de soi, c'est la même litanie : réductions de personnel, licenciements économiques, usines fermées et occupées. La politique, c'est loin de l'univers mental de Patrick, et quand celle-ci se rapproche, qu'on lui annonce que sa « boîte » aussi va fermer, il refuse d'occuper, ça le fait même rigoler : « Je ne suis pas un guérillero », dit-il, « ciao les squatters ! ». Mais il ne dira rien à Viviane, il cherchera du travail en douce, la crise commence, elle se terminera mal. Une nuit d'insomnie, il avoue la vérité. Pour Viviane, ce n'est pas grave, puisqu'ils sont deux, puisqu'elle l'aime, puisqu'elle travaille. Patrick la regarde, se lève, claque la porte, s'en va.

« Ça va ? Ça va », fable sociale, enquête sur la France d'aujourd'hui, est une histoire simple, filmée avec simplicité, avec un souci de vérité qui n'exclut ni chaleur ni charme. Pas d'esbroufe. La réalité. Pourtant la réalité est trop simple ici pour être totalement crédible. Pourquoi Patrick quitte-t-il Viviane ? « Il ne peut pas supporter qu'une femme travaille et lui pas, il ne peut pas exercer sa séduction d'homme, explique Jacques Krier, il est un peu... macho. » Peut-être. Mais trop simple encore une fois, trop schématique, pas tout à fait ajusté au caractère, au charme léger, insouciant du personnage. Il y avait d'autres hypothèses à lever. Est-ce qu'il ne s'est pas senti embarqué, malgré lui, dans une drôle d'histoire (mariage, famille, papa-maman-enfant, week-end auto), pris au piège, coincé, est-ce qu'il ne commençait pas un peu à s'ennuyer ?

Krier, qui est un cinéaste « social » (c'est lui qui a lancé la fameuse école du documentaire de création, des dramatiques-fictions), a voulu étudier les conséquences (dramatiques) du chômage sur un homme jeune, et pour la première fois dans un milieu autre qu'ouvrier. Cette histoire d'amour détruite par les temps de crise se trouve un peu réduite par cette seule interprétation démonstrative. Dommage, il y a des scènes très bien vues, comme celle avec Charlotte au premier petit déjeuner, et quels acteurs !

CATHERINE HUMBLOT.

RADIO-MANIEVESLE A REIMS RÉVEIL D'UNE RADIO LIBRE

● Après deux mois de silence *Radio-Manievesle* émet de nouveau sur Reims son arrondissement. La première émission est prévue pour ce vendredi 19 septembre et la seconde pour le 26 septembre. Les responsables de cette radio pirate l'ont annoncé, jeudi, au cours d'une conférence de presse.

A cette occasion, le collectif de *Radio-Manievesle* a fait le point des poursuites judiciaires dont certains de ses membres sont aujourd'hui l'objet : neuf personnes sont inculpées d'infraction à la législation sur le monopole de radio et télévision, mais le 27 mars dernier la cour d'appel de Reims avait ordonné la main levée du contrôle judiciaire qui visait deux inculpés depuis la fin de l'année 1979. Un contrôle particulièrement sévère puisque ces deux personnes qui n'avaient plus le droit de quitter le département de la Marne avaient dû se présenter deux fois par semaine au commissariat de la ville et s'étaient vu retirer passeport et permis de conduire.

Après quarante émissions clandestines — la première a eu lieu en mai 1979 — les responsables de *Radio-Manievesle* ont décidé de « changer de stratégie en vue de déboucher sur une réelle dynamique radiophonique ». Ainsi ont-ils décidé de réaliser prochainement des émissions publiques en collaboration avec des radios libres belges ; de mettre leur matériel à la disposition de tout collectif désireux de s'exprimer lors de conflits dans la région Champagne - Ardennes et enfin de favoriser « l'épanouissement » d'autres radios libres dans la région de Reims ». *Radio-Manievesle* ne voulant pas avoir un monopole d'expression qu'elle dénonce d'autre part. — *(Corresp.)*

TRIBUNES ET DEBATS

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

— Le véliplanchiste *Arnaud de Rosnay* est l'invité exceptionnel du Journal de Roger Gicquel face à Frédéric Beauchene, sur TF 1, à 20 heures.

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

— *M. Michel Guy*, ancien secrétaire d'Etat, directeur du Festival d'automne est l'invité du Journal d'Antenne 2 midi.

— *M. Bernard Lefort*, administrateur général de l'Opéra de Paris est le rédacteur en chef du Journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

PRESSE

● *Une association de journalistes parlementaires européens* vient d'être créée à Strasbourg. A l'issue de l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 16 septembre au palais de l'Europe, siège social de la nouvelle association, M. Alain Ménargues (France-Inter) a été élu président de l'A.J.P.E.

● « *Sauf mardi* », journal-programme du Centre Georges-Pompidou, créé il y a un an, devient bimensuel. *Le prochain* numéro sortira le lundi 22 septembre.

Mis en vente au Centre au prix de 2 francs, *Sauf mardi* présente l'ensemble des activités et manifestations proposées par les quatre départements du Centre Beaubourg : le Musée national d'art moderne, la Bibliothèque publique d'information, le Centre de création industrielle, et l'Institut de recherche et de coordination acoustique musique.

Outre les *articles de fond sur* les manifestations nouvelles, *Sauf mardi* apporte des renseignements d'ordre pratique utiles aux visiteurs. L'abonnement annuel est de 45 francs.

● *Le prix de l'Association française des informaticiens 1980* a été décerné à MM. Jean-Louis Lepigeon et Daniel Wolton, auteurs de l'ouvrage *l'Information demain*, publié à la Documentation française (*le Monde* du 19 décembre 1979).

L'Information demain est une analyse de l'impact de l'introduction massive de l'informatique dans la fabrication et la rédaction de la presse quotidienne, ainsi que de ses répercussions sur les fonctions du journaliste et le statut de l'information.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

INFORMATIONS « SERVICES »

Les urgences du dimanche

SANTÉ

● UN SECOURS D'URGENCE. — Appeler le SAMU en téléphonant pour Paris, au 567-50-50 ; pour l'Essonne, au 088-33-33 ; pour les Hauts-de-Seine, au 741-79-11 ; pour la Seine-Saint-Denis, au 830-32-50 ; pour le Val-de-Marne, au 207-51-41 ; pour le Val-d'Oise, au 032-22-33 ; pour les Yvelines, au 953-83-33 ; pour la Seine-et-Marne, au 437-10-11, ou, à défaut, le 17 (police) ou le 18 (pompiers), qui transmettent l'appel au SAMU.

● UN MÉDECIN. — A défaut du médecin traitant, appeler la permanence des soins de Paris (542-37-00), ou la garde syndicale des médecins de Paris (533-99-11), ou l'Association pour les urgences médicales de Paris (A.U.M.P.) (828-40-04), ou S.O.S.-Médecins (707-77-77).

● UNE INFORMATION SUR LES INTOXICATIONS — 205-63-29 (hôpital Fernand-Widal).

● S.O.S.-Urgences bucco-dentaires : 337-51-00.

TRANSPORTS

● AEROPORTS — Renseignements sur les arrivées et départs à Orly (687-12-34 ou 853-12-34) ; à Roissy-Charles-de-Gaulle (862-12-12 ou 862-22-80).

● COMPAGNIES AÉRIENNES. — Arrivées ou départs des avions Air France (320-12-55 ou 320-13-55) ; U.T.A (775-75-75) ; Air Inter (687-12-12). Renseignements, réservations : Air France (535-61-61) ; U.T.A. (776-41-52) ; Air Inter (539-25-25).

● S.N.C.F — Renseignements : 261-50-50.

ÉTAT DES ROUTES

● INTER SERVICE ROUTES donne des renseignements généraux au 858-33-33

Pour des renseignements plus précis, on peut s'adresser aux centres régionaux d'information routière Bordeaux (56) 96-33-33; Lille (20) 91-92-33 ; Lyon (7) 854-33-33; Marseille (91) 78-78-78; Metz (87) 62-11-22 ; Rennes (99) 50-78-93.

P.T.T.

Sont ouverts le dimanche les bureaux de :

— Paris recette principale (52, rue du Louvre, 1er), ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre ;

— Paris 08, annexe 1 (71, avenue des Champs-Elysées), ouvert de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures.

— Orly, aérogare Sud, annexe 1, ouvert en permanence ;

— Orly, aérogare Ouest, annexe 2, ouvert de 6 heures à 23 heures ;

— Roissy principal, annexes 1 et 2 (aéroport Charles-de-Gaulle), ouvert de 8 h. 30 à 18 h. 30

La recette principale de Paris assure aussi le paiement des mandats-lettres, des bons et des chèques de dépannage, des lettres-chèques ainsi que les remboursements sans préavis sur livret C.N.E.

ANIMAUX

● UN VÉTÉRINAIRE au 871-20-61 (de 8 heures à 20 heures)

● L'OFFICE DE TOURISME DE PARIS diffuse une sélection enregistrée des loisirs à Paris en français au 720-94-94 ; en anglais au 720-88-98 Son bureau d'accueil du 127, avenue des Champs-Elysées est ouvert le dimanche, de 9heures à 20 heures Tél : 723-61-72

S.O.S.-AMITIÉ

Vingt-quatre heures sur vingt-quatre à l'écoute au 621-31-31 pour Boulogne-Billancourt ; 364-31-31 pour Bagnolet et 073-16-16 pour Évry (de 14 heures à 6 heures du matin) ; au 296-26-26 pour Paris (de 14 heures à 4 heures du matin) et au 296-26-26 un poste en anglais S.O.S.-Help au 723-80-80 (de 19 heures à 23 heures)

S.O.S.-3e AGE

De 9 heures à 19 heures au 340-44-11

SANTÉ

Dès maintenant, la vaccination contre la grippe

C'est dès maintenant qu'il faut penser à se faire vacciner contre la grippe. Voici ce qu'il faut savoir de cette thérapeutique.

Les virus responsables de la grippe sont dotés d'une capacité d'adaptation qui leur permet, par une légère modification de leur structure chimique, de déjouer l'immunité que les hommes — ou les animaux — acquièrent contre eux. Les épidémies de grippe, qui atteignent la quasi-totalité des pays du monde, débutent en Asie avec un décalage de six à huit mois sur l'Occident. Grâce aux observatoires installés par l'Organisation mondiale de la santé, il est donc possible de prévoir l'identité précise du ou des virus qui contamineront l'Europe et l'Amérique dans le courant de l'hiver.

Il s'agit cette année de quatre virus proches.

L'un (dit A-Texas) était déjà présent durant l'hiver 1980, et la population est donc relativement protégée contre lui. Les trois autres (A-Brazil, A-Bangkok et B-Singapore) constituent des variantes suffisamment importantes pour que les individus qui ne les ont encore jamais rencontrés ne soient pas immunisés, protégés contre eux.

Le vaccin prépar. dans tous les centres mondiaux tient compte naturellement de ces données, et il est d'ores et déjà disponible partout.

C'est de septembre à novembre (au plus tard décembre) qu'il importe de faire faire cette vaccination, car il faut une quinzaine de jours avant que soit acquise l'immunité qu'il confère.

Cette vaccination doit être renouvelée chaque année, n'entraîne pas d'effets secondaires et est particulièrement recommandée pour les personnes âgées, fragilisées ou qui présentent une quelconque affection des voies respiratoires.

Le professeur Claude Hannoun, directeur du Centre national de la grippe et de l'unité d'écologie virale de l'Institut Pasetur, rappelle que la vaccination est la seule mesure efficace face à la grippe dont l'origine virale explique qu'elle ne soit accessible à la thérapeutique que par ses complications dues à des surinfections microbiennes. Il estime donc que le virage observé dans la nature des virus responsables rend cette année cette vaccination plus souhaitable encore que précédemment.

Concrètement, le vacin 1981 contient une suspension de quatre antigènes viraux qui circulent cette année dans le monde.

Une seule injection suffit chez les sujets de plus de vingt-cinq ans. Chez ceux de moins de vingt-cinq ans, dont on peut présumer qu'ils sont particulièrement vulnérables car leurs rencontres avec les virus grippaux ont été moins fréquentes, il faut pratiquer deux injections à un mois d'intervalle.

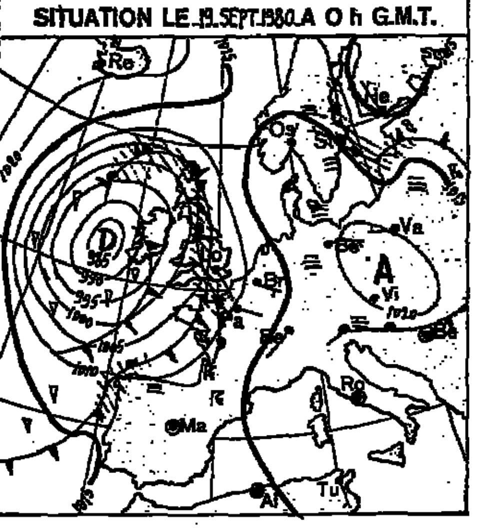
Le Mutagrip que propose l'Institut Pasteur et le Vaxigrip de l'Institut Mérieux contiennent les antigènes (ou éléments agresifs du virus) des quatre variations qui seront présentes cette année, les B-Singapore, A-Brazil, A-Bangkok et A-Texas.

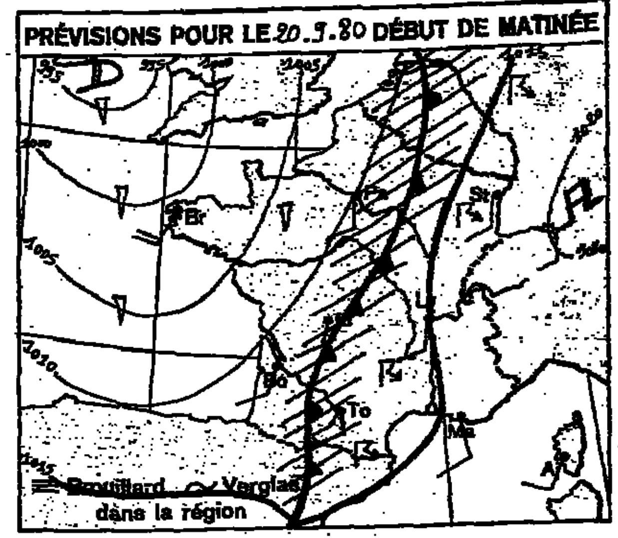
Les sujets chez lesquels la vaccination est formellement indiquée sont : toutes les personnes de plus de soixante-cinq ans ; les malades chroniques (cardio-vasculaires, respiratoires, rénaux, diabétiques, cirrhotiques) ; les personnels médicaux et paramédicaux.

Les seules contre-indication sont les cancers évolutifs et les infection aiguës.

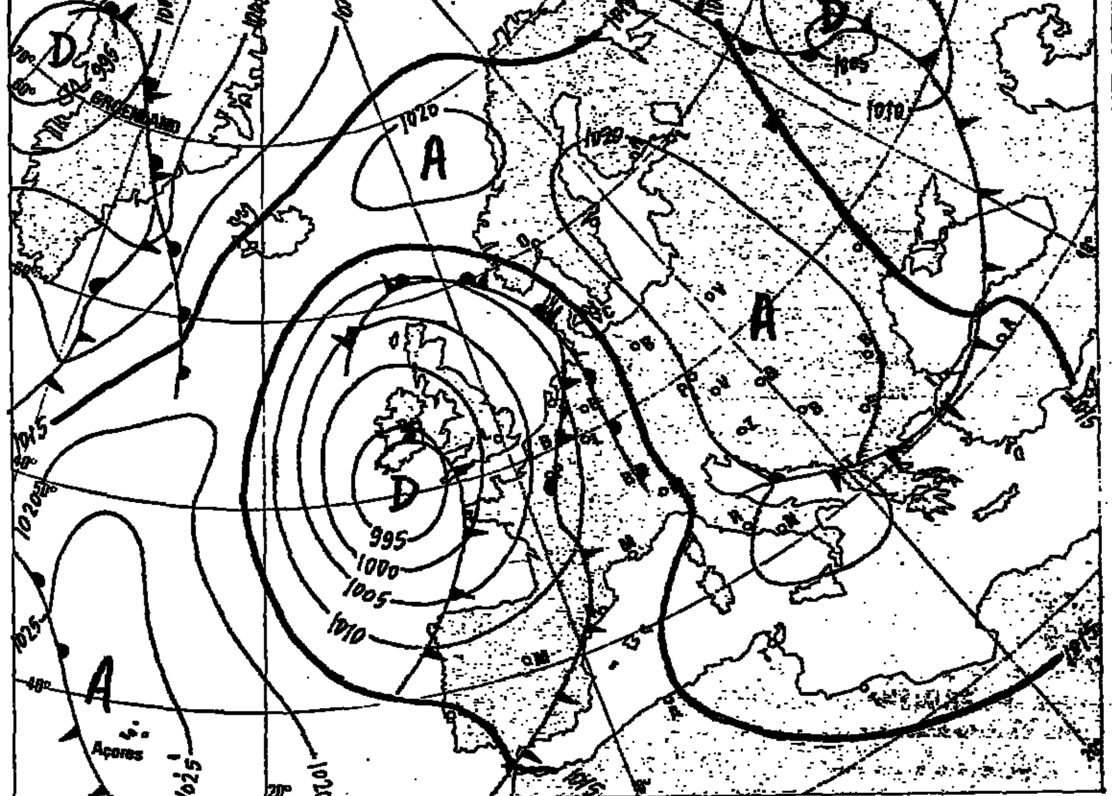
Signalons à ce propos que le centre de vaccinations d'Air France accueille désormais l'ensemble du public pour toutes vaccinations : contre le choléra, la rubéole, la fièvre jaune mais aussi contre la grippe, la méningite, la rougeole, le tétanos et la poliomyélite, du lundi au samedi, de 8 h. 45 à 16 h. 30 sans interruption, sauf le samedi entre 12 h. et 14 h., 3, square Max-Hymans, 75015 Paris (deuxième étage), téléphone 272-41-41, poste 684-89.

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 20 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Évolution probable du temps en France entre le vendredi 19 septembre à 0 heure et le samedi 20 septembre à 24 heures :

La perturbation qui a pénétré en France ne se décalera que lentement vers l'est. Des masses d'air chaud et instable continueront, par conséquent, à évoluer sur la moitié est de la France, tandis que de l'air plus frais s'étendra sur la moitié ouest.

Samedi 20 septembre, des Pyrénées centrales et des régions méditerranéennes aux frontières du nord et de l'est, le temps sera encore assez chaud et le plus souvent très nuageux. Les orages seront nombreux ; ils donneront des précipitations localement importantes, en particulier sur les Cévennes, à l'est du Massif Central, puis sur les Alpes. Sur le reste de la France il fera plus frais, mais les nuages seront également abondants ; ils donneront des averses et peut-être encore quelques orages. Les vents viendront généralement du sud ; ils seront assez forts ou forts en mer et près des côtes, modérés dans l'intérieur, mais de fortes rafales accompagneront les orages.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 18 au 19) : Ajaccio, 25 et 13 degrés ; Biarritz 33 et 18 ; Bordeaux, 32 et 18 ; Bourges, 25 et 14 ; Brest, 19 et 15 ; Caen, 22 et 15 ; Cherbourg, 20 et 15 ; Clermont-Ferrand, 30 et 13 ; Dijon, 23 et 11 ; Grenoble, 26 et 13 ; Lille, 21 et 15 ; Lyon, 26 et 19 ; Marseille, 27 et 20 ; Nancy, 22 et 12 ; Nantes, 25 et 15 ; Nice, 23 et 19 ; Paris-Le Bourget, 23 et 15 ; Pau, 34 et 18 ; Perpignan, 24 et 17 ; Rennes, 23 et 16 ; Strasbourg, 22 et 9 ; Tours, 27 et 17 ; Toulouse, 28 et 20 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 16 degrés ; Amsterdam, 20 et 12 ; Athènes, 27 et 17 ; Berlin, 19 et 8 ; Bonn, 21 et 11 ; Bruxelles, 21 et 14 ; Le Caire, 3? et 19 ; Iles Canaries, 28 et 21 ; Copenhague, 18 et 7 ; Genève, 25 et 12 ; Lisbonne, 25 et 14 ; Londres, 18 et 15 ; Madrid, 32 et 17 ; Moscou, 20 et 10 ; Nairobi, 29 et 18 ; New-York, 21 et 15 ; Palma-de-Majorque, 27 et 16 ; Rome, 27 et 16 ; Stockholm, 14 et 11 ; Téhéran, 34 et 27.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, à Paris, le 19 septembre, à 8 heures : 1 009,5 millibars, soit 757,2 millimètres de mercure.

PROBABILITÉ POUR LE DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

L'activité orageuse se maintiendra sur la moitié est du pays. Les orages pourront encore être fréquents, en particulier sur les Cévennes, les Alpes, le Jura et les Vosges. Les températures minimales et maximales dans ces régions devraient être partout supérieures à la normale saisonnière. Sur la moitié ouest, le ciel restera encore assez nuageux, mais les éclaircies devraient être plus nombreuses près des côtes atlantiques. Les températures seront un peu moins élevées que la veille, mais resteront proches de la normale

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RÉTROMANIE

FOUS DE CARTES POSTALES. — La première foire « numi-carta » (numismatique et cartes postales) se tiendra les 19, 20 et 21 septembre, de 10 h. à 19 h. à la Défense, (passage de la Coupole), annonce « Who what, annuaire des collectionneurs », organisateur de cette manifestation.



TIRAGE N° 38

DU 17 SEPTEMBRE 1980

4 — 9 — 12 — 40 — 43 — 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 42

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	11	861 680,30 F
5 BONS NUMEROS + complémentaire	41	115 591,20 F
5 BONS NUMEROS	2 121	6 703,30 F
4 BONS NUMEROS	124 376	114,30 F
3 BONS NUMEROS	2 321 794	8,80 F

SUPER CAGNOTTE

10 000 000 F

POUR LE TIRAGE DU 24 SEPTEMBRE 1980

VALIDATION JUSQU'AU 23 SEPTEMBRE 1980 APRES-MIDI

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 19 septembre 1980 :

UN DECRET

● Modifiant le décret du 14 novembre 1977 relatif à l'accès aux grandes écoles et aux établissements d'enseignement supérieur des candidats titulaires d'un diplôme attestant une qualification professionnelle.

UN ARRETE

● Modifiant un précédent arrêté relatif à la notation des professeurs d'enseignement général de collège.

UNE LISTE

● Des élèves de l'institut supérieur technique d'outre-mer ayant obtenu le diplôme de cet établissement en 1980.

BREF

ANIMAUX

CHIENS ET CHATS A ADOPTER. — La Société protectrice des animaux de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), organise deux « journées portes ouvertes », parrainées par des personnalités des arts et du spectacle, les 20 (de 9 h à 18 h) et 21 septembre (de 9 h 30 à 18 h), au refuge de la S.P.A., au cours desquelles deux cent cinquante chiens et cent soixante-dix chats pourront être adoptés

★ Refuge Grammont, 30, avenue du Pont-Saint-Denis, 92230 Gennevilliers. Tél. : 798-57-48.

MODE

UNE NOUVELLE « GALERIE » AUX CHAMPS-ELYSEES. — La galerie « Elysée Rond-Point » située sous l'ancien immeuble rénové qu'occupait *le Figaro* sur les Champs-Elysées, à Paris, a été inaugurée le 18 septembre.

Edifiée sur deux niveaux, elle rassemble quarante boutiques de luxe (prêt-à-porter, décoration, beauté, etc.), un restaurant et un bar.

VIE QUOTIDIENNE

RADIO-LOGEMENT. — A l'occasion de la rentrée universitaire, Radio 7 lance une opération logement. Toute la journée, les animateurs de ce programme proposent sur l'antenne des offres de chambres ou d'appartements pour étudiants ou jeunes travailleurs

Pour communiquer vos offres, un numéro de téléphone : le 524-77-77.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

« L'hôpital et le lycée Hoche », 15 h., gare de Versailles rive droite. Mme Allaz.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 h., entrée, hall gauche, côté parc, Mme Hulot.

« Musée du Vieux Suresnes », 15 h., arrêt H.-Sellier de l'autobus 144, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« De la rue Gît-le-Cœur au Pont-des-Fleurs », 15 h. 15, 32, rue Saint-André-des-Arts (Mme Barbier).

« L'île de la Cité », 15 h., métro Cité (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Salpêtrière et son enclos », 15 h., 47, boulevard de l'Hôpital (Mme Ferrand).

« Le Père-Lachaise », 15 h., métro Père-Lachaise (Mme Hauller).

« Les salons de l'Arsenal », 15 h., 3, rue de Sully (Histoire et Archéologie).

« L'Étrange quartier Saint-Sulpice », 15 h., métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« L'abbaye Saint-Martin-des-Champs », 15 h., métro Étienne-Marcel (Le Vieux-Paris).

« De Marie-Antoinette à Courrèges », 15 h., 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (Visages de Paris).

AUTOMOBILE

Le coupé Audi : plus familial que sportif

Retour au coupé chez Audi. On s'interrogera sur l'opportunité de l'opération, semble-t-il inspirée par un marché allemand soutenu dans ce type de voitures — deux cent vingt mille véhicules vendus en 1978 — mais aussi par l'utilisation que l'on fera d'une carrosserie existante (voir la Quattro présentée à Francfort). La base des Audi 80, une voiture largement diffusée, fait beaucoup du reste.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une belle voiture, de ligne assez italienne, dotée d'un 5 cylindres de 1 900 cm3, très saine, qui révèle des qualités et quelques innovations, mais aussi comporte un certain nombre de lacunes que les techniciens d'Ingolstadt ont tenté de justifier sans trop convaincre, lors des essais de presse.

Les « sportifs » reprocheront à ce coupé, avant tout et malgré une vitesse de pointe qui mène au-delà de 180 kilomètres-heure, l'absence de « nerf ».

De fait, la firme allemande a doté ce véhicule de caractéristiques mécaniques qui visent à l'économie de carburant, principal souci de l'heure. Ainsi la boîte de vitesses avec rapports longs, ainsi l'éconamètre qui dénonce toute consommation exagérée et le mauvais rapport de boîte utilisé. Le côté sportif, malgré le 115 CV moteur et un taux de compression élevé (10 : 1), en souffre et s'estompe derrière confort et prestige. Les consommations (6,5 l. à 90 km./h., 8,5 à 120 km./h. et 12,5 en ville) seront les grandes gagnantes.

Côté innovation, on notera le système de préchauffage appelé « hérisson » qui facilitera un démarrage à froid et prend place dans le système d'admission.

Côté lacunes, on notera l'impossibilité d'ouvrir les vitres arrière, et, toujours à l'arrière, l'inamovibilité des sièges que l'on ne peut donc rabattre pour gagner en volume-bagages. Le volant, quant à lui, n'est pas réglable. A ces critiques, les ingénieurs répondent que, le siège du conducteur étant monté sur vérins, le volant peut rester où il est et que les places arrière pourraient se rabattre, mais que la sécurité — à cause du réservoir d'essence placé dessous — en souffrirait. Pourquoi pas ?

Livrable à la mi-novembre, l'Audi C vaudra entre 62 000 et 65 000 F. Elle prendra place parmi les coupés à traction avant plus cossus et familiaux que sportifs.

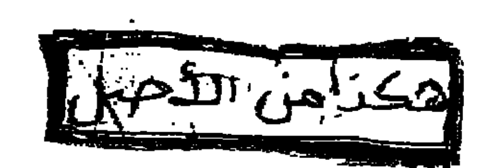
CLAUDE LAMOTTE.

★ Coupé deux portes + coffre 494 litres, 9 CV sans doute (en cours d'homologation), cinq places, traction avant, roues indépendantes, boîte cinq vitesses ou automatique (option), 115 CV DIN à 5 900 tours-minute, 15,7 mkg à 3 700 tours. Performance maximum 183 km-h. Freins à disque à l'avant. Longueur 4,35 m., largeur 1,69 m.

LA FAMILLE DU CONDUCTEUR POURRAIT ÊTRE COUVERTE PAR L'ASSURANCE OBLIGATOIRE

La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 18 septembre, sur proposition de M. Philippe Seguin (R.P.R., Vosges), un amendement au projet de loi relatif aux contrats d'assurance aux termes duquel tous les membres de la famille du conducteur d'un véhicule seraient couverts par l'assurance automobile obligatoire.

Si cette disposition est adoptée par le Parlement, elle s'appliquera même dans le cas où le conducteur sera reconnu responsable de l'accident. Dans la législation actuelle, la famille du conducteur couverte par l'assurance obligatoire que si l'accident incombe à un tiers. M. Seguin a estimé que sa proposition pourrait entraîner une augmentation de 4 à 5 % des primes d'assurance automobile.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

fonctions commerciales . fonctions commerciales

Directeur régional de vente marché industriel

BSN-EMBALLAGE, n°1 en France de l'emballage en verre (bouteilles, pots, flacons) avec un C.A. de l'ordre de 2 milliards de francs, recherche son directeur régional de vente Ile-de-France et Nord.

Il est responsable du développement d'un C.A. de plus de 300 millions de francs réalisé par la vente de bouteilles. La clientèle de sa région comprend bon nombre des industries les plus importantes en France du marché des boissons. Il dirige une équipe de 15 personnes, dont 7 cadres : 6 commerciaux et 1 responsable administratif. Il contribue à l'élaboration de la politique commerciale en apportant la connaissance des problèmes de sa région et bénéficie d'une grande autonomie d'action dans le cadre d'objectifs négociés.

Ce poste offre de larges responsabilités commerciales et humaines. Il sera confié à un diplômé d'études supérieures (HEC, ESC, IEP, Ingénieur) ayant acquis au moins 5 ans d'expérience de commercialisation de produits industriels (emballages de préférence) et assuré l'*encadrement d'une équipe. Lieu du poste : PARIS.*

Adressez votre candidature avec C.V. détaillé, sous réf. JC 22 M, en précisant rémunérations actuelle et souhaitée à BSN-Gervais Danone, Service Recrutement Cadres - 7, rue de Téhéran - 75008 Paris.

bsn.gervais danone bsn.gervais danone

HAVAS CONTACT

ORGANISME NATIONAL SECTEUR TERTIAIRE

recherche pour BORDEAUX - NANCY

DIRECTEURS REGIONAUX

(formation supérieure-économique, financière)

- Aptes à créer et développer une délégation avec la responsabilité d'un Personnel.
- Sens aigu du marketing (produits financiers) et des relations publiques.
- Une pratique des contacts à tous niveaux.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo sous N° 6293 à

PARFRANCE Annonces
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

GFC

Groupement Français de Conseils - 350, rue de Vaugirard 75015 Paris

directeur commercial

350.000 F an ±

Important groupe industriel multinational, nous recherchons pour la France notre Directeur Commercial (siège : *Paris*).

Directement rattaché au Président, il animera un effectif de *150 personnes* (ventes, marketing, S.A.V., ...) et aura pour principales missions :

- d'élaborer, en collaboration avec le groupe, la stratégie Marketing, puis de la faire appliquer par ses équipes
- de centraliser les différentes informations provenant du réseau
- de mettre en place et coordonner des groupes de travail au niveau du développement des produits et de leur adaptation au marché.

Homme de terrain, mais également de synthèse, le candidat idéal de plus de 35 ans, aura acquis son expérience dans un secteur de *matériel d'équipement distribué par concessionnaires* et aura assumé des fonctions similaires avec succès.

La connaissance de *l'anglais* est indispensable.

Envoyez votre CV sous réf. M 850 RS aux consultants de GFC chargés de cette recherche. Discrétion absolue et réponse assurée.

CASSETTES VIDEO — Jeunes Femmes

Cadres commerciales

100 000 F+

Une importante entreprise, très renommée dans le domaine de la hi-fi, crée une filiale pour commercialiser de nouveaux produits, également de marque mondiale ; cassettes hi-fi et vidéo, cellules magnétiques, dont elle a l'exclusivité pour la France. Son Directeur offre à de jeunes femmes ayant l'expérience de la vente aux revendeurs ou aux entreprises, l'opportunité de se créer des situations d'avenir dans un marché en expansion. Les postes, offerts à Paris et en Province, conviennent à de jeunes «gagneuses» très actives et autonomes, désireuses de participer à la création d'une équipe de vente nationale.

Secteurs offerts : Paris et Région Parisienne, Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Bretagne.

Rémunération : fixe + primes (de l'ordre de 100 000 F la 1re année) + frais.

sélé CEGOS

Adresser lettre manuscrite et C.V. en précisant la Région souhaitée sous référence 23.567/M à Marie-José FOURNIAT - 33, Quai Galliéni, 92152 SURESNES. Discrétion assurée.

Abidjan, Barcelone, Bruxelles, Dusseldorf, Lisbonne, Londres, Lyon, Madrid, Milan, Munich, New York, Sao Paulo, Séville, Tunis.

Membre de SYNTEC

REGION OUEST

CADRE COMMERCIAL

MONOPLAST S.A. est le leader national dans son domaine : l'emballage plastique destiné principalement à l'industrie alimentaire.

La Société est solidement implantée dans l'Ouest de la France.

Rattaché au Directeur des Ventes, le Cadre Commercial, responsable de son secteur, négocie les ventes avec une clientèle industrielle composée en majeure partie de laiteries.

Nous souhaitons rencontrer un jeune commercial, ayant acquis une expérience de 3/5 ans de la vente, de préférence de produits de consommation s'adressant à l'industrie.

Résidence souhaitée : dans un rayon de 100 Km à l'Ouest de Paris.

Les possibilités d'évolution sont réelles en cas de réussite à ce poste.

Pour recevoir informations complémentaires, écrire sous référence M 2327 C, à

egor 8 rue de Berri
75008 Paris
359.15.82

média-system

INGENIEURS COMMERCIAUX

Cybernet Services, Service Bureau de CONTROL DATA recherche des INGENIEURS COMMERCIAUX pour promouvoir et développer auprès de nos clients les applications dans les domaines suivants :

- Conception en électronique
- Bilans énergétiques des bâtiments
- Calcul de structures
- Contrôle de processus, simulation de réseaux de tuyauteries dans les secteurs du pétrole et de la chimie.

De formation supérieure, vous avez peut-être acquis 1 à 2 ans d'expérience dans l'une ou plusieurs de ces techniques. Vous êtes convaincu qu'une fonction commerciale vous ouvrira de nouvelles perspectives de carrière.

Vous recevrez une formation technique et commerciale complète et votre rémunération composée d'un fixe et d'un intéressement aux résultats doit vous permettre d'atteindre un niveau de revenus élevé.

Proposez votre candidature (en précisant le domaine de votre choix) à M. GARY - CONTROL DATA - Direction du Personnel - 195, rue de Bercy - 75582 PARIS CEDEX 12.

CONTROL DATA
CYBERNET SERVICES
SERVICE BUREAU DE CONTROL DATA

Plein Champs

Responsable des Ventes

Paris et France Nord

100 000 F +

GOOD YEAR recherche pour sa division Produits industriels caoutchoutés un responsable des ventes qui rattaché au Directeur de la division aura pour mission d'assurer personnellement la prospection commerciale et de développer l'activité de son secteur, compte tenu d'un marché porteur en liaison avec les services marketing de la société mère qui fournira une assistance technique.

Une expérience technico-commerciale dans le caoutchouc, les matières plastiques ou l'automobile serait un atout précieux.

L'appartenance à un groupe international donne aux candidats de valeur des possibilités de développement de carrière qui sont d'autant plus importantes s'ils pratiquent couramment l'anglais.

Merci de nous adresser votre C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 009295 M (à mentionner sur l'enveloppe) au Département « Industrie ».

Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC — BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06
MEMBRE DE SYNTEC

SECIM

Filiale du groupe CREUSOT-LOIRE recherche pour renforcer le Service Commercial de son département PRESSES HYDRAULIQUES

ingénieur commercial

Il aura pour mission, avec l'appui des différents services de l'Entreprise (B.E. juridiques et financiers), de négocier et vendre auprès d'Industriels Français et Étrangers des presses hydrauliques de grande puissance (presses à filer et à forger).

Ce poste pourrait convenir soit, à un jeune technicien (niveau Ingénieur ou équivalent - option mécanique privilégiée) ayant eu une première expérience en B.E., préparation, estimation des coûts... et, souhaitant se diriger vers une fonction commerciale, soit à un autodidacte confirmé dans la vente sur devis de biens Industriels.

- *Poste basé à Courbevoie ; déplacements fréquents mais de courte durée à prévoir en France et à l'Étranger.*
- *Anglais courant indispensable.*

Merci d'envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la réf. 775 au

*Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel,
397 ter, rue de Vaugirard,
75015 PARIS.*

HAVAS CONTACT

Technico-Commercial

P.M.E. Paris

Spécialisée dans la VENTE EN GROS de matériel de chauffage, robinetterie, plomberie et outillage recherche un

Chauffage - Robinetterie industrielle

Agé de 35 ans minimum, capable à la fois de prendre en charge le portefeuille de clients existants (uniquement en Région Parisienne), de prospecter une nouvelle clientèle et d'assurer les relations avec les fournisseurs.

Une expérience et une parfaite connaissance du métier du chauffage est nécessaire ainsi qu'une forte motivation pour la vente.

Merci d'adresser votre CV, photo et prétentions sous référence 8003 à

LTP 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris
Cedex 02 - qui transmettra

LIBRAIRIE ERNEST FLAMMARION

L'UN DES PREMIERS ÉDITEURS FRANÇAIS

recherche

DEUX CANDIDATS

ayant le goût des contacts humains et qui seront de véritables hommes de terrain, possédant un véhicule personnel.

— Les candidats résideront sur leur secteur.
— Tous ces postes offrent un salaire motivant et des perspectives d'avenir.

ATTACHÉS COMMERCIAUX DÉBUTANTS

Chargés de la présentation de ses ouvrages auprès des détaillants des secteurs suivants :

Rhône-Alpes, Auvergne : 01, 03, 07, 39, 42, 43, 63, 69, 71,
Sud-Ouest : 16, 17, 19, 23, 24, 32, 40, 47, 64, 87.

La période de formation aura lieu à Paris et sera rémunérée.

Envoyer C.V. et lettre manuscrite avec photo et numéro de téléphone à :

FLAMMARION - Direction Commerciale
B.P. 403 - 94152 RUNGIS.

ÉLECTROPROTECTION SERVICE

LEADER MONDIAL DE LA PROTECTION
VOL - INCENDIE - TELESURVEILLANCE

recherche POUR LA REGION PARISIENNE

AGENTS TECHNICO-COMMERCIAUX

- Agés de plus de 26 ans, avec 3 ans minimum d'expérience de la vente et connaissance de l'anglais.
- Expérience des milieux de la Sécurité et/ou de la Protection fortement souhaitée.

Rémunération : fixe + commissions motivantes sur le C.A. mensuel + frais.

Adresser lettre manuscr. + C.V. + photo récents à J. GUERNEUI - EPS - 10, r. Alphonse-de-Neuville, 75017 PARIS.

Notre savoir faire technique + Notre dynamisme commercial = 50 % du marché en France

C'est à dire une position de leader incontestée, et des agents et filiales à l'étranger en fort développement.

Spécialisée dans la conception et la production d'appareils électromécaniques de TRAITEMENT de FLUIDES, notre Société de 350 Collaborateurs recherche

INGENIEURS DE VENTE EXPORT
EUROPE, AFRIQUE NORD, PROCHE ORIENT

Parlant couramment l'anglais et le français, de formation technique (Méca ou Génie chimique), connaissant les engineerings (notamment traitement d'eau et pétrolier), vous avez déjà réussi dans la vente, êtes prêts à voyager plus de la moitié de votre temps, et pourrez ainsi rapidement progresser dans notre PMI dynamique et performante.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 905 à CINOREN 104, rue Lafayette - 75010 PARIS. à qui nous avons confié ce recrutement.

cinoren

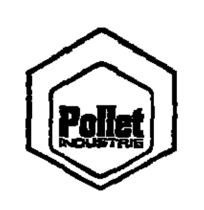
MEDIA EA

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

fonctions commerciales . fonctions commerciales



suite à son expansion et pour étoffer son équipe de vente

POLLET INDUSTRIE

Fabricant de Cloisons Amovibles

recherche

TROIS AGENTS TECHNICO-COMMERCIAUX

pour :

- Paris et Région Parisienne ;
- la Bretagne, base de préférence à Angers ou proximité ;
- le Sud-Ouest, base de préférence Bordeaux ou proximité ;
- rémunération : fixe + intéressement + frais ;
- formation compl. assurée par nos soins ;
- *pour toute candidature écrire à :*

POLLET INDUSTRIE

2, rue de Turnne, 59110 La Madeleine.
à l'attention de Mme Châtelain L.

ou téléphoner à Mme Châtelain au (20) 55-13-86

SIEMENS

dans le cadre de son développement régional
Siemens Data recherche

Responsables des Ventes

pour les régions :
- du NORD (LILLE)
- de l'EST (METZ)
- et de RHONE ALPES (LYON)

Les candidats de formation supérieure auront au minimum 30 ans, une expérience confirmée de l'informatique de gestion, ainsi qu'une bonne connaissance des techniques de la vente.

La pratique de la langue allemande ou anglaise est souhaitée.

Responsables pour leur région des contacts avec la clientèle existante et potentielle, ils assureront la prospection, l'établissement de propositions, les négociations et le suivi des réalisations.

La fonction exercée de manière autonome, bénéficiera dans la phase initiale de l'assistance technique des services spécialisés du Siège de Paris.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature sous la *référence* 53 à :

Siemens S.A.
Département du Personnel
B.P. 122 - 93204 SAINT-DENIS cedex 1

nath publicité

Siemens Data : l'informatique-qualité

Important Groupe PROMOTION IMMOBILIERE Siège Côte d'Azur, recherche pour

PARIS et MIDI

DES VENDEURS CONFIRMÉS

et dynamiques, vente debout, time et pleine propriété. Adresser C.V. détaillé à

SAF 38, rue Gioffredo, 06000 NICE, chargé de la sélection. (Référence N° 72 à rappeler).

IMPTE SOCIÉTÉ LIMOUSINE (C.A. 140 M)
PAPETERIE CARTONNAGE recherche

HEC - ESSEC - ISA

Promo 68-72 - Solide expérience commerciale voulant accéder d'ici 5 ans à une véritable *responsabilité de direction.*

Ecr. à SEL - P - 31, r. Saint-Paul, 87000 Limoges

MARQUE MONDIALEMENT CONNUE
OUTILS PNEUMATIQUES

Etablie région parisienne.
Clientèle existante.
Recherche pour secteur Paris-Est et départements 93 - 94 - 77

AGENT TECHNICO-COMMERCIAL

Age 30 ans environ.

Formation Bac technique.
Référence agent méthodes mécaniques.
Résident région parisienne.
Fixe + commissions.
Gain annuel + 90.000 F/13e mois.
Voiture fournie. Frais remboursés.

Adr. 1re lettre man. avec photo et C.V. complet à : CERCLE - 11, boulevard Bineau, 92300 LEVALLOIS, qui transmettra.



Filiale Informatique d'ELF AQUITAINE *agrandit son équipe et recherche principalement pour région parisienne*

INGENIEURS COMMERCIAUX

de formation Grande Ecole (ou Universitaire) et ayant une expérience confirmée dans la vente de produits informatiques de haute qualité

Mission : - VENDRE
- des produits-programmes de gestion
- des interventions d'analyse-programmation spécifiques
- des prestations de personnel
- du Conseil en informatique

L'expérience passée et les références acquises seront prises en considération dans la définition d'un salaire motivant *(fixe + intéressement sur résultats)*

Aptitude à établir des contacts à haut *niveau exigée.*

Adressez votre dossier de candidature *à notre Conseil en Recrutement sous* réf. 30M179 - M. SUTTER



Centre de Psychologie Appliquée
69, rue de Monceau 75008 Paris
Partenaire pour la France de
Consult-Eur

Membre de Syntec

---

une première ou une nouvelle étape

Région Rhône Alpes

Vous avez réussi votre première expérience de vente : bons résultats, salaire et intégration satisfaisants, et pourtant vous sentez que vous pouvez faire encore mieux et passer la «vitesse supérieure».

*Pourquoi pas avec nous ? Notre société, multi*nationale américaine en fort développement, fabrique et commercialise des produits à la pointe de leur technologie (biens d'équipements aux entreprises). Nos moyens en publicité, en formation, sont importants. De plus, nous proposons des rémunérations motivantes et élevées, avec des possibilités d'évolution ouvertes (notre encadrement a fait ses preuves sur le terrain le plus souvent).

Autant d'éléments qui devraient permettre à un vendeur de pouvoir s'exprimer à sa pleine mesure.

Par ailleurs, nous intégrons de jeunes diplômés ESC ou équivalent pour débuter dans la vente, y réussir bien sûr et évoluer ensuite vers différentes voies.

Nous serons heureux de vous rencontrer très prochainement pour définir ensemble les modalités de notre future collaboration.

Merci d'envoyer votre C.V. sous réf. 4731, à Michel GARNIER,

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, av. de Messine
75008 PARIS
iBD

à qui nous avons confié cette recherche.

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

media system

SOCIETE FABRIQUANT COMPOSANTS ELECTRONIQUES PASSIFS

INGÉNIEUR de VENTES

Formation INGENIEUR ELECTRONICIEN ou TECHNICIEN SUPERIEUR : D.U.T. - B.T.S.
Pour assurer la promotion et la vente des produits *du groupe.*

- Une expérience dans la fonction de 2 ans minimum est indispensable : *Connecteurs Coaxiaux*, éléments de programmation et de saisie de données.
- Une expérience antérieure en laboratoire serait appréciée.
- L'anglais parlé serait un atout supplémentaire.
- Lieu de travail : Région Parisienne.

Envoyer curriculum vitae à :

SEALECTRO

3, av. du Mal-de-Vaux, 91550 Paray-Vieille-Poste, ou téléphoner pour rendez-vous au 686-90-49.

Péritel
Groupe MATRA

Un nouveau *choix pour* la rentrée.

Nous étions 15 vendeurs fin 1973, nous sommes *140 en 1980.*

Notre progression ne devrait pas s'arrêter là.

Nous abordons un nouveau domaine, lui aussi en pleine expansion : la bureautique et la télématique *qui constituent* pour nos vendeurs un objectif neuf et stimulant.

Pour faire face à notre croissance et préparer ce nouveau développement, nous recherchons :

attachés commerciaux

Paris - Province **HF**

Après un stage de formation très complet à nos produits et à nos *méthodes de vente*, vous prendrez la responsabilité d'un secteur géographique déterminé.

Vos interlocuteurs dans les entreprises sont les décisionnaires, ce qui vous permettra de conclure en première visite dans la majorité des cas.

Quant à votre rémunération, elle n'est pas plafonnée et dépassera pour 50% d'entre vous 10 000 Frs mensuels.

Les possibilités de promotion sont très importantes puisque nous ne pratiquons que la promotion interne et que nous nous *développons* à un rythme de 50% l'an.

Ne redémarrez pas l'année sans vous remettre en question.

Envoyez votre CV sous *réf. 4715* à Michel MONIER

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, av. de Messine
75008 PARIS
iBD

à qui nous avons confié cette recherche.

CSNCR

media system

IMPORTANT GROUPE D'ASSURANCES *DU SECTEUR PRIVE*

RECRUTE

COLLABORATEURS

- *Dégagés des obligations militaires.*
- Etudes secondaires.

Après formation au siège social, ils occuperont des postes à dominante commerciale supposant : esprit d'INITIATIVE, d'ORGANISATION et de RESPONSABILITE et impliquant des déplacements fréquents.

REMUNERATION STIMULANTE
PLAN DE CARRIERE

Ecrire à REGIE-PRESSE sous le n° T 22.713 M, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.



DÉLÉGUÉ PÉDAGOGIQUE

pour promouvoir ses productions dans les *établissements scolaires* de Provence - Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

- FORMATION SUPÉRIEURE
- POSITION CADRE
- DÉPLACEMENTS TOUTE LA SEMAINE

GROUPE SOCIÉTÉS SERVICES
spécialisé en technique de pointe
recherche

COMMERCIAL

expérimenté vente intérim
- pour développer clientèle E.T.T.
- et se former à la vente d'autres services.

Ecr. C.V., photo, prétentions : n° 19787 PUBLICITE ROGER BLEY, 101, rue Réaumur 75002 Paris qui transmettra.

COMMERCIAL

Expér. vte prestations, 30 ans *mini. ambitieux, poss. voiture,* fixe + % + frais. Ecr. DAREP 59, r. Fontaine-au-Roi, 9e

---

Société commerciale ayant exclusivité en *papier hygiénique,* serviettes, etc., recherche :

Agents Commerciaux, V.R.P. Introduits centrales, grossistes. Tous secteurs géographiques.

Ecr. s/n° 860477, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

STE TRAITEMENT DES EAUX industrielles, potables et résiduaires.
Recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

pr contrat avec clientèle : Agences de bassin, administrations, bureaux d'études, industries.

SECTEUR : 59-60-62-80
Expérience similaire souhaitée.

Adr. C.V., photo, prétentions PUBLISCOPE JUNIOR 11, rue Royale, 75008 PARIS

---

carrières du commerce et de la vente

le bon jour, maintenant, c'est le VENDREDI

Les « nouveaux vendeurs » sont arrivés.
Ils n'ont ni le même profil ni les mêmes exigences que les représentants traditionnels, ils ne travaillent pas dans les mêmes entreprises et n'ont pas la même conception de leur activité.
Pourtant, ils sont réduits à déchiffrer les mêmes listes interminables d'annonces, conçues de manière identique pour l'un ou l'autre type commercial, souvent dans les mêmes journaux.

Le Monde compte parmi ses lecteurs de nombreux « nouveaux vendeurs ». C'est normal, ils sont ouverts, curieux, exigeants, ont le «niveau Monde». Ils en ont fait leur quotidien habituel, souvent depuis longtemps. Pour beaucoup d'entre eux, depuis le temps où ils faisaient leurs études supérieures (plus de 20% des étudiants de toutes disciplines et de tous niveaux lisent Le Monde régulièrement).

Ces nouveaux vendeurs, lecteurs du Monde, vont maintenant disposer de leur rubrique d'offres d'emploi, dans leur journal.

Son nom ?
FONCTIONS COMMERCIALES
Ses annonceurs ? *Les nombreuses entreprises qui ont un besoin impératif de recruter ce nouveau type de commerciaux, et qui rencontrent souvent de grandes difficultés pour disposer de candidatures satisfaisantes.*

Ses résultats ? *Certainement des curriculum vitæ et des recrutements d'une qualité rarement obtenue ailleurs.*

TOUS LES VENDREDIS, DANS Le Monde
(daté samedi)
DES OFFRES D'EMPLOI POUR LES NOUVEAUX VENDEURS.

demandes d'emploi

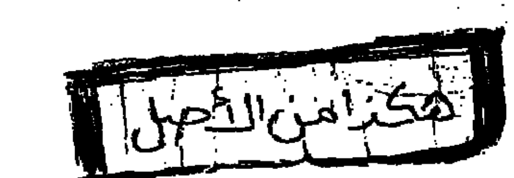
CADRE TECHNICO COMMERCIAL

de formation technique, métallurgique, machines dessin et organisation du travail, spécialiste mise au point d'appareils de sécurité et de régulation (brevet de régulateur AXIAL)
en étroite collaboration avec responsables
du GAZ DE FRANCE
habitué à l'encadrement de fabrication, pouvant fournir une fabrication C.A. 300.000 F dans l'industrie gazière, ainsi qu'une représentation d'une firme allemande, C.A. 1 million de francs.

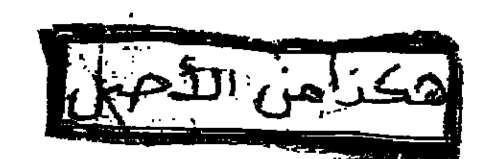
recherche

collaboration avec entreprise pouvant exploiter au mieux ses capacités.

Ecrire M. D. Houlet, 34, rue Lucien-Jeannin, 92250 LA GARENNE-COLOMBES.







	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi offres d'emploi

Le groupe **Egor** rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

- **RESPONSABLE TRAVAUX NEUFS-SUCRERIE** réf. VM 6382 B
- **CHEF DE ZONE GRANDE BRETAGNE** réf. VM 4314 P
- **CHEF DE MARCHES NOUVEAUX X+ENST** réf. VM 8403 A
- **CADRE COMMERCIAL REGION OUEST** réf. VM 2327 C

Pour recevoir informations complémentaires, écrire en précisant la référence choisie à :

groupe egor
8 rue de Berri 75008 Paris - 359.13.82

média-system

"Jeunes diplômés de l'Enseignement Supérieur, vous allez débuter dans la vie professionnelle et vous souhaitez une carrière sûre et motivante"

Chaque année nous recrutons une vingtaine de stagiaires qui rejoignent nos cadres Technico-Commerciaux après avoir reçu une solide formation.

Voulez-vous être de ceux-ci?

Envoyez C.V. et photo (ret.) sous réf. CFC 10600 à : BANCE-PUB, 13 rue Marivaux 75002 PARIS

Par retour du courrier nous vous fournirons des informations sur notre Entreprise et sur notre stage de formation.

SOCIETE D'ACCESSOIRES AUTO recherche

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Expérience distribution, détail, ayant sens de l'organisation et des responsabilités, situation en rapport des aptitudes et des résultats.

Env. curric. vitae manuscrit sous n° T 22.720 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Lycée technique privé Saint-Nicolas recherche HOMME - FEMME 35 ans min. pour entretien et élargir relations avec entreprises. Aptitude à la négociation indispensable. Voiture nécessaire. Adresser C.V. manuscrit et photo en indiquant prétent. Poste à pourvoir rapidement. 92, r. de Vaugirard, 75006 Paris Téléph. : 222-83-60 (Poste 40)

URGENT Cherche pour SAINT-DENIS EMPLOYEE DE MAISON à temps compl. Bien rémunérée. Tél. : 822-05-56 ou 822-20-37

Recrute : 1 Sous-Bibliothécaire mi-temps, CAFB Lecture publ. pour annexe dans M.J.C. Adr. candidature avec C.V. à : Madame le Maire 91205 ATHIS-MONS CEDEX

Recherchons
- **PROFESSEUR** DE MATHS CONFIRME pour T.C. et 1re B
- **PROFESSEUR** D'ANGLAIS CONFIRME pour second cycle.

TÉL. : 354-32-55

IMPORTANTE SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES recherche **RÉVISEURS** EXPERIMENTES

Ecr. SECOR, 8 bis, rue d'Annam, 75020 Paris.

Administration recherche **ANALYSTE-PROGRAMMEUR** Cobol Socrate GCOS télétraitement, pour démarrage informatique et création système d'informatique de gestion. Ecrire à S.C.C., 46, bd Bessières, 75017 PARIS.

INGÉNIEUR ANALYSTE (Ecole d'ingénieur ou équivalent) pour participer à l'analyse et à la mise en place d'applications d'informatique documentaire mettant en jeu un I.B.M. 138 (ultérieurement C.I.I. H.B. DPS 7) et plusieurs mini-ordinateurs connaissances télé-traitement ou mini-ordinateur souhaitées. Expérience assembleur appréciée. Envoyer C.V. et prétentions, Centre de Documentation de l'Armement, 26, bd Victor, 75996 PARIS-ARMEES.



emplois régionaux

VOGICA CUISINES INTEGREES rech. pour son Usine des VOSGES (350 salariés), un **DIRECTEUR DES VENTES** Formation supérieure et esprit jeune. Pour détails, écrire s/n° 3705, ou téléph. : (8) 435-42-63, BLIQUE CONSEIL 160, avenue de Strasbourg 54000 NANCY

Société d'Expertise Comptable rech. pr son bureau de Troyes : COLLABORATEUR qualifié Niveau DECS Expér. cabinet souhaitée. Position cadre. Avantages sociaux. Ecr. s/n° 7030, « le Monde » P., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09, avec curriculum vitae et prét.

RECHERCHONS :

INGÉNIEUR OU DIPLOMÉ GRANDE ECOLE DE GESTION

rattaché directement au Directeur administratif et financ. AURA POUR FONCTION :
- Préparation et mise en forme de contrat d'ingénierie et contrôle de leur gestion.
- Mise en forme et contrôle des commandes et doc. contractuels dans le cadre d'opérations à l'exportation clés en main.

Anglais courant indispensable. Poste à Strasbourg.

Ecr. av. C.V., photo et prétent. à BEFS ENGINEERING S.A., 63, av. Vosges, 67000 Strasbourg

secrétaires

Le C.H.F. de Ville-Evrard recrute : 4 STENODACTYLOS par concours le 25-11-1980. Adresser candidature à : M. le Directeur du C.H.F. 2, avenue Jean-Jaurès 93330 Neuilly-sur-Marne

propositions diverses

1re traversée SAHARA à pied. Expéd. ethn., explor. sportive, rech. SPONSORS ou MECENES. VEYRIER, 15, av. Résistance, Appt 90, (93) Montreuil. 363-45-14

travail à domicile

Demande

Ts travaux de dactylographie à domicile, thèses, textes manuscrits. Travail rapide et soigné. Tél : 254-84-56

Secrétaire confirmée, dactylo, cherche travail à domicile. Tél. 366-76-59

demandes d'emploi

JEUNE FEMME, 26 ans

licenciée en lettres, niveau maîtrise Information et Communication (CELSA). Bonnes connaissances Anglais, Allemand — 2 ans d'expérience professionnelle dans divers domaines (dont comptabilité), cherche poste à responsabilités dans un Service Personnel ou Relations publiques, ou tout autre emploi ayant trait aux relations humaines et sociales.

Tél. : 581-51-54.

A.T.P. méthodes, 34 ans S.P.E. armement et aéronautique, cherche poste étranger préférence G.K. ALGERIE et par société étrangère, mais répondra à toutes propositions. Ecr. HAVAS CANNES 19.140/06.

ELECTROTECHNICIEN SUP. B.T.S., 20 ans, connais. électro, autom., électrotech. des ind. anglais. Stage : CII HB. Ch. bureau études, mise au point S'adr. à : C. VAILLE, 3 ter, av. Yvonne, 93600 Aulnay-sous-Bois.

Chef de service IARD-Courtage, 37 a., ch. poste à responsabilités Courtage ou inspection Cie. Région parisienne. Ecr. n° 6.987 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Médecin, 36 ans, français, célibataire, sportif, parlant anglais, très mobile, excellente expér. anesthésie, réanimation, soins intensifs, organisation et gestion des secours d'urgence, quitterait volontiers son poste actuel de chef de service pour une proposition intéressante d'ordre médical ou non en France ou à l'étranger. Ec. n° T 022711 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

cours et leçons

NORMALIENNE agrégée donnerait leçons français, latin - Tél. : 281-06-47.

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

CX 2500 DIESEL Climatiseur. 6.000 km. 534-02-37.

+ de 16 C.V.

Part. vend BMW 728 i (mars 80), gris métallisé, 11.000 km, comme neuve, options. Après 20 heures au : 381-89-89

M.B. 280 C - 1974 SAVOGLOV, H.B. au 958-44-38.

divers

NEUBAUER PEUGEOT

EXCEPTIONNEL 2 DERNIERES 604 TURBO D. NEUVES MOD. 80

PRIX DE JUIN 1979 IMBATTABLE

M. Gérard au 821-60-21, ou 227, bd A.-France, Saint-Denis Métro Mairie-de-Saint-Ouen

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

HOTEL MANSART PRES PLACE DES VOSGES appartement exceptionnel 210 m2 PLAFONDS PEINTS PARQUETS VERSAILLES s. de bains, cuisine moderne. Prix : 3.800.000 F. GARBI : 567-22-88.

5e arrdt.

MOUFFETARD-LHOMOND neuf, stand. Dble liv. 32 m2 + 2 chbres 68 m2 + studio 40 m2 même palier (idem 1er, 2e). Rez-de-ch. dble liv. 42 m2 + 1 chbre, av. 130 m2 jardin, Parking, immeuble. - 535-86-37

JARDIN DES PLANTES Imm. récent, tt conft, balcons, SEJOUR + 3 CHAMBRES cuisine, bains. M° Austerlitz. PRIX TRES INTERESSANT 33, RUE POLIVEAU Sam., dim., lundi, 15 à 18 h.

6e arrdt.

16, HAUTEFEUILLE, 2 pièces, luxe, 80 m2, caractère. 325-20-77 Visite samedi de 15 à 18 h.

7e arrdt.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND. Du STUDIO au 4 P. GARAGES. Sur place 11 à 19 h. 550-21-26.

CHAMBRE, M° Rome, 60.000 F, ascens., vis. lundi, 11 à 13 h., 39, r. Truffaut - T. : 526-92-13.

10e arrdt.

Square Saint-Vincent-de-Paul M° Gare-du-Nord - Bon imm., 3e ét. s/rue calme, pl. soleil, DOUBLE LIVING + 1 CHBRE, entr., cuis., office, bains, chff. central, luxueusement rénové. Prix intéress., 4, r. de Belzunce, sam., dim., lundi, 15 à 18 h.

11e arrdt.

84 M2 · 590.000 F 91, BD VOLTAIRE

Appt actuellement en 3 pièces, cuis. équipée, bains, placard. 3e ét. sur rue, asc. Plein soleil. Bel imm., tapis esc. Concierge. Vendr., samedi, 14 h. à 18 h. 30.

12e arrdt.

NATION, imm. pierre de taille, vaste 3 pces, entrée, cuis., w.-c., salle de bains, chff. cent. Soleil. 495.000 F. 346-63-85

PRES BOIS DE VINCENNES Studio, stand., récent, tt cft. spacieux, clair, parking. 350.000 F. 325-46-35

13e arrdt.

PRES MONTSOURIS Immeuble 1930 3 P., 60 m2, tt cft, 4e étage. 400.000 F - 589-49-34.

Tour Sapporo - 5 p. 104 m2, 14e ét., park., cuis. et placards aménagés. 800.000 F. Tél. : 585-61-30, après 20 h. 30.

14e arrdt.

POUR VOUS QUI DESIREZ habiter un endroit calme au centre de Paris dans UN GRAND ESPACE que ce soit pour abriter *votre nombreuse famille*, exercer vos activités artistiques ou professionnelles JE PROPOSE PRES ALESIA dans voie calme **MAISON PARTICULIÈRE 1925** EN PARFAIT ETAT avec 4 chambres et ATELIER pour une surface développée de 260 m2 avec garage et dépendances au prix total de 1.950.000 F. Je ferai visiter samedi de 11 à 17 heures 12, square de CHATILLON, 14e ou sur R.-V. : 329-60-60

M° DENFERT Pierre de taille DBLE LIVING + 2 CHBRES cuis., bains + chbre service **8.100 F LE M²** 6, RUE BRULLER (angle avenue RENE-COTY) Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

ALESIA Coquet studio-2 pièces, cuis., sal. d'eau, w.-c. Prix 155.000 F - 322-70-12.

ALESIA - 7, rue Montbrun Petit 2 pièces, charmant rez-chaussée s/jardinet. Soleil. Quelques travaux. 198.000 F. Samedi, de 10 à 13 heures

16e arrdt.

DOCTEUR-BLANCHE Balcon, soleil Agréable liv. + 2 chb., impecc., gar. 1.300.000 F. Mat. 567-47-47.

PRES ETOILE **AVENUE FOCH** luxueux duplex de 300 m2 plus jdin ETAT EXCEPTION. STE DELCASSE 6, av. Delcassé PARIS-8e. Téléph. : 359-99-50.

17e arrdt.

139, BD MALESHERBES 120 m2. Possib. + en duplex, 5e projet, asc. Très bel imm. vendredi et samedi, 15 h.-19 h.

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT Récent 88 m2 3 p. impec., tt cft., balc., 4e ét. 58, av. MATHURIN-MOREAU. Samedi, lundi de 14 à 18 h.

77 Seine-et-Marne

CHELLES 77 15' gare Est. Superbe appart. ds résidence, F 5, surf. habitable 105 m2. Cuis., s. bains, séjour 35 m2, 3 chbres + balc. Cave. Prix : 300.000 F Tél. après 19 h. au 020-85-46.

78 - Yvelines

4 pces, loggia, cave, gar. 2 voit. cuis. équip. Libre avril 80. Prix 340.000 F + 30.000 F crédit à reprendre. - 236-11-32, H.B.

SAINT-CYR-L'ECOLE Part. vend dans petite résidence **APPARTEM. 5 PIÈCES** 97 m2 env., compr. séjour dble, 3 ch., s. de bains, cab. toilette, cuis., cell., logg., cave, parkg, calme, verdure. Prix 440.000 F. Téléph. : 460-24-83, après 19 h.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY PRÈS BOIS IMM. TRES GD STANDING SOLEIL ET CALME **GRAND 8 P. TT CONFT.** + JARDIN PRIVATIF 60 M2 POSSIBILITE DE DIVISION + 4 chbres service. A rénover **PRIX : 2.475.000 F** Vis. vend., samedi, 14 à 18 h : **82,** rue CHARLES-LAFFITTE ou Tél. 723-96-05

94 Val-de-Marne

CHATEAU VINCENNES, entrée 4 P., cuis., wc, tél., bns, chff. centr., asc. 580.000 F. 344-71-97.

NOGENT près bois R.E.R. Imm. 4 étages. Beau séjour + salon, balc., 2 chambres, cuis., w.-c., salle bains, dressing, asc., soleil. 750.000 F. T. : 346-63-85.

Province

MARSEILLE-PRADO Part. vd luxueux appart. 170 m2. Garage - Prix : 900.000 F. Ecr. s/n° 021868 Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CARPENTRAS Part. à part. vd F4 neuf, tout confort, park. Tél. (90) 63-21-74.

Etranger

SUD ESPAGNE (MALAGA) **APPT** Villa meublée, village andalou, bord mer. 150.000 F - Loyer garanti

GECI - (1) 742-02-34

appartem. achat

PAIE CPT chez NOTAIRE 1 à 3 P. Paris, préfère rive gauche, avec ou sans travaux. Tél. à Mlle FAURE : 261-68-81, ou le soir au 257-47-99.

L'AGENCE DU XVIe cherche : BEAUX APPARTEMENTS, préfér. dans le 16e - 704-40-27.

locations non meublées Offre

Paris

Gare de l'Est, rue calme, 2 pces neuf + garage 2.000 + charges, Tél. 951-02-13

RUE LABAT 18e 2 pièces tout confort, 1.000 F. Tél. 658-34-65, de 12 à 14 h.

Région parisienne

Part. à part. F 3, à Sceaux 68 m2 + cave, 5' Parc et R.E.R. 1.600 F + charges. 702-20-78 le soir.

Province

NICE pr. Promenade Anglais 4 P. meublées tt conft. Tél. 288-17-77 de 8 à 10 h. et heures repas.

locations non meublées Demande

Paris

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. - Tél. 283-57-02

PPTAIRES LOUEZ SS FRAIS SOUS 48 H. vos APPARTEMENTS. 261-53-88

Région parisienne

Ch. à louer pavillon, rég. Paris, préf. Nord (Val-d'Oise), 2 chambres, salle à manger, salon. Ecr. n° 6246 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

locations meublées Offre

Région parisienne

MARLY-LE-ROI 5 mn à pied gare, à l'orée du Bois, maison av. grand jardin, liv., 3 chbres. 3.000 F. 958-62-38

bureaux

VOTRE SIEGE A PARIS de 80 à 250 F par mois CONSTITUTION DE SOCIETES GEICA 56 bis, rue du Louvre, PARIS-2e Téléph. : 296-41-12 +

CONSTITUTION de S.A.R.L. **TELEX** Secrétariat téléphonique Domiciliations artisanales et commerciales Tous services **355-17-50**

VOTRE SIÈGE SOCIAL BURX MEUBLES - TELEX PARIS 8e - 9e - 15e

CONSTITUTION SOCIÉTÉS prix compét. délais rapides. **ASPAC. 281-18-18 +**

A l'arrivée de la

PISTE NATIONALE DE SKI :

CRANS-MONTANA

Résidnces LA NATIONALE A + B

A vendre directement du promoteur 2 magnifiques attique-duplex de 130 à 144 m2, living 38 et 42 m2 avec cheminée française.

Situation exceptionnelle.

Renseignements : Paul Zehnder. Agence d'Y-Coor, CH 3962 MONTANA.

pavillons

A vendre, Villeneuve-le-Roi, pavillon meulière, 500 m2, 2 ét. Chauff. Garage ind. Parking. Tél. Groupe électrog. de secours. 770.000 F - Libre à la vente. Tél. : 597-47-94

MONTMAGNY 14 km Paris BEAU PAVIL. ss-sol, hall, séj, dble, cheminée, terrasse, cuis. équipée, 3 chbres, bains, gar., CONFORT + local 100 m2, jard. 400 m2, IMPECC. 650.000 F .PLACOR - 989-60-60.

ST-MANDE Chaussée de l'Etang - 5 p. tt cft, imm. pierre de t., asc. Vue sur le Bois .- 340-72-06.

CHAVILLE 2' R.D. - Maison rustique, séjour avec cheminée pierre d'époque, 3 chbres, bains, sur 250 m2 terr. *Rare.* 780.000 F. - 954-68-00.

URGENT ANDRESY 30' de Saint-Lazare A vendre pavillon 7 pièces, 143 m2, sur 420 m2 de terrain, dans village style Ile-de-France 1974, 2 s. de bains, 2 wc, gar., proche gare, piscine, école, tennis. Prix 610.000 F. Tél. 974-51-66

villas

Maisons-Laffitte, parc villa sur 1.860 m2. 980.000 F. Tél. 912-24-76

VDS PERPIGNAN SUD VILLA JUMELEE F 3 garage, jardin. Prix 290.000 F. Tél. 16 (80) 56-66-24 M. Lefebvre Gilbert, 5, allée des Tamaris, Fontaine-les-Dijon

SAINT-NOM-LA-BRETECHE **VALLON CHAVENAY** Sur 1.000 m2 arborisés, séj. + 5 chb., 3 bains. Garage 2 voit. Très bien situé. 1.100.000 F - Tél. 954-68-00

SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE Belle villa de 7 pièces, 246 m2 *de plain-pied : 5 chbres, 2 salles* de bains, 2 sall. d'eau, gd salon av. coin-feu, sal. à manger, bar, cuisine spacieuse, lingerie, nombreux rangements, av. double garage et terrain de 2.192 m2.

RUE DES DEUX-CROIX TEL. 045-64-80 (sauf. mercredi) de 10 h à 20 h.

fermettes

Part. vend ancienne Ferme avec 4.000 m2. Rég. Azay-le-Ferron (Indre) Ecr. n° 6985, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09.

(47) 3 km FUMEL Vends FERMETTE RUSTIQUE sur 3 ha. Libre. Site préservé. Exceptionnel : 220.000 F Ecr. : JARGEAU, 47500 LIBOS Tél. : (58) 71-01-28

maisons de campagne

Agréable maison habitable sans travaux s/800 m2, 6 km gare de Gournay-en-Bray. Prix intéress. Part. à part. (4) 449-07-97.

Alpes de Haute-Provence MAISON isolée, rest., envir. BANON - 450.000 F. Ecrire à : HAVAS, n° 1044, AIX-EN-PROV.

AVEYRON SUD PRES SAINT-AFFRIQUE GROSSE FERME DU 18e S. Maison d'habitation 10 pièces + bergerie + grange + 1/2 ha. Habitable de suite après installation sanitaire. PX : 450.000 F avec 90.000 F. CATRY - T. 16 (66) 22-43-44 H.B. ou 22-21-95 H. repas

CANTOVRE PRES DE NANT Dans l'Aveyron, petit village typique, maison 3 pièces habitables avec vue magnifique sur vallée et rivière. Eau, électric. Prix : 159.000 F avec 32.000 F à la réservation. - CATRY, Tél. : 16 (66) 22-43-44, H.B. ou 22-21-95 H. repas

40 KM DEAUVILLE maison normande gros œuvre et couverture entièrement restaurés. 105 m2 sur 3.200 m2 terrain. 270.000 F. Tél. : (32) 41-81-88 le vendredi, le samedi, et le dimanche.

GARD Près d'UZES Jolie maison village dans hameau Renaissance. Cour + terrasse. 300 m2 habitables, entièrement rénovés. Eau, électric. Prix : 299.000 F av. 60.000 F à la réservation. CATRY, Cab. LALLEMAND B.P. 18 - 30700 UZES Téléph. : (66) 22-43-44

VALLÉE DE L'EURE MEREY près PACY - Maison campagne, 4 p., cuis., s. bains, cave, gar., 2.000 m2 terr., très bon état. Px : 600.000 F à déb. Téléph. : 16 (32) 36-34-51

RARE CANTOURE Aveyron-Sud Vds dans village classé, sur piton rocheux, vue imprenable, petite maison 3 pièces + combles aménageables. Eau, électr. *Prix : 169.000 F avec 34.000 F* à la réservation. CATRY - T. : (66) 22-43-44, H.B. 22-50-30, H.R. Cabin. LALLEMAND, B.P. 18, 30700 UZES

AU PRIX D'UN F 4 A PARIS Aveyron-Sud Réalisez votre rêve avec 7 vraies fermes en pierre bleue du pays. 10 pièces magnifiques + grandes dépend. + 5.000 m2 jardin. Eau, électric. Vue magnifique. Prix : 460.000 F avec 90.000 F à la réservation. CATRY, CAB. LALLEMAND, B.P. 18 - 30700 UZES Tél. : (66) 22-43-44, H.B. (66) 22-50-30, H.R.

35' MER, TOURTOUR (VAR) **MAISON DE VILLAGE** maison provençale sur 3 niveaux, surface totale : 120 m2. Dans le village de Tourtour. Sur une petite place, exposition Sud. Vue dégagée sur 20 km. Avec la possibilité d'aménager une terrasse au dernier niveau. Maison de caractère dans un *village protégé. Prix : 150.000 F* avec 30.000 F comptant. CATRY - Tél. : (94) 70-63-38 et jours suivants aux heures repas.

LA STE MARCHAND de BIENS la plus importante du SUD DE LA FRANCE

CATRY

ACHÈTE ET VEND des terrains de toutes surfaces constructibles ou non, feres, mas, ruines, propriétés. ds les départements suivants : B.-DU-RHONE, VAR, VAUCLUSE, ALPES HAUTE-PROV., HTES-ALPES, GARD, DROME, ISERE, RHONE, LOIRE AVEYRON, ARDECHE, HTE-LOIRE, HERAULT. PAS DE COMMISSION A PAYER Ecrivez-nous :

CATRY 43, cours Estienne-d'Orves, 13001 MARSEILLE **Tél. (91) 54-92-93**

SUISSE - VALAIS

VENTHONE, au cœur de la « Noble Contrée » sur un balcon ensoleillé, orienté au sud, à 800 mètres d'altitude. A quelques kilomètres de Sierre (Vallée du Rhône) et des pistes de ski de renommée mondiale. Il reste à vendre directement du constructeur quelques APPARTEMENTS :

Un appartement de deux pièces ;

Un magnifique trois pièces de plus de 100 m2 ;

Deux appartements de quatre pièces.

Avec autorisation de vente aux étrangers. Entrée immédiate.

Coupon à Paul Zehnder, promoteur, Case postale 137 CH 3962 MONTANA.

Nom : ....

Prénom : ....

Rue : ....

Ville : .... Tél. : ....

terrains

20 km NORD MONTPELLIER vds terr. 6.800 m2 viab. 40 F le metre. T. (67) 75-19-07 ap. 20 h.

SEINE-ET-MARNE Part. vd terrains à SOUPPES. Ecr. Mme VAILLANT, 22, rue Tlemcen, 75020 Paris

Entre Rambouillet et Montfort-L'Amaury, terrains à bâtir de 2.500 m2, avec certificat d'urbanisme ou permis de construire. Possibilité d'agrandissements. Vendus ensemble ou séparément. Ecrire Mme Roger Léger, 78113 Conde-sur-Vesgre

Particulier vend 90 km PARIS entre les ANDELYS et ROUEN (Normandie) 3 parcelles viabilisées 1.400 m2 environ. S'adresser par téléphone : 16 (47) 27-27-78 16 (47) 05-28-21 16 (32) 49-74-52

ST-AUBINZGAILLON 27600 3.300 m2. 160.000 F. H.T. I. N. - 045-29-09

Près MANTES et BONNIERES terrains à bâtir de 700 à 1.000 m2 viabilisés, près rivière cadre boisé. - 451-57-12

Part. vend dans Monts-de-Blond (87) TERRAIN boisé de 19 Ha. HAVAS LIMOGES n° 16651 H.

BULLION près RAMBOUILLET Terrain à bâtir 1.500 m2 boisé, calme, 250.000 F. Tél. 451-57-12

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone **du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h. 30 – de 13 h. 30 à 18 heures au 296-15-01**

Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE





CARNET

Mariages

— Pierre VIENOT
et
Anne LOYER
sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité le 13 septembre 1980.

Décès

— M. et Mme Jean Ayral et leurs enfants prient d'annoncer le décès de
Mme Pierre AYRAL,
leur mère et grand-mère.
Ses obsèques auront lieu à Nancy en l'église Saint-Pierre, le 20 septembre, à 9 h. 45.
51-53, Les Gémeaux,
92400 Courbevoie.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Antoine de CARA,
survenu le 18 septembre 1980, à Astaffort.
La Gravière,
Astaffort (Lot-et-Garonne).

— M. et Mme Henry Bouchaud, Tanguy et Jean-Guillaume,
M. et Mme Jean-Claude Bourbon et Marie-Adélaïde,
M. et Mme Pierre Robert et Jean-Baptiste,
M. Gérard Despouy,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
M. Alexis DESPOUY,
ingénieur des Arts et Manufactures,
le 13 septembre 1980.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, le 16 septembre 1980, en l'église d'Antignac (Haute-Garonne).
Cet avis tient lieu de faire-part.
26, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris.
60, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
16, rue Duplessy, 33000 Bordeaux.
11, rue des Sablons, 75016 Paris.

— Mme Maurice Gourry,
M. et Mme Jean Chevalier et leurs enfants,
Mme Pierre Gourry et ses enfants,
M. et Mme Jacques Goursat et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Dulck et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
M. Maurice GOURRY,
survenu dans sa quatre-vingt-troisième année.
Ses obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Pierre de Segonzac, le jeudi 11 septembre 1980.
Chadeville, 16130 Segonzac.

— Mme Odette Elina-Gruffy, son épouse,
M. et Mme Jean-François Gruffy, Isabelle et Françoise,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean-Louis GRUFFY,
combattant volontaire de la Résistance,
survenu à Nice, le 15 septembre 1980, à l'âge de soixante-seize ans.
Le défunt ayant fait don de son corps à la médecine, il n'y aura pas d'obsèques.
Cet avis tient lieu de faire-part.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.

— Mme Jean-Charles Lary, sa belle-sœur,
M. et Mme Robert Schirmann,
M. et Mme Pierre Lary et leurs enfants,
M. et Mme Jacques de Nercy et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Marie Despicht et leur fils,
M. et Mme Paul Despicht,
M. et Mme René Despicht et leurs enfants,
Mlle Geneviève Despicht,
ses neveux et nièces,
Mme André Bricard et sa famille,
Mme Raymond Payen et sa famille,
sa tante, ses cousins et cousines,
Ses nombreuses amies,
ont la douleur de faire part du décès de
Mlle Germaine LARY,
ancienne directrice de l'Institution Sainte-Ide de Lens,
rappelée à Dieu le 17 septembre 1980, dans sa quatre-vingtième année.
Le service religieux sera célébré en l'église Sainte-Marguerite du Vésinet, le 22 septembre 1980, à 9 h. 15.
Cet avis tient lieu de faire-part.
26, rue du Maréchal-Foch, 78110 Le Vésinet.
51, rue Pasteur, 62300 Lens.

— Sa famille et ses amis ont la tristesse de faire part du décès du
docteur Laure LAUER,
à Paris, le 7 août 1980.

— Lamorlaye.
M. Léon Leduc, son époux,
M. et Mme Jacques Leduc et leurs enfants, ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Léon LEDUC,
née Suzanne Gaudefroy,
survenu le 12 septembre à Lamorlaye.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
34, 1re-Avenue,
60260 Lys-Lamorlaye.

— Le docteur et Mme Marcel Mambré,
M. et Mme Emmanuel Mambré et leur fille,
M. Charles Lièvre,
La famille Beck,
ses enfants et petits-enfants, son arrière-petite-fille, son neveu,
font part du décès de
Mme E. MAMBRÉ,
ancienne directrice du cours Dieterlen,
survenu le 11 août 1980, dans sa quatre-vingt-onzième année.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière de Varengeville-sur-Mer (Seine-Maritime).
Une messe de requiem sera célébrée le samedi 27 septembre, à 11 h. précises, en l'église Saint-André.
22, avenue de Verdun à Saint-Maurice (Val-de-Marne). Métro : Charenton-Ecoles et autobus 111.
20, rue des Remises,
94100 Saint-Maur.

— M. Jean Nedjar,
M. et Mme Daniel Nedjar et leurs enfants,
Mlle Nathalie Nedjar,
Les familles Nedjar, Lefranc et Lerat,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jean NEDJAR,
née Françoise Lefranc,
survenu le 14 septembre 1980, en son domicile à Chamant (60), à l'âge de cinquante-huit ans.
La cérémonie religieuse suivie de l'inhumation au cimetière de Chamant ont eu lieu dans l'intimité familiale.
28, avenue Marceau, 75008 Paris.

— Mme Robert Préaut, son épouse,
M. et Mme Philippe Préaut, ses enfants,
Sylvie Préaut, sa petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Robert PRÉAUT,
survenu le 16 septembre 1980, dans sa quatre-vingtième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 19 septembre 1980, à 10 h. 30, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, 75016 Paris.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
80, avenue Victor-Hugo,
75016 Paris.

— Les enfants,
Le personnel,
Et le conseil d'administration de l'association Jean-Cotxet ont la douleur de faire part du décès de leur président, le
docteur Robert PRÉAUT,
52, rue Madame, Paris (6e).

— Mme Marcel Rancoule,
Marie-Henriette et Jean-Paul Guichard, Marianne,
Hélène et Alain Billard, Nicolas,
Les familles Marc, Roure, Desbœufs, Cayro,
ont la grande peine de faire part du décès du
docteur Marcel RANCOULE,
médecin-chef à l'hôpital psychiatrique Sainte-Marie à Nice,
survenu subitement le 6 septembre 1980.
8, rue Rossini, 06000 Nice.

— M. et Mme Robert Faigle et leurs enfants,
M. et Mme Louis Paturel, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Frédéric Verly et leurs enfants,
M. et Mme François Verly et leur fils,
Les familles Rickard, Leclerc, Mugnier, Espinasse, Dautry, Jullin et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Charles VERLY,
née Anne Jacqueline Schneider,
leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante et parente, survenu en son domicile, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.
Le service religieux a eu lieu dans l'intimité familiale au temple des Carmes de Montauban.
« L'Eternel est ma lumière et mon salut, de qui aurais-je crainte ? »
Psaume 27.
150, rue Camille-Delthil,
82000 Montauban.

Remerciements

— Lyon.
Mme Louis Damour, profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui lui ont été témoignées lors du décès de
M. Louis DAMOUR,
ancien procureur général près la cour d'appel de Lyon, premier président honoraire de la Cour de cassation,
prie toutes les personnes qui se sont associées à sa peine à l'occasion de son deuil, de recevoir l'expression de ses remerciements et de sa reconnaissance.
7, avenue Jean-Jaurès, Lyon (7e).

— Mme Guy Deroy et ses enfants, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Guy DEROY,
expriment leurs sincères remerciements.

— La société Audit de France-SODIP et ses collaborateurs remercient vivement toutes les personnes qui ont manifesté leur sympathie lors du décès de
M. Guy DEROY,
associé-fondateur.

— Mme Maurice Justin,
M. et Mme Michel Petrault et leurs enfants Jean-François et Emmanuel,
M. et Mme Victor Chapot et leur fils Jean-Pierre,
très touchés par toutes les marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de
Maurice JUSTIN,
et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, remercient de tout cœur les personnes qui, par leur présence ou leurs messages, se sont associées à leur immense peine.

Anniversaires

— En ce premier anniversaire du retour à Dieu de
Mme Paul CORNU,
née Maxence Delafon,
une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont aimée.

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu du
professeur Robert LINDER,
une pensée recueillie est demandée, en union avec la messe qui sera célébrée à son intention le dimanche 21 septembre 1980, à 10 h. 30, dans son église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption de Rouffach (Haut-Rhin).

Communications diverses

— Pour offrir à M. Michel Droit son épée d'académicien, un comité, présidé par M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel, s'est constitué. Les souscriptions sont reçues à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, 75006 Paris, sous forme de chèque bancaire libellé au nom du Comité pour l'épée de Michel Droit.

L'immobilier

propriétés

MOULIN RESTAURE
rég. Brou (28) 130 km Paris, 220 m2 habit. + dépendances, piscine, parc 8.000 m2, rivière 350 m. Tél. (37) 22-62-05

PART. VEND FERME
ds la DROME, 2 appts rénovés, écuries, dépendances sur 2,5 ha. Px : 800.000 F. T. (75) 21-12-13.

Part. vends Les Andelys 80 km Belle propriété ancienne, caractère : 260 m2, 7-8 pièces, 2 s. de bns. Grd garage, tt cft, tr.s beau parc 5.000 m2. T. 32-54-21-74

Part. à part vend ferme amén., Loiret, 110 km de Paris. Rez-de-ch. : très grand séjour, s. de bns, w.-c., 5 chbres + grenier aménagé, gr. ch. et bureau, poutres, s. de bns, w.-c., chff. exc. état, terrain 2.722 m2. Libre de suite. 450.000 F. Tél. : (38) 95-10-27, ou soir : 474-95-66

Exceptionnel part. vend Belle demeure 350 m2 habitables, 170 m2 combles aménageables dans parc centenaire 5.000 m2 avec piscine, isolée dans village entre Sète et Montpellier. Ecr. : HAVAS Montpellier nº 11.886

Part. vend env. Limoges Très belle MAISON style moderne très bon goût T. G. Confort, 3 pces, 2 salles bains. Parc 7.000 m2 ; beau point de vue. Ecrire : HAVAS LIMOGES nº 16.650 H.

TROUVILLE, pptaire vd s/parc 1.500 m2 clos, Ppté vue mer, 9 pces, 3 bns, gar. ss-sol. Prix : 850.000 F. Sam., dim 11 à 18 h. 138, BD D'HAUTPOUL

TOI, beau, riche, attaché aux vraies valeurs de la pierre et du cadre de vie.
MOI, MOULIN DU 18e siècle, dans un cadre naturel, enchanteur, je rêve dans mon parc de deux hectares bordés par la charmante rivière de l'Arc en plein cœur du
PAYS D'AIX
J'ai pris racine sur 1.500 m2 bâtis dont 900 m2 ont été restaurés luxueusement pour me redonner goût à la vie. En mon cœur, battent les rouages de mon moulin à grain en compagnie de ma majestueuse roue à aubes. Je cherche l'amoureux qui saura m'apprécier à ma juste valeur et qui fera de moi une demeure de France dans la tradition des 4 étoiles, mes sœurs.
AVENTURIERS, instables ou curieux s'abstenir !
Px 3.500.000 F Tél. CATRY : 16 (91) 54-92-93 ou 16 (42) 25-73-61 le soir, ou écrire CATRY, 43, cours d'Estiennes-d'Orves, 13001 MARSEILLE

ENGHIEN LIMITE PPTE DE MAITRE
Hall, réception 100 m2, bureau, 10 chbres, 3 bains, 4 toilettes, tt cft. Maison gard. IMPECC. Parc 2.000 ou 3.000 m2, 2,5 ou 3 unités. PLACOR 989-60-60.

L'ISLE-ADAM-PARMAIN
Part. vend propriété de 5 pièces parfait état, bord de l'Oise sur 3.500 m2 de terrain. T. 742-92-90.

propriétés

PROX. COMPIÈGNE
bord de forêt domaniale.
DOMAINE HERBAGER
17 ha de pré d'un seul tenant, maison de maîtres, dépendances dont boxes, l'ensemble libre. MORBOIS, 3 bis, r. Napoléon, COMPIEGNE. T. (16-4) 440-09-75

65 km de Paris
ABONDANT (Dép. 28)
lisière de la forêt de Dreux Particulier vend sa très belle MAISON MODERNE. Tr. grand cft, living 50 m2 + 4 chbres + annexes sur 4.500 m2 terr. dans un parc résidentiel, près du village, école, tennis, équitation, voile proches. Construction 78 exonérée droit enregistrem., 820.000 F à déb UZZAN. T. (37) 48-79-39 dim. et : 326-28-25 heures de bureau.

REGION PROVINS
demeure du XVIIe S., excel. état tr. bel situat. sur parc de 2 ha 10 pces, ch. cent., dépendances, mais. de gardien. Px 650.000 F Ag. LAMANTHE. 16 (6) 404-02-20

PÉRIGORD
PROPRIETE 23 ha PRAIRIE beaux ombrages MAISON EN PIERRE dépend., très belle vue étendue. possib. étang. PRIX : 900.000 F Documentation sur demande PROPINTER S.A B.P. 33, 24103 BERGERAC TEL. : (53) 57-53-75.

NORMANDIE
90 km PARIS
Dans site surplombant et bordant rivière : TRES BELLE PROPRIETE de caractère : salle de séjour et 3 chambres, tt cft, terrain Prix demandé : 700 000 F. Pr tous renseign., s'adresser à Mes POUPINET et HEBERT Not. Ass. 27150 ETREPAGNY Tél. : (32) 55-80-60

FACE AU LUBERON
en pleine garrigue, magnifique
MAS DU XVIIIe EN U
sur 13.000 m2, 14 P. dt 6 part. restaurées, architecture unique, vue imprenable. AFFAIRE très RARE. Prix 1.600.000 F.
C.-J. ROSIER
84220 GORDES
Tél. (90) 72-00-70

chalets

AIN - Chalet Delta près station, ski. 280.000 F 16 (7) 843-05-97, soir

châteaux

Propriétaire vend directement
CHATEAU L'ISLE-ADAM
620 m2 habit. Parc 1 ha, situation exception., convient habitat particulier ou collectivité, hôtellerie ou retr. Px 2.000.000 F Tél. 766-52-24 poste 556

l'agenda du Monde

Offre de particulier

Cause départ étranger vend : 1 table en chêne massif; 1 porte coulissante ; 1 bibliothèque placage chêne ; 1 chambre enfant rustique hêtre et chêne. Tél. : 011-78-34 de 19 h. à 22 h.

Particulier vend 1 orgue électronique Philicorda, 1 machine à coudre à fourrure surjeteuse. Tél. : 666-37-20 de 18 h. à 20 h.

Antiquités

A vendre tableau Jacques COURTOIS dit « le Bourguignon » 137 cm X 91 cm. BREPOELS, boîte postale nº 11, 2490 BALEN Belgique.

ANDRÉ - A
achète au plus haut cours CHEMINEES, parquets, boiseries, meubles anciens, salons Aubusson, tableaux, argenterie. TEL. 331-74-69 - 707-98-83

Auto-radios

FLASH AUTO-RADIO
104, avenue Jean-Jaurès, 93120 La Courneuve. Téléph. 836-18-36 propose à des px superdiscount les marques suivantes : Blaupunkt, Aurion, Clarion, Autovox, Pioneer, chaîne Roode Star (avec garantie 5 ans). Crédit simplifié, montage 1 h. sans rendez-vous.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

BIJOUX SUR MESURE Créations, Transformations, Réparations, PRIX FABRICANT OCCASIONS : dépôt-vente. Diamants, pierres précieuses certifiés. Expertises photos. L'ATELIER, 210, bd RASPAIL, 75014 PARIS. Téléph. : 320-88-03.

PAUL TERRIER
ACHAT-VENTE VIEUX BIJ. CASSE OR, 35, r. du Colisée, 8e Métro Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendredi : 225-47-77.

Bateaux

A vdre FURY 4,25 (Cormorant). Mercury 50 CV él., cpte-tours, compt. heures, compas, taud, rem. Nautilus 750 kg. Le tout en excell. état. T. : 304-42-41.

Cours

COURS DE PHOTO OCTOBRE 1980 American Center for Artist 261, bd Raspail. Tél : 321-42-20.

REEDUCAT. ORTHOGRAPHE HABITUDE DYSLEXIE, PROGRES RAPIDE. Tél. : 267-50-91.

Personne de langue maternelle américaine, ayant l'expérience de l'enseignement donn. cours angl. tous niv. Tél. : 520-41-69.

MATHS-PHYSIQUE par Polytechniciens, 261-14-69.

APPRENDRE L'AMÉRICAIN
à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, PARIS-14e
TÉL. : 633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir. Lycéens à partir de 15 ans. Inscription immédiate. Début 6 octobre. Cours privés, préparation au TOEFL - Cours pour enfants.

ANGLAIS Leçons particulières indiv. ou en groupe, ts âges et ts niv. Tél M. Stille, 262-11-87.

MATH.-PHYS. rattrapage rapide par prof. Terminale, PCEM, Fac 526-82-47.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
importation directe à partir de 160 F le rouleau. ARNOUX 40, r. des Poissonniers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. TEL. : 745-07-36.

Déménagement

DEMENAGEUR QUALIFIE devis gratuit, toutes distances. DETTORI. Téléph. : 833-04-48.

POUR UN DÉMÉNAGEMENT À VOTRE MESURE
— Sur Paris et sa banlieue ;
— De Paris sur la province ;
TEL. : 583-51-44.

Films vidéo

VIDÉO FILMS X
Prix et choix incomparables. Transfert vidéo de films S-8. Import doc. : 20 F. Ecrire : GIL FILM VIDEO, B.P. 191 69390 VERNAISON, filiale ARTMOR FILMS, Lyon, Marseille, Nice, Bordeaux, St-Etienne, Grenoble, Lille.

Graphologie

COURS PAR PETITS GROUPES (débutants et perfectionnement). TEL. : 723-07-46.

Instruments de musique

PIANOS LABROSSE 10, rue Vivienne, PARIS-2e. 260-06-39 PIANOS NEUFS et OCCASIONS, CLAVECINS. Marques sélectionnées, réparation, accord, crédit à long terme sans apport personnel.

PIANOS DAUDÉ
Location vente depuis 219 F plus de 300 pianos Pianos garantis 10 ans 75 bis, avenue de Wagram, PARIS-17e. Téléph. : 763-34-17 et 27-88-54.

Maisons de retraite

Votre troisième âge dans le Parc historique du CHATEAU d'ERMENONVILLE (Oise) à 40 km de Paris par l'autoroute du Nord (sortie Survilliers). Pension à court et long termes. Trois possibilités. Le Château d'Ermenonville à partir de 185 F/jour T.T.C. Téléphone : (16-4) 454-01-49. le Pavillon Girardin à partir de 175 F/jour T.T.C. Téléphone : (16-4) 454-01-49). La Résidence du Parc à partir de 140 F/jour T.T.C. Téléphone : (16-4) 454-00-53. Retraite, repos, convalescence. Soins assurés. Parc, promenades, distractions. 60440 ERMENONVILLE.

Enseignement

COURS D'ARABE LITTÉRAIRE MODERNE
CTRE CULTUREL EGYPTIEN Rens. inscript. 111, bd St-Michel Paris-5e. T. 633-75-67 de 16-21 h.

Mode

COSTUMES. Les plus belles collections actuelles. A PRIX REDUIT, 5, avenue de Villiers, Paris-17e.

Moquette

MOQUETTE EN SOLDE
belle qualité, super prix sur 40.000 m2, à détailler pose assurée. 757-19-19.

Philatélie

ACHETE CHER COLLECTION TIMBRES. Ecrire Pagnanini, 35, Champs-Elysées. T. 359-76-98.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF-OUSPENSKY est ouvert. TELEPHONE 436-61-69.

Soldes

RÉALISATION DE STOCKS USINE
REMISE 30 %
lustrerie, petits meubles, Style rustique, moderne, bois, bronze, fer, cristaux. GRAND CHOIX POUR RESIDENCES SECONDAIRES. Marchandises à emporter A.A.D., 172, r. de Charonne 11e. Tél. : 371-60-34 10-12 h. 14-18 h. Lundi au samedi, parking.

Sports Loisirs

Du samedi 20 au dim. 21-9-1980 à PRESLES-EN-BRIE RN4, 40 km de Paris. BALL-TRAP FOSSE Profess. et amateur. Tir carabine, lapin. 6.000 F de prix (et lots).

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne



à louer dans le nouvel hôtel « Bernerhof » au centre de Gstaad
APPARTEMENT LUXUEUX
2½ pièces, meublé confortablement, surface 107 m² en duplex, 2 salles de bains, balcon etc.
Location : à la semaine, au mois ou à la saison.

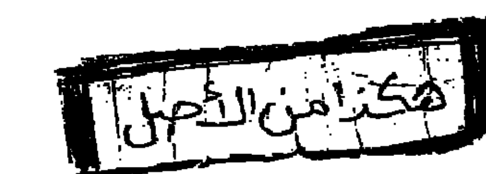


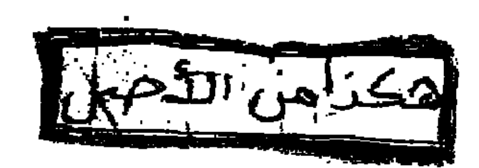
K. Mühlheim AG, Abt. Immobilien
Frutigenstr. 62, CH-3604 Thun-Schweiz

APPARTEMENTS DE VACANCES A LOUER A VERBIER, station des Alpes valaisannes (Suisse). 2 1/2, 3 et 4 pièces, jusqu'à 8 lits. Libres dès ce jour jusqu'au 20-12-80 et dès le 10-1-1981. Madame STEINEBACH. TÉL. : 1941-26/ 7 44 29.

NOËL 1980
LES SAISIES
Savoie (1.650-2.000). A louer appartements près commerces et remontées mécaniq. balcons plein Sud. TEL. : (79) 31-31-54. (1) 772-67-39

OFFRE SPÉCIALE
TUNISIE HOTEL FOURATI 1 semaine du 28-9 au 5-10 ou 5-10 au 12-10 ou 12-10 au 19-10 : 1.550 F. 2 sem. du 28-9 au 12-10 ou 5-10 au 19-10 : 2.150 F. 2 sem. SAMIRA CLUB : 1.850 F [illegible] 2 sem. du 21-9 au 5-10 ou 28-9 au 12-10 ou 5-10 au 19-10 : 1.750 F. Pension complète avion compris J.S.F., licence A804 7, rue de la Banque, Paris-2e. TEL. : 261-53-21.





LE SICOB

XXXIe SALON INTERNATIONAL DE L'INFORMATIQUE, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ORGANISATION DE BUREAU

BANQUE DE DONNÉES

L'inquiétante absence des éditeurs français

Chaque jour, il se crée dans le monde une banque de données. Toutes les études réalisées aux Etats-Unis et en Europe s'accordent pour prévoir une croissance très forte pour ce nouveau secteur d'activité. Le marché américain devrait quadrupler en cinq ans, pour atteindre 4,5 milliards de dollars ; le marché européen, tripler en dix ans, passant de 600 millions de dollars en 1979 à 1,7 milliard en 1988. Le marché français, lui, devrait, suivant les objectifs des pouvoirs publics, presque doubler tous les ans, et atteindre 700 millions de francs en 1984, contre 15 millions en 1979.

LE phénomène des banques de données a pris une dimension économique aux Etats-Unis vers le milieu des années 70, avec la commercialisation des premiers services d'information accessible en conversationnel. En cinq ans, les Américains ont pris une avance considérable dans cette nouvelle industrie, non seulement au plan quantitatif, par le nombre de services proposés dans tous les domaines, mais aussi par l'évolution qualitative des outils et de l'information enregistrée.

L'Europe, et en particulier la France, ne se sont émus de la domination presque totale du marché de l'information électronique par les Etats-Unis que depuis 1978. Les rapports Aigrain sur l'information scientifique et technique, Nora-Minc sur l'informatisation de la société et Lenoir-Prot sur l'information économique et sociale, ont joué un rôle de détonateur. L'enjeu stratégique, économique, politique et culturel de l'information apparait alors au grand jour.

L'Europe n'est certes pas dépourvue de banques de données, mais elles sont dispersées et difficilement accessibles, donc peu utilisées.

Sur les 1 165 systèmes existant début 1979, 531, soit 45 %, sont d'origine européenne. De plus, 29 % seulement de ces 531 systèmes sont accessibles par la télématique, alors que sur les 634 fabriqués ailleurs, c'est-à-dire essentiellement aux Etats-Unis, 63 % sont accessibles en ligne. Les Etats-Unis n'ont pas manqué d'exploiter cette situation. Sur les cent dix banques de données proposées aujourd'hui par Lockheed, le premier serveur américain, la moitié est d'origine européenne !

Les grands serveurs américains d'information réaliseraient ainsi au moins 20 % de leur chiffre d'affaires sur l'Europe. Lockheed ferait environ quatre mille heures par mois sur le Vieux Continent et System Development Corporation (S.D.C.) environ deux mille heures par mois, dont quatre cents seraient le fait des *industries pétrolières sur* les fichiers APILIT et APIPAT. A titre de comparaison le premier serveur européen, I.R.S. (Information Retrieval Service) qui dépend de l'Agence spatiale européenne, réaliserait deux mille cinq cents heures, tandis que les serveurs français, tous réunis, atteignent péniblement les mille heures. Quant aux interrogations d'utilisateurs français en direction des Etats-Unis, elles s'élèveraient mensuellement à deux mille cinq cents heures, les quatre cinquièmes étant le fait d'une dizaine de très grandes entreprises appartenant aux domaines de la chimie, du pétrole et de la pharmacie.

Combler des lacunes importantes

Face à cette situation, la France a engagé en 1979 une politique active afin de créer, d'ici à 1984, une industrie nationale de l'information *« compétitive, rentable et exportatrice »*. De son côté, la Commission des communautés européennes a mis en place un plan à cinq ans visant à la création, d'ici à 1985, de *« cinq cents nouvelles banques de données ne dupliquant en rien les services américains »*. En premier lieu, il a fallu mettre en place des réseaux de transmis*sion de données*, favorisant l'accès et l'interrogation à distance des fonds documentaires existants.

La France, avec Transpac a été le premier pays de la C.E.E. à se doter d'un tel réseau public, tandis que, au niveau européen, était inauguré, en février dernier, le réseau Euronet. En dépit de leurs maladies de jeunesse, encore fréquentes, ces réseaux offrent la particularité d'une tarification indépendante de la distance et environ dix fois inférieure à celle du réseau téléphonique classique. La tarification d'Euronet est, par ailleurs, beaucoup plus faible que celle des réseaux transatlantiques Tymnet et Télénet. Les utilisateurs européens sont ainsi incités à *« consommer européen »*.

Parallèlement, de nombreuses sociétés de services en informatique ont ouvert des départements *« serveurs »* de banques de données, où elles jouent en quelque sorte le rôle d'intermédiaire entre les producteurs de banques et les utilisateurs. A l'aide de moyens informatiques importants, leur rôle consiste à offrir un service commercialement exploitable. On compte aujourd'hui une trentaine de serveurs raccordés à Euronet, représentant la connexion effective ou prochaine de cent quatre-vingt-treize banques de données.

Depuis le début de 1979, cinq serveurs importants se sont lancés en France : S.P.I. (filiale de Pechiney-Ugine-Kuhlmann), Télésystèmes (filiale indirecte des P.T.T., soutenue par les pouvoirs publics, à hauteur de 75 millions de francs sur cinq ans), CISI (filiale du C.E.A.) et plus récemment « G. CAM » (filiale de la Caisse des dépôts et consignations) et « SG2 » (filiale de la Société Générale). Sans oublier les producteurs serveurs qui dans des domaines scientifiques pointus ne proposent qu'une seule banque, telles Pluridata, Thermodata, Ergodata...

Le troisième volet de l'action gouvernementale concerne l'amélioration et la création de nouvelles banques de données. Sur ce plan, il faut distinguer deux politiques complémentaires.

Celle du ministère de l'industrie *soutient des projets* de constitution et d'exploitation commerciale de banques de données rentables à court terme. L'aide apportée, sous la forme d'un contrat de développement, peut atteindre 50 % de l'investissement *sur* cinq ans, mais celle-ci est à rembourser en cas d'échec. Autant dire que ce type de procédure suscite peu d'émules dans le secteur privé. A ce jour, seuls quelques contrats ont été signés.

De son côté, la Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST) s'est fixé pour objectif de soutenir la création de cinquante nouvelles banques de données d'informations spécialisées d'ici à 1984. Cette année, vingt projets pilotes sélectionnés à partir d'un premier appel aux propositions bénéficient d'une subvention de 2 millions de francs. Un nouvel appel vient de recueillir cent trente réponses, *dont 30 % en provenance du* secteur privé. Cette forme d'aide rencontre un meilleur accueil, car elle comporte moins de risque dans un domaine où les nouveaux promoteurs maitrisent encore très mal les coûts.

Partir des besoins des utilisateurs

Au niveau communautaire, la commission européenne a lancé *un appel aux propositions*, pour promouvoir des systèmes de dimension internationale. Elle a reçu deux cent soixante-six réponses dont quatre-vingt-dix-sept d'origine privée et quatre-vingts en provenance de la France.

L'industrie française de l'information encore balbutiante pousse à une croissance rapide. Au départ, les pouvoirs publics se sont d'abord souciés de mettre en place des moyens et de créer une dynamique, avant de traiter des problèmes de contenu répondant à des besoins précis. Les utilisateurs auront été sans doute les grands oubliés pendant cette période de lancement.

Les serveurs ont *« chargé »* sur leurs ordinateurs des banques de données existantes sans trop se soucier de leur qualité. *« La plupart des systèmes actuels ont été développés par les producteurs (c'est-à-dire essentiellement des organismes publics) sans analyse approfondie des besoins des utilisateurs potentiels »*, affirme sans détours le rapport Lenoir.

On constate par ailleurs d'importantes lacunes. Relativement bien pourvue en banques de données scientifiques et techniques, la France manque de banques de données numériques, *factuelles et* textuelles, dans les domaines de l'information économique, financière, juridique, des produits in*dustriels, de la presse... La plu*part des banques européennes proposent des références bibliographiques, alors qu'aux Etats-Unis les banques de données délivrant une information directement utilisable représentent 80 % des revenus de l'industrie de l'information, contre seulement 20 % pour les bases bibliographiques !

Le premier objectif, qui était de réduire la dépendance française, en *« récupérant »* les utilisateurs des systèmes américains n'a pas été atteint : ces utilisateurs, en nombre réduit, mais gros consommateurs, ne sont pas prêts à changer du jour au lendemain leurs habitudes et restent convaincus dans leur grande majorité de la supériorité des systèmes d'outre-Atlantique compte tenu de leurs besoins.

De même, du côté des nouveaux utilisateurs, on remarque un décalage important entre l'intérêt porté à ces nouveaux moyens d'information, le nombre de personnes qui ont été formées, et l'évolution effective des heures d'interrogation. Manifestement, il y a un problème.

PHILIPPE COLLIER,
*rédacteur en chef d'*Infotecture,
bimensuel d'actualité des banques de donnés.

(Suite page 38.)

LES SATELLITES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Une chance à saisir pour les Européens

Le temps n'est plus où les industriels des télécommunications spatiales se lamentaient, et constataient, non sans amertume, que les constructeurs de satellites étaient plus nombreux que ceux appelés à les utiliser. A l'époque, les risques techniques et financiers encourus ne furent pas de nature à rassurer les industriels tentés par l'aventure ; en particulier, ceux qui n'avaient pas la chance d'être aidés dans leurs premiers pas par les importants revenus que leur assuraient des programmes de télécommunications militaires substantiels.

La situation a bien changé depuis, et beaucoup ont oublié la prouesse technique réalisée voici quelque vingt ans pour relier la France à l'Amérique du Nord via le satellite Telstar. C'est maintenant affaire de tous les jours, depuis que l'ensemble des systèmes de satellites qui gravitent autour de la Terre ont mis les continents à portée de combiné.

LES télécommunications spatiales sont devenues une activité économique à part entière, riche de promesses, où la concurrence industrielle fait rage.

Certes, l'industrie américaine (Hugues-Aircraft, Ford Aerospace, T.R.W., etc.) fait toujours figure de leader dans ce domaine. Mais, les industriels européens, dont les compétences et parfois les choix techniques ont été reconnus, commencent à pousser la porte de ce club *longtemps fermé. Ils n'en sont* pas encore membres à part entière, même si leurs réalisations communes — O.T.S., Météosat, Symphonie — témoignent de leur savoir-faire. Ils attendent toujours de remporter un contrat de satellites de télécommunications spatiales à l'étranger. Une satisfaction cependant : leurs résultats les ont conduits à être associés aux programmes remportés par les sociétés américaines.

Un marché de 12 milliards de dollars

Pour l'heure, chacun veut se tailler — seul ou en nouant des alliances — la plus grosse part de ce marché que certains experts évaluent, pour les dix prochaines années, à quelque 12 000 millions de dollars : 8 000 millions de dollars pour la fourniture de nouveaux systèmes et 4 000 millions de dollars pour le renouvellement des systèmes existants.

Aux systèmes à vocation essentiellement internationale, comme ceux mis en place par l'organisation mondiale Intelsat — à laquelle sont affiliés plus de cent pays, — ou par l'organisation des pays de l'Est Interspoutnik, se sont ajoutés des systèmes à vocation uniquement régionale ou purement nationale. Si les premiers ont déjà fait l'objet de plusieurs renouvellements pour répondre aux besoins du trafic transocéanique, les seconds sont en cours de développement. A ce titre, les pays en voie de développement, dont l'infrastructure terrestre pour les liaisons téléphoniques est souvent inexistante, constituent une clientèle de choix, comme en témoigne l'intérêt pour cette technique de la Colombie, du Brésil, des pays arabes, de l'Indonésie, de l'Inde, etc.

Tout cela concourt à *la mise* en orbite de satellites toujours plus puissants et toujours plus nombreux. Aujourd'hui environ soixante-quinze satellites de télécommunication spatiale géostationnaires — 36 000 kilomètres d'altitude — sont en fonctionnement autour de la planète. D'autres déjà construits sont sur le point d'être lancés, soit par la NASA américaine, soit par l'Europe.

Marché en expansion donc, comme le prouve le développement des télécommunications internationales. Que l'on en juge : les demandes de voies téléphoniques — il en faut deux pour établir un circuit et réaliser une liaison complète — effectuées auprès d'Intelsat ont connu un taux de croissance moyen de 17 % l'an. Mieux même, au cours des deux dernières années, ce qui est exceptionnel et purement conjoncturel, le cap des 25 % a été atteint.

Intelsat, qui achemine actuel*lement les deux tiers du trafic* transcontinental au-dessus des océans Atlantique, Pacifique et Indien, estime d'ailleurs dans ses études prospectives que, en 1993, elle devra faire face à trois cent mille demandes de voies téléphoniques et près d'un million à la fin du siècle, contre seulement quarante-cinq mille à l'heure actuelle.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(Suite page 38.)

POINT DE VUE

État démocratique ou société programmée

par JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT (*)

A mesure que s'approfondit la crise et que le système capitaliste laisse apparaître son impuissance à restaurer les conditions d'une croissance régulière, fleurit l'idéologie d'une « croissance douce », fondée sur de nouvelles techniques et laissant s'épanouir de nouveaux pouvoirs, ouvrant ainsi la voie à une société « post-industrielle ». L'informatisation généralisée de la société, lancée à grand renfort de publicité depuis la publication du rapport *Nora-Minc*, occupe depuis deux ans une place *privilégiée dans le discours officiel*. L'introduction massive de l'ordinateur dans les *entreprises*, dans l'enseignement et même à domicile, la constitution de réseaux destinés à innerver (1) la vie quotidienne, annonceraient ainsi l'aube d'une nouvelle révolution, celle de la « société informationnelle ».

Quel est le problème auquel le capitalisme français se trouve aujourd'hui confronté ? *Il s'agit pour lui de trouver tout à la fois de nouvelles bases d'accumulation sur* une échelle mondiale et de sauve*garder son pouvoir face aux travailleurs.*

Force est de constater qu'il ne suffit pas de plaquer un ordina*teur sur la structure des grandes* entreprises pour restaurer les taux de profit. Plus intéressante se révèle être la mise en place de nouveaux procédés de production limitant le coût de la force de travail. La fin *des années 80 avait vu la décou*verte des microprocesseurs. Les *années 80 verront leur utilisation* généralisée dans l'industrie et dans *le tertiaire, pour l'automatisation* de la production dans les créneaux *concédés au redéploiement* de notre économie. Chômage et déqualifica*tion en résulteront naturellement* sans que pour autant se développe une industrie française de l'informatique.

*Le lot des travailleurs, c'est au*jourd'hui la déqualification : tâches *répétitives et fastidieuses, cadences* surveillées par les machines, détachement d'avec l'acte de produire. C'est de plus en plus le geste programmé.

Ainsi s'accentue une division du *travail entre la masse des travail*leurs et l'élite de ceux qui gèrent *et qui programment, les nouveaux* « chouchous du capital ». Ainsi la hiérarchie devient-elle de plus en plus surveillance. L'oppression revêt le masque de la technicité. Quant aux travailleurs, unis par la déqualification, ils se divisent de plus en plus entre ceux assurés d'un emploi stable garanti par un statut ou par une convention collective, et une masse d'intérimaires voués à la précarité de *l'emploi*.

Parallèlement à la mise en place de cette nouvelle organisation du travail, se développe *une idéologie* « moderniste » de la société technétronique (2). Sous couvert de technique, le scientisme et la modélisation *s'insinuent dans les esprits*; le raisonnement linéaire (vrai ou *faux, oui ou non) remplaçant l'es*prit critique et la mise en perspective de la société ; sous couvert de *libéralisme*, c'est la *jungle* au travail sous la dictature de gestion*naires « efficaces »*, et c'est *l'agi*tation dans la vie quotidienne ; sous couvert de démocratie et de diffusion de l'information, c'est le mail*lage* et le *conditionnement de la* société, la mise en place incontrôlée des fichiers, l'anesthésie du citoyen.

Quelle informatique pour le socialisme ?

Qu'il n'y ait pas de malentendu : *les socialistes ne critiquent pas* les outils, mais l'utilisation qui en est faite.

Simplement, nous ne reconnais*sons pas le visage du progrès dans* la concentration du pouvoir, dans *la manipulation de l'opinion et dans* l'intégration par les travailleurs des *contraintes du capital, même* (et surtout) si elles sont *masquées* par l'apparence d'une décentralisation, la diffusion massive de gadgets électroniques ou l'introduction de nouvelles méthodes d'enseignement, notamment audiovisuelles. Toutes « innovations » dont le *résultat* le plus clair est de faire des consommateurs passifs ou pis encore de pseudo-citoyens téléguidés. *Comment éviter* que se réalise ainsi, à l'enseigne de la télématique, ce nouveau compromis historique entre une *grande bourgeoisie qui pense*rait seule « mondialement » et une nouvelle petite bourgeoisie vouée à penser « localement » et à s'ébattre dans le youpala des municipalités et des associations ?

Comment remonter le courant ? Comment renverser le sens du pouvoir (de bas en haut et non plus de *haut* en bas) ? La solution est évidemment politique. Mais comment *renverser* le rapport des forces entre les classes de notre pays, *alors que la division de la gauche* et le retour des vieux démons de la guerre *froide offrent le terrain libre* aux « informatiseurs » du capital ? Comment faire demain, d'un peuple d' « informatisés » chloroformés, à nouveau un peuple de citoyens ? Qu'est-ce qu'une démocratie de l'audiovisuel et de la télématique ?

Par quel cheminement sociologique, mental, politique et en définitive technique y parvenir ? Tel est l'objet du colloque organisé *à la fin de cette semaine* par le parti socialiste sur l'informatisation *de la société (3) auquel des* travailleurs socialistes de tous les secteurs *ont participé sur la base de notre* projet.

En définitive, nous avons confiance en l'homme. Nous savons que l'informatique, d é m y t h i f i é e, peut devenir un instrument pour la maîtrise de l ' é c o n o m i e par les citoyens, les travailleurs et pour l'amélioration des conditions de travail :

— Par l'automation, on peut supprimer les tâches dangereuses et fastidieuses, dégager des gains de productivité, permettre ainsi la diminution de la durée du travail *sans diminution de salaire* et *donc* l'augmentation du temps libre *nécessaire à l'exercice collectif de* la démocratie et à la formation *continue* ;

— Grâce aux réseaux et aux banques de données, une infrastructure facilitant l'échange à distance des informations nécessaires à la planification et à la gestion rend possible le développement du contrôle des travailleurs. Encore faut-il se persuader que la planification est avant tout le produit d'un débat politique mené de façon *démocratique*, et que, pour cela, le recours à l'informatique est certainement moins i n d i s p e n s a b l e que la volonté affirmée de *mener le débat, aucun* citoyen ne pouvant, par exemple, *se voir refuser l'accès aux infor*mations contenues par tel ou tel *fichier*.

Mais, au-delà, c'est tout l' « appareil » de la société informatisée qu'il faudra transformer : un développement de l'informatique par les multinationales ne sera jamais au service des travailleurs. C'est pourquoi la création d'une industrie informatique française, notamment par la nationalisation de ce secteur stratégique, constitue un préalable indispensable à la mise en œuvre d'une politique démocratique. Enfin, la refonte de l'enseignement permettra non seulement la maîtrise de *l'ordinateur* mais aussi la *réflexion* face aux modèles et le développement de l'esprit critique et de la créativité.

*Tandis que la république bour*geoise qui fut l'œuvre d'un siècle *de luttes et de g é n é r a t i o n s* héroïques de démocrates obscurs *agonise sous nos yeux, la grande* tâche d'une république socialiste à construire nous appelle. C'est le sens du projet socialiste et des valeurs qu'il affirme : démocratie, dignité, rigueur, sens de la création et de l'œuvre accomplie en commun.

(*) Député, secrétaire national du P.S.

(1) Et à énerver.

(2) Du nom de l'ouvrage de Z. Brezinski au début des années 70.

(3) Musée social, 5, rue Las-Cases, Paris (7e).

« Tic » et « tiques » de l'informatique

On sait comment notre langue est actuellement envahie, inexorablement, par le fran*glais. Des mots tels que offshore, nursery, boat-people*, etc., pour ne *citer que quelques exemples*, sont devenus des acquis de notre parler, *alors que hors rivage, pouponnière, réfugiés des bateaux* auraient donné *toute satisfaction*.

Cette « franglicisation » a surtout été *développée par des personnes* dont les activités sont essentielle*ment mercantiles. En revanche*, les chercheurs français en informatique *et en sciences modernes de gestion*, dont la survie réside dans la recherche permanente d'idées nouvelles et de concepts futurs, ont, eux, rejeté le franglais pour créer leur langage propre. Bien que l'on puisse, *a priori*, se féliciter d'une telle initiative, si rare en France, on doit malheureusement constater que cet effort d'imagination a *été* entravé par un tic permanent, tic qui a sécrété de nombreux *tiques, parasites des plus* néfastes pour la compréhension générale.

* * *

Le tic, « *geste bref automatisé répété involontairement sans but fonctionnel* », appliqué au domaine cité *en référence, consiste à utiliser*, pour un public de non-initiés ou *néophytes, un langage spécifique*, très restreint, aux termes savants et *recherchés*. Ce langage *n'est* compris que par un nombre très limité de personnes. Ses mots n'ont souvent aucune justification réelle.

La manifestation la plus évidente du tic est le « *ique* ». On trouve ainsi, bien sûr, « *informatique* », mais aussi « *systémique* », « *bureautique* », « *télématique* », « *robotique* », « *privatique* », « *domiciliatique* », etc. Parfois le tic se fait plus discret, il se dissimule sous des termes moins stridents, plus *rondouillards*, tels que, *par exemple*, *ordinateur, recherche opérationtionnelle* ».

Malgré sa façade savante, le respect, le sérieux, la gravité des personnes qui utilisent et dispersent son usage, *le tic*, comme nous allons le voir, a une action perni*cieuse et néfaste pour le public et* l'économie. C'est ici qu'interviennent *les tiques*.

* * *

En nous référant à la définition *d o n n é e* par le *dictionnaire* : « *tique* » : nom commun d'une espèce de dixode, insecte parasite du chien, du bœuf, du mouton dont il suce le sang, nous définirons les « *tiques* » de la façon suivante : « *Mots créés artificiellement, d'une manière imaginative, qui ne présentent, généralement, aucune unicité de définition. Ils encombrent l'esprit de faux concepts et atrophient les pouvoirs de compréhension et de création* ». Pour illustrer à l'aide de quelques exemples cette définition, on peut prendre trois mots des plus anciens : *informatique, ordinateur, recherche opérationnelle*, dont le *passif* dans le parasitage des idées est très lourd, et, un des plus jeunes : *bureautique*.

● *Informatique*. — Ce mot fut créé en 1962. Son inventeur tronqua *les deux extrémités opposées* des mots « information » et « élec*tronique* » *et les juxtaposa. Il est* inutile de rappeler la définition qu'en *a donnée l'Académie française en* 1967. Ce qui doit être mis en évi*dence, c'est que ce mot n'existe pas* dans le pays où l'informatique a été inventée et où elle s'est *principalement* développée, c'est-à-dire les Etats-Unis. Dans *ce pays, on a tou*jours parlé, et on continue à le faire, de « traitement électronique des données » *(Electronic Data Processing)*, que l'on désigne communément par les trois lettres E.D.P. Cette appellation est large, ouverte, accessible à tous. Elle ne fait pas appel au mysticisme de l'information ni à la rationalité de la définition de l'Académie française.

● *Ordinateur*. — Ce mot illustre *la* déraison française. En 1954, un constructeur d'ordinateurs demanda à un professeur de lettres de *la* Sorbonne de traduire l'expression américaine *Electronic Data Processing Machine*, c'est-à-dire tout simplement « machine électronique de traitement des *données* ». Le traducteur, après sans *doute* beaucoup de réflexions et d'interrogations, créa le mot « *ordinateur* ». Pour cela, il prit comme référence (en plein vingtième siècle)... le Moyen Age, car « *Dieu à cette époque était le grand ordinateur, celui qui mettait de l'ordre dans le monde* ». Les Etats-Unis, inventeur de l'ordinateur, ont gardé le terme simple de *computer*, voire *electronic computer*, c'est-à-dire « calculateur » ou « calculateur électronique » *Il n'y a* pour eux aucun besoin de faire appel à une notion divine *quelconque pour expliquer le passage* ou *l'absence du courant dans un* conducteur à des fins de calcul.

● *Recherche opérationnelle*. — Ces deux termes sont une traduction des mots anglais *operations research*, qui signifient « recherche des opérations » et qui ne confèrent en aucun cas au mot *research* un pouvoir opérationnel quelconque. L'expression anglaise est accessible à tout le monde, en *revanche* la française confère une puissance, une certaine magie, à *la notion de* recherche. La barre *savante* est aussitôt dressée *pour* le *public* et la chasse gardée pour de brillants esprits.

● *Bureautique*. — On ne sait pas qui a *créé* ce *mot* en France. Mais aux Etats-Unis on *emploie* les *termes Office Automation*, c'est-à-dire que l'on parle d' « automatisation du bureau ». Dans ce domaine, il ne souffle, *actuellement*, à l'inverse de la France, aucun vent *de* découverte sensationnelle. On donne certes aux employés de bureau un nouvel outil très *performant*, mais on *ne révolutionnera pas* pour autant la société et ses usagers.

Constat et réalités économiques

Il est possible de multiplier et développer à *loisir* d'autres exemples. (Que de choses à dire sur les deux appellations qui sont actuellement à la mode : « télématique » et « systémique ».) Ils démontrent tous que les chercheurs français répugnent à *considérer* la vérité exacte des réalités bassement ma*térielles. Il leur est nécessaire*, pour se justifier, et sans doute garantir *le bien-fondé de leurs pensées*, de fuir dans l'abstraction et de créer des *concepts* nouveaux qui compliquent la compréhension. Sans doute le font-ils en *toute* bonne *foi* (n'oublions pas que le tic est involontaire). Mais le *phénomène* est *pernicieux*. Invariablement, tout mot nouveau est saisi par des vendeurs (constructeurs, conseils) qui y trouvent un argumentaire commercial idéal. Le public s'engouffre ensuite en bloc dans l'idée nouvelle pseudo-géniale pour s'apercevoir, quelque temps plus tard et après moult dépenses, que, tout compte fait, les choses étaient beaucoup plus simples et qu'on les a compliquées à loisir.

En des temps de pléthore économique, les tics et tiques de l'informatique pourraient, à la limite, être considérés comme d'amusantes spéculations de salon. Mais en ces temps de guerre économique sans merci, il est des plus souhaitables que les chercheurs français en informatique et en sciences modernes de gestion méditent beaucoup sur de tels propos. « *L'erreur dans l'ordre de l'action* » ne sera plus permise à l'avenir. Autant y réfléchir tout de suite et présenter, en termes simples, à des gens simples, des choses qui, finalement, sont simples.

J.-Y. BIRRIEN,
directeur du C.T.I. de Bretagne occidentale, secrétaire général adjoint de la ville de Brest.

● *La société japonaise Nippon Electric Co* (NEC) a annoncé la mise au point d'un nouvel ordi*nateur destiné à des utilisations* générales dont la mémoire (capacité de stockage des informations) serait la plus grande du monde.

L'ordinateur, baptisé Acos Système 1000, a, semble-t-il, pour mission de concurrencer les ordinateurs de la future série H d'I.B.M.

L'INFORMATISATION BANCAIRE A LA FIN DE 1980

Pas d'innovations spectaculaires mais un fantastique développement des applications pratiques

Dans le monde bancaire, les matériels informatiques sont connus et les innovations très réduites. Ce qui apparait très nouveau, en revanche, c'est le fantastique développement des applications de l'informatique à la banque : en faire plus avec le matériel en place pour, à la fois améliorer les communications et obtenir un meilleur rapport coût-performance, absolue nécessité en cette période de stagnation ou de compression des marges d'exploitation bancaires. En même temps, et toujours dans une optique de compression des dépenses de personnel, la mise en place des distributeurs automatiques de billets se poursuit, tandis que celle des guichets automatiques « on line » (connectés avec les ordinateurs et travaillant en temps réel) commence doucement.

QUELS sont les besoins actuels des établissements bancaires, en fonction de l'évolution de la profession et des exigences tant du personnel que des clients ?

Il s'agit, tout d'abord, après l' « *explosion* » *informatique* du début des années 70, qui vit le remplacement des grandes machines comptables électromécaniques par de puissants ordinateurs centraux, affectés en priorité au *stockage* des informations et à la tenue du fichier « *clients* », d'exploiter à fond les coûteux outils installés dans les sièges des établissements.

Le premier stade a été la mise en place de terminaux légers directement connectés aux ordinateurs *centraux pour* l'interrogation et la saisie. Mais cette procédure a entraîné une centralisation excessive des opérations et un appauvrissement des tâches des guichetiers : spécialisation à outrance des employés qui ignorent tout des phases de *travail* en *amont* et en aval, caractère répétitif et monotone des travaux, anonymat du salarié, qui n'est qu'un maillon d'une longue chaîne, et de la matière traitée qui n'est plus que des chiffres, alourdissement des structures avec une cascade d'échelons hiérarchiques qui entraîne une dilution des responsabilités et constitue un frein à l'initiative.

Il fallait donc renverser la vapeur, décentraliser les circuits et les tâches, afin d' « enrichir » le travail des employés tout en maintenant ou en rétablissant des contacts « *personnalisés* » avec les clients.

A cet effet, tous les établissements mettent actuellement en place une nouvelle génération de terminaux avec des postes de travail complets, comprenant des claviers-écrans, des imprimantes, des lecteurs de chèques et, le cas échéant, des guichets automatiques, le tout connecté à un mini-ordinateur de contrôle. Ces terminaux sont reliés par de puissants réseaux de transmission aux ordinateurs centraux. La nouveauté en la matière est que les employés des terminaux situés aux guichets non seulement interrogent les fichiers centraux, mais effectuent les opérations en présence des clients et alimentent, par retour, lesdits fichiers. Le personnel des établissements redevient maître de son travail en suivant ses *opérations* jusqu'à leur aboutissement.

Sur le plan des techniques bancaires proprement dites, et des applications pratiques, citons l'amélioration du contrôle des encaisses des agences et la banalisation de la fonction « *change* manuel » *qui, jusqu'alors* cantonnées aux frontières et dans les grands centres, gagne tout le territoire, d'autant qu'elle est très profitable. Aujourd'hui, la télématique permet de résoudre à la fois le principal problème de cette fonction, à savoir le *niveau* des *cours* des *devises* échangées, désormais connus à tout instant, et celui de mieux assurer, là aussi, la gestion des encaisses en fonction des besoins.

Autre effet bénéfique de la télématique, le progrès dans le contrôle des découverts des clients. Auparavant, en cas de dépassement par rapport au montant autorisé, ou en cas d'insuffisance de provision avec une tolérance de 5 %, le guichetier devait soit prendre la décision seul, avec les risques personnels que cela comportait, soit consacrer du temps à consulter un supérieur hiérarchique. Avec la télématique, il peut transmettre sur écran au dit supérieur *la position du client et l'historique* de ses opérations antérieures et obtenir une réponse rapide.

Parmi d'autres applications du nouveau système, citons encore la possibilité de répondre rapidement à toutes les questions posées par la clientèle dans les *domaines juridiques, fiscaux* et réglementaires, de plus en plus étendus. Aujourd'hui : la consultation immédiate sur écran de la banque de données du siège permet de donner satisfaction dans les meilleurs délais.

Mieux cerner le « profil » du client

Plus généralement, la télématique devrait offrir aux banques la possibilité de mieux déterminer le « profil » du client, ce qu'il fait et, surtout, ce qu'il voudrait faire, ce qui est l'A.B.C. du marketing. Le dialogue instantané entre l'employé et le siège permet alors de diffuser des messages discrets et appropriés à la situation individuelle des clients, notamment en matière de placements (souscription à un *emprunt*, par *exemple*), *ou des* besoins éventuels de crédit : il conduit ainsi à la réhabilitation du véritable « travail » bancaire, dans lequel la collecte des dépôts et l'activité « caisse » sont subordonnées aux activités « prêts » et placements.

Au niveau de la mise en place de ces nouveaux dispositifs, mis à part le Crédit agricole, décentralisé par essence avec ses 94 caisses régionales reliées à une caisse centrale, il semble que le Crédit lyonnais ait pris une nette avance, du moins en ce qui concerne le nombre des matériels installés en guichets. Cet établissement avait tout d'abord, dans les années 70, constitué un premier réseau, très centralisé avec, dès 1976, 2 200 terminaux légers du type machine à écrire, et une cinquantaine de terminaux lourds.

Son nouveau « plan informatique », dont l'exécution a commencé fin 1977, prévoit dans le courant de 1982 le fonctionnement de 5 000 « stations de travail » avec terminaux, reliés aux ordinateurs centraux disposés en trois centres (Limeil-Brévannes pour la région parisienne, Rillieux, près de Lyon, pour l'Est et Saint-Avertin, près de Tours, pour la région Ouest).

La Société générale s'est engagée plus tard — en avril 1976 — dans cette nouvelle voie, aménageant un groupe d'agences (17 000 comptes) en « temps réel ». A l'heure actuelle, cet établissement a équipé 75 groupes d'agences (800 000 comptes, soit 25 % du total, essentiellement dans la région parisienne) au sein de son réseau terminaux agences (R.T.A.), relié à deux centres principaux, Melun-Sénart près de Paris et Aix-en-Provence.

La Banque nationale de Paris compte achever fin 1981 la mise en place de trois mille six cents postes de travail reliés à quatre centres régionaux pour la comptabilité-clientèle et les opérations de banque, deux centres nationaux étant dévolus aux opérations à l'étranger et aux titres.

La compensation informatisée des chèques

Au niveau des constructeurs, I.B.M. est présent partout, se taillant la part du lion pour les ordinateurs centraux de grande puissance. *C.I.I. Honeywell-Bull* a néanmoins conquis une part appréciable des marchés, fournissant à la Société générale la partie supérieure de son fichier intermédiaire à son centre de Melun-Sénart, à la B.N.P. les ordinateurs de ses deux centres nationaux et en équipant 30 % des caisses régionales du Crédit agricole. C.I.I. Honeywell-Bull s'est notamment spécialisée dans le matériel de traitement des chèques, équipant par exemple le Crédit lyonnais.

La gamme des fournisseurs est beaucoup plus ouverte au niveau des terminaux, où la concurrence est féroce. Le Crédit lyonnais par exemple a commencé par s'équiper de matériel I.B.M. Puis, faute de s'entendre avec C.I.I. H.-B., qui, en 1976, ne disposait pas du matériel nécessaire, il a choisi la firme ouest-allemande Nixdorf et Logabax, d'abord pour ses terminaux légers LX 180 puis ses contrôleurs 5065 et ses terminaux associés. C'est également Logabax qu'a choisi la B.N.P. pour succéder au matériel I.B.M., *confiant toutefois* à C.I.I. H.-B. l'équipement de son réseau sud-ouest. A la Société générale on trouve un cocktail de terminaux Sintra et Intertechnique avec des imprimantes Logabax, Intertechnique fournissant également les contrôleurs, reliés à des mini-*ordinateurs Mini 6 de C.I.I. H.-B.* Parmi les autres constructeurs en lice, citons Philips, les Américains N.C.R. et Burroughs et le suédois Data Saab.

La concurrence est également sévère dans le domaine des distributeurs de billets, et surtout des guichets automatiques situés à l'intérieur ou à l'extérieur des banques, qui peuvent non seulement délivrer des billets mais, en temps réel, débiter le compte du client, lui donner sa position et, éventuellement, effectuer des virements à son initiative. *I.B.M. propose son « 3624 »*, dont la B.N.P. a déjà installé trois exemplaires (dix début 1981), tandis que Nixdorf a livré cent cinquante installations au Crédit lyonnais, qui garde en suspens la commande de cent cinquante autres guichets. La Société générale a commandé cent guichets automatiques à Electronique Marcel Dassault, Transac, filiale de CIT-Alcatel, devant en livrer cent au Crédit agricole de l'Ile-de-France.

La révolution informatique est donc en marche dans les banques, que ce soit au guichet, en présence du client ou derrière le guichet. A cette occasion, c'est le 1er octobre prochain que va devenir obligatoire la compensation du chèque, c'est-à-dire leur échange, au chef-lieu du département, pour toute banque qui a un guichet dans ledit département (à l'heure actuelle, on le sait, il règne une douce anarchie en matière de compensation). Cette obligation, qui nécessite des moyens informatiques et sera inégalement respectée, *dans l'immédiat, par les établissements*, n'est que le prélude à la compensation générale à l'échelle nationale, prélude elle-même à la suppression de tout échange de chèques, remplacé par des bandes magnétiques ou même des « images » électroniques. *Ce non-échange des chèques*, déjà pratiqué en Belgique depuis 1974 et en Suède, se heurte en France à des obstacles juridiques et techniques. Mais il permettrait de raccourcir les délais de paiement et de réduire les impayés. Là encore, c'est l'informatique qui détient la clé du système.

FRANÇOIS RENARD.

CARTES A MÉMOIRE

Mise en route de l'expérimentation

LA nouvelle carte « *universelle de paiement* » dite « *carte à mémoire* », inventée en 1974 par l'ingénieur français Moreno et brevetée par ses soins au travers de la société Innovatron, va prochainement affronter la phase de l'expérimentation. Elle se présente, on le sait, comme une carte de crédit classique, mais qui inclut des circuits, des mémoires, un microprocesseur noyés dans un support plastique. Elle peut être « chargée » d'un certain crédit dans un établissement bancaire, et « déchargée » totalement ou partiellement chez un commerçant dans un « terminal » au moyen d'un « lecteur » muni d'une cassette qui sera traitée dans une banque pour débiter et *créditer les différents comptes.*

Inviolable, grâce à un code personnel et secret, supprimant toute fraude, très fiable, cette carte constitue une évolution technologique essentielle : elle vise à remplacer le chèque, dont *le maniement et le traitement* sont encore coûteux, malgré les grands progrès qui vont être peu à peu réalisés (non-circulation et non-échange des chèques).

Restées un certain temps au stade des prototypes, les cartes *à mémoire ont franchi, en 1980*, deux étapes décisives. En mars, dix établissements bancaires ont d'abord constitué, avec le secrétariat d'Etat aux P.T.T., un groupement d'intérêt économique (G.I.E.) pour étudier en commun le *développement* de ces cartes : afin « *d'éviter une balkanisation des moyens de paiement* », comme le précisait le président de ce G.I.E., M. Le Corre, directeur général de la Chambre syndicale des banques populaires, lors de la deuxième convention de l'EFMA (Association européenne de marketing financier), tenue à Monaco et consacrée aux systèmes de financement et aux transferts électroniques de fonds.

La deuxième étape a été constituée, en juillet 1980, avec la publication des résultats de l'appel d'offres, lancé un an auparavant, par la Direction générale des télécommunications et les susdits établissements bancaires. Trois constructeurs ont été choisis : C.I.I.-Honeywell Bull, Schlumberger et Philips. Une lettre d'intention *leur a été envoyée qui sera* bientôt suivie de deux contrats, l'un pour les études, l'autre pour la fourniture de matériels, 100 à 500 terminaux qui seront installés chez des commerçants de plusieurs villes moyennes, en liaison avec les banques intéressées et 50 000 à 300 000 cartes à mémoire, le tout devant être mis en place au cours du deuxième semestre 1981. L'objectif de cette procédure est de développer trois expérimentations « en réel » distinctes et concomitantes, qui pourraient durer une douzaine de mois ou plus.

Parmi les trois constructeurs retenus, deux s'inscrivent en *flèche, C.I.I-H.B. et Schlumberger* par sa filiale Flonic. C.I.I.-H.B., qui avait acquis, dès 1974, des brevets Innovatron, puis développé ses prototypes (tout en prenant 15 % dans le capital d'Innovatron) s'est lancé résolument *dans ce secteur, présentant* même, en mars dernier, au congrès de l'EFMA, sa carte « CP 8 » à microprocesseur, avec démonstration des procédés d'utilisation et opérations de paiement « en réel » dans les boutiques de l'hôtel Loews.

Ce groupe est talonné par Flonic-Schlumberger, qui a racheté 34 % du capital d'Innovatron et, *à partir des brevets* de base de M. Moreno, développe des prototypes de cartes et de lecteurs. Philips est plus en retrait. Quant à I.B.M., le géant américain « étudie » activement, mais rien n'a été annoncé, rien promis et rien publié. Il semble qu'outre-Atlantique, on veuille « *décanter* » les besoins réels du marché. Supprimer les chèques, peut-être, mais auparavant, il paraît plus utile et plus facile technologiquement de diminuer leur nombre par le non-échange : « *C'est pratique, c'est gratuit, et c'est assez sûr* ».

En dépit de ces réticences, une chose est certaine : la bataille entre le chèque et la carte à mémoire est d'ores et déjà engagée, encore que plusieurs années soient nécessaires pour en discerner le résultat. — F. R.



APRÈS UN DÉMARRAGE LABORIEUX

Le réseau Transpac a pris sa vitesse de croisière

Comme on pouvait le prévoir, les réseaux de transmission de données par paquets connaissent un développement rapide. Qu'ils *soient américains, comme* Tymnet ou Telenet, européen comme Euronet, allemand comme Datexal, britannique comme P.S.S. ou japonais comme DDX, ces réseaux tissent leur toile sur la planète. *Bientôt, à l'instar du* téléphone ou des lignes à haute tension, ils sillonneront le globe, par-dessus les frontières, car, comme le note M. Yvon Le Bars, président-directeur général de la société chargée de gérer le réseau français Transpac, « nous sommes à l'aube d'un service international de transmissions de données né de l'interconnexion prochaine des divers réseaux de ce type ».

LA FRANCE ne devrait pas être absente de cette révolution informatique. Son réseau, connecté l'an dernier et au début de cette année à Tymnet, Telenet et Euronet grâce à la réalisation d'un nœud de transit international (N.T.I.), connaît un développement rapide en dépit de quelques problèmes de jeunesse.

Lorsqu'il parle de Transpac, M. Le Bars ne peut s'empêcher de faire montre d'une certaine satisfaction. *« Nous avons dépassé nos objectifs au point de vue commercial et exploitation. »* Aussi la société devrait-elle *« équilibrer ses comptes au plus tard l'an prochain ».* De fait, la clientèle ne boude pas ce réseau, qui s'apprête, à la veille du trente *et unième SICOB, à distribuer un* annuaire des services accessibles via Transpac.

A la fin du mois de juillet, soit *dix-neuf mois après sa mise en service*, Transpac comptait 1 862 abonnés, contre 450 seulement l'an dernier à la même époque. A l'analyse, ces chiffres traduisent un changement net : la plus grande proportion — 80 % en 1980 — d'abonnés directement raccordés au système *et la réduction du nombre* de ceux qui préfèrent passer par le biais de liaisons téléphoniques ou télex. Ils révèlent également une nouvelle répartition des utilisateurs (voir tableau) par secteurs économiques. L'industrie, le commerce et les sociétés de services en informatique *(S.S.C.I.) représentent 48 % des raccordements* et 65 % de la clientèle. Enfin, les promoteurs de Transpac estiment que 28 % des contrats qui ont été signés correspondent à des petites et moyennes entreprises, l'un des objectifs qui avait été assigné *à la société.*

« Du fait de son succès, remarque M. Le Bars, *Transpac a été amené à accélérer le développement de son réseau. »* Depuis l'origine, l'équivalent de 3 300 demandes de raccordement en accès direct ont été *faites alors que la capacité initiale* du réseau, assurée par douze commutateurs — ordinateurs chargés de la gestion du trafic des paquets d'informations entre l'expéditeur et le destinataire, — était provisoirement limitée à 1 500.

Pour remédier à cette situation, Transpac a engagé deux types d'action pour tripler les possibilités *offertes par son réseau d'ici au* début de 1981. L'adjonction dans une première étape de nouveaux équipements sur les commutateurs existants — *Rennes, Paris-I, Lille, Rouen,* Strasbourg, Lyon, Orléans, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Nantes et Dijon — a permis ces derniers mois de porter le nombre d'accès au réseau à 3 400. Le lancement d'une seconde série de travaux destinés à construire sept nouveaux *commutateurs à Reims, à Corbeil,* à Montpellier, à Grenoble, à Nancy, à Poitiers et à Paris-II, devrait permettre de renforcer le réseau et d'étoffer son maillage. Ainsi, au début de l'année prochaine, Transpac devrait offrir quelque 4 500 accès.

Ce triplement de la capacité de Transpac ne suffit pas à ses promoteurs qui *« au vu du succès commercial du réseau »* ont décidé d'augmenter les possibilités de leur système. Des commandes de maté*riel ont donc été passées avec* les industriels (SESA, T.R.T., SEMS) pour faire passer cette capacité de 4 500 à 6 900 à la fin de 1981 ou au début de 1982 et à 10 000 à la fin de 1982. A cette date, 400 millions de francs auront été investis au total pour parvenir à ce *résultat.*

Un développement aussi rapide ne va pas sans aléas. On ne relie pas sans risques des terminaux et des ordinateurs de taille, de perfor*mance* et de constructeur *différents*. Les promoteurs de Transpac *reconnaissent qu'ils ont rencontré* au démarrage du réseau deux types de difficultés : celles induites par les utilisateurs dont les logiciels mal adaptés ne respectaient pas les procédures ou les spécifications de Transpac ; celles, plus récentes, rencontrées lors de l'extension des capacités des sites existants, dues à une erreur d'instruction donnée au système. Tout semble rentré dans l'ordre, bien que certains se plaignent encore de problèmes de temps de réponse. Tous se *réjouissent cependant de l'absence* de hausse des tarifs pour 1980. Un changement pourrait cependant intervenir dans le courant de l'année prochaine, les tarifs pouvant être *assujettis à la T.V.A.*

En attendant, Transpac poursuit son développement. Le cap des 25 000 abonnés en 1985 reste toujours *l'objectif de la société,* qui songe également à mettre en place une nouvelle génération de matériel. *Il s'agit de réaliser des* systèmes de taille plus réduite — une centaine de raccordements — pour accroître la couverture géographique du réseau, et de concevoir des commutateurs plus petits et plus performants grâce à l'utilisation de microprocesseurs de *16 bits permettant d'introduire des* facilités nouvelles. Une consultation à ce sujet a été lancée en avril auprès de l'industrie, et, d'ici à la fin de l'année, Transpac devrait faire connaître le ou les constructeurs retenus pour réaliser une première série de ces petits commutateurs dont la *mise en service* pourrait intervenir à partir de 1983.

J.-F. A.

Secteur économique	% en nombre de raccordements	% en nombre de clients
Administrations	14	8
Entreprises publiques	6	11
Banques/Assurances	31	10
Industrie/Commerce	36	52
S.S.C.I. (Service et Conseil en informatique	12	13
Professions libérales	1	6
	100	100

Les satellites de télécommunications

(Suite de la page 35.)

Les systèmes en place n'y suffiront pas et de nouveaux satellites devront être *lancés*, à la fois pour renforcer le réseau existant et créer de nouveaux moyens de communications.

A ce marché particulièrement important — le dernier contrat d'Intelsat pour sept satellites lourds Intelsat-V se *montait* en 1976 à 235 millions de dollars — s'ajoute celui, plus récent, des systèmes de télécommunications spatiales domestiques ou régionaux *faisant* appel, selon les cas, soit à des satellites spécifiques (l'Amérique du Nord, Indonésie, plus récemment la *France*), *soit* à la location de lignes sur des satellites utilisés pour les télécommunications internationales. Dans ce domaine, les Canadiens avec Telesat et les Américains avec les réseaux Westar, Comstar et Satcom ont montré la voie, *suivis en cela par bien* d'autres.

Ce secteur en devenir paraît plein de promesses si l'on en *juge par* les conclusions de différentes études affirmant qu'en 1989 les systèmes de satellites *domestiques* et *régionaux* devraient acheminer à peu près 500 000 circuits, ce qui, pour la période 1979-1989, représenterait un marché d'environ 1 milliard de francs, dont les deux tiers seraient ouverts à la concurrence. Toutefois, il convient de noter que, du fait de leur développement, les pays *industrialisés* voient leurs capacités rapidement saturés. Le phénomène est déjà sensible aux Etats-Unis, et il ne fait pas de doute qu'il atteindra l'Europe avec un décalage de quelques années, faisant ainsi des systèmes domestiques et régionaux des produits destinés surtout à l'exportation.

Pourtant, *l'émergence* de la télématique favorise dans les pays industrialisés notamment, la naissance de système de télécommunications spatiales plus spécialisées. Les besoins *en* liaisons inter-entreprises, en transmission de données à haut débit entre ordi*nateurs*, en *télécopie rapide*, en bureautique, en courrier électronique, en transmission de facsimilé et en *télé* et *visio-conférence* ont *favorisé* le démarrage de tels programmes.

Aux Etats-Unis, Satellite Business System, consortium créé par I.B.M., Comsat General et Actna Life and Casualty Insurance, s'est placé très tôt *sur* ce créneau. Ses satellites devraient être opérationnels dans quarante-huit des *cinquante* Etats américains dès 1981. L'exemple de S.B.S. a fait école et se sont déjà manifestés outre-atlantique les intérêts de Xerox avec le réseau X-TEN et ceux de G.T.E., une filiale de General Telephone and Electronics Corp, qui envisage de proposer un *service opérationnel* à ses clients en 1984. Les P. et T. français ne sont pas en reste avec le programme de TELECOM dont les deux satellites devraient être respectivement lancés à la fin de 1982 et au début de 1983.

Toutes ces tendances concourent à faire des télécommunications spatiales un secteur riche d'avenir pour les industriels de l'astronautique. En l'an 2000, ce sont six millions de voies télé*phoniques qu'il faudra offrir* aux utilisateurs, dont cinq millions seront consacrés aux seuls besoins des trafics régionaux et domestiques. Un marché dont l'industrie européenne ne peut se permettre d'être absente.

A elle donc de faire la preuve de la qualité de ses matériels par des expériences en orbite tant il est vrai que seuls comptent auprès des clients potentiels les références et l'effet de vitrine d'un *système opérationnel.*

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

Banque de données

(Suite de la page 35.)

Certes on peut invoquer l'obstacle psychologique qu'il y a encore à utiliser un terminal, ou mettre en cause *l'efficacité* de la formation. Mais le facteur primordial tient sans doute au *décalage* important *existant entre* l'offre d'information et la demande.

Cette situation devrait néanmoins rapidement évoluer avec la création de nouvelles banques intéressant plus directement le monde des affaires, secteur le plus solvable.

Simultanément, un effort est entrepris pour simplifier l'usage des banques de données, de manière à ce qu'elles soient directement utilisées par l'utilisateur final de l'information. Cette évolution condamne, à terme, les banques bibliographiques au profit de systèmes en « *texte intégral* ». C'est notamment déjà le cas, aux Etats-Unis, dans les domaines juridique et de la presse, avec LEXIS et NEXIS.

Un autre exemple d'amélioration est donné par le logiciel français DARC, qui permet au chimiste d'interroger directement le Chemical Abstracts Service, dans son langage naturel, en décrivant simplement les structures sur lesquelles il travaille. Enfin, l'avènement de terminaux spécialisés, avec des touches de fonctions préprogrammées, devrait conduire à une plus large démocratisation de l'usage des banques de données, au bureau et à domicile (Vidéotex).

Parmi les événements les plus significatifs de cette année, il faut remarquer que, aux Etats-Unis, le partage des tâches entre producteurs et distributeurs de banques de données est en passe d'être sérieusement bouleversé.

Du côté des fournisseurs traditionnels de l'information (édition, presse), comme du côté des *prestataires* de réseaux et d'informatique, le souci semble être de *contrôler* la filière : l'éditeur McGraw-Hill, après avoir dépensé 10 millions de dollars pour développer des produits « on line », a acheté pour 103 millions de dollars DRI, le leader de l'information économique en ligne. Dun and Bradstreet, spécialiste de l'information commerciale, a payé trente fois les bénéfices de N.C.S.S., une société de « time sharing ». En Europe, Pergamon-Press vient de racheter le serveur britannique Infoline. Sur ce plan, l'absence des éditeurs français est inquiétante ; le réveil risque d'être douloureux.

PHILIPPE COLLIER.

De l'annuaire téléphonique au visiophone

LES nombreuses actions lancées par les P.T.T. pour promouvoir les produits télématiques, cinq risquent notamment de modifier notablement les habitudes du citoyen à son domicile. Il s'agit des projets relatifs à l'annuaire électronique, au vidéotexte, au télécopieur grande diffusion, au poste téléphonique et à la visiophonie.

● L'annuaire électronique : ce terminal de petit format (20 cm sur les trois dimensions) se compose d'un écran de visualisation noir et blanc associé à une commande alphanumérique et couplé à un poste téléphonique. Il est destiné à fournir aux usagers du téléphone le moyen d'accéder aux renseignements téléphoniques en se substituant à l'annuaire papier. Son utilisation ne sera guère plus compliquée que celle du poste téléphonique. Le département d'Ille-et-Vilaine sera le premier équipé avec 250 000 terminaux à compter de la fin de 1981. La généralisation du service se déroulerait sur une douzaine d'années. On estime que vers 1992 les 34 millions d'abonnés auraient chacun leur annuaire électronique. Ce dernier, d'un coût inférieur à 400 F, sera attribué gratuitement. La D.G.T. a commandé une présérie de 1 000 terminaux à chacun des quatre constructeurs suivants : Matra, S.T.E.-L.M.T. (groupe Thomson), Telic (groupe C.G.E.) et T.R.T.-Radiotechnique. Deux groupements ont été retenus pour l'étude et la réalisation du système de consultation de l'annuaire électronique en Ille-et-Vilaine. Il s'agit de CIT-Alcatel en collaboration avec la Sesa et de Cap Sogeti Logiciel avec C.I.I.-Honeywell Bull et Matra-T.R.T. L'implantation d'une cinquantaine de centres est prévu pour la couverture du réseau.

● Le vidéotexte : Il existe deux types de services vidéotexte (association du téléphone et de la télévision). Le premier est la diffusion par le réseau de télévision d'un ensemble de pages magazines. Antenne 2 fournit actuellement ce service. Le second est lié à l'utilisation du réseau téléphonique pour dialoguer de façon interactive avec des centres informatiques, le récepteur de télévision servant toujours d'écran d'affichage. Ce deuxième vidéotexte, baptisé Télétel, entrera en fonction à la fin de cette année à Vélizy. L'expérience portera sur 2 000 à 3 000 ménages. Thomson a été retenu pour l'étude et la fourniture de ces terminaux.

● Télécopieur grande diffusion : cet appareil permettra la transmission de documents 21 × 29,7 centimètres en un temps qui sera fonction de la densité d'informations transmises (quatre-vingt-dix secondes pour une lettre commerciale standard ; trois minutes pour une page très chargée), via le réseau téléphonique commuté. L'envoi d'un feuillet sera taxé comme une communication ordinaire. La réception du document sera automatique, sans opérateur à l'arrivée. Parmi les autres caractéristiques de la machine et du service offert, retenons l'identification des correspondants, l'envoi de messages en l'absence du destinataire et la possibilité d'une utilisation en local du télécopieur comme photocopieur. Le prix de revient prévu est de 2 000 F hors taxe pour des séries d'au moins 100 000 équipements par an.

Trois constructeurs ont été retenus pour la fourniture de préséries (50 appareils). Thomson livrera à la D.G.T. ses matériels en mars 1981 ; Matra, en janvier 1981, et Sagem en septembre de la même année. CIT-Alcatel et Sagem ont également été retenues pour des préséries de télécopieurs destinés à des applications semi-professionnelles demandant un fort trafic journalier. Ces matériels seront disponibles en mai et septembre 1981.

● Le poste téléphonique électronique : avant la fin de 1982, les P.T.T. remplaceront le poste « S 63 » gris fourni actuellement aux abonnés lors de leur raccordement au réseau par le « T 83 » entièrement électronique. Ce poste, véritable « terminal télématique », disposera d'un clavier à la place du cadran traditionnel. La numérotation pourra se faire sans décrochage du combiné. Il offrira une écoute amplifiée et une sonnerie électronique modifiable (mélodie et puissance). Le « T 83 », qui sera vendu entre 150 F et 250 F, permet d'enregistrer dix numéros de correspondants, au choix, et de les composer automatiquement ; 500 000 postes ont déjà été commandés à chacune des sociétés Matra et Telic (filiale de CIT-Alcatel). En outre, des contrats d'études, qui devraient aboutir avant la fin de l'année, sont en cours avec Thomson-C.S.F. et T.R.T., associée à H.P.S. Enfin, la C.G.C.T. (groupe I.T.T.) adapte son nouveau poste numérique au réseau français. La D.G.T. lui en aurait déjà commandé 350 000 exemplaires.

● La visiophonie : en 1982, la ville de Biarritz aura des liaisons téléphoniques par fibres optiques. Cette expérience permettra de tester non seulement la technologie des fibres optiques, depuis la fabrication jusqu'à l'exploitation sur une grande échelle, mais aussi la fiabilité et la rentabilité d'un service de visiophonie.

La visiophonie consiste à associer à la communication locale l'image animée du correspondant qui s'inscrit sur un écran de petit format. Quatre groupes industriels ont été retenus pour l'étude d'ingénierie du câblage en fibres optiques de la ville de Biarritz. Il s'agit de la C.G.C.T. (groupe I.T.T.), de L.T.T. (groupe Thomsom), d'un groupement comprenant la SAT Quartz et Silice et Sitec et des Câbles de Lyon (groupe C.G.E.). La C.G.C.T. et la SAT seraient bien placées pour emporter cet appel d'offres.

CHARLES BENHAIM.



Orchestre National de France/Patrice Fontanarosa/Photo Picard

Le Monde **économie**

SOCIAL

Manufrance : mobilisation de la C.G.T. et division syndicale

La C.G.T. occupe le terrain stéphanois. Tout le terrain, *serait-on tenté d'écrire, après la manifestation* du jeudi 18 septembre à l'appel de l'union départementale C.G.T. et l'intervention de « portée nationale » de M. Séguy. Mais la réussite (réelle) de cette journée de protestation, qui a rassemblé selon les organisateurs « plus de vingt mille personnes » (cinq mille selon les *estimations officielles*), ne peut *masquer une division syndicale* de plus en plus éclatante. La C.G.C. a joué la carte du spectaculaire en exploitant un incident entre son secrétaire général adjoint, M. Paul Marchelli, et les membres du service d'ordre cégétiste. La C.F.D.T. a joué la carte de l'abstention à la manifestation — à l'exception des salariés de Manufrance — et a publié un communiqué au vitriol dans lequel elle refuse, notamment, de considérer Manufrance comme une « *lutte historique* ».

De notre correspondant régional

Saint-Etienne. — « *N'en déplaise à Barre, forte de la combativité des travailleurs, entourée de la solidarité du monde du travail et de la sympathie de l'opinion publique, Manufrance existe et vivra* » : ces propos de M. Séguy, *en préambule à son intervention*, donnent le ton d'une journée *cégétiste. Une conférence de* presse puis une intervention dans *la soirée sur les antennes de* Radio-Monte-Carlo l'ont confirmé : *M Séguy veut faire de* Manufrance un test national, *un « formidable coup d'arrêt à la politique de destruction de notre potentiel industriel »*. Pour mener à bien cet objectif, la *C.G.T. et l'UGICT-C.G.T.* avaient fait appel aux états-majors parisiens (MM. Séguy et René Le Guen). Une attitude qui leur attire une volée de bois vert de l'union départementale C.F.D.T., qui a « regretté » que lors de l'action du 18 septembre, *« on ait vu sur le podium des gens avec de jolis costumes, ceints d'écharpes voyantes, plutôt que des employés et ouvriers en tenue de travail. C'est peut-être moins esthétique, mais ce sont quand même ces derniers qui sont menacés de licenciement »*, conclut la C.F.D.T.

Cette analyse à chaud recouvre une réalité saisie sur le terrain. Pas une seule fois, les représentants syndicaux de Manufrance — qu'ils soient ou non affiliés à la C.G.T. — n'ont eu l'occasion de s'exprimer publiquement. Le face-à-face entre M. Marchelli, entouré des cadres C.G.C. de l'entreprise, et le cordon du service d'ordre C.G.T. était, à cet égard, significatif. Même si on fait la part du côté spectaculaire qui ne déplaît manifestement pas au fougueux secrétaire général adjoint de la C.G.C., le *dialogue véhément* entre les cadres de Manufrance et un *service d'ordre cégétiste* extérieur à l'entreprise donnait la *mesure du fossé qui semble désormais* se creuser entre la C.G.T. et *les autres organisations syndicales. « Après cette journée, nous allons essayer de renouer le dialogue au sein de l'entreprise »*, affirmait M. Gérard Grivet, un des responsables de la C.F.D.T. de Manufrance. Ce dialogue sera-t-il possible au moment des échéances vitales pour Manufrance et notamment avant le 25 septembre, date à laquelle les actionnaires de la firme, convoqués en assemblée générale, devront se prononcer définitivement sur sa survie ?

La C.G.T., par la voix de M. Séguy, s'accroche plus que jamais au mot d'ordre : *« Plus de licenciements dans la Loire. » « Mais qui a accepté des licenciements à la naissance de la Société nouvelle Manufrance ? »*, interroge M. Grivet. La polémique ne semble pas près de s'éteindre, car les appréciations de la C.G.T. et de celles de la C.F.D.T. divergent sur de nombreux points.

Quant aux « politiques », ils semblent eux aussi divisés. Le P.C.F. a *manifesté massivement*. Le P.S. a déployé une banderole et son *secrétaire national délégué* aux entreprises, M. Coffineau, a (*timidement*) applaudi M. Séguy.

CLAUDE RÉGENT.

LES DIVERGENCES SYNDICALES

Qui ne fait pas de politique ?

Le mérite des discours syndicaux de septembre aura été de montrer comment chaque centrale, ou presque, se place sur l'échiquier de l'*élection présidentielle*.

Présenter son propre candidat *n'est-il pas la façon la plus* spectaculaire d'entrer dans le jeu ? Avec ce projet, ce *serait le cas* de la C.G.C., si elle ne prenait *soin* de ramener à de plus modestes ambitions sa hardiesse inusitée. Pour elle, il ne s'agit pas de briguer l'entrée à l'Elysée, elle lorgne simplement la tribune des « *étranges lucarnes* ». Sa décision dépendra des états généraux du 7 novembre. Ils ont été préparés sans tapage, et la discrétion entoure également les démarches entreprises auprès des pouvoirs publics.

De son côté, M. Bergeron, lui aussi, n'est-il pas sorti de ses rails habituels en se prononçant sans ambages en faveur d'une « *locomotive* » politique ? M. Mitterrand, a-t-il dit, lui paraît être *« le plus à même de rassembler les différents courants du parti socialiste »*. Certes, le dirigeant de F. O. a précisé qu'il « *parlait à titre personnel et ne prenait pas de position politique* ».

Cependant, lorsque M. Séguy, en février 1978 à Gentilly, avait invité les travailleurs à *« concentrer leurs suffrages sur les candidats communistes »*, le secrétaire *général de la C.G.T. s'était attiré* force critiques pour avoir pris une *position électorale, bien qu'il* ait parlé avec la « *casquette* » de *membre du bureau du P.C.F.*

Nul n'a relevé les propos de *M. Bergeron qui fut ensuite au* meilleur de sa cote lors du meeting de la Porte Champerret où, tour à tour, on ovationnait les *grévistes polonais et on ironisait* sur la C.F.D.T. *« qui découvrait ce que F.O. dit, depuis trente-trois ans, sur l'inféodation de la C.G.T. au P.C. »*.

Dans ce climat, la rupture entre la C.G.T. et la C.F.D.T. aurait fait pâle figure, si elle s'était consommée sans nouvelles escalades verbales.

Du terrain syndical, les deux *dirigeants ont ripé sur le terrain* politique, si fertile en affirmations péremptoires, en incriminations sans preuves, en citations tronquées, en esquives des problèmes-clés ou en surenchères.

Se faire le « *coup du mépris* » *entre dans la routine*. Ainsi, à Nantes, M. Maire s'exclame : *« Accuser la C.F.D.T. d'être un des éléments de la stratégie impérialiste ne mérite que dégoût. »* Le lendemain, à Billancourt, M. Séguy refuse de « *descendre dans les bas-fonds d'une politique dégradante* ». Quelques jours plus tard, il qualifie de « *méprisable diversion* » la question posée par M. Maire, sur la C.G.T. courroie de transmission du P.C.F. *« La question de fond*, rétorque le secrétaire général de la C.G.T., *est de savoir qui défend le mieux les revendications des travailleurs ! »*

Sur ce point, la dispute est interminable. La C.G.T. est omniprésente, mais obtient-elle plus de résultats concrets ? Elle porte à son actif la demi-douzaine de journées durant lesquelles, entre mars et juin, des dizaines de milliers de manifestants ont défilé pour la défense de la Sécurité sociale, de l'emploi, etc. Certes, la C.F.D.T. n'a pas toujours apprécié à sa juste valeur le tonus latent des protestations. Mais la C.G.T. a-t-elle tout fait pour que le 1er mai et d'autres manifestations soient unitaires ? Jamais ses déclarations pour l'action commune ne furent aussi molles.

Le réalisme, présenté comme la base du recentrage, conduit la C.F.D.T. à réviser en baisse ses objectifs revendicatifs, écrit en substance M. Séguy. Elle a signé aux conditions du patronat la convention dans la sidérurgie et s'annonce prête à en faire autant pour l'automobile. La C.G.T., elle, exige le maintien de l'emploi. A quoi M. Chérèque, le numéro deux de la C.F.D.T., fait observer que cette convention a apporté des garanties et *des aides aux licenciés et que* l'« agitation-spectacle » n'a pu *empêcher les hauts fourneaux de* s'éteindre.

En revanche, on peut *observer* que c'est l'intransigeance de la *C.G.T. qui a bloqué l'accord* visant l'aménagement du temps de travail sur lequel la *C.F.D.T.* et quelques autres allaient lâcher trop de lest.

A un autre moment, M. Maire affirme que la C.G.T. « *est gênée par l'efficacité de la C.F.D.T.* ». Il serait plus convaincant s'il *donnait* des exemples détaillés.

Le fossé est devenu abîme lorsque le comité *confédéral cégétiste*, le 16 juin, a adopté un texte qui donne *comme préalable* à l'unité d'action l'élimination de ce qui est *jugé comme les déviations* de la C.F.D.T. sur le « consensus », le réformisme, *la collaboration* de classes. C'était le coup de grâce pour *l'alliance de 1974 qui disait : « Il n'y a de préalable à l'unité d'action que l'unité d'action. »* En méconnaissant l'existence de divergences *suscitant* des *discussions* en commun, l'accord fortifiait l'unité. *Ce* « code » *de* bonne conduite » devient lettre morte.

La C.G.T. se veut le seul syndicat authentique, comme le P.C.F. se veut le seul défenseur de la classe *ouvrière*. Elle illustre la conception léniniste des rapports entre le syndicat et le parti, mais refuse de l'admettre. La direction fait toujours référence au congrès de Grenoble qui avait esquissé l'ouverture et la démocratisation. Pourtant, l'évolution annoncée par M. Séguy a été bloquée par les éléments les plus traditionnels de la centrale, dont on ne saurait nier l'appartenance au P.C. Au contraire, le champ des responsabilités concédées aux éléments socialistes, il y a deux ans, a tendance à se rétrécir. Lors du « *coup de Kaboul* », les cinq socialistes qui siègent à la commission exécutive et ceux qui sont au bureau, ont, en même temps que des non-communistes et aussi quelques communistes, vainement tenté de sortir la position cégétiste de l'orbite du P.C.F.

La tension a été beaucoup plus faible lors des *grèves* de Pologne, mais la proclamation de foi *envers le syndicat unique* qu'a faite alors M. Séguy, a renforcé les *inquiétudes des défenseurs* de la réelle autonomie syndicale.

Balayant toutes ces constatations, les dirigeants de la C.G.T. s'irritent qu'on ne fasse pas grief à leurs homologues cédétistes d'être pour la plupart, sinon tous, membres du parti socialiste, les uns s'inscrivant au CERES, les autres « roulant pour Rocard ».

C'est un fait. Mais on imagine mal la direction du P.S. donnant des directives à une organisation qui, pour avoir perdu une bonne part de son effervescence, pousse *toujours* très loin le culte de l'indépendance autogestionnaire. Ne *trouvant aucun* parti à son goût, ceux que M. Séguy appelle les *« Luther du syndicalisme »* ont parfois donné à leur organisation *des allures de groupement* plus politique que *syndical*. Et depuis qu'il a *fustigé* l'excessive politisation de la C.F.D.T., jamais M. Maire — *ou peu s'en faut* — n'a tenu un discours aussi politique.

Ses diatribes nantaises contre la C.G.T. n'ont pas plu à tous ses amis. M. Gilbert Declerq, qui fut l'un des fondateurs de la C.F.D.C.-C.F.D.T., dans les Pays de la Loire, n'a pas hésité à sortir de sa retraite pour lui reprocher (1) « *son penchant permanent à se conduire plus en homme politique qu'en syndicaliste* ». Il fallait, ajoute-t-il, « *dénoncer le sectarisme de la C.G.T.* ». Mais, pour tenir ce langage, il est nécessaire « *qu'apparaisse plus encore la volonté de lutte contre le patronat, y compris avec ceux dont on dénonce vigoureusement les déviations* ».

Est-ce pour répondre à ces reproches que M. Maire, a par la suite proposé à la C.G.T. de reprendre l'accord, conclu en septembre 1979, sur l'action commune en *faveur* d'objectifs prioritaires sur l'emploi, les bas salaires, le droit d'expression ?

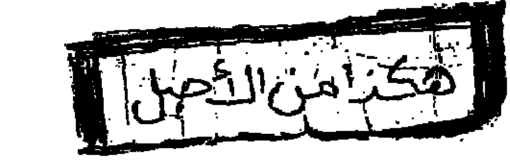
« *C'est de l'irresponsabilité* », s'indigne depuis M. Séguy, feignant d'oublier que de telles *pirouettes ne sont pas rares* non plus de son côté.

M. Chérèque *renvoie une fois* de plus la balle : « *Le P.C. et la C.G.T.*, dit-il, *conduisent le syndicalisme au suicide.* »

Les divisions qui l'accablent ne sont-elles pas de nature à ragaillardir le « capitalisme triomphant » ?

JOANINE ROY.

(1) *Témoignage chrétien* du 15 septembre 1980.







SOCIAL

CANDIDE, OU LES AVATARS D'UN PLAN

(Suite de la première page.)

Cela signifait, en clair, que l'on choisissait la navigation à vue plutôt que le choix courageux d'une route que l'on s'efforcerait de suivre malgré le déchaînement des éléments.

Lorsque ont débuté, il y a un an, *les travaux du Plan* proprement dit, la plus grande confusion a présidé à leur organisation ; la commission du développement, organisme de synthèse, a commencé à réfléchir seule ; à aucun moment, elle n'a bénéficié des conclusions des autres commis*sions pour orienter* ses recommandations : mais nous allons voir par la suite que cela n'avait pas grande importance !

Nous avons vite compris que le gouvernement souhaitait de la part du Commissariat général du Plan une *approbation de sa politique, car les* quatre scénarios qui nous ont été proposés au départ prenaient en compte deux situations internationales (spécialement pour le prix du pétrole), l'une pessimiste (pas assez), l'autre optimiste (trop), et deux comporte*ments nationaux, l'un résigné (trop),* l'autre dynamique (pas assez). Ces quatre scénarios aboutissaient tous à une augmentation considérable du chômage pendant la durée du Plan, atteignant, en 1985, deux millions à deux millions et demi de chômeurs !

Est-il *étonnant, dès lors, que la* C.G.C., les autres organisations syndicales, et même le C.N.P.F., aient déclaré solennellement ne pouvoir continuer à siéger dans cette instance si on ne leur proposait pas des perspectives plus favorables concernant *la situation de l'emploi ? La C.G.C.* ne va-t-elle pas répétant que l'amélioration de cette situation constitue la priorité des priorités, tant pour le respect de la dignité des travailleurs que pour l'équilibre de la Sécurité sociale, des régimes de retraite, du *régime chômage et même du budget* de l'Etat ? Qu'elle ne peut être traitée comme la résultante d'une autre politique visant à préserver d'autres équilibres économiques, mais qu'elle doit constituer l'impératif de la politique économique de notre pays en *ces temps difficiles ?*

Devant cette insistance convergente, le commissaire général a *accepté de « faire tourner ses ordinateurs à l'envers »* et nous a promis l'élaboration d'autres scénarios. C'était de sa part une décision cou*rageuse dont je l'ai personnellement* félicité, non sans attirer son attention sur les difficultés qu'elle lui vaudrait sans doute de la part de son premier ministre ! Malgré tout, Candide sentit naître en lui ce jour-là une grande espérance.

Pour « une table ronde de crise »

Il fallut attendre près de cinq mois pour avoir les résultats de cette nou*velle étude, mais ceux-ci n'ont pas* déçu notre attente : les vingt-quatre nouveaux scénarios qui nous furent présentés démontraient que d'autres politiques que *« la seule possible »* menée par le premier ministre étaient envisageables, et que la situation de l'*emploi, même en tenant compte* d'une aggravation des contraintes extérieures (en particulier les augmentations du pétrole décidées à Caracas), pouvait être considérablement améliorée par rapport aux hypothèses initiales. Cette amélioration *était subordonnée à l'acceptation* d'efforts plus ou moins poussés dans les directions suivantes :

— Amélioration des possibilités d'autofinancement des entreprises, pour leur permettre des investissements créateurs d'emplois ;

— *Modération corrélative de l'évo*lution du pouvoir d'achat des revenus individuels ;

— Diminution progressive de la *durée du travail (une heure par an),* assortie d'une augmentation de la durée d'utilisation des investissements ;

— En raison des possibilités ouvertes à la France, augmentation *de son endettement extérieur.*

Ces conclusions, ces perspectives ont éveillé le plus grand intérêt parmi *tous les participants aux tra*vaux du VIII[e] Plan. Certes, il fallait obtenir un certain consensus des acteurs économiques impliqués. Les cadres, directement intéressés à la modération des revenus, ont déclaré par ma bouche qu'ils ne refusaient pas d'étudier cette possibilité, à une triple condition :

— Que toutes les catégories de citoyens participent à cet effort de *solidarité à la mesure de leur faculté* contributive réelle ;

— Que les entreprises procèdent effectivement à des investissements créateurs d'emplois ;

— Que l'Etat n'utilise pas d'éventuelles plus-values fiscales à aug*menter son train de vie, mais à* accompagner le redéploiement industriel et à soutenir l'investissement public et privé.

L'affaire avait l'air bien engagée. Hélas ! Nous avons eu d'abord à déplorer la tonalité générale du rap*port de la commission du développement,* qui ne reflétait pas le désir quasi général de ses membres de voir le gouvernement s'engager dans les voies ainsi ouvertes. Nous avons ensuite eu confirmation des différences d'appréciation entre le pre*mier ministre et son commissaire* général au Plan, ce dernier estimant, conforté en cela par les travaux qu'il dirigeait, que l'exigence d'améliorer la situation de l'emploi n'était pas suffisamment prise en compte par le gouvernement (mais faut-il croire les *hebdomadaires satiriques qui paraissent* le mercredi ?).

Enfin, et c'est malheureusement là de plus en plus une certitude, le gouvernement cherche à différer le débat parlementaire sur le Plan. Le document de base, qui doit être succes*sivement discuté par le Conseil éco*nomique et social, l'Assemblée nationale et le Sénat, voit son adoption en conseil des ministres progressivement reculée. Il paraît que ce ne sera pas avant le mois de novembre, ce qui rend le débat parle*mentaire impossible pour la présente* session. Il y aura ensuite la campagne pour l'élection du président de la République, qui justifiera probablement le report à plus tard de la définition des grandes orientations de la politique économique et sociale *de notre pays pour les cinq années* à venir (il en restera quatre et demie) : pauvre France, exposée aux tempêtes internationales, dont les dirigeants font passer la politique politicienne avant ses intérêts essentiels !

Le Parlement se laissera-t-il faire ?

Malgré tout, je persiste à proposer, au nom de la C.G.C., la tenue d'une *« table ronde de crise »* réunissant le gouvernement, le patronat, les syndicats de salariés, de commerçants, d'artisans, d'agriculteurs, des *professions libérales,* qui aurait pour mission de déterminer, en concertation, les mesures à prendre pour améliorer la situation de l'emploi, estimer leur coût et débattre de leur mode de financement. Je l'ai déjà écrit : nous sommes en guerre éco*nomique, et c'est malheureusement* dans les périodes de guerre que les Français savent faire taire leurs divisions et s'unir.

L'heure est trop grave pour négliger cet atout : il peut être maître !

JEAN MENU.

● *Les objectifs de la C.F.T.C. à la rentrée.* — Le redressement de la situation de l'emploi, la *défense des bas salaires et du* pouvoir d'achat, la relance de la réforme de l'entreprise et la reprise *« sur de nouvelles bases »* de la *négociation sur la durée* du travail sont les objectifs de la C.F.T.C. pour la rentrée. M. Bornard, secrétaire général de la C.F.T.C., a souligné jeudi 18 septembre que les problèmes de l'emploi avaient dominé l'entretien qu'une délégation de ce syndicat avait eu mercredi avec le ministre du travail, M. Matteoli.

AFFAIRES

LE GOUVERNEMENT BELGE S'EST PRONONCÉ POUR L'ÉCLATEMENT DU GROUPE SIDÉRURGIQUE COCKERILL

Le gouvernement belge, réuni jeudi 18 septembre en comité ministériel de coordination économique et sociale, a décidé l'éclatement en plusieurs sociétés autonomes de Cockerill, principal producteur d'acier de Belgique (30 % du total), dont les installations sont situées près de Liège, en Wallonie, et qui se trouve en proie à de graves difficultés financières.

Selon le plan du ministre (flamand) des affaires économiques, ces sociétés autonomes pourraient redevenir bénéficiaires au prix de 20 milliards de francs belges (2,8 milliards de francs français) d'investissements nouveaux, étalés sur cinq ans, et réalisés en priorité dans des secteurs à haute rentabilité (tôles galvanisées, laminage à froid, mécanique et ingénierie), aux dépens des produits classiques très concurrencés (produits longs essentiellement).

La publication de ce plan a provoqué une très vive réaction des élus wallons et socialistes qui redoutent un démantèlement de la sidérurgie wallonne au profit de la Flandre (« le Monde » du 19 septembre 1980).

UNE BANQUE DE DONNÉES MACRO-ÉCONOMIQUES EUROPÉENNE EST MISE EN PLACE

La Compagnie internationale de services informatiques (filiale du *Commissariat à l'énergie atomique*) a conclu un accord avec les Communautés européennes pour la mise en place de la plus *importante banque de données* macro-économiques en Europe. Ce fichier, baptisé *« Chronos Eurostat »*, rassemblera environ *600 000 séries macro-économiques* concernant au total 23 domaines différents (agriculture, production industrielle, pêche, pays en *voie de développement, importations* et exportations dans la C.E.E., etc.).

L'ensemble des renseignements proposés *par cette banque* de données représentera l'équivalent de 400 000 pages dactylographiées. Mise en forme par l'Of*fice européen des statistiques,* elle sera distribuée par la CISI et accessible au début de 1981 via les réseaux de transmissions *de données Euronet et Transpac.*

Le groupe cimentier Lafarge se lance dans l'industrie agro-alimentaire

Le groupe Lafarge, premier cimentier français et troisième mondial, avec 24 000 personnes et *8 milliards* de francs de chiffre d'affaires, va se lancer dans l'industrie agro-alimentaire. Il négocie avec le groupe familial Coppée *(1,6 milliard* de francs de chiffre d'affaires) une prise de participation majoritaire (57 %) dans la compagnie Coppée de dévelop*pement industriel (C.D.I.) qui* contrôle le groupe S.I.A.S.-Orsan - Eurolysine (agro - industrie), la société Coppée Rust (ingénierie), et *les* Charbonnages du Centre (immobilier, énergie).

Pour payer cette acquisition, Lafarge émettrait 600 000 actions *nouvelles à 320 francs, soit 9,5 %* du capital, qui seraient remises au groupe Coppée, celui-ci devenant ainsi le premier actionnaire *de la société cimentière.*

L'opération, menée avec le concours de la banque Lazard, a reçu l'accord du Crédit agricole en raison de la nature des activités concernées et sera soumise à l'agrément des pouvoirs publics français et belges.

Pour Lafarge, elle permet une diversification majeure dans une activité à forte valeur ajoutée *(ce qui* n'est guère le cas du ciment) et dans un secteur très porteur, celui de la biochimie.

Le groupe Société industrielle et agricole de la Somme — Produits organiques du Santerre (SIAS-Orsan) qui emploie mille cinq cents personnes et réalise 670 millions de francs de chiffre d'affaires, est le premier fabricant européen (12 % du tonnage mondial) pour le glutamate, produit qui donne de la saveur aux plats préparés (potages, sauces, etc.); sa filiale Eurolysine, à 50/50 avec le géant japonais Asinomoto, produit 25 % de la consommation mondiale de lysine qui, avec la méthionine, entre dans l'alimentation animale.

L'entrée de ces sociétés de biochimie dans un groupe cimentier peut, à première vue, surprendre. *Les dirigeants de Lafarge répon*dent que, outre l'intérêt d'une valeur ajoutée plus forte dans un secteur en plein développement, *la biochimie exige des investisse*ments importants dans des fabrications automatisées en continu avec peu de personnel. De plus, les problèmes de consommation d'énergie y revêtent une importance considérable. Ce sont là des points communs avec l'industrie cimentière également très automatisée et dévoreuse d'énergie.

A Saint-Gaudens

DES DIZAINES D'ENTREPRISES ET DES MILLIERS D'EMPLOIS SONT MENACÉS PAR LES DIFFICULTÉS DE LA CELLULOSE D'AQUITAINE

(De notre correspondant régional.)

Toulouse. — Des dizaines d'entreprises de sous-traitance et des milliers d'ouvriers et de bûcherons sont directement concernés par les difficultés de l'usine de La Cellulose d'Aquitaine, à Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Cette usine dépend du Groupement européen de la cellulose (GEC), que l'Etat a récemment décidé de renflouer. Si cette mesure peut préserver les six cents emplois de la succursale de Saint-Gaudens, elle ne résout pas les problèmes des cinquante sous-traitants qui emploient des centaines d'ouvriers. Elle ne protège pas non plus les milliers de travailleurs qui abattent dans la forêt pyrénéenne les arbres qui fournissent la cellulose.

Les 30 millions de francs promis par le ministre de l'industrie sont insuffisants pour payer l'achat d'un nouveau séchoir de pâte à papier, dont le coût est évalué à 40 millions de francs. Un sursis a été accordé en août au *GEC* pour le remboursement des créances aux sous-traitants, mais le montant de ces dernières, qui sont à payer dans un proche délai, atteint 7 millions de francs.

En attendant une nouvelle décision du ministère, les chefs des entreprises de sous-traitance et leurs collaborateurs organisent depuis plusieurs jours des manifestations à Saint-Gaudens. — L. P.

La crise de l'automobile

LES BÉNÉFICES DE VOLKSWAGEN ONT BAISSÉ DE 28 % AU PREMIER SEMESTRE

La crise mondiale de l'automobile et la percée des constructeurs japonais, qui ont conquis en août 15 % du marché ouest-allemand de l'automobile (contre 10 % en mai et juin), commencent à mettre en difficulté les constructeurs d'Allemagne fédérale. Opel, filiale de General Motors, vient d'annoncer deux nouvelles semaines de chômage technique en octobre qui toucheront vingt mille salariés de ses usines de Rüsselsheim et de Kaiserslautern. Depuis le début de l'année, Opel a déjà mis près de vingt mille salariés au chômage technique pour quatorze semaines.

De son côté, le groupe Volkswagen a annoncé une baisse de 28 % de ses bénéfices pour les six premiers mois de l'année, due pour l'essentiel au tassement des ventes sur le marché intérieur (— 10,6 %), qui a contraint le groupe à réduire sa production (de 1,3 %). Pour l'ensemble de l'année 1980, les résultats du premier groupe automobile allemand devraient néanmoins rester *« satisfaisants »*, bien qu'en recul sur ceux de 1979, a précisé le directeur financier du groupe, indiquant que l'année 1981 sera *« encore plus difficile »* que l'exercice en cours.

ARTISANAT

Clôturant le cinquantenaire des chambres de métiers

M. Giscard d'Estaing annonce une amélioration du régime d'assurance maladie des artisans

C'est dans une atmosphère bon enfant — mi-comice agricole mi-réunion électorale — que M. Giscard d'Estaing a clôturé, jeudi 18 septembre à Paris, le cinquantenaire des chambres de métiers, devant plusieurs milliers d'administrateurs consulaires venus de tous les départements. Le grand auditorium du Palais des congrès était comble, seules quatre chambres de métiers ayant *refusé l'invitation*. Dans l'ensemble, si la plupart des participants s'avouaient à l'issue de la journée « ravis du voyage », ils n'en étaient pas pour autant dupes du caractère politique de cette manifestation et restaient prudents quant aux suites concrètes des promesses du chef de l'Etat. Celui-ci, en *dépit* de ses efforts, n'est pas réellement parvenu à emporter l'adhésion de l'auditoire, dont l'enthousiasme est resté tiède, sauf lorsqu'il a *dénoncé* le travail clandestin. La plupart des artisans présents ont été en effet déçus par le refus opposé par le chef de l'Etat à leur revendication principale du moment : exiger avant l'installation des nouveaux artisans que ceux-ci possèdent un « minimum d'expérience professionnelle ». — *V. M.*

« Les entrepreneurs individuels en France (commerçants, artisans et agriculteurs), créent plus de la moitié de la richesse nationale et emploient environ la moitié des salariés engagés dans l'économie. Ils figurent parmi les créateurs d'emplois les plus efficaces depuis le début de la crise de l'énergie, et je souhaite que leurs efforts se poursuivent en 1981 », a déclaré M. Giscard d'Estaing, jeudi 18 septembre, devant plus de trois mille représentants des cent deux chambres de métiers françaises. Le chef de l'Etat a rendu un hommage appuyé aux entreprises individuelles *« indissociables des sociétés de liberté »*, et aux artisans, dont l'existence en nombre important *« renforce la liberté »*, *« contribue au progrès économique »*, et *« réduit les tensions sociales »*.

Le chef de l'Etat, après avoir fait le bilan de l'action publique en faveur de ce secteur, a annoncé une série de mesures concrètes en faveur de l'artisanat. Outre l'adaptation du statut des S.A.R.L. aux exigences du secteur des métiers, mesure adoptée la veille au conseil des ministres *(le Monde* du 19 septembre), *plusieurs décisions ont* été prises pour améliorer le régime de l'assurance-maladie des artisans : une réduction de *11,65 % à 10 %* du *taux des cotisations* maladie des retraités à compter du 1[er] janvier 1981, la création d'un régime volontaire *« permettant aux artisans et commerçants qui le désirent de s'assurer contre leurs pertes de revenus en cas de maladie »*, et enfin, la reconduction pour 1981 de l'aide versée aux artisans et commerçants qui cessent leur activité à soixante ans. Sur le plan fiscal, M. Giscard d'Estaing s'est engagé à ce que le plafond de l'adhésion aux centres de gestion agréés — qui permet l'octroi d'un abattement fiscal de 20 % — soit *« supprimé avant la fin de 1983 »*. Enfin, il a annoncé qu'en *« matière de formation continue (...), un dispositif sera créé, ouvert à tous, et géré par les artisans eux-mêmes, dont les dispositions essentielles devraient être modérées par les chambres des métiers elles-mêmes »*.

Faits et chiffres

Affaires

● *NEC en Ecosse.* — La firme Nippon Electric (NEC), le plus grand constructeur d'équipement pour les télécommunications du Japon, va installer une usine de fabrication de circuits intégrés (notamment de LSI pour ordinateurs) en Ecosse, à 24 kilomètres à l'ouest d'Edimbourg. Elle sera opérationnelle en avril 1982. NEC va investir 95 millions de dollars (400 millions de francs) dans cette usine dont la production sera vendue pour l'essentiel dans la C.E.E.

Social

● *La C.G.T. refuse de payer des sommes réclamées pour grèves* par deux entreprises à la suite de conflits qui ont eu lieu en 1975 et 1977. La C.G.T., déjà condamnée en première instance aux dépens de la régie Renault et du chantier naval Dubigeon-Normandie, a fait appel. Ces deux procès auront lieu le 1[er] octobre à Rennes d'une part et à Angers d'autre part.

AGRICULTURE

L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE VOTE UNE RÉSOLUTION PRÉCONISANT « UNE RÉFORME FONDAMENTALE DU BUDGET COMMUNAUTAIRE ».

(De notre envoyé spécial.)

Strasbourg. — Décidément, la politique agricole commune est de tous les débats européens. L'examen de l'accord des Neuf du 30 mai sur la contribution britannique au budget de la C.E.E. a donné lieu jeudi 18 septembre à l'Assemblée européenne au vote d'une résolution qui estime qu'*« un budget équitable et équilibré ne peut être obtenu que par une réforme fondamentale du budget de la Communauté, par un contrôle des dépenses dans les secteurs agricoles qui connaissent des excédents structurels et par le renforcement des politiques communautaires structurelles »*.

Les gaullistes ont tenté en vain d'atténuer la portée du texte. M. Ansquer s'est prononcé *« contre la réforme fondamentale du budget »*, qui, selon lui, conduirait au démantèlement de l'Europe verte. M. Baillot (communiste, français), a pour sa part stigmatisé *« le camouflage d'un compromis obtenu au seul profit de la Grande-Bretagne et dont les conséquences financières retomberont sur les contribuables français et allemands »*.

La motion de M. Dankert (socialiste néerlandais) dénonce également la précarité de l'accord de Luxembourg en soulignant *« le dangereux précédent créé par l'adoption d'une mesure spécifique axée sur les recettes budgétaires d'un Etat membre »*. Les socialistes allemands, les démocrates-chrétiens et les communistes italiens sont intervenus *dans le même sens en déclarant* que la décision des Neuf ne servait pas les intérêts de la C.E.E.

L'Assemblée a aussi adopté jeudi à une forte majorité le rapport de M. Ferrero (communiste, italien) sur la faim dans le monde, dans sa version originale. Deux amendements seulement, d'importance mineure, ont été retenus sur les cent quarante présentés, dont près de la moitié par M. Pannella (radical, italien). Pourtant, parmi la soixantaine de textes présentés par le parlementaire italien, il y en avait au *moins un qui aurait mérité* d'attirer l'attention de ses collègues, qui, comme d'habitude, l'ont rejeté irrémédiablement. L'amen*dement demandait aux Neuf* de consacrer au moins 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement *d'ici à 1983 et 1 % d'ici à 1990.* — M. Sc.

Les méthodes d'élevage

« IL EXISTE DERRIÈRE CETTE AFFAIRE D'HORMONES DES RÈGLEMENTS DE COMPTES », déclare M. Méhaignerie.

« L'idéal serait l'interdiction effective de toutes les hormones, mais elle n'est applicable que dans le cadre d'une législation européenne unique », a déclaré M. Méhaignerie, le 18 septembre, lors de la présentation du budget de l'agriculture. En attendant cette *« situation idéale »*, le ministre de l'agriculture estime qu'il vaut mieux une certaine libéralisation de l'utilisation des hormones naturelles sous le contrôle des vétérinaires. Mais il a le sentiment qu'*« il existe derrière cette affaire d'hormones des règlements de comptes »*.

D'autre part, M. Lajoinie, vice-président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, demande dans une lettre adressée à M. Méhaignerie que *« des mesures soient prises immédiatement pour permettre aux éleveurs de produire de la viande de qualité »*.

M. JACQUES BLANC APPRÉCIE LUI AUSSI LE VEAU

M. Jacques Chirac avait déclaré le 11 septembre devant les jeunes du R.P.R. : *« Je suis un gros mangeur de tête de veau et je m'en porte très bien ! »* *(le Monde* du 13 septembre). Il semble qu'il n'y ait aucune divergence sur ce point entre les *dirigeants des deux formations* de la majorité, puisque M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a tenu à préciser, jeudi 18 septembre, au micro de France-Inter : *« En tant que médecin, je dis aux Français : vous pouvez manger de la viande de veau. Et moi, j'en mange. Ce n'est pas parce qu'il y a eu quelques margoulins ou quelques bandits, hein ? que l'on va jeter l'opprobre sur l'ensemble des producteurs de veau ! »*

MONNAIES

La valeur du D.T.S. ne sera plus déterminée qu'à partir des cinq plus grandes monnaies

Le Fonds monétaire international a annoncé jeudi qu'à dater du 1er janvier un unique « panier » de cinq devises servira à déter*miner et le taux d'intérêt* des droits de tirage spéciaux et leur valeur.

Actuellement, le taux d'intérêt des D.T.S. est établi en fonction d'un « panier » de cinq devises, à savoir le dollar, le deutschemark, le franc français, le yen et la livre sterling. La détermination de la valeur des droits de tirage spéciaux est de son côté établie à partir d'une « panier » de seize devises.

Cette décision est conforme à une recommandation prise par le comité intérimaire à Hambourg le 25 avril. Elle est destinée à rendre les D.T.S. plus attrayants. (Voir *le Monde* du 10 mai : Vers un D.T.S. rénové.) L'existence de deux paniers de référence empêchait de coter le D.T.S. au pair sur aucune place. Plusieurs des monnaies du grand panier *n'étant pas cotées* à terme, les rares émissions privées libellées en D.T.S. ne pouvaient pas non plus être cotées à terme.

Dans le nouveau « *panier* » unique, précise le communiqué, les poids respectifs des cinq devises seront les suivants : 42 % pour le dollar, 19 % pour le mark et 13 % pour chacune des trois autres devises. Cette pondération fait apparaître de sensibles différences avec l'ancienne et en particulier une augmentation du « poids » assigné au dollar (33 % dans le panier de seize monnaies). Cependant, il faut tenir compte que plusieurs devises plus ou moins liées à la devise américaine (dollar canadien notamment) figuraient dans le « grand » panier abandonné.

Rappelons que le F.M.I. a déjà émis depuis 1970 pour 17 milliards de D.T.S. en faveur des banques centrales. Le D.T.S. est une unité de compte. Sa détention permet d'*obtenir* à due *concurrence* les monnaies convertibles désignées par le Fonds. Celui-ci tient sa comptabilité en D.T.S., dont la *cotation varie tous les jours en* fonction des cours des monnaies de référence.

ÉNERGIE

LES ÉMIRATS ARABES UNIS VONT RÉDUIRE LEUR PRODUCTION DE 10 %

Les Emirats arabes unis ont annoncé, le jeudi 18 septembre, une réduction de leur production de 170 000 barils par jour, soit environ *10 %*, pendant *le dernier* trimestre. M. Al Oteiba, ministre du pétrole des Emirats, a affirmé que cette diminution contribuerait à résorber l'excédent du marché pétrolier. La production actuelle est de 1,7 million de barils par jour.

Cette décision intervient au lendemain de la réunion des treize ministres du pétrole de l'OPEP à Vienne. Alors que l'Arabie Saoudite venait d'accepter de relever ses prix de 28 à 30 dollars le baril, plusieurs ministres, dont le Vénézuélien M. Calderon Berti, avaient dit leur espoir de voir « *prochainement* » réduit l'excédent de pétrole. Certains pays membres ont donc dû s'engager à abaisser leur production. Si l'Arabie Saoudite a renoncé à diminuer la *sienne*, il n'est *pas* certain pour autant qu'elle maintienne celle-ci à 9.5 millions de barils par jour tout le dernier trimestre.

A Bruxelles, on rappelle que « *la stabilité des prix est nécessaire à notre industrie pour pouvoir planifier à l'avance* ». Selon l'Agence internationale de l'énergie « *la décision saoudienne d'augmenter le prix de son pétrole, prise contre l'engagement des autres membres de l'organisation à geler leurs prix, devrait voir son impact réduit par l'engorgement du marché et la faiblesse du dollar* ».

LA BUNDESBANK RAMÈNE A 9 % LE TAUX DES AVANCES SUR TITRES

Le conseil d'administration de la Bundesbank, réuni jeudi 18 septembre, a décidé d'abaisser d'un demi-point le « taux lombard » (applicable aux avances sur titres) avec effet le 19 septembre. Le nouveau taux est fixé à 9 %. Il était à 9,5 % depuis le 30 avril. En revanche, le taux d'escompte reste à 7,5 %, ce qui est le plus haut niveau enregistré depuis 1948.

L'abaissement du « lombard » n'est pas le premier pas en direction d'une détente des taux d'intérêt depuis la fin avril. En juillet, l'*Institut d'émission, soucieux* d'assurer la liquidité des banques à une époque de ralentissement économique, avait décidé de prêter aux banques 5 milliards de D.M. dans les opérations à vingt-cinq jours d'échéance (contre remise de titres) au taux de 9,2 % plus bas que le « taux lombard » du moment.

● *Baisse du taux d'escompte danois.* — La Banque nationale du Danemark a ramené de 13 % à 12 % son taux d'escompte. Le nouveau taux s'applique à partir du vendredi 19 septembre. Le taux avait été relevé de deux points le 15 février pour être porté à 13 %, niveau le plus élevé encore jamais enregistré.

ÉTRANGER

Les relations entre la C.E.E. et l'Australie
Bruxelles a tenté de rassurer Canberra

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Détente, au moins provisoire, dans les relations entre l'Australie et la Communauté : tel est, apparemment, le résultat de la visite de M. Anthony, vice-premier ministre et ministre du commerce, à la Commission de Bruxelles.

Aux griefs habituels de l'Australie à l'égard de la politique agricole commune est venue s'ajouter la crainte d'être victime de la nouvelle réglementation communautaire du marché du mouton. Pour faire jouer la préférence communautaire, la C.E.E. a décidé de négocier des accords d'autolimitation avec ses fournisseurs extérieurs traditionnels, au premier rang desquels se trouve la Nouvelle-Zélande. La Communauté avait l'intention de proposer à l'Australie un quota annuel de 9 500 tonnes, alors que celle-ci estime avoir droit à sensiblement davantage.

L'Australie voudrait, en outre, que la Communauté s'engage à strictement limiter les quantités *de viande de mouton* qu'elle exportera grâce à des subventions vers les pays tiers. Canberra reproche également à la C.E.E. de *n'appliquer qu'incomplètement* des engagements pris lors du Tokyo Round en matière d'importation de viande bovine *(50 000 tonnes de viande destinées* aux conserveries au lieu de 60 000 tonnes promises) et regrette que la C.E.E. n'ait pas signé l'accord *sur le sucre* et, de ce fait, ne soit soumise à aucune discipline à l'exportation.

Le différend sur le mouton, en dépit *de la modestie de l'enjeu* (à titre de comparaison, le quota qui sera accordé par la C.E.E. à la Nouvelle-Zélande atteindra 235 000 tonnes), prenait des proportions préoccupantes : M. Anthony, avant son voyage en Europe, menaçait de prendre des représailles contre une fraction importante (1 milliard de dollars australiens) des exportations communautaires vers l'Australie. Les quatre Airbus achetés par une compagnie australienne figuraient parmi les premiers visés.

M. Gundelach, le vice-président de la commission chargé des affaires agricoles, a, semble-t-il, rassuré M. Anthony : les exportateurs australiens de mouton ne seront pas lésés et la commission fera des propositions dans ce sens au conseil. Dans ces conditions, *M. Anthony va recommander à* son gouvernement de ne pas adopter de mesures de représailles jusqu'à la décision du conseil des *ministres des Neuf à la fin de* ce mois. Il reste que les Australiens, en vertu d'une loi ancienne, jusqu'à présent non appliquée, ont renforcé les contrôles douaniers exercés sur les importations de vin européen. Un moyen de maintenir une pression.

PHILIPPE LEMAITRE.

IMPORTANT DÉFICIT DE LA BALANCE AMÉRICAINE DES PAIEMENTS COURANTS AU DEUXIÈME TRIMESTRE

Le déficit de la balance américaine des paiements courants a été, après correction des variations saisonnières, de 2,5 milliards de dollars au second trimestre, soit 135 millions de dollars de moins qu'au premier trimestre. Ce déficit, plus important que prévu, est à rapprocher de celui *de l'année 1979, qui avait été de 788* millions de dollars.

Au deuxième trimestre, le déficit de la balance commerciale s'est réduit, revenant à 7.6 milliards de dollars contre 10.9 milliards au premier trimestre, cela à cause surtout d'une baisse des importations pétrolières. De même, la balance des paiements enregistre-t-elle une baisse des revenus des investissements américains à l'étranger, à la suite notamment du rachat par le gouvernement saoudien des intérêts que quatre grandes compagnies pétrolières américaines détenaient dans l'Aramco.

Le gouvernement des Pays-Bas annonce une baisse générale du pouvoir d'achat

De notre correspondant

Amsterdam. — Aux Pays-Bas, le gouvernement de centre droit prévoit une baisse générale du pouvoir d'achat. La *coalition gouvernementale*, composée de chrétiens-démocrates et de libéraux conservateurs, a demandé aux Néerlandais de faire preuve d'une grande *modération* dans le domaine des salaires. La baisse du *pouvoir* d'achat pourrait aller jusqu'à 3,5 % pour les salariés les plus aisés.

C'est donc un sombre message que le gouvernement de M. Van Agt a rédigé à quelques mois des élections, prévues au printemps 1978, message lu par la reine au cours du traditionnel « discours du trône » qui marque l'ouverture de la nouvelle année parlementaire.

Pour justifier une politique qui n'enthousiasmera personne, le gouvernement invoque le piètre état dans lequel se trouverait l'économie. Les experts prévoient une totale stagnation l'année prochaine. Le nombre des petites *et moyennes entreprises* en difficulté ne cesse de croître, ce qui s'expliquerait, selon le gouvernement, par le haut niveau des *salaires. Les Pays-Bas* compteront 300 000 chômeurs au début de l'année prochaine, soit plus de 6 % de la population active (deux *fois plus que* les pronostics gouvernementaux établis ces dernières années).

Les dépenses publiques devraient diminuer de 3,6 milliards de florins (7,7 milliards de francs). Les forces armées n'échappent pas à la règle et les 3 % du budget qu'exige l'OTAN pour les dépenses militaires ne seront pas atteints.

Pour atteindre ses objectifs salariaux, le gouvernement se contente de miser sur « *le sens des responsabilités* » des salariés *et du patronat*. Mais si les futures négociations devaient échouer — rien n'indique que les syndicats soient disposés à collaborer, — le gouvernement pourrait être amené à fixer unilatéralement les salaires.

Les pouvoirs publics espèrent que la hausse des salaires ne dépassera pas 6 %. Les salaires des fonctionnaires seront les premiers touchés, ainsi que les prestations sociales, dans un pays qui se vante de choyer ses citoyens « *du berceau jusqu'à la tombe* ».

RENÉ TER STEEGE.

● GRANDE-BRETAGNE : *pas de grève des dockers ?* La grève nationale des dockers, qui devait commencer dimanche 21 septembre (*le Monde* 18 septembre), n'aura très probablement pas lieu. Après une discussion, jeudi 18 sep*tembre, employeurs et syndicats* se sont mis d'accord sur une formule de règlement dont les termes n'ont pas été révélés. *(Corresp.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



LESIEUR S.A.

Les résultats consolidés du groupe pour le premier semestre de l'exercice en cours font apparaître un chiffre d'affaires de 2,031 millions de francs, en progression de 4.4 % sur celui de la période correspondante de 1979. Le bénéfice net après provision pour participation du personnel et la marge brute d'autofinancement s'établissent respectivement à 49.8 et 84,1 millions de francs, compte tenu des modifications comptables intervenues à compter du 1er janvier 1980 et ayant pour objet de répartir mensuellement diverses charges précédemment imputées en fin d'exercice ; ces résultats ne peuvent être comparés directement à ceux publiés l'an dernier pour le premier semestre 1979. Ainsi, le bénéfice net de 49,8 millions de francs et la marge brute d'autofinancement de 84,1 millions réalisés au premier semestre 1980 doivent être rapprochés d'un bénéfice retraité sur des bases *comparables de 56.2 millions* et d'une marge brute d'autofinancement de 85.5 millions pour la période correspondante de l'année précédente.

Ce recul du résultat net imputable pour partie à des facteurs temporaires, et pour partie aux importants investissements commerciaux engagés durant la période considérée, en vue de l'introduction de nouveaux produits et du développement des ventes de la filiale espagnole du groupe (+ 25 % en volume à fin juillet), devrait progressivement se réduire au second semestre du fait notamment de l'activité soutenue enregistrée durant le troisième trimestre.

Les résultats *consolidés au 30 sep*tembre seront publiés à l'issue de la réunion du conseil d'administration du 26 novembre prochain, réunion au cours de laquelle sera arrêté le montant du dividende intérimaire payable début janvier 1981.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Le conseil d'administration de la Compagnie financière de développement des entreprises s'est tenu le mardi 16 septembre 1980 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1979 - 1980 qui s'est terminé le 30 juin 1980.

Le bénéfice d'exploitation s'est *élevé à 32,9 millions de F, en progression* de 4 % sur celui de l'exercice précédent.

Le bénéfice net ressort à 29.7 mil*lions de F contre 26,8 millions de F*, soit une hausse de 11 %.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 novembre 1980 de distribuer un coupon net de 5 F par action (assorti d'un avoir fiscal de 2,50 F) contre 4,60 F net l'exercice pré*cédent*.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1979 font ressortir un bénéfice de 36,4 millions de F et un actif net de 156 F par action.

GRAND METROPOLITAN LIMITED

Troisième trimestre de l'exercice 1979-1980

Pendant la période de neuf mois qui s'est terminée le 30 juin 1980, le chiffre d'affaires du groupe Grand Metropolitan, ne tenant pas compte de celui du groupe Liggett Inc., a dépassé celui de la même période de l'exercice précédent d'environ 13,3 %. Le chiffre d'affaires inclut les ventes des filiales à l'étranger, et celles-ci sont converties au taux de change de la clôture de chaque trimestre.

Le dividende intérimaire de 2 875 p par action ordinaire relatif à l'exercice clos le 30 septembre 1980 sera mis en paiement le 6 octobre 1980 aux porteurs inscrits sur les registres le 29 août 1980.

Les comptes du groupe américain Liggett Group Inc., qui a fait l'objet d'une offre publique d'achat de la part de Grand Metropolitan en mai 1980, seront incorporés dans les comptes consolidés de Grand Metropolitan Limited avec effet du *1er juin 1980*.

Pour le deuxième trimestre 1980, les comptes de Liggett Group Inc. font apparaître les résultats suivants *(comparés à la période correspondante de 1979)* :

	2e trimestre 1979	1980
	(en milliers de $)	
— Chiffre d'affaires	265 932	261 110
— Bénéfice net	6 134	22 887

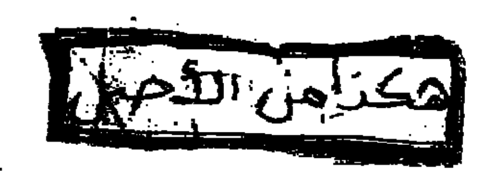
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.....	4,1715	4,1730	0	+ 15	— 10	+ 15	— 100	— 40
$ can.	3,5735	3.5775	+ 5	+ 30	+ 30	+ 55	+ 40	+ 110
Yen (100).	1,9625	1,9660	— 25	+ 15	— 20	— 5	+ 100	+ 150
DM	2,3210	2.3230	+ 50	+ 70	+ 110	+ 135	+ 410	+ 460
Florin ...	2,1355	2,1390	+ 15	+ 25	+ 30	+ 50	+ 140	+ 185
F.B. (100).	14,4765	14,4880	— 110	+ 30	— 170	— 35	— 725	— 350
F.S.	2,5345	2,5375	+ 115	+ 135	+ 255	+ 275	+ 745	+ 810
L. (1 000).	4,8845	4,8885	— 540	— 425	—1055	— 875	—3200	—2950
£	9,9400	9,9475	— 420	— 350	— 720	— 630	—1230	—1050

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 1/2	8 11/16	8 1/2	8 5/8	8 1/2	8 5/8	8 5/16	8 7/16
$ E.-U.....	10 7/8	11	11 1/4	11 7/8	11 5/8	12	12 9/16	12 11/16
Florin ...	9 3/4	10	10 3/16	10 3/8	10 3/8	10 1/2	10 9/16	10 3/4
F.B. (100).	9	11	12	12 1/4	12 1/8	12 3/8	12 7/8	13 1/8
F.S.	2	2 1/4	5 7/16	5 9/16	5 7/16	5 9/16	5 3/4	5 7/8
L. (1 000).	14	16	22	23	22 1/2	23 1/2	25	26
£	16	16 3/8	16	16 1/4	15 7/8	16	14 5/16	14 7/16
Fr. franc.	11 3/8	11 5/8	11 5/8	11 7/8	11 7/8	12 1/8	12 3/8	12 5/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 SEPTEMBRE

Repli

Après une séance de consolidation, le marché se replie vendredi, jour de réponse des primes. L'indicateur de tendance termine à — 1,1 %.

On note de nouvelles prises de bénéfices réalisées pour des raisons essentiellement techniques, avant la liquidation de septembre.

Certains investisseurs expriment la crainte de voir les taux d'intérêt remonter en France. Sur le marché, on évoquait également le lancement prochain d'un emprunt d'Etat.

Il est certain, par ailleurs, que la baisse de Wall Sreet n'a pas favorisé les initiatives.

Parmi les quelques hausses, on remarque le Crédit industriel et commercial (+ 4,04 %), la Maritime de Chargeurs (+ 2,79 %), CEM (+ 2,69 %), B.H.V. (+ 2,60 %), SEB (+ 2,46 %), FACOM (+ 1,97 %).

Les baisses les plus sévères sont enregistrées sur Saupiquet (— 8,45 %), Prétabail (— 5,62 %), Roussel (— 3,98 %), Radio-Technique (— 3,95 %), Saulnes et Gorcy (— 3,90 %). Matra revient à 9 840 (— 1,50 %).

Aux étrangères, les mines d'or se distinguent : Western Holding gagne 6,59 %, Randfontein, 6,52 %.

Sur le marché de l'or, le lingot repasse la barre des 90 000 F (90 505 F), tandis que le napoléon reste stable (787,90 F). L'emprunt 7 % 1973 inscrit un nouveau cours record (9 010 F).

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Dernier cours
Transport industrie, bon	2 p. 7	[illegible]

Taux du marché monétaire

Effets privés du 19/9 ...... 11 1/8 %

LONDRES

LE REPLI SE POURSUIT

Le repli du marché se poursuit en raison du maintien du taux d'escompte à son niveau actuel. Baisse des industrielles, mais hausse des mines d'or, en liaison avec celle du métal.

Or (ouverture) (dollars) 674 50 contre 672 ..

VALEURS	CLOTURE 18/9	COURS 19/9
Beecham	158 ...	158 ...
British Petroleum	368 ...	360 ...
Courtaulds	61 ..	59 ...
*De Beers	11 94	11 13/16
Imperial Chemical	358 ...	364 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	414 ...	473 ...
Shell	478 ...	414 ...
Vickers	136 ...	122 ...
War Loan 3 1/2 %	33 18	33 1/8
*West Driefontein	111 50	114 1/2
*Western Holdings	98 ...	104 1/2

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. — L'émission d'obligations convertibles annoncée dans nos précédentes éditions *concerne* le C.I.C. et non le C.C.F., comme il était indiqué par erreur. L'émission, d'un montant de 200 millions de francs, porte sur 200 000 obligations convertibles, à raison de six actions pour une obligation à partir du 1er juillet 1981.

PROMODES. — Le bénéfice du groupe, avant plus-values et impôts, se monte, au premier semestre 1980, à 84,9 millions de francs, en hausse de 32 %.

COMPAGNIE FINANCIERE DE SUEZ. — La société pourrait émettre, avant la fin de l'année, un emprunt convertible. Une assemblée générale sera bientôt convoquée à ce sujet. Celle-ci devra également statuer sur l'augmentation du nominal de l'action de 100 à 150 F.

AMAX. — Le bénéfice net des six premiers mois de l'année se monte à 281,5 millions de dollars, soit 4,66 dollars par action contre 3,01 dollars en 1979).

GROUPE THOMSON. — Comme le prévoyaient les accords conclus avec la General Telephone and Electronics, le groupe a pris, le 27 août, le contrôle des sociétés allemandes *Saba et Videon.*

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18/9	19/9
1 dollar (en yens)	211 90	213 40

NEW-YORK

Prises de bénéfice

Après une séance de forte hausse, le marché s'est replié jeudi, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles perdant 4,78 points à 956,48. Le volume des transactions est resté élevé (63,39 millions contre 64 millions de titres).

Les investisseurs institutionnels ont effectué de nombreuses ventes bénéficiaires et entraîné les autres opérateurs dans leur sillage. L'horizon économique reste en effet toujours incertain. Le déficit de la balance des paiements américaine ne diminue que légèrement (2,5 milliards de dollars au deuxième trimestre 1980, contre 2,6 milliards pendant les trois premiers mois de l'année). Les statistiques du chômage, en revanche, s'améliorent.

Les « blue chips » ont été particulièrement touchés : I.B.M. perd 3/4 à 66 1/2, General Motors 1/4 à 56 3/4, Exxon 1/8 à 69 1/2, U.S. Steel 1/2 à 23.

Parmi les rares hausses, on note Superior Oil, qui gagne 11 1/2 à 226 et Teledyne 5 1/4 à 204 3/4.

La bataille autour de Pullman n'est toujours pas terminée. Deux offres s'opposent : celle de Wheelabrator-Frye à 52,50 dollars par action Pullman et celle de J. Ray *McDermott à 43,50 dollars.*

VALEURS	COURS 17/9	COURS 18/9
Alcoa	72 3/8	73 1/8
A.T.T.	53 3/4	54 ..
Boeing	40 5/8	40 3/4
Chase Manhattan Bank	43 3/4	43 3/8
Du Pont de Nemours	47 3/8	47
Eastman Kodak	66 1/2	65 ..
Exxon	69 5/8	69 1/2
Ford	29 6/8	28 7/8
General Electric	54 1/2	54 5/8
General Foods	30 3/4	30 7/8
General Motors	57 ...	56 3/4
Goodyear	16 1/2	15 1/4
I.B.M.	67 1/4	66 1/2
I.T.T.	32 7/8	32 7/8
Kennecott	31 3/8	32 7/8
Mobil Oil	69 1/2	68 1/2
Pfizer	46 1/2	47 ...
Schlumberger	152	149 ...
Texaco	35 ..	34 1/2
U.A.L. Inc.	21 1/8	21 3/8
Union Carbide	49 ..	48 5/8
U.S. Steel	23 1/2	23 .
Westinghouse	27 1/8	26 7/8
Xerox	63 1/8	63 1/4

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	17 sept.	18 sept.
Valeurs françaises	112,6	112,6
Valeurs étrangères	117,1	117,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	112,5	112,5

BOURSE DE PARIS - 19 SEPTEMBRE - COMPTANT

HORS COTE

* Cours précédent.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
113	Ford Motor.	124	122	122	120 10
298	Free State..	353	352 50	353 .	351 .

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/9	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 142	4 156	4 030	4 240
Allemagne (100 DM)	232 540	232 570	226 .	228 .
Belgique (100 F)	14 490	14 503	13 900	14 600
Pays-Bas (100 fl.)	213 880	214 190	206 ..	217 .
Danemark (100 krd)	75 200	75 030	72 ...	77 .
Norvège (100 k)	86 120	86 10.	83 ...	89 ...
Grande-Bretagne (£ 1)	9 931	9 976	9 650	10 150
Italie (1 000 lires)	4 220	4 892	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	254 080	254 200	248 .	260 .
Suède (100 krs)	100 490	100 490	96 ...	101 500
Autriche (100 sch.)	32 845	32 845	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 686	5 686	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)	8 360	8 390	7 400	8 300
Canada ($ can. 1)	3 567	3 578	3 470	3 700
Japon (100 yens)	1 975	1 975	1 850	1 950

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/9
Or fin (kilo en barre)	90000	90275
Or fin (en lingot)	89985	90505
Pièce française (20 fr.)	788 50	787 90
Pièce française (10 fr.)	414 80	432
Pièce suisse (20 fr.)	643 50	643
Pièce latine (20 fr.)	619	615
Souverain	820 1	820
Pièce de 20 dollars	3210 40	3228 4.
Pièce de 10 dollars	1659	1658 20
Pièce de 5 dollars	82.	882 50
Pièce de 50 pesos	3760 .	3790
Pièce de 10 florins	635 ..	640

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 19 septembre 1980 a été tiré à 546 715 exemplaires.

A B C D E F G

Dans un texte très prudent

L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE SE PRONONCE CONTRE LA RUPTURE AVEC LA TURQUIE

Strasbourg. — L'Assemblée européenne a adopté à une large *majorité, jeudi 18 septembre, deux* textes très prudents sur la Turquie et la Pologne. Le débat a été plus difficile sur la Turquie, à propos de laquelle s'opposaient *deux textes.* L'un, communiste, exigeait *« la suspension immédiate des rapports entre la C.E.E. et la Turquie, tant que la junte militaire restera au pouvoir ».* Il a été repoussé, bien qu'une vingtaine de socialistes français, britanniques et néerlandais aient voté aux côtés des communistes, en sa faveur. Les autres socialistes ont rejoint la majorité. Le texte adopté se borne à rappeler le respect des droits de l'homme et les engagements de la Turquie envers la Communauté. *« Il s'agit d'un coup de semonce »,* a précisé M. Glinne (Belgique), président du groupe socialiste.

Quant à la Pologne, l'Assemblée a adopté un texte présenté par tous les grands groupes et une communiste italienne, Mme Romagnoli. Il félicite les travailleurs polonais, se réjouit de l'absence de violence et ne reconnaît qu'au peuple de Pologne le droit de décider de son avenir. Le groupe communiste et les radicaux italiens se sont abstenus. — *(A.F.P.)*

● *A Ankara, un des militants d'extrême gauche* accusé d'avoir participé au meurtre d'un capitaine, le 12 septembre, lors d'un accrochage à Adana, en Turquie, a été condamné à mort le 19, tandis qu'un autre était condamné à une peine de onze ans de prison. — *(A.F.P.)*

Un commando mitraille la façade de l'École militaire

Les auteurs de l'attentat se réclament du groupe « Action directe »

Un nouvel attentat revendiqué, semble-t-il, par le groupe terroriste Action directe, a été commis, vendredi matin 19 septembre, contre les locaux de l'École militaire, place Joffre, à Paris 7e, où des inconnus ont tiré des rafales d'armes automatiques.

Peu après 7 h. 45, quatre jeunes gens, le visage dissimulé par une cagoule et circulant à bord d'une Renault 20 de couleur gris métallisé, sont arrivés devant l'entrée de l'Institut des hautes études de défense nationale et de l'École supérieure de guerre inter-armes. *La voiture s'est arrêtée et trois* de ses occupants, armés, en sont descendus pour tirer plusieurs rafales d'armes automatiques sur la façade, à hauteur des premier et deuxième étages de l'École militaire. Le gardien de la paix en faction devant l'entrée n'a pu intervenir.

Puis, sans manifester le moindre affolement, les auteurs de l'attentat ont repris place à bord du véhicule qui s'est éloigné lentement par l'avenue de Suffren. Là, à hauteur du numéro 13, ils ont jeté une poignée de tracts *« anti-impérialistes »* et contre *« l'État policier »* ainsi rédigés : *« Nous n'avons toujours pas oublié les morts de Gafsa, Kolwezi, La Mecque, Bangui et plus récemment Ajaccio, Nouméa... 3 appelés... le temps des colonials n'est pas fini. L'heure est à l'action directe. »*

Cet attentat n'a pas fait de victime. Selon les policiers, les terroristes n'avaient visiblement pas l'intention de blesser ou de tuer. Une vingtaine d'impacts de balles ont été relevés sur la façade, à une quinzaine de mètres du sol. Et d'après les premières constatations, les trois tireurs étaient armés d'un pistolet-mitrailleur MAT 49 de calibre 9 mm, d'un fusil de guerre américain *USM 1* et d'une carabine.

Ce nouvel acte de terrorisme se produit le jour même où Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon, arrêtés le samedi 13 septembre à Paris et considérés comme les principaux animateurs du groupe Action directe *(le Monde* du 16 septembre), doivent être déférés, ce vendredi 19 septembre, à 18 heures, au parquet de la *Cour de sûreté de l'État,* après une garde à vue de six jours.

Ce vendredi matin également, un couple de jeunes gens dont l'identité n'a pas été révélée, a *été appréhendé à Paris,* en liaison avec l'arrestation de Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon. Ces deux personnes affirment les enquêteurs, ne sont *pas mêlées à la fusillade* de l'École militaire.

Sans que l'on puisse affirmer que cet attentat a bien été commis par des membres d'Action directe, il faut noter que la manière utilisée et le type d'objectif visé sont bien dans la ligne des précédentes activités terroristes de ce groupe. Parmi la vingtaine d'attentats revendiqués *(le Monde* du 16 septembre), plusieurs, visant des bâtiments officiels, ont été *commis selon le même scénario.* Ainsi l'attaque au pistolet-mitrailleur, le 18 mars, contre le ministère de la coopération à Paris et, un mois après, le 15 avril, l'at*tentat au lance-roquettes contre* les bâtiments du ministère des transports.

Ce nouvel attentat montrerait alors que, contrairement à ce qui avait été affirmé, le mouvement Action directe n'aurait pas été totalement démantelé après le coup de filet du mois de mars aboutissant à une vingtaine d'incarcérations *(le Monde* du 1er avril) et l'arrestation des deux animateurs présumés.

On a appris, ce vendredi, que les avocats de quatre jeunes femmes incarcérées à la prison *de Fleury-Mérogis* pour des affaires en relation avec le groupe Action directe ont introduit un recours devant le tribunal administratif de Versailles et obtenu de cette juridiction qu'un expert, nommé par ce tribunal, se rende, mardi 23 septembre, dans cette prison pour constater le statut réservé à ces quatre détenues. Il semble en effet que les quatre jeunes femmes n'aient pu, malgré la décision prise le 6 juin dernier par le magistrat instruc*teur, M. Michel Legrand,* bénéficier totalement du statut spécial des détenus politiques.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE LA POLICE PROPOSE LA RÉVOCATION DE L'INSPECTEUR DURAND

La commission administrative paritaire de la police nationale, statuant en conseil de discipline, a examiné ce vendredi 19 septembre le cas de M. Paul-Louis Durand, inspecteur stagiaire, ex-membre de la FANE, dissoute par le ministre de l'intérieur le 3 septembre. Ancien inspecteur des renseignements généraux, M. Durand avait été suspendu de ses fonctions le 11 août, après un voyage privé à Bologne, où il aurait rencontré des militants d'extrême droite italiens, une dizaine de jours avant l'attentat contre la gare de cette ville.

Le conseil de discipline, organisme paritaire composé de quatre membres de la direction et de quatre membres du personnel, a proposé l'exclusion de M. Durand. M. Christian Bonnet devait entériner cette décision dans la journée de vendredi.

RAFFERMISSEMENT DU DOLLAR

Le dollar s'est quelque peu raffermi vendredi 19 septembre sur les marchés des changes, s'établissant sur la place de Paris, à 4,17 F contre 4,1485 F la veille, et sur celle de Francfort, à 1,7950 DM contre 1,7840 DM. Ce raffermissement est attribué à la baisse du taux des avances sur titres (Lombard) décidé par la Banque centrale d'Allemagne fédérale (9 % contre 9 1/2 %), qui creuse l'écart en faveur des taux américains plus élevés.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once semble se stabiliser aux alentours de 673-674 dollars, avec, toutefois, une légère tendance à la reprise.

POMPAGE DIFFICILE DANS LES SOUTES DU « TANIO »

Les travaux préparatoires au pompage des quelque 8 000 tonnes de *fuel* lourd restant dans les cuves du *Tanio,* qui, en mars dernier, a coulé au large des côtes bretonnes, ont été retardés par le mauvais temps. Sur les dix-huit vannes nécessaires, douze ont été installées, et les spécialistes de la COMEX travaillent sur les connexions reliant (sous l'eau) la colonne articulée et la table de pompage et sur celles reliant (en surface) le haut de la colonne et le pétrolier-réservoir qui recevra le fuel lourd réchauffé et pompé. Le pompage proprement dit devrait commencer dans le courant de la semaine prochaine.

Lorsque la décision de pomper le fuel restant dans l'épave du *Tanio* a été prise, à la fin du mois d'avril, on espérait que les opérations seraient terminées vers le 15 septembre. Mais, pendant vingt et un jours en juillet, douze en août, six en septembre, le *mauvais temps a obligé* à interrompre le travail.

Il est impossible, en effet, de continuer les opérations dès que les vagues ont plus de 4,50 mètres (de crête à creux). Et le travail est déjà très difficile lorsqu'elles atteignent 3 mètres. Dans ces dernières conditions, il est même impossible quand il faut manipuler des charges lourdes. — Y. R.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le poète et homme politique catalan, Ventura Gassols,* est décédé vendredi 19 septembre à Tarragone, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Ventura Gassols avait été ministre de l'éducation dans la generalitat (gouvernement autonome) de Catalogne avant de s'exiler en France en 1939. Il était revenu en Espagne il y a deux ans. Il était l'auteur de nombreuses œuvres littéraires en catalan. — *(A.F.P.)*

● *L'acteur égyptien Omar Sharif* ne pourra plus se rendre dans les pays membres de la Ligue arabe (à l'exception de son pays), et ses films ne seront plus projetés, ni dans les cinémas ni à la télévision, à partir du 23 septembre. Comme la chanteuse libanaise Sabah *(le Monde* du 20 août), il a été mis à l'index pour avoir enfreint la règle de boycottage contre Israël. Aucune précision n'a été donnée sur la nature de l'infraction.